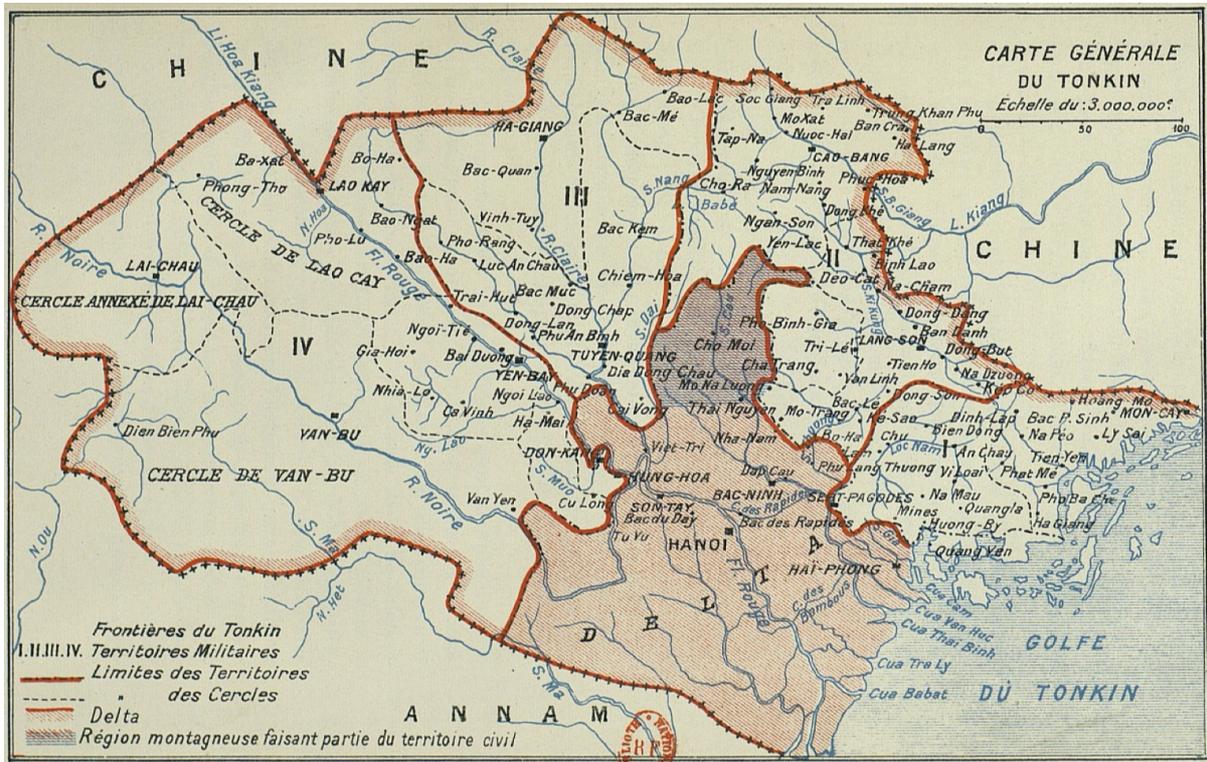


DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE SINO-ANNAMITE (1885-1896)



Pierre-Paul Famin, *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*. Paris, A. Challamel, 17 cartes, 42 grav., in-8, 1895. Planche 2. — Carte générale du Tonkin.

LE TONKIN
(*La Presse*, 5 mai 1883, p. 1, col. 5-6)

Nous disions hier que le gouvernement français ne saurait accepter, même avec l'explication qu'on en donne aujourd'hui, le traité conclu avec la Chine par M. Bourée. La création d'une zone neutre entre le Tonkin et la Chine n'est pas admissible, puisque c'est justement le territoire à neutraliser qui doit fournir les plus riches éléments d'exploitation à notre occupation. Le *Temps* publie sur cette question une note dont il n'indique pas l'origine mais qui doit être empruntée aux dossiers officiels. Nous la reproduisons *in extenso*.

Les frontières du Tonkin et de la Chine forment une large lisière de pays accidentés, riches en terrains miniers de diverses natures et éminemment propres aux cultures coloniales. Sur les bords de la mer, dans le fond du golfe du Tonkin, se trouvent des baies magnifiques, des abris précieux pour les navires des plus grandes dimensions.

Les mines de charbon situées aux environs de Moncay, à trente milles en dedans des frontières annamites, sont situées-sur le bord de la mer, au fond d'une baie abritée où les navires pourraient charger sans frais dans les conditions les plus favorables ; ces baies, ces abris protecteurs placés derrière les milliers d'îles rocheuses qui garnissent le fond du golfe, peuvent fournir des positions militaires précieuses et faciles à défendre ; leur possession assure à une flotte l'empire des mers de ces régions ; ce sont des points de départ offensifs d'une grande valeur, des points de ravitaillement indispensables, puisque l'entrée d'Haïphong n'est pas accessible aux bâtiments d'un fort tirant d'eau.

C'est là, avec une merveilleuse facilité, que nos navires en temps de guerre pourraient s'approvisionner de charbon, en approvisionnant le port de Saïgon, avec lequel des communications intérieures tendront nécessairement à s'établir par un chemin de fer stratégique.

Les mines du Tonkin deviendront aussi une des ressources les plus précieuses, le complément en quelque sorte de l'arsenal de Saïgon. Voilà les avantages que les Chinois visent à nous enlever, sous le titre modeste et peu inquiétant de rectifications de frontières, *voilà ce que nos diplomates ne doivent céder sous aucun prétexte*. Déjà nos adversaires occupent une partie importante de ces terrains et les revendiquent comme se rattachant à leur empire : le doute n'est pas permis et les mines de Moncay, en particulier, sont incontestablement situées en dedans des frontières de l'Annam.

Consentir à de pareilles revendications, c'est perdre les principaux bénéfices de notre intervention au Tonkin, c'est la convertir en une affaire de dupes. C'est par les mines que les premiers capitaux ont été attirés, que l'argent affluera tout d'abord ; les entreprises agricoles ne viendront qu'ensuite ; céder les territoires occupés, comme le bruit encourt, c'est abandonner la partie que les Européens peuvent et doivent coloniser pour garder seulement le delta, c'est-à-dire les parties basses noyées, les rivières cultivées par les Annamites, c'est, en un mot, se contenter d'une nouvelle édition de la basse Cochinchine, privée des avantages militaires qui appartiennent à ce pays.

Abandonner les frontières, c'est laisser à un voisin, qui peut, d'un instant à l'autre, devenir un ennemi, des points stratégiques, des abris, des refuges, des centres offensifs, des sources incomparables de ravitaillement de charbon, d'où il pourra menacer par lui-même ou par ses alliés nos établissements du Tonkin, commander l'entrée d'Haïphong, le détroit d'Hainan, le golfe même du Tonkin et nous enlever les moyens d'y tenir la mer ; c'est, enfin, abandonner sur tout le parcours nos frontières naturelles et stratégiques, et donner à un ennemi qui peut devenir à craindre, qui peut être soutenu par des alliés puissants, libre entrée chez nous. Il ne faut donc, sous aucun prétexte, faire bon marché de pareils avantages.

Nous voudrions croire avec notre confrère que, si les faits ci-dessus sont exacts, M. Bourée a été la dupe des Chinois, mais il nous paraît bien plus vraisemblable, à raison des précautions prises par notre ambassadeur pour retarder la communication de son traité au ministère des affaires étrangères, qu'il n'a pas été dupe mais complice.

Traité de paix avec la Chine (9 juin 1885).

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1885)

La marche des négociations avec les envoyés chinois a régulièrement suivi son cours et commence à nous faire espérer que, cette fois-ci, la Chine est réellement de bonne foi et tiendra tous ses engagements, à la condition, bien entendu, que nous tenions les nôtres.

Nous ajoutons cette dernière condition, parce qu'il faut bien qu'on sache en France, que ce ne sont pas toujours les Chinois qui ont eu tort. [Nous nous trouvons, par rapport à la Chine, en présence d'un colosse de 400 millions d'habitants ; les diplomates chinois ont une bien plus grande habitude que les Européens à manier le mensonge, ils ne font que cela dès leur plus tendre enfance.](#) Aussi croyons-nous que la manière dont on a voulu traiter avec eux, jusqu'à présent, a été la plus mauvaise qui puisse être employée. On a presque toujours agi par brutalité ou par duplicité : [à la brutalité, ils répondent en haussant les épaules ; à la duplicité, ils opposent la leur et nous roulent carrément.](#)

Les négociations, à Hanoï, ont été entamées avec une franchise, de part et d'autre, que nous avons plaisir à constater ; aussi les opérations ont-elles marché très régulièrement et très rapidement.

Dans notre dernier numéro du 5 mai, nous avons laissé la députation chinoise à Phu-doan.

M. Woodruff et le mandarin Sun-yen-shing ont remonté, en jonque, le Song-chaï jusqu'au camp de Calahn, où ils sont immédiatement tombés d'accord avec le général chinois qui commandait là. Puis ils se sont procuré des chevaux et sont allés, par terre, jusqu'à Than-quan, à la rencontre de Luu-vinh-phuoc. Le chef des Pavillons-noirs est venu à Than-quan, le lendemain de l'arrivée des représentants de la Chine. Il a accepté les propositions de la Chine qui sont les suivantes : Luu-vinh-phuoc évacuera le Tonkin avec tous ses partisans ; il entre au service de la Chine, qui lui donne un Gouvernement dans le Quang-si. Il sera distribué des terres à tous ses partisans. Il est bien évident que maintenant que tous ces pirates vont devenir propriétaires, ils vont également devenir conservateurs ; quel dommage qu'on ne puisse appliquer en France ce système à la conversion des émeutiers ; nous sommes sûrs qu'il réussirait, ce serait une bonne manière de trancher la fameuse question sociale.

Maintenant que la paix va nous donner d'immenses étendues de terrains magnifiques, qui ne sont pas cultivés, nous croyons qu'on pourrait, en France, favoriser une émigration agricole vers le Tonkin.

L'évacuation de Luu-vinh-phuoc va donc se faire ; mais elle n'aura pas lieu aussi rapidement qu'on espérait et c'est un empêchement matériel, résultat bien naturel de la guerre, qui en est la cause.

Les Chinois ont amoncelé, depuis un an, une quantité tellement considérable de munitions à Than-quan et autour de Tuyen-quang, qu'il va leur falloir plusieurs semaines, en ne faisant que cela, pour les emmener en Chine. La Direction française est

même obligée de leur venir en aide pour activer le mouvement et on vient de leur envoyer cinquante jonques.

Ayant terminé leur mission, les commissaires chinois sont rentrés à Hanoï ; ils ont dîné, mercredi soir, chez M. Silvestre, Directeur des affaires civiles et politiques ; à cette réception assistaient :

MM. Parreau, résident de France, à Hanoï ; le tông-dôc de Hanoï ; M. Woodruff, commissaire impérial chinois (américain) ; M. Volpicelli, commissaire impérial (italien) ; trois mandarins chinois ; M. Badwel, interprète de l'état-major ; M. Le-van-thong, interprète principal, etc., etc.

Après le dîner, les envoyés se sont rendus à la soirée officielle donnée par le général Brière de l'Isle tous les mercredis soir.

La réunion, ce soir-là, était particulièrement brillante et nombreuse. Il semblait que tout le monde, civils et militaires, avait tenu à venir témoigner de ses sentiments de profonde estime et de dévouement à celui qui a été si injustement attaqué à Paris et dont la nouvelle était arrivée à Hanoï quelques heures auparavant.

Les mandarins chinois ont été fort entourés, deux sont forts et puissants, un est jeune et mince ; ils ont tous la physionomie très ouverte et rient de bon cœur avec de grands éclats. Deux d'entre eux parlent l'anglais et se sont entretenus, dans cette langue, avec plusieurs de nos officiers.

Pendant la conversation, un mandarin a attaché à la boutonnière de M. le capitaine Lecomte, chef du bureau des renseignements, une décoration chinoise.

Aujourd'hui, la mission chinoise s'est séparée. Les mandarins sont partis pour Haïphong et vont s'y embarquer pour retourner à Canton. M. Volpicelli les accompagne. M. Woodruff reste au Tonkin et va remonter à Hung-hoa pour surveiller l'exécution des engagements pris par Luu-vinh-phuoc.

M. Rocher va commencer le travail de la délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin ; il sera accompagné de M. le capitaine Berthaut ¹, chef du bureau du service topographique.

Jules COUSIN.

Commission de délimitation de la frontière sino-annamite
(*Journal officiel de la République française*, 18 août 1885)

Par décret en date du 14 août 1885, rendu sur la proposition du ministre des affaires étrangères, la délégation française à la commission de délimitation prévue par l'article 3 du traité du 9 juin 1885, entre la France et la Chine, est constituée ainsi qu'il suit :

Président.

M. Bourcier Saint-Chaffray (Alfred-Gabriel-Léon), consul général.

Membres.

¹ Ernest-Stanislas Berthaut (Esbly, Seine-et-Marne, 26 février 1845-Hanoï, 31 mars 1892) : Saint-cyrien, officier de la Légion d'honneur : chef de bataillon au 22^e rég. d'infanterie, détaché à la direction du service géographique de l'armée. Chef du service topographique des troupes d'Indo-Chine (28 octobre 1889).

M. Scherzer (Georges-Françisque-Fernand) ², consul de France à Canton, et M. Paul Neis ³, médecin de 1^{re} classe de la marine, représentant le ministère des affaires étrangères.

M. le commandant Tisseyre (B.-F.-J) ⁴, chef de bataillon breveté au 35^e régiment d'infanterie, représentant le ministère de la guerre.

M. le capitaine d'infanterie de marine Bouinai (Albert-Marie-Aristide) ⁵, représentant le ministère de la marine et des colonies.

Membre suppléant.

M. Pallu de la Barrière (Eugène-Emmanuel-Théophile) ⁶, ancien officier.

La délégation française devra être rendue à Hanoï le 9 novembre prochain.

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DU TONKIN (*Le Gaulois*, 22 août 1885)

La commission chargée par le gouvernement de se rendre au Tonkin pour y délimiter les frontières de nos possessions partira le 12 septembre ou au plus tard le 27. Nous parlons, bien entendu, des membres de la commission qui sont actuellement en France, c'est-à-dire du président, M. Bourcier de Saint-Chaffray, du capitaine Bouinai, du docteur Neis et de M. Pallu de la Barrière.

Le commandant Tisseyre et M. Scherzer, consul de Canton, qui doivent également prendre part aux travaux de la Commission, se trouvent déjà en Extrême-Orient. Comme nous, le disions en commençant, le délai extrême du départ de la Commission sera le 27 du mois prochain, de façon à ce que celle-ci soit rendue à Hanoï le 9 novembre au plus tard. Mais il y aurait, à notre sens, un grand intérêt à la faire partir par l'*Amérique* le 12 septembre, car on éviterait ainsi les quarantaines qui sont imposées aux bâtiments par suite de la présence du choléra à Marseille. Le gouvernement aura-t-il la sagesse d'agir ainsi ? En présence du rôle important que va jouer la commission, et de la mission délicate et peut être dangereuse qu'elle est appelée à remplir au Tonkin, il nous a paru intéressant de recueillir sur les membres qui la composent quelques détails, et d'esquisser une physionomie de chacun d'eux.

M. Bourcier de Saint-Chaffray, président de la commission, est un homme de quarante-huit ans, petit, avenant, le regard intelligent, avec je ne sais quoi de tranquille et de fatal que donne à nos agents un long séjour en Orient. C'est à tort que nos confrères ont affirmé qu'il avait fait toute sa carrière en Extrême-Orient. Élève à l'école des jeunes de langues, nous le trouvons élève drogman à Damas en 1855 ; puis drogman à Alep en 1857, drogman-chancelier à La Canée en 1859, au Caire en 1861, vice-consul à Marash en 1863, à Rabat en 1865, gérant du consulat à La Canée en

² Georges Scherzer (Paris, 11 avril 1849-mer Rouge, 15 mars 1886) : chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1885.

³ Paul Marie Neis (Quimper, 28 février 1852-Nice, 3 mars 1907) : médecin de 1^{re} classe de la marine. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1884.

⁴ Bernard François Justin Tisseyre (Sournia, Pyrénées-Orientales, 6 novembre 1838-Sournia, 27 mars 1937) : saint-cyrien, chef du cabinet militaire de Bihourd, résident général en Annam et au Tonkin (février 1887), commandeur de la Légion d'honneur : général de brigade, chef d'état-major du gouverneur militaire de Paris. Membre du comité technique d'état-major (26 octobre 1894).

⁵ Albert-Marie-Aristide Bouinai (Rennes, 2 mars 1850-Arcachon, 12 octobre 1896) : saint-cyrien, Officier de la Légion d'honneur (12 juillet 1894). Auteur de nombreux écrits sur l'Indochine : voir Bibliographie de l'Indochine française.

⁶ Eugène-Emmanuel-Théophile Pallu de la Barrière (Saintes, 1^{er} janvier 1834-Marseille, 18 août 1904) : chevalier de la Légion d'honneur du 11 août 1869 : lieutenant de vaisseau, commandant le corps franco-chinois à Shang-haï.

1869, consul de seconde classe à Port-Saïd à la fin de 1872, consul de 1^{re} classe en 1879 à Damas et à Cadix en 1880, sous-directeur à la direction des affaires commerciales Midi en octobre 1880, consul général à Genève en 1881.

M. de Saint-Chaffray est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1875.

Comme on le voit, c'est une carrière honorable, très laborieusement remplie. M. de Saint-Chaffray est avant tout un homme de sens, ennemi de la réclame, ne *s'emballant* jamais, mais arrivant par beaucoup de ténacité à faire triompher les droits qu'il revendique. Il maniait très bien les Orientaux et sera plein de souplesse et de finesse en face des Chinois. En somme, c'est un excellent choix qui permettra à cet agent d'arriver au poste qui lui est légitimement dû.

*
* *

Le commandant Tisseyre est un homme de quarante à cinquante ans, officier fort distingué de l'ancien corps d'état-major. Il est de ceux qui n'ont pas eu, dans leur carrière, tout ce qu'ils méritent, et, en le désignant au choix du ministre de la guerre, le général de Courcy a, sans nul doute, voulu mettre en relief cet officier de grande valeur auquel on ne saurait reprocher qu'une trop grande modestie.

*
* *

Le docteur Neis est un homme de trente-cinq ans. Médecin de première classe de la marine, il a commencé en Cochinchine, sous le gouvernement de M. Le Myre de Vilers, les explorations de la presqu'île indo-chinoise. Après avoir parcouru les pays Moïs, il a suivi la voie de Mouhot et gagné Luang-Prabang, d'où il a reconnu plusieurs affluents du Mékong et donné d'utiles renseignements sur les Hos [Thos]. C'est une recrue précieuse pour la Commission, car c'est un homme d'une grande énergie, sachant comment il faut s'y prendre avec les indigènes, et d'une santé de fer.

*
* *

Le capitaine Bouinai est âgé d'une trentaine d'années. Ancien officier d'ordonnance du gouverneur de la Guadeloupe, chef du cabinet de M. de Vilers en Cochinchine, il est actuellement officier d'ordonnance du ministre de la marine. Tempérament ardent, M. Bouinai s'est adonné avec passion à l'étude de l'Indo-Chine, et ses remarquables travaux sont connus de tous. Il passe pour l'un des hommes connaissant le mieux cette question de l'Indo-Chine. En dehors de cette spécialité, le capitaine Bouinai est fort apprécié dans son corps, où il compte de nombreuses campagnes. C'est un officier du plus grand avenir.

*
* *

M. Scherzer est un homme de trente six ans, d'une plantureuse nature. Élève interprète à Pékin, en 1870, il reste à Pékin jusqu'en 1870, remplissant tour à tour les fonctions de chancelier-interprète et de premier interprète. En 1876, il va à Hankéou: en 1879, on le charge de gérer le consulat de Canton. Il retourne la même année à Tien-Tsin, revient à Canton, va à Shanghai, en 1880, comme interprète, gère le consulat de Hang-Kao la même année, y devient vice-consul en 1882, est chargé d'une mission scientifique à Kin-te-Tcheng (Kiang-Si) en mars 1882 ; enfin il est nommé consul de

2^e classe en 1884. M. Scherzer possède très bien la langue des mandarins et le dialecte cantonnais ; c'est un sinologue remarquable. Il doit rendre, dans sa spécialité, les plus utiles services à la Commission.

*
* * *

M. Pallu de la Barrière a environ cinquante ans ; ancien officier, contemporain, en Chine, de Gicquel, de Gordon, il aida le Céleste-Empire à réprimer l'insurrection des Taïpings.

Caractère aventureux, M. de la Barrière s'est occupé, dans ces derniers temps, du port de la Réunion. Il est le frère du commandant Pallu, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.

Le personnel de la commission de délimitation est donc heureusement choisi et on peut la voir partir avec quelque confiance. Elle ira d'abord à Hanoï, s'entendre avec le général de Courcy, se munir de cartes, puis se dirigera sur Packoï, où elle rejoindra la Commission chinoise.

Dans une première campagne, elle pourra peut-être délimiter la frontière du nord-est ; mais il ne saurait être question, pour elle, d'aller à Laokaï, puisque nous ne sommes même pas à Langson.

Des topographes, des géodésiens, un photographe, des interprètes annamites lui seront adjoints. Une forte escorte l'accompagnera sur notre territoire.

En pays chinois, elle sera à la merci des mandarins.

Mission non sans péril et qui, si elle réussit, fera grand honneur à ceux qui l'auront accomplie. Ce sera la meilleure pierre de touche pour nous rendre compte de la sincérité des Chinois.

MAXIME SERPEILLE

Havas,
Pékin, 24 septembre 1885.

Les délégués chinois pour la commission de délimitation de la frontière du Tonkin ont été nommés. Ce sont : Tcheou, membre du Tsong-Li-Yamen, pour le Yunnam ; Ting, pour le Quang-Si.

Les travaux de la commission commenceront le 9 novembre.

Ajoutons que les membres de la commission française, MM. de Saint-Chaffray, consul général, Neis, Bouinai, capitaine d'infanterie de marine, et Pallu de la Barrière, ancien officier, partent dimanche de Marseille par le *Pei-Ho*, des Messageries maritimes, qui fait le courrier de l'Indo-Chine.

NOUVELLES DU JOUR
(*La Gazette de France*, 23 octobre 1885)

Un journal du matin publie le récit d'un scandale qui se serait produit sur le transport des Messageries, le *Pei-Ho*, en route pour le Tonkin, et ayant à son bord les membres de la commission de délimitation des nouvelles frontières du Tonkin.

Un des membres de cette commission se serait rendu coupable d'un attentat aux mœurs sur une jeune enfant de douze ans.

Ce fonctionnaire, à la suite d'une plainte de la mère, fut, sur le rapport du commandant, mis en quarantaine.

M. de Freycinet, avisé de ce fait il y a une huitaine de jours, a télégraphié à M. Bourcier de Saint-Chaffray, président de la commission de délimitation, de procéder à une enquête dès l'arrivée du *Pei-Ho* à Saïgon, et avant même de continuer la traversée jusqu'à Haïphong.

Il paraît que cet individu n'en serait pas à son coup d'essai ⁷.

AFFAIRES COLONIALES

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DU TONKIN

(*Le Temps*, 23 décembre 1885)

Un télégramme Havas annonce l'arrivée à Lang-Son de la commission française de délimitation de la frontière du Tonkin, laquelle, partie de Hanoï le 10 décembre, a fait route par Chu, Dong-Song et Than-Moï.

De Lang-Son, les commissaires vont se rendre à Long-Tcheou, la préfecture chinoise du Kuang-Si la plus voisine de la frontière qui, pendant la campagne de 1884-85, a été la base d'opérations de l'armée chinoise.

Comme la commission est arrivée à Lang-Son dans les délais annoncés au ministre des affaires étrangères par son président, M. de Saint-Chaffray, on doit présumer qu'elle n'a pas rencontré de difficultés et que, dans la partie du Tonkin qui sépare la vallée du Loch-Nam de la frontière de Chine, il n'y a pas de rassemblement important de rebelles ou de pirates. Rappelons que la commission était escortée par une petite colonne de trois cents hommes.

HORS DE FRANCE

La Commission de délimitation du Tonkin

(*Le Journal des débats*, 2 janvier 1886)

La pacification de la région septentrionale du Tonkin fait décidément de grands progrès. Les bandes chinoises sont rentrées dans le Kouang Si, et la frontière paraît parfaitement gardée. Dans la province de Lang Son, les habitants ont fait eux-mêmes la police chez eux et chassé les pirates.

Ils se sont organisés, ne demandant plus que le personnel nécessaire à l'administration de la province, depuis que tout est tranquille dans cette région. Aussi, quand la Commission de délimitation est parvenue à Lang Son avec le gouverneur annamite et le personnel administratif envoyés de Hanoï, a-t-elle été parfaitement accueillie.

Les nouvelles autorités ont pris possession du gouvernement de la province, et la Commission a continué son voyage pour la frontière, ainsi qu'il appert du télégramme suivant adressé par le général de Courcy au ministre de la guerre :

Hanoï, 1^{er} janvier 1886.

La Commission de délimitation, présidée par M. Saint-Chaffray, est établie à Dong-Dang et s'est mise en relations avec les commissaires chinois. Son escorte est répartie entre Dong-Dang et Lang-Son.

⁷ « Disons tout de suite que dès son arrivée en Indo-Chine, M. Pallu de la Barrière quitta la commission et ne prit aucune part à ses travaux » (P. Neis, « Sur les frontières du Tonkin », *Le Tour du monde*, second semestre 1888, p. 322).

Le commandant Servièr⁸, sous les ordres duquel est placée cette escorte, a fait en outre occuper That Ké par une compagnie tonkinoise, qui s'y est installée sans coup férir.

That-Ké n'avait jamais été occupé par nos troupes. Il est d'autant plus important qu'une compagnie tonkinoise y tienne dorénavant garnison que That Ké met en communication par une route assez bonne Cao-Bang, où nous ne sommes pas parvenus, mais que nos troupes atteindront sans difficulté, et Long-Tcheou, la sous-préfecture chinoise qui a acquis une si grande importance depuis la guerre.

La Commission a établi son quartier à Dong Dang sur la frontière, où est également parvenu le commissaire chinois Tong, chargé plus spécialement de la délimitation de la frontière le long de la province de Kouang Si depuis Pakhoï, au fond du golfe du Tonkin, jusqu'au nord des lacs Ba-Bô d'où part la frontière du Yunnan.

Il est probable que le commissaire Tong désirera attendre son collègue Tchiou qui s'était dirigé sur Laokaï dans la pensée que la frontière des deux provinces du Yunnan et du Kouang-Si pourraient être délimitées simultanément. Le Tsong-li-Yamen en informait M. de Freycinet le 25 novembre. Depuis, l'ordre est parti de Pékin pour que Tchiou se rende à Long-Tchéou rejoindre Tong, afin de se réunir à MM. Saint-Chaffray, Scherzer, Neis, Tisseyre et Bouinai, mais il est probable qu'il n'arrivera pas à son poste avant une quinzaine de jours et que la Commission ne pourra pas, avant la fin du mois, entreprendre le tracé de la frontière. Les travaux seront toutefois menés très rapidement. M. Saint-Chaffray a l'ordre d'être très coulant sur le tracé d'une frontière fort vague, qui n'a jamais été déterminée. Puis l'été arrivera et suspendra les travaux de la Commission qui ne seront repris, qu'en septembre pour être définitivement terminés au printemps de 1887.

PERRY

LETTRES DU TONKIN
(*Le Journal des débats*, 30 janvier 1886)

Hanoï, le 8 décembre.

Parlant de la commission de délimitation dans ma dernière lettre, je vous disais que le général de Courcy venait de recevoir une dépêche lui prescrivant de la faire conduire au plus tôt à Lang-Son. Les instances des commissaires l'avaient donc emporté sur la résistance et la mauvaise volonté des autorités militaires. Aussi le général était-il peu satisfait et il n'a pas tardé à le témoigner. « Vous partez après-demain, je vous donne 200 hommes d'escorte », aurait-il dit sèchement au président de la commission, M. Saint-Chaffray. Et la veille, il fallait au moins un corps d'armée, de longs préparatifs, etc., pour aller à Lang-Son. Mais, en fin de compte, les commissaires sont satisfaits : ils partent. Une canonnière doit les conduire jusqu'à Lam, et ils ont télégraphié par Canton à Langtchéou à leurs collègues chinois qu'ils se trouveraient du 20 au 25 décembre à la Porte de Chine (Cua-Aï). S'ils arrivent sains et saufs, et l'on est convaincu autour d'eux qu'ils arriveront, ils auront vraiment rendu service à la colonie en prouvant qu'il n'est aucunement besoin d'une formidable colonne pour reprendre Lang-Son. De plus, Cua-Aï, pour les Chinois et aussi pour les Annamites, rappelle une défaite des Français. Il

⁸ Armand-Théodore Servièr (Courbevoie, 21 nov. 1842-Mauves, Loire-Inférieure, ca 24 octobre 1921) : simple soldat, sorti du rang, il se voit confier le commandement de l'escorte de la Commission de délimitation de la frontière du Tonkin et de la Chine (1885-1886), puis la présidence de la commission française d'abornement des frontières sino-annamites (11 décembre 1891). Grand-croix de la Légion d'honneur (*JORF*, 13 juillet 1907) : général de division, commandant le 19^e corps d'armée depuis le 12 juin 1904.

aurait dû être réoccupé depuis longtemps ; les commissaires vont s'en charger et l'effet sera bon.

Un des premiers points sur lesquels devra se porter l'attention des commissaires — étant donné le grand intérêt qu'il y a à ce que le traité de commerce que négocie M. de Cogordan soit conclu le plus tôt possible — sera, après la détermination de la frontière entre Lang-Son et That-Ké, la fixation du point ou des points où le commerce franco-chinois sera permis. L'un de ces points sera certainement non loin des deux localités que je viens de nommer ; mais il faut préliminairement connaître, pour le choisir, le cours réel de la rivière de Lang-Son. L'état-major fait de cette rivière un affluent du Long-Kiang, qui se jette dans le Si-Kiang. M. Gouin croit qu'elle se jette dans le Locnam ; d'autres qu'elle est tributaire du golfe du Tonkin. Cette question géographique a, vous le voyez, une certaine importance politique et commerciale.

Quand ces questions auront reçu leur solution, il est évident que la commission devra faire un travail analogue à Laokaï, afin de mettre M. de Cogordan en état de conclure le traité de commerce. Ce n'est guère que vers le mois de mai que tout cela pourra être terminé et que la commission pourra songer à compléter son travail. Mais il lui faudra évidemment pour cela des renforts, car, malgré tout leur zèle et toute leur activité, M. Saint-Chaffray, M. le capitaine Bouinai, M. le docteur Neis et notre consul à Canton, M. de Scherzer, le savant sinologue, dont la santé laisse malheureusement à désirer, ne pourront venir seuls à bout de leur tâche. C'est l'*alter ego* du général Warnet, M. le colonel Tesseyre, qui accompagnera la mission.

LETTRE DU TONKIN (*Le Soleil*, 14 février 1886)

On nous communique une intéressante lettre dont nous extrayons les renseignements suivants :

Dong-Dang, Porte de Chine, 28 décembre 1885.

Je crois bien que c'est à la Porte de Chine que je vais passer mon jour de l'an de 1886, mais j'espère bien que c'est le dernier au Tonkin. Je vais en tout cas reprendre les choses d'un peu haut, car mes lettres précédentes n'ont été que des billets écrits à la hâte.

J'étais donc tranquillement à Hanoï comptant y passer quelques jours lorsqu'on me remit une dépêche m'annonçant que notre compagnie quittait Kep et était envoyée à Dong-Song et Than-Moï. Je n'eus que le temps de faire une courte visite au général... et de terminer quelques achats. Le lendemain je repartais pour Bac-Ninh avec deux coolies portant ma petite caisse. J'y arrivai pour déjeuner et, après deux heures de repos, je me mis en route pour Phu-Lang-Thuong où j'étais le soir. Le lendemain, en route, je croisai la compagnie se rendant à Chu par voie de terre. Je me hâtai d'aller à Kep régler mes affaires et retournai à Phu-Lang-Thuong.

Là une canonnière devait venir nous prendre pour nous conduire à Chu ; mais la sus dite canonnière ayant éprouvé des avaries en route, nous étions menacés d'être retardés indéfiniment ; il nous fallut réquisitionner une jonque et nous commençâmes à descendre le Song-Thuong d'abord, puis à remonter le Luc-Nam, à la perche ; heureusement, une chaloupe à vapeur de commerce vint à passer et nous remorqua un assez long temps ; mais quand elle nous quitta, notre navigation devint épique. Les soi-disant bateliers qui montaient la jonque ne savaient pas gouverner et nous n'avancions plus. [Il nous fallut descendre à terre et prendre de force et à main armée, dans un village, des pêcheurs pour nous conduire jusqu'à Chu](#), où nous arrivâmes après trois jours. Là on nous apprit que notre compagnie ne restait pas à Than-Moï, ni à Dong-

Song, mais était désignée pour escorter et protéger la commission de délimitation des frontières. Il fallut nous mettre en quête d'un magasin pour y laisser toutes nos affaires et celles de la compagnie, préparer nos cantines de marche et faire des provisions pour un pays où l'on est sans aucunes ressources. Cela fait, nous nous mîmes en route pour rejoindre la compagnie et après deux jours de marche dans un pays très montagneux, nous arrivions à Dong-Song, trois jours avant la commission. Pendant cet intervalle on prépara tout pour l'arrivée de ces messieurs. Le défilé commença. D'abord le commandant Servièr placé à la tête de la colonne et qui est désigné pour le poste de résident à Lang-Son. puis une compagnie du 23^e, tous jeunes, arrivés récemment de France et bien exposés à prendre les fièvres ici, puis trente chasseurs à cheval ; enfin M. Boursier de Saint-Chaffray [sic], consul général de France à Genève, monté sur un petit cheval, suivi d'un boy portant un remington en bandoulière. Après lui, le lieutenant-colonel Teisseire [Tesseyre], représentant le ministre de la guerre ; M. Scherzer, consul de France à Canton et Shanghai, homme fort aimable, parlant le chinois comme le français, mais d'une santé délabrée. Il était à bord du *Bayard* avec l'amiral Courbet. Il est le vice-président de la commission. Puis le capitaine Bouinais, représentant le ministre de la marine. Le délégué du ministre des affaires étrangères est le Dr Heïss [Neis], médecin de la marine, explorateur très connu, aimable homme. Le président de la commission touche cent mille francs de traitement, et chacun des commissaires trente mille. Derrière ces messieurs, une compagnie de Tonkinois, puis trois cents coolies portant les bagages des membres de la commission ; rien que cela, s'il vous plaît. Il y a des caisses de Moët et Chandon, d'eau-de-vie Martel, des chaises à porteur, des caisses de conserves, toute une smala, seulement on a oublié les pommes de terre et les oignons. Après les trois cents coolies, une demi-compagnie de Tonkinois, puis sept cents coolies, portant la farine, le vin, le tafia, le café, enfin tout ce qu'il faut pour la réoccupation et le ravitaillement de Lang-Son. Une demi-compagnie ferme la marche. La colonne s'étend sur une longueur de six kilomètres. Il est vrai que les routes impériales et mandarines ont *un* mètre dans leur plus grande largeur. Nous avons marché ainsi cinq jours traversant des gués jusqu'aux genoux, gravissant les cols de Deo-Nan, de Deo-Quao, celui de Kût qui a des rampes de près de 45 degrés. Dieu sait comment tout ce monde passait. Enfin nous sommes entrés dans Lang-Son. Nous nous attendions à quelques coups de feu, il n'en a rien été, fort heureusement, et nous avons pu dormir tranquilles dans la citadelle que nous avons évacuée en mars avec tant de précipitation. Mais Lang-Son est un foyer à fièvres et à maladies. Les Chinois y avaient déterré des cadavres et laissé les animaux morts sans les enfouir ; avec cela, des herbes jusque par dessus les oreilles. Aussi le lendemain, dans une compagnie de Tonkinois, y avait-il *trente-cinq* tirailleurs pris d'affreuses fièvres et *huit sous-officiers* malades sur dix plus un lieutenant !

Le surlendemain, le commandant Servièr, voulant se rendre compte immédiatement de ce qu'il pouvait y avoir de Chinois à Dong-Dang, partit avec trente hommes. Il n'en trouva pas en armes, mais cette place étant à 500 mètres de la Porte de Chine et du camp chinois, une quantité énorme de soldats venaient acheter du riz, du porc, des légumes. On les lit repasser chez eux. Puis le commandant Servièr se rendit à la Porte de Chine. Il entra en Chine seul avec son interprète et alla trouver le colonel Tscheng qui commande les troupes chinoises. Il y a eu force démonstrations d'amitié. Le colonel Tscheng a fait donner des ordres pour empêcher ses soldats de venir chez nous. Le commandant Servièr est alors rentré à Lang-Son, et le lendemain, 21 décembre, une compagnie entière du Tonkinois se rendait à Dong-Dang et y préparait tout pour l'arrivée de la commission française, attendue dans la soirée. La commission est arrivée et a été logée dans des maisons que les Chinois croyaient garder pour eux ; car, à leur grande déception. ils devront abandonner Dong-Dang. qui est un point très commerçant et très important. Tout ce monde casé, ce qui n'était pas une petite

affaire, le village a été mis par nous en état de défense. Le lendemain, le colonel Tscheng est venu faire visite au commandant de place et au président de la commission.

Cet officier chinois est un homme de trente-sept ans, fort intelligent, très brave, très galant homme et ayant reçu cinq blessures de la part des Français. Il a annoncé que les commissaires impériaux devaient arriver le lendemain. Deux jours plus tard, le commandant de la place de Dong-Dang s'est rendu en Chine, escorté de deux chasseurs qui sont restés à la porte, pendant qu'il entrait, seul avec son interprète, au camp chinois pour rendre sa visite au colonel Tscheng.

Il a été reçu par lui à la tête de tout son état-major. On lui a offert du thé, de l'eau-de-vie de riz excellente et des fruits confits ; après vingt minutes environ, le commandant de place est rentré au Tonkin. Leurs Excellences Oueng et Theng, commissaires impériaux, sont arrivés au camp chinois le lendemain. Ce sont de très hauts personnages de Canton et de Pékin. Leurs fastueuses allures font un contraste regrettable avec la mesquinerie de la commission française. Tandis qu'on n'offre du champagne aux commissaires chinois que dans des quarts en fer blanc, qu'on ne mange que dans des assiettes de fer émaillées et qu'au lieu de s'être entendus avec un maître d'hôtel de Hong-Kong qui eût fourni à la commission ce qui était nécessaire pour assurer une représentation digne de la France ; les commissaires impériaux eux, offrent le thé dans des tasses d'argent et les sucreries dans de la vaisselle de Chine superbe.

Ici se place un incident qui a son côté burlesque. Les commissaires chinois ont fait prévenir le président Saint-Chaffray de leur arrivée par sir Haart qui leur est adjoint. Ils ont dit qu'ils viendraient s'installer ici avec leur escorte. On leur a répondu qu'ils pouvaient venir, mais sans escorte. Ils ont répliqué qu'ils ne marchaient pas sans escorte. Voilà huit jours que l'affaire des escortes traîne pour en arriver à ce résultat qu'ils restent chez eux et qu'on ne sait pas encore où auront lieu les conférences, attendu que chacun se retranche derrière des questions de préséance. On a beau leur dire que si leurs escortes viennent chez nous, les nôtres auront le droit d'aller chez eux, ils ne veulent pas l'admettre et ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre que pour délimiter une frontière, il faut au moins voir des deux côtés. Bref, au train où vont les choses, nous pourrions être ici pendant de longs mois.

Nous sommes ici à sept jours de marche de tout ravitaillement. Impossible de se procurer quoi que ce soit. Les marchands qui étaient venus une première fois cet hiver à Lang-Son se rappellent ce qu'ils ont perdu et ne se risquent pas de nouveau ; on ne trouve donc *rien, rien*. Nous en sommes réduits à la portion de distribution et encore les soldais et sous-officiers européens qui sont avec nous ne mangent-ils que du biscuit et n'ont-ils pas de vin.

AFFAIRES COLONIALES

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION (*Le Temps*, 4 mars 1886)

Tandis que nos troupes s'avancent vers le Yunnan, la commission de délimitation fait petite besogne du côté du Quang-Si. Nous occupons dans cette direction Lang-Son, Dong-Dang et Thah-Khé, et c'est à Dong-Dang que M. de Saint-Chaffray a établi son quartier général. Le président de la commission française, dont on ne saurait trop louer la fermeté, lutte avec l'aide de ses collaborateurs contre les finesses de la diplomatie des délégués chinois, qui soulèvent à chaque instant une nouvelle difficulté. Il semblerait que les commissaires du Céleste-Empire ne se rendent pas un compte exact de leur mission ; ils discutent évidemment tout comme s'ils avaient à faire une convention, et

mettent la patience de nos commissaires à l'épreuve. Mais M. de Saint-Chaffray ne s'impatiente pas, et, d'après ce qu'on nous écrit, il se sert surtout dans les négociations du capitaine Bouinai et du docteur Neis, qui connaissent parfaitement le monde indo-chinois. Le docteur Neis a appris dans ses belles explorations du Laos combien il faut avoir de placidité et de calme devant les procédés des Asiatiques.

À notre avis, ces retards n'ont aucune importance, car ce n'est ni à Lang-Son ou à Dong-Dang que se règlent les questions importantes, c'est à Paris et à Pékin. D'une part, comme nous l'avons déjà dit, les travaux de la commission dureront des années. Mener à bonne fin, en une saison, une œuvre aussi longue et aussi minutieuse, dans un pays inconnu, sans routes, eût été même matériellement impossible. Si les commissaires chinois s'y étaient prêtés, l'important était de l'amorcer. D'autre part, les délégués se sépareront forcément au commencement d'avril, les uns pour rentrer à Hanoï, les autres pour retourner à Canton ; on ne pourrait, en effet, continuer les travaux sur le terrain pendant la saison des chaleurs, sans compromettre gravement la santé des membres de la commission. Aussi nous estimons que les détails de procédure que nous signalait hier notre correspondant n'ont pas grande importance.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 5 mars 1886)

M. Scherzer, consul de France à Canton, membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, est obligé de rentrer en France pour rétablir sa santé ébranlée par le climat. Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de M. Scherzer au grade de chevalier de la Légion d'honneur. M. Haïtce, qui était autrefois avec M. Harmand, et qui, depuis, avait suivi M. Lemaire à Hué, a été désigné par le ministère des affaires étrangères pour remplacer M. Scherzer comme membre de la commission. M. Frandin, premier interprète de la légation, reste chargé de la gérance du consulat de Canton.

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DU TONKIN (*Le Temps*, 10 mars 1886)

Notre correspondant du Tonkin nous envoie le journal d'une personne attachée à la colonne qui a repris possession de la frontière du Quang-Si. Ces notes, prises au jour le jour, embrassent la période qui s'étend du départ de la commission de Hanoï jusqu'au moment où les premières conférences allaient avoir lieu. Par le temps perdu, on se rendra compte de celui qui s'écoulera pour régler définitivement toutes les questions pendantes, nos commissaires étant aux prises, d'une part, avec l'étiquette chinoise, d'autre part, avec des difficultés qu'il est malaisé de surmonter

Lang-Son, 6 janvier.

10 décembre. — Nous venons d'appareiller : le *Moulun* et le *Jacquin* doivent nous conduire à Lam, le port de Chu, d'où nous prendrons jusqu'à Lang-Son la route suivie victorieusement par le corps expéditionnaire au mois de février dernier. Le général Warnet, M. Silvestre, directeur des affaires civiles et politiques, quelques officiers, sont venus assister à l'embarquement et faire leurs adieux aux membres de la mission. À Hanoï, l'impression générale est qu'elle arrivera à Lang-Son, mais qu'il faudra faire parler la poudre pour disperser quelque bande de rebelles.

Le général Warnet, qui a présidé avec une sollicitude digne des plus grands éloges à l'organisation de la colonne d'escorte, a, de plus, chargé le lieutenant-colonel Cretin,

sous-chef d'état-major général, de l'accompagner jusqu'à Thanh-Moi et d'assurer les services du ravitaillement, ce qui n'est pas aisé, car ce qu'on craint surtout, c'est la désertion des coolies. Aussi on a pris à leur égard des dispositions particulièrement bienveillantes. Nous n'en aurons pas moins de 1.000 : 300 pour la commission, répartis entre le *Moulun* et le *Jacquin*, et 700 pour la colonne Servièrè. Les coolies de la commission sont des volontaires de la province de Hanoï dont les villages sont responsables. Leur organisation est la suivante : un doi (sergent indigène) pour 40 coolies ; un cai pour 20. Leur solde est d'une piastre tous les quatre jours ; ils reçoivent, de plus, une ration journalière de 800 gr. de riz, de 125 gr. de lard (c'est la première fois qu'on leur en distribue), de 0 gr. 25 de sel. Ils ont une marmite pour quatre, une couverture et un manteau en pailote par homme.

La commission emmène deux officiers topographes, MM. Vernet ⁹, lieutenant au 23^e de ligne, et Bohin ¹⁰, lieutenant aux tirailleurs tonkinois ; un interprète français-annamite ; un Chinois parlant l'annamite ; trois lettrés annamites ; deux d'entre eux sont de la province de Caobang.

À chacun des flancs des canonnières est collée une jonque chargée du riz des coolies et sur laquelle ils font cuire leur *tiou-tiou*.

À six heures, le *Moulun* et le *Jacquin* mouillent pour la nuit dans le fleuve Rouge. On s'installe comme on le peut, et, somme toute, on passerait une bonne nuit, n'étaient les inévitables moustiques du Delta.

11 décembre. — On appareille au jour pour s'engager dans le canal des Bambous, et de là dans la Thai-Binh. À 6 heures 20 du soir, on mouille devant Hai-Dzuong. Les canonnières marchent lentement, ce qui n'a rien d'étonnant, car, d'une part, elles sont lourdement chargées ; d'autre part, comme elles font constamment un service des plus pénibles, on n'a pas le loisir de les réparer à fond.

12 décembre. — À neuf heures du matin, le *Moulun* mouille devant le blockhaus des Sept-Pagodes qui va être remplacé, dit-on, par une caserne aménagée pour un millier d'hommes. On voit à quelques centaines de mètres du poste une colonne de pierre qui marque l'emplacement de l'ancien camp tonkinois des Lê.

Incident. La jonque amarrée à tribord du *Moulun* coule malgré tous les efforts qu'on fait pour la tenir à flot. Le chargement est perdu, mais on sauve tout le monde. Pendant qu'on cherche à opérer le sauvetage, l'*Éclair* passe devant le *Moulun* avec des coolies pour la colonne Servièrè, qui est concentrée à Chu.

À dix heures, nous entrons dans le Loch-Nam, où nous rencontrons le *Henri-Rivière* échoué sur un banc de sable. Il s'est crevé sur une roche presque au même endroit que le *Berthe-de-Villers*, que M. l'ingénieur Janet a renfloué, en procédant d'une façon aussi originale qu'intelligente. Enfin, devant Lam, nous trouvons la *Trombe* et le *Revolver*. Lam a une mauvaise réputation dans le corps expéditionnaire, la garnison ayant été rudement éprouvée pendant la saison chaude, mais actuellement, l'état sanitaire est satisfaisant. Le commandant Servièrè reçoit la commission au débarquement.

13 décembre. — On part à 5 heures pour Chu. L'étape est de sept kilomètres ; on met deux heures pour la franchir. La commission est escortée par trente-deux chasseurs d'Afrique du 1^{er} régiment, commandés par le capitaine Cachet. Les bagages et les coolies suivent. À Chu, le commandant Servièrè a l'obligeance de recevoir à sa table les délégués. C'est une bonne fortune, car la localité offre peu de ressources.

⁹ Louis-Ferdinand Vernet (Paris, 10 nov. 1860-Vincennes, 7 septembre 1930 : suicide pour cause de maladie incurable) : saint-cyrien, commandeur de la Légion d'honneur du 11 janvier 1916 : colonel d'infanterie.

¹⁰ Adolphe Armand Bohin (Paris, 15 mars 1857-Toulon, fin février 1924) : soldat de 2^e cl. au 3^e RIMA (1^{er} fév. 1876), École provisoire des sous-officiers de marine de Cherbourg (1880), sous-lieutenant au bataillon du Tonkin (22 déc. 1882), lieutenant au 1^{er} RTT (18 octobre 1885), lieutenant au 4^e RIMA (6 mai 1886), breveté de langue annamite (21 janvier 1891). Commandeur de la Légion d'honneur du 10 juin 1920 comme lieutenant-colonel d'infanterie.

Chu est une superbe position militaire ; on sait quels rudes combats on a livrés sur les rives du Loch-Nam aux réguliers chinois ; à l'inspection des lieux, on se rend compte des difficultés dont nos soldats ont triomphé.

Le camp est sur la rive gauche de la rivière ; c'est une série de mauvaises cagnas en paillotes blanchies à la chaux. On aurait certes pu mieux faire, sans les idées d'évacuation des points en dehors du Delta qui ont longtemps prévalu à Paris et au quartier général du corps du Tonkin. Les terres qui avoisinent le camp n'ont pas la fertilité du Delta, mais elles conviennent à la culture. Sans doute, les Européens ne trouveront dans cette région que les ressources qu'ils y auront apportées mais les tirailleurs tonkinois y vivront très aisément. Et ce que je dis pour Chu, je pourrai le répéter pour tout le territoire qui s'étend jusqu'à la Porte de Chine. Comme conséquence, on peut poser qu'il est nécessaire de faire garder les points en dehors du Delta par des troupes indigènes, lesquelles sont acclimatées et trouveront sur place leurs approvisionnements.

Le *quan-an* (mandarin de la justice) de Lang-Son, qui va rejoindre son poste, vient rendre visite à M. de Saint-Chaffray ; après lui arrive un chef de canton qui, suivant l'usage, dépose aux pieds du président de la commission une poule et un chapon. C'est un présent qui n'est pas à dédaigner, car, si le canard abonde ici, le poulet est assez rare. Une mauvaise poule vaut 15 à 20 sous, c'est-à-dire deux fois plus cher qu'à Hanoï.

La garnison de Chu se compose de 250 hommes, bataillon d'Afrique et tirailleurs indigènes. Le bataillon d'Afrique y a été cruellement éprouvé pendant la saison chaude.

14 décembre. — Départ de Chu à neuf heures; la commission suit la pointe d'avant-garde des chasseurs d'Afrique et arrive à une heure à Pho-Cam. L'étape est de 18 kilomètres, les coolies n'arrivent qu'à trois heures.

C'est leur première journée de marche ; heureusement tout s'est bien passé. À peine une trentaine de déserteurs ; un coolie meurt d'épuisement sur la route. En arrivant à l'étape, quelques porteurs vont au village voisin vendre leur ration de lard et rejoignent ensuite.

On a traversé le col de Deo-Quan, qui a environ 2 kilomètres ; le temps est superbe, la vue très pittoresque. Pas un village, rien que quelques cagnas détruites et des traces de campement : la guerre a passé par là !

La colonne du commandant Servièrre marche dans l'ordre suivant :

Avant-garde, sous le commandement du capitaine Sucillon ¹¹, des tirailleurs tonkinois : 4 cavaliers, une demi-compagnie de tirailleurs tonkinois, un peloton du 23^e ; détachement des chasseurs d'Afrique du capitaine Gachet.

Le gros, sous les ordres du capitaine Gignous on peloton du 23^e, une section de 80 de montagne, une compagnie du 23^e, ambulance et convoi.

Arrière-garde : 2 mulets de cacolets, une section du 23^e, une demi-compagnie de tirailleurs tonkinois, 4 cavaliers.

La tenue des troupes est la blouse et le pantalon de toile. On fait halte toutes les deux heures. Les coolies qui marchent sans intervalles derrière le gros sont couplés par deux et portent les caisses à l'aide d'un bambou.

D'après l'ordre de marche général, le poste de la commission est derrière l'avant-garde. Pour les premières étapes, on l'autorise à suivre la pointe de cavaliers d'extrême avant-garde.

À Pho-Cam, il y a une garnison de 50 hommes, tirailleurs tonkinois et bataillons d'Afrique.

15 décembre. — Départ à huit heures pour Dong-Song. La route est très pittoresque, accessible aux charrettes à buffles et coupée par quelques arroyos, qu'on

¹¹Hippolyte Gilbert Joseph Sucillon (Besançon, 19 nov. 1853-Salles Arbuissonnais en Beaujolais, 4 déc. 1944) : polytechnicien, grand officier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1915 : général de division des troupes coloniales, commandant des troupes en Indochine.

passé sans difficulté. L'étape est de 16 kilomètres. Nous n'apercevons pas de villages, cachés qu'ils sont dans les bois qui bordent la route.

On a engagé, pour remplacer les quelques coolies qui ont déserté, des Muongs de bonne volonté, auxquels on donne par jour 40 cents au lieu de 20. On peut compter sur leurs services, à condition de leur donner de temps à autre une permission pour aller chez eux. La colonne traîne actuellement un convoi de 1.032 coolies.

On voit à Dong-Song les restes des fortifications élevées par les Chinois pour barrer au général Brière de l'Isle la route de Lang-Son. Elles sont bien telles qu'on les a décrites, vraiment formidables. L'un des forts chinois, que nous avons retourné, est commandé par un sous-lieutenant de réserve qui, comme ses camarades de la réserve qui sont au Tonkin, fait vaillamment et simplement son devoir. Le commandement est très satisfait de cette catégorie d'officiers.

À Dong-Song, la compagnie d'Infreville, tirailleurs tonkinois, se joint à la colonne.

16 décembre. — Départ à sept heures pour Thanh-Moï, où on trouvera la route Mandarine. L'étape est courte. On arrive au campement à neuf heures, après avoir traversé le col de Deo-Quao. La route est fort accidentée, mais les coolies, auxquels on a distribué un peu de *choum-choum* (eau-de-vie de riz), l'enlèvent allègrement. Surprise agréable, nous trouvons à Thanh-Moï un petit marché bien approvisionné de canards, d'œufs de canards, de porc, etc.

Le site est fort pittoresque ; le Song-Thuong coule entre les contreforts du versant occidental du Deo-Quao et les imposantes montagnes calcaires du Nin-Dong-Nai, dont les grottes sont renommées. L'une d'elles, la plus remarquable, domine la route de Lang-Son. Les Chinois s'y étaient barricadés au mois de février, et, invisibles, ils tiraient sur tout ce qui passait à leur portée, c'est-à-dire sur nos soldats et nos coolies.

Les rizières de cette région sont médiocres ; toutefois, elles suffisent aux besoins de la population, très clairsemée. Il faut remarquer qu'à partir de Thanh-Moï, les eaux sont potables, tandis que, sur une partie de la route, depuis Chu, elles sont dangereuses.

Le colonel Cretin reste à Thanh-Moï, ainsi que le brave capitaine Gignous, l'un des officiers les plus populaires du corps expéditionnaire. Il a gagné et bien gagné au Kep la croix d'officier de la Légion d'honneur. C'est lui qui, dans le combat, a lutté corps à corps avec une sorte de géant chinois. Il reste, à son grand regret et au nôtre, à Thanh-Moï, avec une compagnie du 23^e et la section d'artillerie.

17 décembre. — On part à sept heures et demie pour Cut. La commission prend place derrière l'avant-garde et l'on se tient prêt à repousser toute attaque. En effet, à partir de Thanh-Moï, c'est l'inconnu, et chacun se demande si on n'aura pas à tirer des coups de fusil. L'étape est de 17 kilomètres.

Arrivée à Cut à 1 heure 30. La colonne campe au pied du col qui sépare les eaux du versant chinois du golfe du Tonkin. La chaleur est forte, les gués nombreux, leur passage difficile.

L'étape a été très pénible pour les coolies. La route est plus que médiocre ; toutefois, avec quelques travaux, il ne sera pas difficile de la rendre carrossable.

Avant de quitter Thanh-Moï, on avait évacué sur Dong-Dang un soldat du 23^e, atteint du choléra. C'est le second cas depuis quarante-huit heures. Nous pouvons mettre en ligne 570 combattants, officiers compris. C'est beaucoup dans ce pays, quand on n'a pas affaire aux masses chinoises. Dans quelques jours, ce sera peu, car la petite colonne va occuper Lang-Son, Dong-Dang et That-Khé.

18 décembre. — Départ à 6 heures 30 du matin pour Lang-Son. C'est notre dernière étape : elle est de 25 kilomètres.

Les coolies marchent très bien ; chacun sent qu'on atteint le but. La route est assez accidentée. Aux soins apportés à la culture, on voit qu'on approche de la frontière d'un grand pays ; les moindres plis de terrain sont utilisés ; partout des rizières s'étagent les unes au-dessus des autres, comme à Ceylan, en forme d'escaliers.

À cinq heures du soir, on arrive à Lang-Son. Le commandant Servièrè a déjà fait placer par les chasseurs d'Afrique le drapeau français sur la porte de la citadelle. Cela s'est fait sans apparat ; le souvenir de la retraite était là pour conseiller de procéder par des faits et sans bruit.

Aucun incident grave à signaler. Cependant, un coup de fusil parti d'un fourré salua notre arrivée. On fouille la brousse, mais impossible de trouver le tireur. La première visite des officiers de la colonne est pour les tombes des vaillants morts à Lang-Son. Dans quel état elles sont ! Inutile de dire qu'on va les restaurer.

Cette réoccupation pacifique de Lang-Son cause à tous une poignante émotion et réveille de sombres pensées. Rien ne sert d'épiloguer sur le passé et sur des faits trop connus, mais on doit tout au moins faire cette remarque que la bonne foi de la Chine nous a beaucoup facilité notre tâche.

Pauvre et peu cultivée par suite de l'état de guerre, la région de Lam à Lang-Son, sans avoir la fécondité du Delta, peut certainement nourrir ses habitants en temps ordinaire, mais il faut se mettre en tête que des postes européens seront difficiles à ravitailler tant qu'on n'aura pas construit une route charretière. Quant aux tirailleurs tonkinois, ils vivront très bien sur les lieux. Toutefois, il me paraît qu'il faudra les relever fréquemment dans la mauvaise saison. Des petits blockhaus, bien approvisionnés, suffiront dans les premiers temps, puis il faudra étudier la création de villages militaires pour assurer le repeuplement de la région. L'occupation de Lang-Son n'est, du reste, qu'une étape dans l'organisation du pays, mais une étape considérable si l'on veut y voir clair et si l'on ne parle plus d'évacuer le Nord du Tonkin. Après les immenses sacrifices d'hommes et d'argent faits en Chine et au Tonkin, ce serait une faute impardonnable de ne pas profiter de la bonne saison pour s'installer définitivement dans les provinces du Nord, lesquelles sont incomparablement plus riches que la plupart des provinces de l'Annam central.

À partir de Lang-Son, le pays devient très fertile les rizières abondent (le lendemain de notre arrivée à Lang-Son, on nous a apporté 10.500 kilogrammes de riz, et autant les jours suivants) ; les villages sont rapprochés; les habitants, Muongs ou métis de Chinois pour la plupart, sont au travail ; partout on rencontre des bœufs et des buffles; il y a même des chevaux. Les marchés sont bien approvisionnés. Nous sommes loin du pays où l'on ne mange pas.

Le 19, le commandant Servièrè envoie à Ki-Lua, à 1.500 mètres de Lang-Son, une reconnaissance qui se trouve en présence de quelques réguliers chinois. Ceux-ci regagnent tranquillement Dong-Dang. Toute la soirée, les collines se couvrent de feux. Comme les Gaulois, pirates ou rebelles annamites, réguliers ou irréguliers chinois, indiquent ainsi tout grave événement.

Le lendemain, dimanche 20 décembre, le commandant Servièrè et M. Scherzer, membre de la commission, poussent, avec un faible détachement, jusqu'à la Porte de Chine. À Dong-Dang, ils rencontrent un millier de réguliers du général Tsou, qui commande sur la frontière du Quang-Si. Installés, en ce point, les impériaux avaient même préparé des logements pour leurs commissaires, et il semble que ceux-ci avaient la prétention d'y établir leur quartier général.

Le commandant Servièrè, qui exerce de nouveau les fonctions de résident à Lang-Son, qu'il a tenues avec une haute distinction jusqu'à la retraite, laisse à Dong-Dang un détachement de tirailleurs tonkinois, commandés par le lieutenant Robart, de l'infanterie de marine, avec ordre d'empêcher l'achat en masse du riz que pratiquaient les Chinois pour les troupes cantonnées de l'autre côté de la Porte de Chine.

Informé de la situation, M. de Saint-Chaffray n'hésita pas un instant et décida que la commission irait s'installer le lendemain à Dong-Dang. Le 21, au jour, la compagnie tonkinoise du capitaine d'Infreville se mettait en marche, suivie dans l'après-midi par les

délégués français escortés par les chasseurs d'Afrique. L'étape était de 15 kilomètres on la franchit en trois heures.

De Lang-Son à Dong-Dang, le pays est très cultivé, la population très dense. La commission croise sur la route des files de paysans muongs ou de métis chinois; quelques-uns de ceux-ci ont le pur type annamite. Aucune hostilité de leur part. Ils nous regardent d'un œil indifférent, et la présence de ce qu'ils pourraient appeler l'étranger ne les gêne nullement. À tout prendre, semblent-ils se dire, que nous importe d'être Chinois ou Annamites. Ils seraient plus fiers d'être Chinois, mais ils seront plus heureux sous notre protection. Voilà le fond de leurs pensées, mais ils ont vu tant d'événements depuis quelque temps qu'ils ont, en réalité, une forte dose de scepticisme.

À l'arrivée de la commission à Dong-Dang, un certain nombre de réguliers en uniforme, mais sans armes, circule dans le village. On les fait déguerpir avec des formes et ils s'en vont tranquillement. Les maisons sont couvertes d'affiches chinoises indiquant les logements futurs des commissaires chinois et de leur escorte. Sur l'invitation du commandant Servièrre, l'autorité annamite enlève ces affiches. Nous sommes ici chez nous et c'est à nous de préparer les logements des délégués chinois, s'ils veulent nous demander l'hospitalité, ce qui n'est guère probable.

Tout cela se passe, du reste, très bien, mais il est évident, et nous en avons acquis la certitude par la suite, que nous avons beaucoup dérangé les commissaires impériaux en arrivant aussi vite à la Porte de Chine. Ils ont là près de nous de 4 à 5.000 hommes, et ce n'est pas sans quoique étonnement qu'ils nous ont vus prendre possession de Dong-Dang avec une seule compagnie de tirailleurs tonkinois grelottant la fièvre pour la plupart. Certes, nous avons payé d'audace, mais ce serait une faute impardonnable de reculer d'une semelle et de laisser en l'air et sans la renforcer la faible troupe qui est échelonnée de Lang-Son- à la Porte de Chine. Il y va de notre prestige et de la sécurité de la commission, car on signale à Caobang un rassemblement de 3.000 irréguliers qui pourraient déboucher par la route de That-Khé à Lang-Son et peut-être nous forcer à évacuer Dong-Dang. Quelle figure ferait alors la commission devant les Célestes qui émettaient la prétention, non de conserver ce point à titre définitif, mais d'y établir provisoirement et pendant la durée des conférences leur quartier général.

Notre brusque arrivée a dérangé leurs projets ; ils en ont pris leur parti, mais ils regrettent assurément la facilité de s'approvisionner à un marché bien pourvu et de communiquer par Dong-Dang avec la riche région de That-Khé. Les commissaires chinois qui sont à Lang-Tcheou depuis la fin de novembre, avertis officiellement de notre arrivée, se sont mis en route vers la Porte de Chine, mais sans se presser.

Wang-Tche-T'Chouen, taotai des grains de la province de Canton, est arrivé le premier et a rendu visite, le 23 décembre, à M. de Saint-Chaffray ; Li-Hing-Jouei, ancien directeur de l'arsenal de Shanghai en 1881-82, est aussi arrivé, mais il s'est fait excuser pour raisons de santé. Enfin, Teng-Tcheng, membre du Tsong-Li-Yamen, l'un des signataires du traité de Tien-Tsin, directeur de la cour des cérémonies d'État et le chef de la mission de la délimitation pour les frontières du Quang-Si et du Quang-Tong, est arrivé le 24 décembre, mais on ne l'a pas encore vu. Les hauts mandarins sont assistés d'interprètes et de MM. Hart (le frère de sir Robert Hart) et Hopper, Américains nés à Canton, tous deux du service des douanes impériales chinoises.

Les deux commissions en sont encore aux formules de politesse et au règlement de questions de détail, d'une longueur inévitable avec les Chinois ; aussi il faut prévoir que les travaux ne commenceront pas avant le 1^{er} janvier.

Détail à noter : les Chinois ont un télégraphe à quelques kilomètres de la Porte de Chine ; le nôtre ne va actuellement que jusqu'à Thanh-Moï. Il nous faudra huit jours au moins pour que l'ancienne ligne de Lang-Son soit réparée, et il n'est nullement question de la prolonger jusqu'à Dong-Dang, ce qui est un tort.

Pour résumer mon impression, j'estime que notre situation vis-à-vis de la Chine est excellente ; mais il n'y a pas de fautes à commettre ; il faut marcher sagement,

prudemment, mais résolument et avec les moyens d'action nécessaires et les ressources d'une nation civilisée.

L'infatigable commandant Servièrè a occupé That-Khé, après trois journées de marche, avec 150 hommes, 23^e de ligne et tirailleurs tonkinois. Le village était abandonné, les maisons barricadées, les 2 ou 300 pirates qui terrorisaient cette riche région ont fui à notre approche. On en a pris 7 ou 8.

Le commandant Servièrè reste à That-Khé avec 100 hommes. Il nous faut des renforts, puisque nous nous étendons de ce côté Caobang est à surveiller, et la route de Lang-Son à That-Khé est détestable.

Au 31 décembre, nous avons seulement 200 hommes du 23^e à Lang-Son 150 tirailleurs tonkinois à Dong-Dang, et 175 hommes des tirailleurs tonkinois et du 23^e de ligne à That-Khé. C'est trop peu, et combien on devrait regretter à Hanoï le monde qu'on a envoyé en Annam ! Mais, avec le général de Courcy, la France semble avoir oublié son principal objectif, qui est le Tonkin, et le commandant en chef ne se préoccupe que de l'Annam.

3 janvier. — Voilà quinze jours que nous sommes ici ! Tout, jusqu'à présent, s'est passé en visites de politesse et à régler des questions préliminaires. Ces mandarins sont vraiment gens bien polis, mais ce [n'est] qu'aujourd'hui que nous les avons tous vus. Les délégués français avaient rendu d'abord à Wang-Tche-T'Chouen la visite que ce mandarin leur avait faite à Dong-Dang, et par la même occasion, ils avaient été saluer Li-Ling-Jouei, qui s'excusa, sous prétexte de maladie, de ne pas être encore venu à Dong-Dang. Il se décida enfin, le 1^{er} janvier, à accompagner Wang, qui venait nous présenter ses compliments à l'occasion du jour de l'an. Pour en finir avec ces questions de cérémonial, qui ont tant d'importance en Chine, la commission française décida — ce qui flatta énormément les Chinois — qu'elle ferait la première visite à Teng et qu'elle demanderait en même temps à voir le gouverneur du Quang-Si, Li-Pong-Heng. En Europe, cette visite eût eu lieu certainement le 2 janvier, mais ici, il a fallu trois jours pour régler la question des escortes et arrêter comment les deux commissions iraient de la Porte de Chine à Dong-Dang, et réciproquement. Ce fut notre façon de voir qui prévalut ; il fut admis que, pour aller à la Porte de -Chine, la commission française aurait une escorte de réguliers chinois, et que sur le territoire tonkinois les Célestes seraient escortés par les chasseurs d'Afrique. Mais, avant de parler de cette visite du 4 janvier, que Teng et Li doivent rendre demain, il est intéressant de dire de quelle façon les délégués chinois ont souhaité le 1^{er} janvier à leurs collègues.

Le 31 décembre, ils leur envoyèrent deux petits cochons laqués, deux jarres d'excellent vin de riz — en général, on le boit tiède — du thé, des oranges, des cuissots de chèvres, des canards, des poulets, des oies, tout cela fort précieux à Dong-Dang et offert avec cette politesse aimable, familière aux hauts fonctionnaires de l'Empire du Milieu. C'est un prêt, car, à leur premier jour de l'an, M. de Saint-Chaffray leur rendra leur politesse. Le 1^{er} janvier, comme je l'ai dit, Wang et Li vinrent apporter en personne leurs compliments et s'excusèrent de ne pas avoir fait mieux, mais à la Porte de Chine... !

L'équipage dans lequel ils étaient arrivés ne manquait pas de pittoresque : d'abord trois chasseurs d'Afrique, le fusil haut, ouvrant la marche ; puis deux mandarins à bouton de cristal à cheval ; huit réguliers sur deux rangs précédant la chaise à porteurs de Wang — il est mandarin de 2^e classe — derrière la chaise une équipe de porteurs prêts à relever leurs camarades. La chaise de Li — il est mandarin de 4^e classe — avait la même escorte. Enfin, fermant la marche, nos chasseurs d'Afrique avec leur fière allure.

Lorsque, le 3 janvier, la commission française se rendit à son tour à la Porte de Chine, son escorte d'honneur était de 18 cavaliers : à savoir 6 petits mandarins militaires à bouton de cristal, armés de sabre, les deux premiers portant leur sabre dans

le dos ; les douze autres cavaliers armés de remingtons qu'ils portaient à la grenadière, sont huchés sur des selles en bois recouvertes d'une peau de couleur et font piètre figure ; ils se servent d'énormes étriers qu'ils chaussent par le talon.

Le 3 janvier, la réception faite par les mandarins à la commission française n'a pas manqué de solennité. La Porte de Chine était plus pavoisée que de coutume, on y comptait les pavillons par centaines ; derrière l'entrée et dans la première cour, 50 soldats sur deux rangs formaient la haie, le fusil dans la main droite tenant la crosse, le bras allongé, le canon en avant. Somme toute, ils n'avaient pas trop mauvaise mine, bien que leurs effets et leurs armes fussent des plus mal entretenus. Dans une seconde cour, précédant la tente spacieuse où étaient les commissaires impériaux, la haie était faite par des soldats armés de hallebardes étincelantes.

Si les Chinois laissent rouiller leurs fusils, leurs armes blanches sont toujours reluisantes. Les délégués français n'avaient amené avec eux que leurs ordonnances, parmi lesquels il y avait trois zouaves. Leur costume excita vivement la curiosité des Chinois et, toujours bons enfants, les zouzous se laissèrent examiner sur toutes les coutumes.

Revenons à la réception : la commission pénétra dans une pièce où elle prit place devant une longue table chargée d'oranges et de letchis. L'inévitable champagne remplit les verres et on passa ainsi une bonne heure à échanger les politesses les plus quintessenciées, sans aborder naturellement un mot du sujet qui intéressait les deux délégations. En parler, c'eût été manquer au savoir-vivre le plus élémentaire.

Les commissaires étaient rangés autour de la table de la façon suivante comme la gauche est en Chine la place d'honneur, M. de Saint-Chaffray était à gauche de Teng, puis venaient MM. Scherzer, le colonel Tisseyre, le capitaine Bouinai et le docteur Neis. À droite de Teng, Li-Pinh-Heng, le gouverneur du Quang-Si, Wang, Li-Hing-Jouei, M. Hopper. M. Hart, qui servait d'interprète, se tenait un peu en arrière et entre M. de Saint-Chaffray et Teng.

4 janvier. — Teng et le gouverneur du Quang-Si viennent en visite à Dong-Dang. Encore un jour perdu. Quelle patience il faudra à nos pauvres commissaires dans cette campagne !

On tâche tout d'abord de faire comprendre aux visiteurs qu'en Europe la place d'honneur est la droite ; ce n'est pas aisé. Le gouverneur du Quang-Si est un Mandchou qui a vu son premier Européen quand M. Hart s'est présenté à lui à la Porte de Chine ; il a quelque peine à saisir ce qu'on lui dit sur le cérémonial des Occidentaux et sa surprise se peint un instant sur sa physionomie. Heureusement, elle est vite dissipée par un mot de Teng, qui, avec une merveilleuse souplesse, lui explique cette question d'étiquette. Ce Mandchou est un homme de haute stature, très robuste, malgré ses cinquante-six ans ; il nous fait l'effet d'un vieux dur-à-cuir. Teng, au contraire (quarante-cinq ans), a une physionomie des plus avenantes. C'est un Cantonais. Il est fort bien de sa personne et pourrait aisément, habillé autrement, être pris pour un Européen. Chaque fois que son interprète lui transmet les paroles de M. de Saint-Chaffray et des autres membres de la commission, sa tête se meut avec une sorte de dodelinement très curieux. À chaque rotation qu'elle exécute, il semble qu'il y grave les pensées de ses interlocuteurs. Les commissaires sont fort richement habillés et leurs vêtements sont fourrés.

Leurs mains attirent surtout l'attention de nos compatriotes ; elles sont très fines et jouent dans la mimique dont elles accompagnent leurs discours un rôle important. Les gestes de Teng ont une véritable élégance et s'harmonisent admirablement avec la mobilité de la figure, qui, semblant deviner par le regard ce qu'on va lui traduire, prend tour à tour une expression enjouée ou impassible à laquelle un clignotement d'yeux approprié ajoute encore du piquant.

Sauf Teng, signataire, en qualité d'assistant de Li-Hong-Tchang,, du traité de Tien-Tsin, ce sera la première fois que les commissaires chinois discuteront en conférence

avec des Européens. On espère, si l'on tombe d'accord sur le mode de procéder, commencer les travaux vers le 7 janvier, mais ce n'est qu'une espérance.

La commission française n'a toutefois pas perdu son temps. Elle se prépare à la discussion par des conférences et ses topographes procèdent au levé du terrain ; malheureusement, le quartier général n'a détaché ici pour ce service que deux officiers, et il faudrait, dès maintenant, quatre brigades, chacune de deux officiers.

Pendant que les deux missions entraînent en relations, l'occupation de la frontière s'affermissait. Le 31 décembre, le commandant Servièrè rentrait à Lang-Son fort satisfait de ce qui se passait à That-Khé, où il avait laissé la compagnie Sucillon, des tirailleurs tonkinois. À Lang-Son, il trouva l'ordre d'évacuer That-Khé, qu'il avait jugé nécessaire d'occuper, en vue des travaux de la commission. En même temps arrivait la nouvelle du départ prochain du général Warnet pour la France et du remplacement de M. Silvestre par M. Parreau. Les deux officiers, qui n'avaient cessé de démontrer au général en chef la nécessité de l'occupation du haut Tonkin, quittaient donc le Tonkin. Devant les graves mesures ordonnées de Hanoï qui compromettaient le succès de sa mission déjà très délicate, M. de Saint-Chaffray télégraphia à Paris pour signaler le déplorable effet qu'une telle reculade n'eût pas manqué de faire sur les commissaires chinois. J'ignore si c'est de lui-même ou sur une injonction du gouvernement que le général de Courcy a modifié ses ordres.

Quoi qu'il en soit, il est vite revenu sur sa détermination ; même plus, il a compris qu'il fallait renforcer les troupes à la frontière. En effet, la compagnie Gignous, du 23^e, qu'on avait laissée à Thanh-Moï, reçut l'invitation de se porter à Lang-Son, où nous eûmes dès lors deux- belles compagnies du 23^e, sous le commandement du chef de bataillon Lavoix. On laissait une compagnie à That-Khé, une autre à Dong-Dang. Enfin, le lieutenant-colonel Cretin, qui allait être rappelé à Hanoï, prenait le commandement de la ligne d'étapes de Lam à Lang-Son, et le commandant Servièrè s'installait à Dong-Dang, avec mission de prêter à la commission un concours de tous les instants.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 15 mars 1886)

Les lettres que nous recevons du Tonkin nous donnent des renseignements intéressants sur les travaux de la commission de délimitation de la frontière. Les prétentions des commissaires chinois étaient vraiment bien curieuses : « Nous avons, disaient-ils, à tracer les limites de nos possessions respectives ; mais comme vous ne connaissez pas ce pays, comme nous seuls avons quelque idée de sa topographie, nous allons vous dire quels sont les points qui nous appartiennent, et le reste sera à vous. » Partant de là, les commissaires impériaux établissaient que la ligne de partage des eaux des bassins chinois et tonkinois formait la ligne frontière et que Lang-Son, Dong-Dang, That-Khé, etc., étaient sur le territoire chinois.

On comprendra sans peine la surprise de M. de Saint-Chaffray et de ses collègues. Les conférences ont été suspendues de fait, les deux délégations ont pris les ordres de leurs gouvernements, et la question a été réglée conformément aux stipulations du traité de Tien-Tsin.

Pour notre part, cet incident ne nous étonne nullement ; les diplomates du Céleste-Empire ont de grandes qualités : à côté d'une patience extrême et d'une habileté consommée, ils ont un aplomb imperturbable, et, quand ils négocient, ils n'hésitent jamais à faire les demandes les plus extraordinaires, réclamant l'impossible pour obtenir

le plus. C'est dans le génie de la race, et, aussi bien dans les transactions diplomatiques que dans les transactions commerciales, les Célestes savent pratiquer avec un art sans pareil des marchandages qu'on juge trop sévèrement avec les idées européennes.

Mais les commissaires impériaux ont une autre excuse ; si c'est par patriotisme qu'ils cherchent à arrondir les frontières de leur pays, c'est aussi pour mettre leur responsabilité à couvert qu'ils émettent des prétentions exorbitantes.

L'histoire leur a appris que les négociateurs chinois des traités intervenus entre le Céleste Empire et les nations occidentales ont eu souvent à regretter que la confiance de leur gouvernement les ait appelés à le représenter dans des conférences diplomatiques. Aussi le principal souci des diplomates de l'Empire du Milieu est de s'efforcer de n'encourir aucun blâme et d'assumer en toute affaire le minimum de responsabilité. Il est évident qu'en réclamant Lang-Son, That-Khé, etc., avec la ligne frontière passant à Cut, les commissaires impériaux savaient qu'ils demandaient ce qu'on ne leur accorderait pas ; mais, en laissant régler cette question par les deux gouvernements, ils espéraient, d'une part, qu'on leur saurait quelque gré à Pékin de leur zèle, d'autre part, que les censeurs ne pourraient les dénoncer pour avoir cédé sans combattre les quelques centres importants de la frontière sur lesquels ils émettaient des prétentions.

Qu'on se rappelle les précautions extraordinaires prises par Li-Bong-Tchang lors de la discussion du second traité de Tien-Tsin ; le vice-roi, malgré sa toute-puissance, réclame des garanties de tout ordre, exige l'assistance des membres du Tsong-Li-Yamen. Il se souvenait des graves ennuis qu'il avait eus à cause du traité qu'il avait négocié avec le commandant Fournier, et, en acceptant la mission qu'on lui confiait, il voulait que la responsabilité de la signature de la paix fût partagée par tous les conseillers de l'impératrice.

En gens avisés, les commissaires chinois qui discutaient à la frontière du Tonkin ne demandaient rien de moins qu'un décret impérial pour renoncer à leur manière de voir.

LETTRES DU TONKIN
(*Le Temps*, 19 mars 1886)

(De notre correspondant particulier.)
Hanoï, 30 janvier.

.....
Je vous ai télégraphié la reprise des travaux de la commission franco-chinoise de délimitation. Tout n'a pas marché comme sur des roulettes, et nous avons même craint une rupture complète. Les premières relations des deux délégations avaient été très cordiales ; il y a près de Lang-Tcheou un camp chinois fort bien installé occupé par environ 15.000 hommes. Les sous-officiers de l'escorte avaient été invités par leurs collègues chinois, et, là où il y a un an on se tuait sans merci, ou a bu — comble du rapprochement et de la civilisation ! — du champagne. De leur côté, les commissaires siégeaient pendant de longues séances qui n'aboutissaient qu'à de fortes consommations de thé et de cigares.

Les Chinois tenaient le raisonnement suivant : il existe entre la Chine et le Tonkin une frontière nettement définie, que nous connaissons et que vous devez connaître. Dès l'instant où l'on nomme une commission de délimitation, on adopte de prime abord l'idée de choisir une nouvelle frontière. Aussi nous demandons à conserver Lang-Son et à prendre Cut, c'est-à-dire la ligne de partage des eaux, comme point de séparation !

Ce raisonnement, aussi simple que paradoxal, a fini par exaspérer M. de Saint-Chaffray ; voyant qu'il n'aboutissait pas, il a proposé à la commission française de

rompre les négociations, et, des deux côtés, on a demandé de nouvelles instructions. D'après les dernières nouvelles, les Chinois auraient renoncé à leur système et les conférences auraient repris sur de nouvelles bases. N'y aurait-il pas eu économie pour nous à mettre tout simplement dans le traité que le Tonkin garderait les frontières reconnues au gouvernement de l'Annam ? Le travail de délimitation serait devenu un travail d'élimination, en ce sens que les troupes chinoises seraient retournées dans leur pays et que nos officiers topographes auraient simplement relevé les cartes qui nous font défaut. Mais les diplomates ne pensent pas à tout.

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DU TONKIN (*Le Temps*, 20 mars 1886)

Lang-Son, 22 janvier.

II

Les travaux de la commission n'ont pas marché aussi rapidement que le désiraient M. de Saint-Chaffray et ses collègues. Il semblerait que les commissaires chinois cherchent surtout à traîner les choses en longueur, car à tout moment, ils soulèvent de nouvelles objections. Avec eux, tout est sujet à contestation, et, même avant l'ouverture officielle des conférences, on a eu grand'peine à s'entendre sur la procédure à suivre. La commission française avait cru utile de préparer un petit règlement intérieur des séances, et avait demandé aux Célestes d'en faire autant de leur côté : c'était afin d'arriver à dresser des procès-verbaux exacts et d'éviter par la suite d'entrer de nouveau dans la discussion des points arrêtés. Les Chinois ne l'ont pas entendu de cette oreille ; ils ont prétendu que le procès-verbal n'était utile qu'en cas d'accord, qu'il était indifférent de noter les opinions, surtout quand elles étaient différentes et qu'elles donnaient lieu à de nouvelles discussions.

À ce qu'il paraît, c'est le système qui est en usage au Tsong-Li-Yamen, et, d'après Teng, c'est celui qui a été adopté pour les traités Fournier et Patenôtre. On a cédé sur ce point, et c'est ce qu'il y avait de mieux à faire pour ne pas retarder plus longtemps l'ouverture des travaux. Somme toute, les vrais procès-verbaux, pour une commission de délimitation, ce sont les poteaux qu'elle pose et les cartes qu'elle dresse, lesquels valent mieux que tous les grimoires.

Cette satisfaction donnée aux usages des Célestes, on s'est mis à l'ouvrage. Le 12, première séance à Dong-Dang le 14, séance à Nam-Quan (Porte de Chine) ; le 17, à Dong-Dang. Les deux commissions étaient au grand complet, sauf à la dernière réunion, où Li-Hiug-Jouei n'a pas paru.

D'après ce qu'on me dit, tout s'est passé de la façon la plus courtoise — les diplomates chinois, même quand ils ne sont pas de l'avis de leurs interlocuteurs, sont toujours d'une politesse parfaite — mais on n'a rien fait de sérieux. Toute la discussion a porté sur l'article 3 du traité du 9 juin qui est libellé ainsi : « Dans un délai de six mois, à partir de la signature du présent traité, des commissaires désignés par les hautes parties contractantes se rendront sur les lieux pour reconnaître la frontière entre la Chine et le Tonkin. Ils poseront, partout où besoin sera, des bornes destinées à rendre apparente la ligne de démarcation. Dans le cas où ils ne pourraient se mettre d'accord sur l'emplacement de ces bornes ou sur les rectifications de détail qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la frontière actuelle du Tonkin, dans l'intérêt commun des deux pays, ils en référeront à leurs gouvernements respectifs. »

Lu et relu plusieurs fois, commenté de toutes les façons, épiluché mot pour mot, cet article est devenu un véritable cauchemar pour nos délégués. Après trois longues séances, on a constaté de part et d'autre qu'on ne le comprenait pas de la même façon

et on a décidé d'en référer aux deux gouvernements. Voici résumée la singulière théorie des commissaires impériaux :

« Puisqu'on a prévu, disaient-ils, qu'il pourra y avoir des rectifications de détail, il est indispensable avant toute chose de se mettre d'accord sur le papier; on ira ensuite sur le terrain. » Mais ce qu'ils entendaient par des rectifications cachait un gros bloc enfariné. « La Chine abandonnant à la France tout l'Annam et tout le Tonkin, ajoutaient les Chinois, il est juste que le gouvernement français lui rétrocède Lang-Son et Cao-Bang et reporte la frontière de ses possessions au sud de ces points. « Et ils insistaient en cherchant à démontrer que les territoires qu'ils revendiquaient étaient arides, peu peuplés, etc.

On a tout lieu de croire que cette théorie extraordinaire était inspirée aux commissaires par le gouverneur par intérim du Quang-Si, ce Mandchou à allure de dur-à-cuire qui paraît avoir un ample mépris pour tous les Occidentaux sans exception.

Inutile de dire que M. de Saint-Chaffray et ses collègues se sont élevés avec la plus grande vigueur contre les prétentions des Chinois. Toute leur argumentation a consisté à ne pas sortir de la lettre du traité, à répéter que la commission était simplement chargée de travaux techniques, et que sa mission était : 1° de reconnaître la frontière, « l'ancienne frontière historique », de la borner ; 2° de faire après examen les rectifications jugées nécessaires, et cela non impérativement, mais en laissant toujours aux deux gouvernements le soin de décider en dernier ressort, surtout quand la rectification aurait une importance considérable.

On me donne l'assurance qu'on s'est battu pendant les trois séances sur ce seul terrain, les Chinois maintenant opiniâtrement leurs vues et proposant toujours de rectifier le tracé de la frontière selon leur système, puis de se mettre en route pour placer les bornes, en commençant par le Quang-Si, puisqu'on avait la bonne fortune, disaient-ils, d'avoir sous la main le gouverneur de cette province.

De guerre lasse, M. de Saint-Chaffray mit fin aux débats en déclarant péremptoirement qu'il était impossible de discuter plus longtemps, que le rôle des deux commissions était d'observer le traité, que lui et ses collègues n'avaient pas le droit de consentir aux demandes de la commission chinoise. Puis il renouvela avec les plus vives instances la proposition de parcourir la frontière, « la vraie, la seule frontière historique », de la reconnaître et de suivre point par point les indications du traité, c'est-à-dire de reconnaître, borner et rectifier non impérativement, mais dans l'intérêt commun, s'il y avait lieu de le faire.

Mis au pied du mur par cette dialectique irréfutable, les Chinois ont fini par avouer que, pour procéder ainsi, il leur fallait un décret impérial. Il n'y avait donc qu'à suspendre les conférences et à en référer d'un côté à Paris et de l'autre à Pékin. C'est ce qu'on fit.

Faut-il inférer de cet incident que la Chine n'est pas sincère et cherche des échappatoires ? Certes non. Les commissaires chinois voulaient probablement gagner du temps ; ils étaient au courant de ce qui se passait en France, des discussions relatives au Tonkin, de la crise ministérielle ; partant de là, ils ne voulaient pas prendre d'engagements. Tous les jours, ils recevaient à Pin-Tsiang, à 7 kilomètres de la Porte de Chine, des télégrammes de leur gouvernement, et ils étaient ainsi avisés de la situation politique en France et des espérances qu'on caressait à Pékin. Enfin, Teng, bien que plus porté que les autres à obéir à la lettre du traité, n'était point fâché de donner au gouverneur Li et au vice-roi des deux Quangs, l'âme de la politique d'isolement de son vice-royaume, un témoignage de son assentiment éventuel à leurs théories, si par hasard elles venaient à triompher.

Il y a, d'ailleurs, dans ces revendications des Chinois, plus qu'une coquetterie d'amour-propre national. La région qui s'étend de Lang-Son à That-Khé est riche, couverte de plaines dont les produits alimentent les camps retranchés de toute la frontière du Quang-Si, montagneuse et inculte. C'est pour cela que la Chine voudrait la

garder. Il est évident que la conduite du gouvernement français est toute tracée ; il a un intérêt de premier ordre à ne pas céder, car, d'une part, la police du Delta sera bien plus facile si nous tenons les défilés vers la Chine, et on peut tenir pour certain que les pirates, ou, pour mieux dire, les insurgés, retourneront à leurs champs quand ils n'auront pas de refuge hors du Delta. D'autre part, la Chine, nous voyant installés définitivement à sa frontière, sera la première à comprendre les avantages d'une bonne délimitation. Enfin, les relations commerciales naîtront d'autant plus aisément que les confins du Quang-Si ont besoin des produits du Tonkin.

On va voir par le fait suivant quelle influence notre présence à la frontière aura sur la pacification.

On sait que les bandes du Cai-King ont été dispersées à la fin de l'année dernière et au commencement de janvier par les colonnes du Delta. Elles ont pris la route de Chine ; leur ligne de retraite passant entre Dong-Dang et That-Khé, le commandant Servière avisait nos garnisons que, d'après ses renseignements, une des bandes emmenant des femmes et des enfants pour les vendre au Quang-Si pourrait se glisser entre nos postes. Le chiffre des femmes, disaient les rapports toujours fort exagérés des Annamites, était évalué à 1,000. Il y en avait 300 au grand maximum. On faisait donc bonne garde, prêt à tout événement, mais on serait encore sur le qui-vive sans un heureux hasard. MM. les lieutenants Bohin et Vernet, topographes de la commission, étaient partis le 10 janvier avec dix tirailleurs tonkinois pour faire le levé de la frontière entre Dong-Dang et Ban-Thao, ce dernier point à dix kilomètres de Dong-Dang. Arrivés près de Ban-Thao, ils virent quelques hommes qui fuyaient à toutes jambes, les croyant sans doute l'avant-garde d'une force plus importante. En même temps, huit femmes, avec leurs enfants, se jetaient à leurs pieds. L'une d'elles, femme d'un tirailleur annamite de la province de Bac-Ninh, avait reconnu l'uniforme des linh-tap. Les malheureuses étaient harassées de fatigue ; elles furent bien accueillies, réconfortées et ramenées à Dong-Dang, et c'est d'elles qu'on tient les détails qu'on a lus plus haut. C'étaient bien les débris de la bande du Cai-King qui faisait son exode au Quang-Si.

Toute cette région accidentée du Nord est sillonnée de sentiers que les chevaux du pays gravissent avec une sûreté admirable. Le jour où tous nos postes seront reliés par le télégraphe et où une gendarmerie indigène bien encadrée surveillera la frontière, la piraterie disparaîtra, car les villages, sûrs d'être protégés, dénonceront eux-mêmes les pirates.

Et qu'on ne dise pas que cette région est inhabitable. Les quelques hommes qui ont eu la fièvre à Lang-Son, Dong-Dang et That-Khé sont des tirailleurs tonkinois auxquels l'intendance militaire n'a pas donné de vêtements chauds, fourrés comme ceux des réguliers chinois à la Porte de Chine. L'intendance répare actuellement son oubli. Enfin, preuve que dans cette saison la partie du Tonkin où nous sommes cantonnés n'est pas malsaine : les chasseurs d'Afrique de l'escorte qui ont leur manteau et leur couverture se portent tous très bien. Leurs chevaux eux-mêmes, quand ils ne sont pas trop surmenés, résistent mieux qu'on ne le croirait. Celui du capitaine Cachet, qui commande l'escorte, était à Bac-Lé, à Lang-Son...

Le pays est parfaitement calme. Le quan-an de Lang-Son a su rétablir la tranquillité très promptement les pirates le redoutent. Peu après notre arrivée, il a fait décapiter quelques malfaiteurs, et cela a suffi.

On achève de rétablir la ligne télégraphique de Than-Moï à Lang-Son, et elle fonctionnera le 1^{er} février. Il est nécessaire que, le travail terminé, on pousse le télégraphe jusqu'à That-Khé.

Je ne vous dirai rien que vous ne sachiez de ce qui s'est passé dans le Delta. Pour nous, le gros événement du jour, c'est le changement dans le commandement. Coup sur coup, nous avons appris le départ du général Warnet, le rappel du général de Courcy, le retour du général Warnet, enfin la nomination de M. Paul Bert au poste de résident général. Vous ne sauriez croire quelle impression pénible, nous, les vieux

Tonkinois, éprouvons quand défilent à la pensée tous les chefs qui ont tenu en main les destinées de la France au Tonkin et que nous avons vus à l'œuvre depuis deux ans.

Le moment n'est pas venu de juger le général de Courcy. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est un vaillant soldat, mais on n'aurait jamais dû lui confier le commandement diplomatico-militaire dont il a été investi. Il s'est enfoncé et nous a enfoncés dans l'Annam au lieu d'aller à la frontière, et il a abandonné le Delta à des bandes qu'il eût pu détruire sans fatiguer son corps d'armée. Enfin, disons-le, il avait autour de lui un état-major trop nombreux, trop brillant, et il a prodigué sans compter les récompenses à ses favoris.

Quoi qu'il arrive, la commission cessera ses travaux vers le 1^{er} avril, pour les reprendre au mois d'octobre. Quelques-uns des commissaires français ont l'intention d'aller passer ces quelques mois en France.

DERNIÈRES NOUVELLES (*Le Temps*, 25 mars 1886)

Les travaux de la commission des frontières du Tonkin se poursuivent activement.

Quatre membres de la commission française sont partis avec deux délégués chinois pour reconnaître la portion de la frontière comprise entre la Porte de Chine et celle de Chine.

Ils ont parcouru environ 160 kilomètres. Ils repartiront ensuite vers le nord-est jusqu'au point où la rivière de Cao-Bang entre en Chine.

Ensuite le gouverneur Teng et le président français, M. Saint-Chaffray, signeront les procès-verbaux. Le surplus de la frontière ne pourra être vraisemblablement reconnu qu'à l'automne.

DERNIÈRES NOUVELLES

DERNIÈRE HEURE (*Le Temps*, 28 mars 1886)

La sous-commission franco-chinoise continue ses travaux sans incident. Un premier procès-verbal de reconnaissance de la frontière vient d'être signé par M. de Saint-Chaffray pour la France et par le président de la délégation chinoise Teng pour la Chine.

Tout marche régulièrement.

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION

III (*Le Temps*, 8 avril 1886)

Dong-Dang.

7 février. — M. Haïtce, membre suppléant de la commission, désigné pour remplacer M. Scherzer, consul de Canton, dont la santé laisse toujours à désirer, étant arrivé le 26 janvier au Tonkin, par le paquebot le *Hai-Phong*, sur lequel se trouvait la général Warnet, M. de Saint-Chaffray chargea le capitaine Bouinai de se rendre à Hai-Phong au-devant de M. Haïtce. afin de lui faciliter le voyage jusqu'à la Porte de Chine. Cela ne

vaudrait pas la peine d'être noté s'il n'y avait pas quelque enseignement à tirer de ce déplacement.

Le capitaine Bouinai partait de Dong-Dang le 22 janvier, à trois heures, avec une escorte de quatre chasseurs d'Afrique ; à quatre heures trente, il entra à Lang-Son, d'où il repartait le 23 à sept heures du matin. Laisant son escorte à Than-Moï, il allait coucher à Dong-Song, après avoir franchi, seul avec son ordonnance, plus de 60 kilomètres, en suivant la route fort accidentée et coupée de nombreux gués. Le lendemain 24, toujours seul avec son ordonnance, il gagnait Lam — 44 kilomètres s'embarquait — le 25 pour Hai-Phong, où il arrivait à cinq heures du soir, ayant ainsi mis trois jours pour aller de la Porte de Chine au port principal du Tonkin, et effectué presque tout le voyage avec un seul homme, sans la moindre difficulté et en toute sécurité.

Comme conclusion, on peut dire d'une part que, dès que nos postes seront installés sur les routes conduisant à la frontière, quelques cavaliers suffiront pour les relier, et que, d'autre part, dans le Nord du Tonkin, l'emploi de la cavalerie s'impose pour la police. Les petits chevaux de l'Annam, de la Birmanie, de Batavia et de Manille, qui fournissent aisément des traites de 50 kilomètres, nous rendront de grands services dans cette région où l'organisation d'une gendarmerie montée est nécessaire non seulement pour la sécurité des routes, mais aussi pour la surveillance de la ligne télégraphique, qu'on poussera, je l'espère, jusqu'à That-Khé. La ligne — elle a aujourd'hui son terminus à Lang-Son — a été construite très rapidement par M. Vollance, télégraphiste distingué, qui n'en est pas à ses débuts, mais dans cette contrée très tourmentée, elle aura besoin de fréquentes réparations, surtout dans la saison des pluies.

À la fin de janvier, les scaphandriers de la division navale avaient retrouvé une caisse de 2.000 piastres, petite partie du trésor jeté dans le Song-Ki-Cung lors de la retraite de Lang-Son. Les recherches continuent. Les scaphandriers restent en moyenne quatre heures chaque jour à fouiller le lit de la rivière. On leur donne un sou par minute lorsqu'ils sont à l'eau ; ils remontent toutes les heures à la surface.

La quatrième séance de la commission a eu lieu le 27 janvier. Il paraît que les Chinois n'insistent plus pour garder Lang-Son, mais ils élèveraient des prétentions sur toute la rive droite du Song-Ki-Cung. Ils estiment que leur frontière doit partir de Tien-Yen ; rejoindre la rivière dont je viens de parler, englober That-Khé et Caobang. Ce serait la négation du traité de Tien-Tsin. Nous avons tout lieu de croire que ces incroyables revendications ne se seraient jamais produites si on ne s'était monté la tête à Pékin et à Canton à la lecture de certains journaux français.

La seule chose à faire en réponse à ces singulières prétentions est de s'installer sérieusement à Dong-Dang et à That-Khé, d'y faire les travaux nécessaires et de pousser le plus tôt possible jusqu'à Caobang ; car notre diplomatie sera d'autant plus forte pour négocier avec la cour de Pékin que celle-ci se trouvera devant le fait accompli. La solution que j'indique, la seule honorable, implique nécessairement la création de nouveaux régiments tonkinois et la formation de quelques compagnies recrutées parmi les montagnards du Nord qui sont disposés à nous servir.

Malgré ces profondes divergences de vues, les relations les plus courtoises ne cessent de présider aux relations des deux délégations.

8 février. — Un ingénieur vient d'étudier rapidement le tracé d'un chemin de fer jusqu'à Lang-Son*. Il conclut que la construction n'est point difficile, mais que la voie ferrée devra passer par Pho-Vi. Il s'agit bien en ce pays de chemins de fer ruineux, qui ne pourront de longtemps rien rapporter ! De bonnes routes, auxquelles travaillent du reste avec ardeur les officiers du génie, et des services de ravitaillement bien organisés, voilà ce qu'il faut. Si jamais on fait une voie ferrée, c'est vers le Yunnan et non vers le Quang-Si et le Quang-Tong qu'on doit d'abord la diriger.

Nous avons actuellement à Dong-Dang un missionnaire de l'instruction publique, le botaniste Ballancot, qui vient étudier la flore du Tonkin et chercher à faire renaître ici l'exploitation lucrative de l'huile de badiane.

De l'avis de ce savant — il a soixante-deux ans et a beaucoup couru le monde —, toute la zone « où, d'après la renommée, on meurt de faim », celle de Lam à Lang-Son, est propre à de nombreuses cultures : coton, café, thé, badiane, etc., et si cette région, où l'on retrouve des traces de plantation, est actuellement délaissée, si les villages y sont rares, cela est la conséquence des événements dont ces territoires ont été le théâtre depuis de très nombreuses années. De temps immémorial, les bandes rejetées du Delta remontent vers le Nord, où elles trouvent plus aisément l'impunité. Le jour où nous leur barrerons toutes les issues, elles seront vite réduites. Un fait nouveau est venu le démontrer.

Depuis quelques jours, avis avait été donné au poste de Dong-Dang de bien veiller. J'ai raconté précédemment le sauvetage de femmes et d'enfants par les lieutenants Bohin et Vernet, dans une tournée topographique. Voici ce qui vient d'arriver au sous-lieutenant Nigotte, du bataillon d'Afrique : le 29 janvier, cet officier partait pour faire un levé aux environs de Dong-Dang, escorté par cent hommes du 123^e de ligne, compagnie Delaporte. Cette compagnie devait explorer les environs de cette localité, où, à 8 kilomètres à l'ouest, on signalait, en un point appelé Binh-Phong, près du Song-Ki-Cung, une centaine de pirates, qui, chassés du Delta et mourant de faim, rançonnaient les villages. Armée de mausers et de remingtons, la bande occupait plusieurs cavernes. À l'approche de la reconnaissance Delaporte, une partie des brigands prit la fuite, mais quarante-trois d'entre eux tinrent bon, et d'une caverne qu'ils avaient fortifiée avec des palanques, ils dirigèrent sur nos lignards un feu nourri.

Le moment n'était plus à la topographie ; le sous-lieutenant Nigotte — il a vingt-deux ans et sort de Saint-Cyr — se joignit à ses camarades pour les aider à enlever la position. La petite troupe se fractionna en trois. M. Nigotte pénétra dans la caverne suivi de deux hommes seulement, incendia les défenses accessoires, et, à l'aide d'une échelle en bambous, il allait atteindre l'étage supérieur de la grotte, quand il reçut à bout portant une balle dans la partie supérieure et postéro-externe de la cuisse. Il eut encore, malgré sa blessure, qui heureusement ne présente aucune gravité, l'énergie de faire une centaine de mètres. On le ramena à Dong-Dang, puis on le transporta à Lang-Son.

On eut le bon esprit de se contenter de cette démonstration ; la prise de la grotte nous eût évidemment coûté plusieurs hommes et on avait la conviction que ses défenseurs l'évacueraient dès que nous aurions tourné le dos ; c'est ce qu'ils firent le lendemain et le surlendemain. Malheureusement, malgré la surveillance, ils purent passer en Chine sans être autrement inquiétés.

Le 6 février, la commission, qui avait fait porter l'avant-veille les cadeaux du premier de l'an aux commissaires impériaux, est allée leur faire une visite de courtoisie à la Porte de Chine. Ces bons Chinois étaient en liesse, tiraient force pétards et coups de canon, voire même trop de coups de canon, car trois obus sont arrivés à 200 mètres de Dong-Dang au moment où la délégation française allait se mettre en route. L'un de ces projectiles a parfaitement éclaté à 50 mètres d'un de nos petits postes. Plainte a été immédiatement portée par l'autorité militaire au commandant de la Porte de Chine, lequel a répondu, sans s'émouvoir, qu'on avait donné l'ordre de tirer dans une autre direction et que les canonniers s'étaient trompés. L'excuse était bien mauvaise, mais les Chinois ont parfois la plaisanterie lourde.

Le général Warnet vient de donner l'ordre d'étudier les moyens de fortifier Lang-Son, et, au besoin, Dong-Dang, Dong-Lam et That-Khé. Voilà de bonne besogne, et cela assurera mieux le succès des négociations de délimitation que toutes les conférences. La seule manière d'obliger les Chinois à ne plus chicaner sur la frontière est de nous y installer fortement. Et, si même les négociations venaient à échouer, ne serait-ce pas une raison de plus pour nous y fortifier ? Les Chinois ont été si souvent les maîtres du

Nord du Tonkin, qu'il leur est pénible d'y renoncer ; mais, s'ils sont de bonne foi, il faut qu'ils en prennent leur parti. À la cour de Pékin de faire obéir les gouverneurs des provinces du Sud qui ont la velléité d'interpréter à leur façon le traité de Tien-Tsin ! Ici on a acquis plus d'une fois la certitude que le vice-roi de Canton et son acolyte Li-Ping-Heng, le gouverneur par intérim du Quang-Si, n'ont pas des idées très nettes sur le code international. Ainsi des papiers trouvés ont fourni la preuve que les impériaux sont beaucoup trop indulgents avec les bandes de pirates, si même ils ne sont pas de connivence avec elles. Li-Ping-Heng ferait bien de relire le traité de Tien-Tsin et le Tsong-Li-Yamen de lui rappeler ses devoirs.

À mon avis, avec quelque fermeté, tout s'arrangera, mais qu'on n'oublie pas qu'il est indispensable que pour le mois d'avril, les troupes soient installées ici avec un certain confort, et qu'il est urgent de créer de nouveaux régiments tonkinois et des compagnies de montagne.

DERNIÈRES NOUVELLES (*Le Temps*, 14 avril 1886)

Les travaux de la commission de délimitation vont être suspendus vers le 15 avril pour reprendre le 15 octobre, c'est-à-dire à la fin de la saison chaude.

M. Bourcier de Saint-Chaffray et les membres de la commission française ont été avisés qu'ils avaient toute liberté de résidence pendant l'arrêt des travaux.

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION (*Le Temps*, 30 avril 1886)

III

Dong-Dang.

12 février. — Nos affaires prennent meilleure tournure ; la ferme attitude de M. de Freycinet et les instructions énergiques qu'il a télégraphiées à M. Cogordan, notre ministre à Pékin, ont donné à réfléchir au Tsong-Li-Yamen, qui a invité Teng à se départir de ses théories, à se conformer au traité et à reconnaître la frontière avant de demander à la rectifier. D'après ce que laisse échapper M. James Hart, le *socius* des Chinois et le frère du tout-puissant sir Robert Hart, les commissaires impériaux ne lutteront que pour Dong-Dang, le centre de la fabrication de l'huile de badiane, dont leurs nationaux ont monopolisé le commerce. Les appareils qui étaient ici leur appartenaient, Annamites et Muongs se contentant de récolter et de leur apporter les fruits précieux de cet arbre.

On peut donc présumer qu'avec de la patience et de la fermeté, nous garderons Dong-Dang. Mais qu'on ne croie pas cependant qu'il n'y aura pas à lutter ; rien ne prouve encore que, quand on sera d'accord sur les principes de la reconnaissance de la frontière, les commissaires chinois montreront un grand empressement à passer immédiatement aux travaux actifs. Le métier d'explorateur et de coureur de sentier ne paraît pas leur plaire outre mesure.

À tout prendre, l'essentiel est d'amorcer les études sur le terrain, étant donné qu'il est matériellement impossible de les terminer dans la campagne actuelle ; car, quoi qu'on veuille, même si l'on se met sérieusement à l'ouvrage, dans quelques jours, les travaux seront forcément interrompus par la mauvaise saison. Il est bon aussi de laisser aux Célestes le temps de se reconnaître et de ne pas trop exiger d'eux à la fois. Il faut surtout que nous affirmions en France et au Tonkin notre volonté d'exercer tous les

droits que nous donne le traité du 9 juin. Au Tonkin, notre rôle est tout tracé. Nous avons à parfaire la pacification du Delta par l'occupation progressive et méthodique de la frontière nord. C'est, en effet, la meilleure manière de rendre cette pacification réelle, et, plus nous allons, plus nous avons la conviction qu'elle eût été impossible avec le système d'une zone neutre quelque minime qu'elle eût été. Aujourd'hui, on peut dire que toute concession de ce genre eût compromis et compromettrait encore notre avenir en Indo-Chine.

On peut donc remettre à l'automne prochain l'exploration de la frontière tout entière, mais à la condition que le commandement prépare la reprise des travaux par la prise de possession des territoires qui nous appartiennent, et cela est nécessaire, car il faut savoir exactement en quels points nous devons établir nos consuls « de terre ». Du côté du Quang-Si, c'est évidemment entre That-Khé et Long-Cheou. Et il serait très utile que le traité de commerce réglât au plus tôt ce point spécial, car la campagne prochaine de délimitation serait beaucoup plus facile si nous avions sur le territoire chinois des agents aptes à nous renseigner et assez habiles pour démontrer aux mandarins tout le profit que tireront les provinces qu'ils administrent des relations commerciales régulières avec le Tonkin.

Les Chinois ne pensent pas toujours comme nous, mais ils sont gens à comprendre parfaitement leurs intérêts. À ceux qui les croient toujours ennemis du progrès, je dirai qu'avant longtemps, tout l'empire sera relié à Pékin par le télégraphe. Ainsi, aujourd'hui, leur ligne qui se terminait à Pin-Tsiang, à vingt-huit kilomètres de Chen-Nam-Quan, va jusqu'à la Porte de Chine. Je présume qu'avec un peu d'habileté, nous pourrions obtenir le raccord avec le service français qui ouvrira le 1^{er} mars, au plus tard, un bureau à Dong-Dang.

J'estime donc que si nous savons montrer de l'esprit de suite, de la patience, nous établir définitivement dans ce pays et nous y installer sans fracas, tout s'arrangera au mieux des intérêts communs. Le général Warnet est homme à ne rien compromettre et à tout faire pour réussir. C'est ainsi qu'il vient d'envoyer à Lang-Son le colonel du génie Mensier et le colonel d'artillerie Heintz pour étudier et organiser le système de défenses de Lang-Son, That-Khé et Dong-Dang.

Du côté du fleuve Rouge, il nous a conduit à Than-Quan et il prépare une colonne pour remonter à Lao-Kaï. Il est possible que, quand ses travaux du Quang-Si seront interrompus, la commission de délimitation juge utile de rejoindre les délégués impériaux qui l'attendent à la frontière du Yunnan et de jeter dans cette direction les bases de la délimitation. Vous savez d'une part que la commission chinoise s'est fractionnée en deux et que plusieurs des commissaires sont au Yunnan ; d'autre part, il serait sage de presser les travaux à la frontière du nord-ouest afin de chercher à utiliser dans le plus bref délai la route de pénétration dont nous disposons et ne pas nous laisser devancer par l'Angleterre, dont la politique en Birmanie indique suffisamment les visées.

Aujourd'hui, à l'occasion du premier de l'an chinois, les délégués impériaux ont offert à leurs collègues un déjeuner dînatoire. La disposition de la table et le placement des convives me paraissent intéressants à relater. La table, de forme rectangulaire, avait ses grands côtés parallèles à la ligne allant de Dong-Dang à la Porte de Chine. Teng-Tcheng-Lieou, le membre du Tsong-Li-Yamen, tenait le bout de la table faisant face à la Chine ; à sa gauche — à la place d'honneur, selon l'étiquette chinoise — M. de Saint-Chaffray ; à sa droite, le capitaine Bouinai. À gauche de Saint-Chaffray ; MM. Haïtce ; Wang-Tche-Tchoueng, taolaï des grains de Canton ; M. Happer, le docteur Neis, celui-ci à droite de Li-Peng-Heng, le gouverneur du Quang-Si, lequel tenait le petit côté, faisait face à Teng et avait à sa gauche le colonel Tisseyre. Puis venaient M. James Hart, Li-Hing-Jouei, l'ancien directeur de l'arsenal de Shanghai, et l'interprète Li.

On s'est mis à table à onze heures et on n'est sorti qu'à trois heures. Chaque place était marquée par un menu écrit en français et en chinois et par le nom de chaque

convive en caractères chinois sur un papier rouge plus petit que la carte du festin. M. Bourcier de Saint-Chaffray s'est appelé ce jour-là « Son Excellence Pou », et, par extraordinaire, le capitaine Bouinai était aussi une Excellence Pou, cela parce que les trois premières lettres de leurs noms sont les mêmes.

MENU DU 12 FÉVRIER 1886

Chen nan Kuan
Nids d'hirondelles
Ailerons de requins
Chevreau rôti
Canard
Pao, poisson
Biche de mer
Petit cochon rôti
Jambon au miel
Champignons
Soupe aux oranges.
Fricassée de volailles
Côtelettes de porc
Chapon rôti
Gâteau sucré
Dessert
Riz

Comme on le voit, il y avait des plats européens, fort bien accommodés du reste, et servis dans des assiettes. De plus, les Chinois avaient eu l'attention délicate de commander pour leurs hôtes du pain à Dong-Dang.

Suivant l'usage, les plats chinois étaient dans des petits bois. Au point de vue de l'art culinaire, la cuisine des délégués impériaux a paru à leurs collègues d'une certaine fadeur, mais, somme toute, très acceptable, car tous convenaient qu'ils s'en contenteraient tous les jours... à la Porte de Chine. Elle était en outre amplement arrosée de champagne — Moët et Chandon — et de chao ching tsieou, vin de riz bien connu et très estimé, de la province du Tche-Kiang, qui se boit tiède et est fort capiteux.

Le déjeuner a été très animé ; les Chinois ont fait les honneurs de leur table avec une charmante cordialité. Mais quels appétits ! j'allais dire quelles fourchettes ! Ils ont débité à leurs convives ces mille politesses banales qui font partie de l'éducation du lettré, mais avec une belle humeur si communicative que nos compatriotes se sont fait un plaisir facile, disent-ils, de surenchérir.

On a donc fait assaut de politesse quintessenciée. Des affaires, pas un mot, bien entendu ! La conversation a roulé sur Pékin, les chasses impériales, les bibelots, etc.; sur Paris, que les commissaires impériaux ont le plus grand désir de voir. Le petit interprète Li compte, la délimitation terminée, y aller passer six ans comme sous-directeur de la mission d'instruction chinoise. Wang espère y aller dans deux ans. Ce Wang, taotaï des grains de Canton, a bien les dehors d'un bon fermier général ; il en a la rondeur et peut-être aussi les économies, car un taotaï se fait, bon an mal an, son petit million ; il distribue ou dépense environ 300.000 fr. ; il ramassé donc chaque année un fort joli sac.

Au quatrième service, les Chinois ont demandé à leurs hôtes la permission d'enlever leurs toques de mandarins et de les remplacer par la petite calotte traditionnelle.

Il est vraiment surprenant qu'ils aient pu traiter la commission française comme ils l'ont fait : vaisselle, cristaux, service de table, ils ont tout cela avec une abondance qu'envieront nos délégués quand ils leur rendront leur déjeuner.

En se séparant, on se donna rendez-vous à Dong-Dang, non pour festoyer, mais pour travailler, et on fixa au lendemain 13 la cinquième séance officielle.

Quand on pense que, le 13 février 1885, le général Brière de l'Isle arrivait à Lang-Son, et que, le 12 février 1886, les représentants de la France dînaient à la Porte de Chine avec ceux de l'Empire du Milieu ! Que d'événements entre ces deux journées ! Et qui parmi nous, au lendemain de la retraite de Lang-Son, eût osé croire que, moins d'un an après ce grave incident, on discuterait pacifiquement à cette même Porte de Chine, où nous avons subi le premier insuccès de la campagne, la procédure à suivre pour placer les bornes de la frontière ? Combien cela prouve que nous avons tort de désespérer de nos entreprises coloniales ! Limitons-les ; ne nous engageons qu'à bon escient ; mais, une fois engagés, poursuivons-les à fond.

M. Scherzer ¹², l'un des membres de la commission, est parti le 10 pour rentrer en France. Épuisé par la campagne de Formose, atteint d'une dysenterie aiguë, il a fait preuve d'un grand courage pour venir jusqu'ici et tenir bon jusqu'à l'arrivée de son remplaçant, M. Haitce, un sinologue distingué.

Le 28 décembre, M. Scherzer avait appris que la marine lui avait donné la croix de chevalier de la Légion d'honneur, en récompense des services qu'il avait rendus à l'escadre de l'amiral Courbet. Ça a été une joie pour lui, mais son état est bien grave.

Jusqu'à présent, les scaphandriers n'ont retrouvé à Lang-Son que trois caisses contenant chacune 2,000 piastres. On est loin de compte ; mais il est à présumer que l'ordre du colonel Herbinge n'a pas été exécuté à la lettre, et que plus d'une piastre du trésor de l'armée est passée dans les poches des soldats.

Le 12, on a appris à Dong-Dang que le roi d'Annam venait d'avoir un fils et que des réjouissances avaient été ordonnées sur tout le territoire annamite pour fêter ce grand événement.

20 février. — Le 13 a eu lieu la cinquième séance. On savait que les commissaires impériaux avaient reçu par décret impérial l'ordre de reconnaître la frontière, c'est-à-dire de se mettre en route. Allaient-ils s'exécuter de bonne grâce ? Il paraît qu'ils ont encore usé d'échappatoires ; cette fois, ils ont fait remarquer que, pour que le travail fût fructueux, il devait porter sur la frontière entière du Quang-Si et du Quang-Tong, que le climat devenait très insalubre, les chemins impraticables, qu'il y avait des pirates. Et ils disaient qu'il fallait remettre les études en octobre, que de cette façon, on finirait tout d'un seul coup. Était-ce encore pour gagner du temps et inquiéter l'opinion publique en France ? Cela est possible, probable même, et je dis probable, car je trouve dans tous les journaux anglais de Hong-Kong sur les relations des deux délégations et les exploits imaginaires des pirates dans la province de Lang-Son des récits de haute fantaisie que certainement on désirerait voir reproduits par des journaux français. Mais comme, de notre côté, nous avons au contraire tout intérêt à presser les travaux, que les ordres du gouvernement sont catégoriques à ce sujet, il ne pouvait être question d'accéder aux désirs des commissaires impériaux et il fallait à tout prix manœuvrer afin de poser les premiers jalons de la délimitation, sauf à se séparer quand le temps deviendra trop mauvais et le travail impossible.

En réalité, les Chinois ont grande envie de rentrer chez eux. Ils sont très mal installés à la Porte de Chine-sous le brouillard et la pluie fine qui traverse leurs tentes ; leurs escortes sont éprouvées, les chemins sont presque impraticables en cette saison et il faut vraiment avoir le diable au corps des délégués français pour demander à aller courir la frontière. Cependant ; ce n'est pas l'excès de bien-être qui leur donne une telle ardeur, car presque tous, le président, M. de Saint-Chaffray, en tête, ont eu de forts accès de fièvre. Il faut convenir, du reste, que la délégation chinoise manque de bien

¹² On sait que cet excellent fonctionnaire est mort dans la traversée, entre Suez et Aden.

des choses ; ainsi elle n'a pas de dessinateurs ; de notre côté, il n'y a que deux topographes, sans autres instruments que ceux des levés expédiés, impuissants par conséquent pour prendre une longitude. On annonce l'arrivée d'un troisième topographe, le lieutenant Privet, mais il faudrait au moins 5 ou 6 brigades de deux officiers. EL les bornes, où sont-elles ? Autant de questions qui ont l'air accessoires et qui, cependant, doivent être résolues avant de se lancer sur les sentiers inconnus.

Vous voyez que tout n'est pas facile à la frontière de Chine et qu'il y a bien de raisons pour n'être pas trop ardents.

D'après ce qu'on me dit, la séance a été très mouvementée ; tandis que les Célestes, toujours pour gagner du temps, ont soutenu qu'avant tout nous devions leur accorder les rectifications qu'ils demanderaient, M. de Saint-Chaffray les mettait en demeure d'exécuter le décret impérial et, chacun s'enfermant dans son raisonnement, on a été sur le point de rompre, quand un membre proposa de faire rechercher par le colonel Tisseyre et le commissaire Wang-Tche-Tchouen une nouvelle base de transaction, ce qui fut accepté.

Le colonel et Wang se réunirent le 16 à Dong-Dang et le 18 à la Porte de Chine. M. Haitce et l'interprète de la délégation chinoise assistaient aux deux conférences ; Li-Hing-Jouoi était présent à la seconde. Rien n'a transpiré, jusqu'à présent, des concessions réciproques faites dans ces deux entretiens ; toutefois, je sais qu'il a été décidé en principe que les propositions de la sous-commission n'engageraient pas la commission, encore moins les gouvernements, puisque tout ce que peuvent conclure les commissaires est *ad referendum*.

De plus, on rapporte que le tracé de la frontière a été arrêté, qu'il suivra la ligne de Packlung à Haininh et à Dong-Dang, se dirigera ensuite sur la frontière du Yunnan, en passant par un village appelé Paolo, limite ouest du Quang-Si, localité dont nous entendons parler pour la première fois et dont les habitants, métis de Muongs et de Chinois, demandent à être Chinois, d'après les délégués impériaux.

À mesurer sur les mauvaises cartes qui existent le développement de cette frontière, on constate qu'elle n'a pas moins de 2.000 lis (1.000 kilomètres) de développement, et, en plus d'un point, on a de grandes chances de se heurter à des pirates. Il faudra donc reconnaître la ligne de démarcation avec des escortes imposantes, ne serait-ce que pour se garer de quelque accident !

Vous savez qu'en Chine, les méfaits des bandes de pirates sont fréquents, il ne faudra donc ni s'étonner ni s'émouvoir si, pendant quelques années, on est forcé de prendre de grandes précautions à la frontière et si la marche des commissaires est entourée de précautions. Pourchassés par les mandarins, les pirates de terre se réfugieront sur notre territoire, et réciproquement. Il faut poser que les écumeurs de route ne disparaîtront que le jour où ils auront la conviction que le métier ne vaut plus rien, et ce jour n'est pas encore arrivé.

Ainsi les bandes de At-Kat-Sin tiennent toujours le pays du côté de That-Khé, et elles viennent même de nous tuer un homme de la compagnie des tirailleurs tonkinois du capitaine Sucillon. Elles sont plus prudentes, mais, somme toute, elles n'ont pas encore disparu.

En résumé, je ne crois pas que la commission de délimitation puisse, en raison de la saison, fixer la frontière sur une grande étendue dans la campagne actuelle. Pendant la suspension de ses travaux, il faudra consolider notre occupation, organiser le casernement très défectueux de nos garnisons de Lam à That-Khé ; les postes sont approvisionnés jusqu'au mois de novembre, mais les troupes n'ont pas le minimum de confortable qu'il est nécessaire de leur donner ; il faudra aussi continuer le levé de la région, et, à ce propos, je vous dirai que nos vaillants officiers topographes ont fait une excellente besogne avec des moyens insuffisants, et qu'il est indispensable pour l'automne de créer de nouvelles brigades de topographes et de les bien outiller.

Pour terminer, je vous annonce que le commandant Servièrre vient d'être nommé commandant supérieur et résident à Lang-Son : on ne pouvait faire un meilleur choix. Le sous-lieutenant Nigotte, dont je vous ai signalé la brillante conduite, se lève ; il est remis de la blessure qu'il a reçue le 29 janvier dans les environs de Dong-Dang.

AFFAIRES COLONIALES
Nouvelles coloniales et maritimes
(*Le Temps*, 1^{er} mai 1886)

M. Boursier de Saint-Chaffray [Bourcier Saint-Chaffray], dont la santé a été très éprouvée par son séjour à la frontière du Quang-Si, étant autorisé à rentrer en France pour raisons de santé, la présidence de la commission de délimitation a été confiée provisoirement à M. le colonel Tessyère [Tisseyre], qui va se rendre à Lao-Kaï.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 16 mai 1886)

Une dépêche de notre correspondant de Hanoï nous annonce que la commission de délimitation des frontières part demain pour Lao-Kaï, sous la direction du colonel Tisseyre, président intérimaire.

La nomination de M. Dillon, actuellement à Hué, comme président, a été ajournée afin de ne pas retarder la reprise des travaux réclamée instamment par les commissaires chinois.

Le rapatriement des troupes du Tonkin continue.

On expédie en ce moment quatre compagnies d'infanterie de marine en Cochinchine.

La situation du Tonkin devient chaque jour plus calme. Dans l'Annam, au contraire, il y a toujours des troubles, mais on espère que la présence du résident général à Hué contribuera à les apaiser assez promptement.

LETTRE DU TONKIN

(De notre correspondant particulier.)
(*Le Temps*, 28 mai 1886)

Hanoï, 9 avril.

Occupation de Lao-Kaï. — Les Muongs. — Relations cordiales avec les autorités chinoises. — Le général Munier à Hué. Dislocation du corps du Tonkin. — Arrivée de M. Paul Bert. — L'œuvre du général Warnet.

Je vous ai télégraphié, le 3 avril, la nouvelle de l'occupation de Lao-Kaï, où le drapeau français flotte depuis le 29 mars ; les détails de cette pénible marche me parviennent à temps pour pouvoir vous les transmettre par ce courrier. Si le colonel de Maussion n'a pu se mettre en route avant le 25 mars, c'est qu'il était fort préoccupé du ravitaillement ; on s'explique donc le retard dont on commençait à s'émouvoir à Hanoï. Hâtons-nous de reconnaître que, si la continuation du mouvement entrepris sur Than-

Quant par le général Jamont a été faite avec méthode et sagesse, le temps passé en station à Van-Ban-Chao n'a pas été perdu.

M. de Maussion s'est mis en rapport avec les Muongs, il a tenu à les recevoir en grand appareil et on m'assure qu'il a complètement réussi à nous les attacher. Ces populations paraissent attendre notre venue avec la plus grande impatience, elles ont vu arriver nos troupes avec joie et, de prime abord, leurs revendications me paraissent légitimes. Les Muongs sollicitent l'autorisation de faire la police chez eux ; dans ce but, ils demandent des fusils et des munitions, et, d'après l'impression du colonel, ils sont de taille à défendre leur territoire. Sans doute, on doit y regarder à deux fois avant que de donner les cinq cents fusils et les cinquante mille cartouches qu'ils demandent ; n'importe-t-il pas d'étudier de plus près ces peuplades, qui sont fréquemment en lutte entre elles ? Plus de quarante tribus, de mœurs différentes, entourent le delta, depuis Lang-Son jusqu'au Laos ; toutes sont très fières de leur indépendance ; pour les gagner complètement à notre cause, il conviendra de déployer beaucoup de tact et de persévérance.

MM. Gouin, résident à Nam-Dinh, et Moulié, commis principal de première classe, ont envoyé au général Warnet une étude fort intéressante sur le pays des Muongs ; mais cette étude ne s'étend pas au delà de Hong-Hoa ; elle ne vise qu'une faible partie de la zone occidentale du Tonkin.

Dans la région relativement restreinte qu'il embrasse, ce travail nous montre déjà le mélange de peuplades aborigènes, de tribus laotiennes et de métis chinois ; une seule de ces peuplades, les Mân, se divise en sept tribus. Allez donc installer un régime uniforme dans un pays ainsi divisé ! Aussi, tout en rendant justice aux efforts de MM. Gouin et Moulié, ne puis-je admettre leurs conclusions ; créer dans la région des Muongs une ou plusieurs provinces sur un simple décret du résident général, ce serait compromettre l'œuvre de pacification qui est actuellement en bonne voie. Pendant de longues années, nous devons laisser aux Muongs leurs chefs, leur faire remise de l'impôt (qui rapportait tout au plus de dix à quinze mille francs à l'Annam), et, en respectant leur indépendance, nous aurons de vigoureux auxiliaires en cas d'invasion du côté de la Chine. Mais cette digression m'entraîne trop loin.

De Van-Ban-Chao, le colonel de Maussion entrait en rapports avec le mandarin chinois qui commande le groupe de 4.000 réguliers campés à la frontière du Yunnan. Ce chef invita le colonel à presser son mouvement, alléguant la saison avancée et le désir qu'il avait de regagner, avant les fortes chaleurs, ses cantonnements ordinaires. « Deux de mes compagnies, écrivait-il, ont dû s'avancer sur le territoire tonkinois pour dégager Lao-Kaï, que les irréguliers voulaient piller et incendier. » Tout cela, vous le voyez, est parfaitement correct ; le mandarin a même poussé l'amabilité plus loin. Il a engagé M. de Maussion à prendre certaines précautions, les bandits ayant été refoulés du côté de Van-Ban-Chao.

La marche sur Lao-Kaï s'est faite sur deux colonnes ; l'une, sous les ordres directs du colonel, a suivi la rive gauche, tandis que l'autre, longeant la rive droite, était conduite par le commandant Berquant, du 2^e étranger. Deux compagnies de la légion, deux compagnies de Tonkinois, une section d'artillerie et des miliciens du tong-doc constituaient tout le groupe ; chaque colonne traînait un canon, le colonel avait mis le sien sur une jonque.

Quant au convoi, il était divisé en deux escadrilles. La première, formée d'embarcations très légères, devait accompagner les troupes on assurait ainsi, pour les premiers jours, le ravitaillement en vivres et en munitions. La deuxième, comprenant les grandes jonques, devait remonter plus péniblement et ne rejoindre qu'après l'arrivée à Lao-Kaï.

Le passage des rapides s'effectua d'autant plus aisément que les indigènes venaient, de leur propre mouvement, s'atteler à la cordelle. Après de grands efforts, où chefs et soldats firent preuve de cette constance que nous n'avons plus à faire ressortir ici,

troupe et convoi arrivèrent à hauteur de la citadelle de Lao-Kaï, dont l'occupation se fit sans incident. Ceci sur la rive gauche. Sur la rive droite, le commandant Berquant se heurta aux pillards chinois, qui avaient tenté, il y a une vingtaine de jours, de s'emparer de M. Getten ; le commandant eut un caporal de la légion tué et un sergent légèrement blessé.

Voici donc la fin de cette opération délicate, menée sans bruit et avec la plus grande méthode. L'honneur de la conception revient aux généraux Warnet et Jamont ; l'exécution, si brillante, est tout à l'honneur du colonel du 1^{er} régiment tonkinois.

M. de Maussion a prouvé que nul n'était plus apte à parfaire la besogne, à aplanir les difficultés, à créer enfin un courant de relations amicales avec les indigènes et les représentants de la Chine. Le général Sâm, commandant les forces célestes du Yunnan, a envoyé des émissaires chargés de saluer de sa part le colonel et de se mettre en relations avec lui. Aux dernières nouvelles, tout est calme, et les bandes de rebelles ou de pillards ont fui devant notre drapeau.

.....

Charles DILLON ¹³, président

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 3 juin 1886)

Une dépêche d'Hanoï nous annonce que la commission de délimitation, présidée intérimairement par le colonel Tisseyre, a été rejointe à Tuyen-quan par M. Dillon, résident supérieur en Annam, qui en a pris la direction.

Elle sera sous peu à Lao-Kaï.

Le trajet a été retardé par le mauvais temps.

On croit que la délimitation de la frontière sera terminée dans deux mois.

140 kilomètres ont déjà été approuvés par les deux groupes de plénipotentiaires.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin
(*Le Temps*, 4 juin 1886)

Nous avons annoncé hier aux dernières nouvelles que M. Dillon, consul général et résident supérieur à Hué, vient de prendre la présidence par intérim de la commission de délimitation à la frontière du Yunnan. M. Dillon parle le chinois couramment ; il pourra donc entrer en relations directes avec les envoyés du vice-roi Sâm, qui paraît vouloir favoriser le transit par la voie du fleuve Rouge. L'attitude de Sâm inquiète visiblement les Anglais, car plusieurs journaux de l'extrême Orient dénoncent ses agissements passés avec une véritable violence. Actuellement, ils l'accusent de chercher à se procurer des armes et des munitions de guerre par le Tonkin, afin d'armer les tribus birmanes et d'entretenir la rébellion en Birmanie.

On peut faire remarquer que le vice-roi du Yunnan a un autre intérêt : comme ses caisses sont alimentées en partie par les droits perçus sur les marchandises, en encourageant un mouvement commercial avec le Tonkin, il assure des ressources nouvelles au trésor de sa vice-royauté.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin
(*Le Temps*, 26 juin 1886)

Un télégramme de Hanoï annonce l'arrivée de la commission de délimitation à Lao-Kaï. On sait qu'elle est présidée par intérim par M. le consul général Dillon, résident supérieur à Hué.

¹³ Charles Dillon (13 juillet 1842-8 avril 1889) : résident supérieur en Annam (1886-1888), chevalier de la Légion d'honneur du 7 août 1877.

LETTRE DU TONKIN
(*Le Temps*, 13 août 1886)

Hanoï, 30 juin.

.....
J'ai croisé, au-dessous du grand rapide de Thac-Haï, les canonnières (le *Cuvellier* et le *Levrard*) sur lesquelles étaient embarqués les membres de la commission des frontières. M. Dillon, notre résident supérieur à Hué, remplace M. B. de Saint-Chaffray ; son expérience des hommes et des choses de Chine, jointe à celle que ses collègues ont pu acquérir au cours des négociations du côté de Dong-Dang, nous permet d'espérer une prompte et bonne solution.

M. Martin-Dupont, médecin principal de la marine, vice-résident à Lao-Kaï, se trouvait avec la commission. J'ai connu M. Martin-Dupont pendant la marche sur Lang-Son ; nous apprécions tous son énergie, qui lui sera précieuse dans ce poste-frontière si important. C'est le 22 juin seulement que la commission a pu atteindre Lao-Kaï ; malgré le transport en canonnières jusqu'au bas des rapides, il lui a fallu cinq semaines pour arriver à destination.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 26 août 1886)

Un télégramme de Hanoï annonce l'arrivée de la commission de délimitation à Lao-Kaï. On sait qu'elle est présidée par intérim par M. le consul général Dillon, résident supérieur à Hué.

LA POLITIQUE

(*Le Figaro*, 7 septembre 1886)

La Commission de délimitation du Tonkin fonctionne, malgré l'absence de son président, M. Bourcier Saint-Chaffray.

Mais un télégramme du général Jamont annonce que l'escorte de cette Commission a été attaquée en amont de Laokaï, le 10 août dernier. Un officier d'infanterie de marine, M. Gueit, qui commandait, les tirailleurs tonkinois, a été légèrement blessé.

Le général Jamont déclare que cette attaque aurait été préparée par les commissaires chinois. Ceux-ci désirent quitter au plus vite ce pays de montagnes, très malsain en cette saison, et ce guet-apens leur en aurait servi de prétexte.

Que penser d'un pays où les Chinois eux-mêmes ne se trouvent pas en sécurité, et d'où ils ont tant de hâte à sortir pour ne pas succomber à l'action meurtrière du climat ?

LETTRES DU TOIKIN

(De notre correspondant particulier.)

(*Le Temps*, 8 septembre 1886)

Hanoï, 28 juillet.

Le jour même où je vous expédiais ma lettre du 15 juillet, nous recevions avis de l'arrivée, à Lao-Kaï, d'une partie de la commission chinoise ; le reste suivait, à quelques journées de marche, avec Sam (en chinois Tschèng), vice-roi du Yunnan. Je vous ai télégraphié aussitôt pour réparer ce que ma lettre contenait, d'inexact.

Nos voisins semblent avoir compris que les hésitations deviennent inutiles ; ils ont cédé devant la patience à toute épreuve des représentants de la France ; reste à savoir comment s'accomplira la délimitation, plus délicate là-haut que du côté de Lang-Son. Sam, nous dit-on, est très adroit, mais M. Dillon, familiarisé de longue date avec les procédés chinois, saura les combattre. L'essentiel est d'aller vite, d'établir par tous les moyens les relations qui doivent exister entre le Yunnan et le Tonkin, de faire, au besoin, quelques concessions au tempérament orgueilleux des Célestes.

La présence des commissaires chinois à Lao-Kaï est un gage de sécurité pour cette partie de notre frontière, c'est le couronnement de l'œuvre du colonel de Maussion, qui a su, par son calme, son tact, sa finesse, se maintenir pendant plusieurs mois, sans incident, dans une situation que le voisinage immédiat des irréguliers rendait fort difficile. Le camp chinois est à trente mètres de la rive française du Nam-Taï, et il n'y a pas eu apparence de conflit depuis l'occupation. Mais on ne mène pas impunément pendant des mois, sans relâche, l'existence dont a vécu le colonel de Maussion. Abimé par les fièvres, malgré son désir de rester à ce poste de confiance jusqu'à la fin des travaux de la commission, le colonel est obligé de céder aux instances des médecins et à l'ordre du général Jamont qui le rappelle à Hanoï. C'est le chef de bataillon Pelletier, du 1^{er} tonkinois, qui va prendre le commandement de la région du haut fleuve.

Le commandant Pelletier a une belle page dans l'histoire des expéditions de l'Annam. Sa mémorable marche dans les montagnes du Laos, à la poursuite du roi fugitif et de Thuyet, restera légendaire ; nous y trouvons un double enseignement. Le commandant Pelletier a démontré que l'Annam n'était pas le « fléau » étroit qui relie, *d'après l'antique cliché*, le Tonkin à la Cochinchine ; la ligne de partage des eaux, entre le Laos et l'Annam, est bien au delà des points portés sur les cartes. Nous savons, du reste, par les pères de la mission, qu'à certains endroits, la frontière se trouve distante de plus de 500 kilomètres de la mer et que de nombreuses tribus laotiennes que, sur la foi des traités, nous considérons comme indépendantes, payent l'impôt à la cour de Hué. D'autre part, ces étapes doubles et triples faites, sans autre guide que la boussole, dans des régions inexplorées où les thalwegs sont de véritables torrents, dans le lit desquels la petite colonne marchait pendant de longues heures, prouvent qu'avec des chefs énergiques, on peut faire accomplir des prodiges aux petits Tonkinois.

Le général Jamont a donc fait un excellent choix en désignant, en l'absence du colonel de Maussion, pour ce poste épineux du haut fleuve, un officier d'une aussi réelle valeur. Avec le concours de M. le docteur Martin Dupont, notre vice-résident à Lao-Kaï, qui, m'écrit-on, a déjà su mettre la main sur sa province, nous serons bientôt installés à la frontière du Yunnan comme à celle du Quang-Si, où l'énergie du commandant Servière a maintes fois empêché les conflits.

Tout paraît calme au Tonkin ; les soucis sont toujours en Annam ; mais la présence du général Munier à la tête des troupes est pour nous une très grande garantie. Le général Jamont doit se rendre très prochainement à Quinhone et à Hué.

.....

Ces jours derniers arrivait à Hanoï, après avoir effectué sans accident son premier voyage, la canonnière le *Bossand*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Le Prieur. Le *Bossand* est une jolie petite canonnière du type du *Levrard* et du *Cuvellier*, ayant seize ou dix-sept cloisons étanches. À l'instar de ses sœurs, elle pourra remonter au-dessus de Than-Quan, au pied du grand rapide. M. Le Prieur est envoyé provisoirement en station dans la région de Dap-Cau.

Nouvelles maritimes et coloniales
(*Le Temps*, 10 septembre 1886)

Un récent télégramme de M. Dillon, le nouveau président de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, annonce que les travaux des commissaires sont poussés activement et qu'on a délimité 120 kilomètres du côté de Lao-Kaï.

Rendez-vous est pris pour le 1^{er} novembre à Ai-Nin, près du cap Packlung, sur le littoral du golfe du Tonkin, pour reprendre les travaux de délimitation de la frontière Nord-Est. Les commissaires se dirigeront d' Ai-Nin sur Lang-Son, afin de relier la ligne de démarcation entre cette dernière ville et la mer avec le tracé arrêté l'an dernier.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 20 septembre 1886)

.....

À LAO-KAÏ ET SUR LE FLEUVE ROUGE

La fête du 14 juillet a été célébrée à Lao-Kuï avec un grand éclat. Au jour, une salve de vingt et un coups de canon a été tirée. Les Chinois, prévenus et massés sur la rive droite du fleuve Rouge, n'ont pas perdu un mouvement de nos canonnières.

À sept heures, M. le colonel de Maussion passait la revue des troupes en présence de M. Dillon et des autres membres de la commission de délimitation, de M. le vice-résident Martin-Dupont, etc. À dix heures et demie, grand déjeuner offert par M. Dillon aux principaux fonctionnaires civils et militaires. M. Dillon avait à sa droite le brave colonel de Maussion et à sa gauche le vice-résident. Au dessert, il a porté un toast à la santé du président de la République.

L'après-midi a été consacrée à des jeux et divertissements auxquels nos soldats ont pris part avec un grand entrain. Le soir, M. le résident a reçu à son tour M. Dillon, les officiers et fonctionnaires présents à Lao-Kaï ; au dessert, il s'est levé le premier et a pris la parole en termes que nous tenons à rapporter.

Monsieur le président,
Messieurs,

Je bois à la France, que nous aimons tous, que nous servons tous ici et pour laquelle nous sommes prêts à tous les sacrifices.

Je bois à la santé de M. le résident général, qui la représente parmi nous si dignement, et dans l'oeuvre duquel nous avons tous pleinement confiance.

Je bois enfin aux succès de la commission de délimitation, dont nous serons les premiers à recueillir les bienfaits acquis au prix de travaux et de peines auxquels je me plais à rendre hommage.

M. Dillon a immédiatement répondu :

Je vous propose de boire à la santé de M. Martin-Dupont et à celle de M. le colonel de Maussion.

Boire à leur santé à tous deux, c'est boire à l'avenir de Lao-Kaï et au succès de la France dans cette partie du Tonkin.

À la date du 1^{er} août, les officiers topographes attachés à la commission de délimitation avaient levé 40 kilomètres de frontière. Il n'y avait aucun incident à noter sur le haut du fleuve Rouge ; la navigation était très difficile dans ces parages en raison de la force du courant et de la crue des eaux. Grâce aux excellentes mesures prises pour la garde des convois commerciaux, la route du fleuve était parfaitement sûre.

À signaler un engagement dans la région de Hong-Hoa entre un détachement de 80 tirailleurs commandés par le capitaine Tugot et une bande de 40 Chinois et 100 Muongs.

Surpris à la suite d'une marche de nuit au village de Te-Quan, les pirates ont subi des pertes sérieuses. Le sergent Jacques s'est particulièrement distingué dans cette affaire en restant, bien que blessé à l'épaule, à la tête de ses hommes pendant tout le combat.

Un des lieutenants du fameux Bo-Guap a été surpris le 14 juillet dans le huyên de Cà-m-Khé avec sa famille. Il a eu la tête tranchée, et deux de ses enfants ont été envoyés à Hong-Hoa.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 5 octobre 1886)

.....
M. le commandant d'infanterie de marine Pelletier, commandant supérieur dans le haut fleuve, a été nommé vice-résident à Laokaï, en remplacement de M. le docteur Martin-Dupont, appelé à servir en qualité de vice-résident à Hong-Hoa.

Les pouvoirs civils et militaires à la frontière de Chine se trouvent ainsi concentrés dans la même main.

.....
Nous détachons de la lettre de notre correspondant au Tonkin le récit de l'incident qui suit :

La nouvelle d'un grave incident m'arrive de Laokaï, au moment du départ de la malle. L'escorte qui accompagnait le commandant Daru ¹⁴ et le docteur Neis a été attaquée, sur le fleuve, à 15 kilomètres en amont de Laokaï. Le lieutenant Geil ¹⁵, de l'infanterie de marine, le sous-lieutenant de réserve (à la légion) Henry, six légionnaires et cinq Tonkinois ont été tués, et les deux commissaires français ont dû rentrer à Laokaï.

Le commandant Pelletier, qui remplace le colonel de Maussion, a reçu l'ordre de partir de suite pour le haut fleuve avec une compagnie de tirailleurs tonkinois.

Il résulte des renseignements détaillés que j'avais reçus ces jours derniers que les commissaires chinois semblaient redouter une aventure de ce genre. En effet, le commandant Daru et le docteur Neis sont partis le 13 août (et un vendredi !) pour délimiter le fleuve Rouge jusqu'au Long-Po, en exécution de la clause insérée dans le procès-verbal d'ouverture des travaux de la commission.

Faute de n'avoir pu réunir le nombre de coolies nécessaire au transport des vivres, cette reconnaissance effective de la frontière entre Laokai et le Long-Po dut s'effectuer par la voie fluviale. Nos délégués emmenèrent avec eux, comme topographes, MM. les

¹⁴ Marie Bruno Daru (Paris, 8 février 1848-Paris, 5 octobre 1926) : polytechnicien, commandeur de la Légion d'honneur du 1^{er} sept. 1923 : colonel d'artillerie au gouvernement militaire de Paris.

¹⁵ Eugène Napoléon Geil (1856-1886) : frère cadet du général Gustave Geil (Ostheim, 26 décembre 1850-20 avril 1921), commandeur de la Légion d'honneur.

lieutenants Hairoin ¹⁶ et Pinault ¹⁷, le lieutenant Bohin, toujours atteint par les fièvres, ne pouvant prendre part à l'opération. Le détachement d'escorte, composé de 20 légionnaires sous les ordres du sous-lieutenant Henry, et de 40 tirailleurs tonkinois, était commandé par le lieutenant d'infanterie de marine Geil.

Quant à la commission chinoise, elle n'envoya qu'un seul délégué, S. E. Yé-Ting-Kiang, qui précéda d'un jour notre groupe, sous prétexte de prévenir les commandants des forts chinois situés sur le parcours.

Et mon correspondant ajoutait :

« Suivant l'avis des commissaires chinois, le trajet que les délégués des deux pays auront à parcourir pour arriver au Long Po sera de dix jours. C'est avoir l'espoir de faire six kilomètres par jour, la distance d'un point à l'autre étant de soixante kilomètres. Je ne sais comment s'y prendra le commissaire Yé pour accomplir son voyage dans un laps de temps aussi limité, mais il risque fort, s'il y parvient, de délimiter tout seul la frontière. Je ne serai pas surpris, en effet, de voir revenir les nôtres d'ici peu, désespérés de ne pouvoir avancer ou bien entraînés par le courant contre lequel il est déjà si difficile de lutter dans les conditions normales du fleuve Rouge. »

Nos délégués se sont donc mis en route le 13, et c'est le 18 ou 19, à 15 kilomètres seulement de Laokaï, que le convoi a été assailli par des Pavillons-Noirs postés sur les deux rives du fleuve. Pour mesurer les conséquences de cette agression, il est bon d'attendre les renseignements complémentaires que donnera, du reste, le rapport du commandant Daru.

Est-il possible que les délégués chinois aient ignoré la présence des irréguliers sur les bords du fleuve ? Il est tout au moins étrange qu'aucun d'eux n'ait cru devoir accompagner la petite expédition. Attendons pour juger des renseignements complémentaires.

Le détachement est redescendu immédiatement à Laokaï. Dès qu'il a eu connaissance de cet incident, M. Dillon, président de la commission de délimitation, a adressé la lettre qui suit à M. le capitaine Gieules, commandant d'armes à Laokaï.

Monsieur le capitaine commandant d'armes,

En attendant que j'aie l'honneur d'aller vous voir, vous et M. le capitaine Bonneau, je m'empresse de vous exprimer ma profonde sympathie pour les victimes de l'affaire qui nous attriste tous.

Je n'avais pas eu l'occasion de connaître beaucoup MM. Geil et Henry, mais ce que je savais d'eux m'avait déjà permis de les apprécier. Aujourd'hui, leur éloge est dans toutes les bouches, et mes regrets de leur perte en sont d'autant plus grands.

Je ne saurais non plus oublier les braves légionnaires et tirailleurs tonkinois qui viennent, eux aussi, comme MM. Geil et Henry, d'être victimes de leur dévouement.

Je vous serais reconnaissant d'exprimer ces sentiments à M. le capitaine de la légion, et aussi, si vous le jugez convenable, aux camarades des légionnaires et tirailleurs dont nous déplorons si vivement le sort.

J. COUSIN.

¹⁶ Jean-Baptiste Émile Hairoin (Beneure, Côte-d'Or, 22 août 1858-Menton, Alpes-Maritimes, 8 avril 1895) : saint-cyrien, École d'application de cavalerie. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 juillet 1887 : lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique. Corps expéditionnaire du Tonkin (13 mai 1885-28 juillet 1887).

¹⁷ Isidore-Honoré Pineau (et non *Pinault*)(Malay-le-Roy, Yonne, 27 mars 1855-Bordeaux, 18 mai 1935) : il débute comme 2^e classe et finit général de division des troupes coloniales. « Attaché comme topographe à la commission de délimitation des frontières de la Chine et du Tonkin. Le 19 août 1886, après le guet-apens préparé par les Chinois en amont de Lao-kay, a dirigé la marche des autres jonques qu'il est parvenu à grouper après avoir défilé sous un feu à bout portant. » Médaille du Tonkin. Grand officier de la Légion d'honneur (10 juillet 1918)

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 18 octobre 1886)

(Dépêche de notre correspondant particulier.)

Hanoï, 17 octobre, 9 h. 50.

La commission de délimitation à la frontière du Yunnan rentre à Hanoï. Grâce à l'habileté de M. Dillon, son président, le travail de délimitation de la frontière est terminé du côté de Laokaï et est consigné sur les cartes.

La délégation de la commission chinoise chargée de coopérer au Quang-Si avec les commissaires français a fait savoir qu'elle était arrivée et prête à commencer les travaux.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 19 octobre 1886)

La commission de délimitation, ayant terminé ses travaux à la frontière du Yunnan beaucoup plus vite qu'on ne le prévoyait, va se porter du côté du Quang-Si et du Quang-Toung où elle-rencontrera les commissaires chinois. Sauf ce malheureux incident sur le fleuve Rouge dans lequel nous avons perdu quelques hommes, tout a donc bien marché du côté de Lao-kaï, et si M. Dillon mène aussi rondement les travaux à la frontière nord-est du Tonkin qu'il l'a fait à celle du Yunnan, avant l'été prochain le tracé de la ligne de démarcation entre nos possessions et le Céleste-Empire sera terminé.

.....
Pour en finir aujourd'hui avec le Tonkin, disons que les derniers télégrammes de Hanoï ne parlent plus des bandes de pirates qui avaient paru sur le haut fleuve Rouge. Cela ne veut pas dire qu'elles n'existent plus, elles ont probablement changé de direction, et il faudra faire colonne cet hiver pour les disperser. D'après nos renseignements, la bande du Bo-Viap, la plus forte, aurait grand'peine à vivre entre la rivière Noire et la frontière.

Toute la région a été tellement appauvrie par la guerre, que les pirates ne trouvent pas à piller. De plus, les villages sont abandonnés et leurs habitants se sont réfugiés dans les montagnes, en dehors de la route d'invasion.

INFORMATIONS

(*La France militaire*, 21 octobre 1896)

M. [Eugène Napoléon] Geil, lieutenant au 1^{er} régiment, tonkinois, qui a été tué par les pirates au nord de Laokaï, était âgé de trente ans à peine et comptait déjà de brillants états de services. Il avait fait, avec le colonel de Négrier, toutes les campagnes du Sud-Oranais, puis il avait été envoyé, sur ses instances, au Tonkin.

Son frère aîné, le commandant [Gustave] Geil, qui faisait partie du même corps expéditionnaire, est arrivé le 18 octobre à Marseille. Il a appris en débarquant la nouvelle de cette mort.

LETTRES DU TOIKIN
(De notre correspondant particulier.)
(*Le Temps*, 25 octobre 1886)

Hanoï, 11 septembre.

.....
Je vous ai promis des renseignements complémentaires sur le triste incident de Laokaï ; les voici :

Les deux commissaires et l'escorte étaient partis de Laokay le 13, dans cinq jonques qui s'arrêtèrent le 18 au soir en deçà d'un fort rapide. Le 19, une des jonques avait déjà franchi le passage difficile et s'était amarrée à la berge pour attendre le reste du convoi. Cette jonque était montée par le lieutenant Geil, des tirailleurs tonkinois, chargé de la conduite de l'escorte, et par le sous-lieutenant de réserve Henry, avec six légionnaires et six Tonkinois. Il était dix heures du matin. Tout à coup, un feu de salve, tiré de la brousse, atteint la jonque à bout portant. M. Geil tombe mortellement blessé en criant : Tirez ! M. Henry saisit un fusil et fait feu du côté d'où partent les coups, mais il tombe à son tour frappé d'une balle à la poitrine ; les hommes qui avaient été surpris à terre sont tués en essayant de regagner le bord. Les agresseurs se montrent à ce moment, et la jonque, déjà en flammes, est envahie en un clin d'œil.

Un seul légionnaire, le clairon de la compagnie, parvient à s'échapper. Quoique blessé deux fois, à la poitrine et au bras, il arrive, après un parcours de trois cents mètres à la nage, à portée des autres jonques, où il est recueilli par le commandant Daru.

Celui-ci part aussitôt en reconnaissance avec le docteur Néïs et cinq Tonkinois. Mais à peine la petite troupe avait-elle réussi à se frayer un chemin au milieu des broussailles épaisses qui encombrant la rive et qui avaient dérobé à ses yeux la scène de l'attaque, qu'elle est accueillie par des coups de feu partant, cette fois, de la jonque. Deux cents mètres séparent encore le commandant Daru du lieu de l'embuscade, mais les hautes herbes et la brousse lui barrent complètement le passage, la berge est à pic, les eaux profondes. Il faut trouver un autre moyen de gagner le lieu du drame.

Presque à la hauteur du point où stationnait la flottille se trouve une île de quatre cents mètres environ de longueur, située au milieu du fleuve ; entre deux rapides ; c'est là qu'on cherche à se porter pour pouvoir lancer des feux de salve sur les bandits chinois. Malheureusement, deux jonques montées par les lieutenants Pineau et HIRON, officiers topographes de la mission, sont entraînées à la dérive, malgré les efforts du lieutenant HIRON, qui se jette à l'eau au péril de sa vie, pour porter une amarre à terre. Pilotes et coolies avaient déserté aux premiers coups de feu partis d'une deuxième embuscade postée sur la rive, en aval de l'île. Les deux officiers font des prodiges pour accoster leurs jonques à la rive chinoise. Enfin, le lieutenant Pineau arrive et commande des feux de salve qui, bien dirigés, éteignent la fusillade de l'adversaire. MM. Daru et Néïs, perdant tout espoir de pouvoir déloger l'ennemi, pris, en outre, à revers par de nouvelles bandes, donnent le signal de la retraite ; on défile sous la fusillade, et, cinq heures plus tard, nos commissaires et les survivants de l'escorte arrivent à Laokaï.

Le mot de trahison se trouvait dans toutes les bouches, mais il serait téméraire, je crois, d'accuser les commissaires chinois de complicité. Il en est qui disent que c'est le vice-roi qui a pu être l'organisateur du complot, dans le seul but de se mettre en relief

aux yeux de la cour et de se donner la gloire d'étouffer une insurrection naissante. Mais cela ne me paraît guère probable. Je crois de bonne source que le vice-roi désire ardemment voir s'établir des relations commerciales entre sa province et le Tonkin. En effet, les dernières nouvelles de Laokai sont meilleures ; les jonques du Yunnan recommencent à descendre, les bandes et les déserteurs ont disparu. Il est probable que les pirates se sont enfoncés dans les montagnes qui séparent le fleuve Rouge de la rivière Noire, et comme de riches villages couvrent cette région, leurs habitants seront à plaindre.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, le commandant Pelletier est parti le 25 août pour le haut fleuve avec deux compagnies de tirailleurs tonkinois (capitaines Olive et Bourdonnet) ; il est nommé à la fois commandant supérieur et vice-résident. Malgré la valeur indiscutable de M. Martin-Dupont, qui va continuer, du reste, ses services en qualité de vice-résident à Hong-Hoa, il est préférable que, dans ces régions peu sûres, l'autorité reste concentrée dans une seule main ; elle revient au chef qui doit l'exercer en temps de guerre.

L'avis général est que les Chinois n'entraveront pas plus longtemps les travaux de la commission. M. Dillon, qui est un homme d'initiative et de résolution, a décidé, dès le 20 août, que tous les membres de la délégation française se transporteraient avec lui au Long-Po, et il a invité le commissaire impérial à les accompagner de sa personne, S. Exc. Tchéou n'a pas cru devoir se dérober à cette invitation ; tout dépend donc désormais, pour l'accomplissement de cette nouvelle tâche, de l'appui que l'autorité militaire sera en mesure de fournir. Tchéou, qui est, comme son collègue Teng du Quang-Si, un grand mandarin, souhaiterait de délimiter sur la carte, en laissant aux topographes le soin de relever sur les lieux la frontière ainsi arrêtée. Le topographe chinois Shih n'est pas en odeur de sainteté dans la commission de délimitation, en raison de son attitude le jour de l'attaque de notre convoi ; il a prétendu avoir été attaqué, lui aussi, par des pirates, et, pour leur échapper, il aurait dû se jeter dans la brousse. Toutefois, en établissant, pour donner quelque apparence de vérité à son récit, à 1.200 mètres (au lieu de 200) la distance qui le séparait du convoi français au moment de cette prétendue attaque, il n'en ressort pas moins ce fait écrasant à sa charge, qu'il aurait pu prévenir les commissaires français du danger qui les menaçait.

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1886)

La commission de délimitation a terminé ses travaux dans la région du haut fleuve Rouge. Par suite de la mauvaise saison qui rendait les voyages dans l'intérieur fort difficiles, et aussi pour arriver plus vite à un résultat, les commissaires des deux nations avaient été autorisés à faire la délimitation du Yunnam et du Tonkin sur la carte ; ce qui explique qu'en peu de temps, un travail considérable a pu être fait. Nos renseignements nous permettent d'affirmer que les résultats obtenus sont plus avantageux pour nous qu'on ne pouvait l'espérer tout d'abord, et nous adressons nos sincères félicitations à notre commission si habilement présidée par M. Dillon, et dont tous les membres, MM. Tisseyre, Hăitce, Neis, Daru, Bohin et Delenda ¹⁸, ont fait courageusement leur devoir ; déjà éprouvés les uns et les autres par le voyage de Lang-son, ils n'ont pas hésité à se rendre à Lao-kai. Ils ont fait preuve d'une grande énergie en restant à leur poste malgré leur mauvais état de santé et ne sont revenus à Hanoï que contraints et forcés par la maladie.

¹⁸ *Joseph-Lucas-Antoine-Marie Delenda* (Phira, Grèce, 20 déc. 1853-Marseille, 24 février 1921), détaché à la commission de délimitation des frontières du Tonkin comme secrétaire du président (14 août 1885), chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 29 juillet 1911)

Il ne reste plus maintenant à Lao-kai que MM. Dillon et Daru qui sont incessamment attendus ici.

La commission, se rendra ensuite à Hai-ninh où, déjà, l'a précédée M. Haitce.

26 novembre 1886

M. Bohin, lieutenant au 1^{er} Régiment de tirailleurs tonkinois, étant attaché à la commission de délimitation des frontières, comme topographe, et ayant été enveloppé de toutes part, dans l'enclave Pack-Lung, le 26 nov. 1886, par une bande 400 Chinois, au moment où il marchait spontanément au secours de Mon-Cay, est parvenu à force de courage et d'audace à se frayer un passage avec les vingt chasseurs à pied et les quelques miliciens qu'il accompagnait. Signé : Munier. Extrait de l'ordre de la division d'occupation du Tonkin et de l'Annam n° 97 (*Bull. officiel*, 2^e série 1887, p. 283).

LETTRES DU TOIKIN

(De notre correspondant particulier.)

(*Le Temps*, 4 décembre 1886)

Hanoi, 20 octobre.

Le général Jamont, le général Jamais, le colonel Kessler et une partie de l'état-major rentrent en France.

Nos troupes vont être placées sous les ordres du général Munier, dont on n'a pas oublié la brillante campagne sur le Trali, l'an dernier, et dont le choix réunit tous les suffrages.

Le général Jamont laissera ici les meilleurs souvenirs militaire dans toute l'acception du mot, sa nature droite et énergique l'a fait apprécier de tous, et M. Paul Bert a rendu en toutes circonstances — notamment par une récente lettre — hommage à sa grande valeur.

Avant de vous donner les nouvelles que nous fournissent pour l'intérieur la quinzaine écoulée, je vais résumer la situation militaire sur tout le pourtour des frontières, depuis Lao-Kaï, Cao-Bang, Lang-Son, Anchau, jusqu'au cap Paklung, sans omettre l'Annam.

Après de nombreuses péripéties, de grandes émotions, la commission de délimitation, grâce à l'habileté de son président, M. Dillon, a terminé, sur la carte, ses travaux pour la frontière Nord ; les procès-verbaux ont été acceptés et signés par les impériaux, et, sauf sur un petit parcours de 15 kilomètres environ, l'entente est complète. La solution vient à point, car la maladie avait fait des ravages considérables dans les deux camps ! Minés par les fièvres, le docteur Neis et M. Delenda ont dû redescendre à Hanoi pour entrer à l'hôpital ; un de leurs collègues chinois venait de succomber à un accès pernicieux, plusieurs autres allaient abandonner la partie.

Nous avons été d'autant plus heureux d'apprendre la clôture des travaux que plusieurs incidents se produisant coup sur coup faisaient redouter quelque aventure de ce côté. Une bande d'irréguliers, franchissant le Nam-Taï, était venue lancer des fusées incendiaires dans la petite citadelle de Lao-Kaï, tirant des coups de fusil contre la porte Nord, mais cette agression ne s'est pas renouvelée.

Depuis une quinzaine de jours, le commandant Pelletier a pris possession de sa vice-résidence, après un voyage des plus pénibles ; ses divers postes, celui de Ba-Hoa surtout, sont très éprouvés. Ce poste de Ba-Hoa, je vous l'ai dit dans ma relation d'avril à juin, aurait dû, au début de la saison chaude, être transféré sur la rive gauche du fleuve, et cela pour deux raisons : 1° au point de vue sanitaire, on jouit sur la rive

gauche, pendant la mousson du Sud-Ouest, d'une bonne petite brise soufflant de l'aval ; 2° au point de vue stratégique, c'est là que passe la route allant de Than-Quan à Lao-Kaï. Malgré les avis répétés du colonel de Maussion, de ses officiers, de ses médecins, le général Jamais, voulant utiliser, comme abri, un village muong, avait opté pour la rive droite, où la petite garnison rôtissait littéralement.

Cao-Bang sera, selon toutes les probabilités, occupé du 27 au 30 octobre ; le général Mensier a quitté Dap-Cau le 14, se rendant à Lang-Son par la route de Bac-Lé. Les troupes de Lang-Son sont surmenées ; elles fournissent chaque jour des convois dans toutes les directions, et on craint une certaine agitation dans ce qu'on a appelé la zone neutre. La perspective d'une mauvaise récolte, due à l'extrême sécheresse des derniers mois, dont les régions montagneuses ont spécialement souffert, fait redouter une recrudescence de piraterie.

Toutefois, les nouvelles de la frontière du Quang-Si ne sont pas mauvaises ; elles permettent de supposer que le général Mensier ne rencontrera aucune résistance sérieuse. Je vous avais signalé l'entrée à Cao-Bang des irréguliers chinois ; la citadelle avait été occupée par le chef A-Khanh-Sinh, mais il ne lui reste qu'une centaine de fusils, et il prend ses mesures pour se retirer devant le général Mensier. Le quan-bo (chef de la justice) de Cao-Bang, accusé de dévouement à la cause française, et qu'on avait cru enterré vif, a été emmené par les pirates à Mo-Xat, village situé à deux jours de marche de Cao-Bang, dans l'Ouest ; on nous propose de le racheter.

Vous savez tout le mal qui a été dit de la région de Lang-Son. Contrairement à l'opinion accréditée, le commandant Servière prétend, dans ses rapports, que le climat y est excellent : il suffit, pour échapper aux fièvres, de bien se préserver du soleil. La population est vigoureuse, les enfants n'ont pas cet air boursouflé et souffreteux qui caractérise ceux du delta.

Dans peu de jours, la route de Than-Moï à Lang-Son sera carrossable ; les difficultés de communication n'existeront donc plus.

Le commandant Servière doit se rendre à Cao-Bang avec le général Mensier ses deux années de séjour se terminant bientôt, il rentrera en France en décembre ou janvier.

Les petites colonnes sur Anchau se sont mises en route le 20, sous les ordres du colonel Dugenne ; là encore la faiblesse des effectifs oblige à déplacer sans cesse des détachements d'un point à un autre. Cette occupation d'Anchau, que les hautes eaux ont empêché d'effectuer plus tôt, est de la plus grande importance ; elle nous permettra de surveiller la route aboutissant à la mer.

Un récent incident, qui a failli amener de grosses complications, prouve combien cette surveillance est nécessaire. Des détachements de réguliers chinois avaient établi leur camp près du cap Pak-lung, sur territoire tonkinois ; on racontait même que les Célestes forçaient les indigènes à se raser le devant de la tête et à natter leurs cheveux, de façon à persuader à la commission des frontières, lorsqu'elle se présenterait, que pays et gens appartenaient à l'empire du Milieu.

Avisé de ces faits, le résident général télégraphia à l'amiral Rieunier, qui se trouvait dans le golfe du Pétchili, lui demandant de venir faire une démonstration avec son escadre.

En même temps, M. le capitaine de frégate Bugeard fut envoyé au cap Paklung, avec la *Nièvre* et deux canonnières ; il était accompagné par M. Haïtce, membre de la commission française de délimitation, chargé de se mettre en rapport avec les mandarins chinois. Aux dernières nouvelles, les choses paraissent s'arranger ; les Chinois auraient déclaré qu'ils étaient venus pour escorter les commissaires impériaux chargés de la délimitation du Quang-Si et qu'ils n'avaient aucune intention hostile.

Il est fort heureux, en tout cas, que l'attention du gouvernement se porte sur cette région du cap Paklung. M. Rocher, notre directeur général des douanes, se propose d'y installer un poste dès que le cabotage de la côte aura été réglementé. De tout temps, une contrebande effrénée se pratiquait dans ces parages ; l'absence d'un contrôle

sérieux a permis aux négociants chinois d'Haïphong d'approvisionner les pirates en armes et en munitions, — ceci résulte des documents saisis à la Cac-ba lors de la récente expédition du commandant de Beaumont.

Vous voyez, en somme, que, dans peu de semaines, nous aurons établi une ceinture allant de Lao-Kaï à la mer par Cao-Bang, Lang-Son et Anchau ; il restera bien çà et là des solutions de continuité entre Lao-Kaï et Cao-Bang, mais on pourra les faire disparaître peu à peu en faisant la tache d'huile. La police des provinces intérieures deviendra beaucoup plus facile ; les bandes, étant rejetées en dehors de nos lignes, ne pourront plus rançonner les villages ni les contraindre à se soulever contre nous.

Quelques chefs influents, entre autres ce fameux Bo-Giap, qu'il eût fallu acheter, contre lequel on opère toujours, entre Cam-Khé et les montagnes de la rivière Noire, tiennent encore la campagne. Un missionnaire dont la paroisse est située dans cette région écrit à la date du 16 octobre :

« Toutes les chrétientés de mon district, à peu près toutes, ont été brûlées, les unes deux ou trois fois, par les Pavillons noirs, par les pirates annamites. La maison où nous restons aujourd'hui est une paillote dont les murs ont trois à quatre millimètres d'épaisseur. Mais ça ne fait rien, si l'envie prenait au Bo-Giap de nous rendre visite, il trouverait à qui parler ! Et nous disons Vive le Tonkin, quand même ! »

[Assassinat de Jean-Séverin Haïtce]
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1886)

Hanoï, le 4 décembre 1886.

Un grave événement vient de se produire sur la frontière de Chine qui rappelle l'attentat du 19 août dernier contre les membres de la commission de délimitation des frontières : M. Haïtce, membre de cette commission, résidant à Mong-cai, sous la protection des autorités chinoises, vient d'être assassiné avec plusieurs personnes de sa suite par des pirates chinois auxquels se sont joints des soldats réguliers.

Rien ne pouvait laisser prévoir une pareille attaque, car la dernière lettre de M. Haïtce, en date du 18 novembre, inspirait la confiance la plus absolue ; il rendait compte de son entrée en négociation avec le commissaire chinois et laissait percer sa satisfaction de voir l'exécution de ses travaux menée à bonne fin. Voici le résumé des renseignements que nous avons pu recueillir sur ce douloureux incident :

Dans la nuit du 24 au 25 novembre dernier, une bande de pirates envahit Mong-cai sans que le moindre cri d'alarme ait été poussé par les habitants. La maison occupée par M. Haïtce fut cernée et incendiée, il n'eut que le temps de se jeter dans l'arroyo qui sert de frontière entre le Tonkin et la Chine et de gagner à la nage, avec deux chasseurs, la citadelle de Hai-ninh où se trouvaient une quinzaine de soldats français et une dizaine de miliciens.

Pendant trois jours, cette faible garnison eut à repousser les assauts d'un ennemi cent fois plus nombreux. Enfin, le 27 à 7 heures du matin, une nouvelle attaque eut lieu. N'ayant presque plus de munitions, M. Haïtce, de concert avec M. Perrin, commis auxiliaire de résidence, décida de tenter une sortie avec les dernières cartouches qui leur restaient et d'essayer de gagner Hakoï.

La sortie s'effectua à 8 heures du matin et la petite troupe se dirigea vers le sud-ouest. Arrivés au confluent de deux arroyos et serrés de près par les Chinois, ils se jetèrent à la nage. C'est en cet endroit et à ce moment que furent massacrés M. Haïtce, M. Perrin, et M. Ferlay, conducteur des travaux de 2^e classe, cinq chasseurs du 11^e bataillon et sept miliciens.

Dès le début des hostilités, M. Haïtce avait envoyé à Hakoï trois courriers ; deux furent pris, le dernier seul a pu parvenir à sa destination.

Aussitôt prévenu, M. le lieutenant Mac-Mahon, commandant le poste de Hakoï, envoya 30 chasseurs qui, malheureusement, ne purent arriver à temps pour prévenir ce désastre.

D'un autre côté, M. Robin, lieutenant d'infanterie de marine, envoyé en mission topographique au cap Pakluug par M. Haïtce, avait été attaqué par 400 Chinois, le 20 novembre à 1 heure de l'après-midi ; il perdit dans cette affaire un homme de son escorte et eut deux blessés. Averti des événements qui se passaient à Hai-ninh par une dépêche pressante du père Grandpierre, il rétrograda sur ce point et put recueillir en route quatre chasseurs échappés sur un sampan au massacre de la citadelle.

M. Robin, qui aimait beaucoup M. Haïtce, a montré une très grande énergie, il a exploré la côte et fait une reconnaissance sur tout le littoral jusqu'à Hakoï ; il a remonté la rivière de Mong-cai pendant quelques kilomètres sans avoir réussi à se procurer aucune nouvelle des assassins de nos compatriotes.

Il est à remarquer que le commissaire chinois Quang n'a rien fait pour remédier à cet état de choses ni même pour porter secours à un membre de la Commission de délimitation franco-chinoise qu'il était de son devoir de protéger.

Il paraît même probable que ce mandarin est l'auteur de ce guet-apens.

L'incident que nous venons de raconter est de la plus haute gravité.. M. Haïtce était à Mong-cai sur la foi des traités et sur la demande même du gouvernement chinois qui avait envoyé au devant de lui un commissaire impérial de la Commission chinoise de délimitation des frontières ; il était entré en rapport avec ce délégué et se trouvait exactement dans la même situation diplomatique que nos consuls en Chine, il devait donc être protégé par les autorités chinoises. Son assassinat, après la résistance désespérée qu'il a opposée, a la même importance que celui d'un de nos représentants à Canton ou à Tien-tsin, et on ne comprendrait pas qu'en présence d'un fait aussi considérable, nous perdions notre temps en déclarations inopportunes.

Il faut, qu'immédiatement, une enquête rigoureuse soit faite qui permette à la France de revendiquer ses droits, et il faut aujourd'hui que la métropole se prononce catégoriquement et réclame les compensations qui nous sont dues.

Il faut imposer à la Chine le déplacement des deux vice-rois du Yunnan et des deux Quang, ces ennemis acharnés de notre domination au Tonkin, qui n'ont pas encore pu se consoler des échecs sanglants que nos troupes leur ont infligés dans la dernière campagne de 1885.

Il est indubitable que nous n'aurons jamais la tranquillité sur nos frontières, tant que ces deux puissants gouverneurs seront nos voisins, ce sont eux, en effet, qui organisent et soudoient les bandes plus ou moins irrégulières qui désolent la région.

Dans une circonstance aussi grave, le gouvernement français doit imposer sa volonté à la cour de Pékin.

*

* *

M. Haïtce (Jean-Séverin), victime de l'attentat de Mong-cai, appartenait au ministère des affaires étrangères. Il était né le 11 février 1859 ; élève diplômé de l'école des langues orientales, interprète adjoint à Bangkok, le 15 décembre 1881 ; à Pékin le 21 février 1882 ; à Canton le 5 juin 1882, à Shanghai en mai 1883, secrétaire particulier du commissaire général de la République au Tonkin le 1^{er} août 1883, il était retourné à Shanghai le 1^{er} mai 1884, et était revenu de Chine au Tonkin en octobre 1884 avec M. Lemaire, résident général, dont il était le chef de cabinet ; il était membre de la Commission de délimitation des frontières du Tonkin depuis le 14 décembre 1885.

Pris par la maladie à Lao-kai, il avait dû rentrer à Hanoï et s'était vite remis de ses fatigues après un court séjour à l'hôpital. Puis il était parti pour Mong-cai. où il devait préparer le travail de la Commission et où devaient bientôt le rejoindre MM. Dillon, Tisseyre et Bouinai.

Par une coïncidence bizarre, MM. Dillon, Tisseyre et Daru sont rentrés à Hanoï, venant du haut fleuve Rouge, juste au moment où nous recevions la fatale nouvelle de Mong-cai.

M. Haïtce avait conquis dans notre colonie de nombreuses et très vives sympathies.

Au nom de tous les Français du Tonkin, combattants et non combattants, nous nous inclinons devant cette nouvelle victime du devoir, devant ce Français mort au poste d'honneur, à son poste de combat, pour la Pairie.

*
* * *

Par suite de ces deniers événements M. Dillon, président de la Commission de délimitation, va attendre à Hanoï les instructions du Gouvernement.

M. le commandant Daru rentre en France.

LETTRES DU TOIKIN
(De notre correspondant particulier.)
(*Le Temps*, 21 décembre 1886)

Hanoï, 7 novembre.

Le 3 novembre, une canonnière partait d'Hanoï pour transporter dans le haut fleuve deux compagnies de Tonkinois. M. Dillon, qui est toujours à Lao-Kaï avec les valides de la commission, malgré la clôture des travaux, a demandé cette escorte pour parer aux éventualités d'une surprise entre Lao-Kaï et Than-Quan. On prétend, en effet, que les Chinois, après avoir approuvé et signé les procès-verbaux des séances de la commission, seraient assez aises de reprendre ou de détruire ces documents, de façon à nous faire perdre le bénéfice du travail accompli. En réalité, il ne faut pas se dissimuler le mauvais vouloir auquel nous nous heurtons, malgré les assurances données par les autorités célestes et les avantages qu'une entente semble devoir procurer au vice-roi du Yunnan. On a licencié des réguliers, mais on leur a laissé des armes, et il est manifeste qu'ils reçoivent des encouragements sous forme de munitions et de subsides. En s'établissant, par groupes, sur le territoire tonkinois, en se mêlant aux bandes de pirates annamites, ces réguliers, devenus « irréguliers », achèvent de troubler certaines régions trop éprouvées déjà.

Il est regrettable que les travaux de délimitation empêchent M. Haïtce de se mettre à la disposition de notre ministre en Chine, au moment où l'on va reprendre les négociations du traité de commerce ; j'ai des raisons sérieuses pour vous affirmer que son concours eût été précieux. M. Haïtce s'est attaché spécialement à l'étude des hommes et des choses du Céleste Empire ; il a été, en partie, mêlé aux négociations qui ont abouti à la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884.

.....

LETTRES DU TOIKIN
(De notre correspondant particulier.)
(*Le Temps*, 15 janvier 1887)

Hanoï, 6 décembre.

Les mesures sont prises pour occuper en force Haïnh et Mon-Cay, mais aux premiers renseignements que je vous ai donnés par le courrier anglais sur les déplorables incidents qui se sont passés à la frontière de Chine, il est bon que j'ajoute quelques détails.

M. Haïtce avait reçu l'ordre d'aller au devant des membres chinois de la commission des frontières. Malgré l'avis du général Jamont, qui manifestait de justes appréhensions, il s'était contenté d'une escorte insignifiante ; aussitôt arrivé à Mon-Cay, il était entré en relations avec le commissaire Ouang. Sa confiance était entière, car, à la date du 15 novembre, il adressait à un ami commun une lettre que je crois pouvoir reproduire ici :

« Nous n'avons pas encore eu le cou coupé ; je crois même qu'eussé-je, ce qui n'est pas le cas d'ailleurs, de fortes dispositions pour le martyr, je trouverai difficilement ici des gens assez complaisants pour me procurer cette petite satisfaction d'amour-propre. C'est vous dire que nous jouissons, à Mon-Cay, d'une sécurité incomparablement plus grande que celle que procure si mal, et à si gros frais, la préfecture de police à MM. les Parisiens. Nous sommes installés, le lieutenant Bohin et moi, dans Mon-Cay même. La ville annamite est composée de misérables paillotes ; le fort ne contient qu'une mesure habitée par le résident et quelques paillotes servant d'abri à ses miliciens. Tout autre chose est la ville chinoise, avec sa longue rangée de belles maisons en briques, avec terrasses à un étage donnant sur la rivière. Je m'y plais, et ce cher commissaire impérial Teng s'obstinant à ne pas se montrer (le gredin ne veut pas me faire l'honneur de se déranger pour moi tout seul), j'ai des loisirs que j'occupe à prendre des informations de droite et de gauche, sans parler des travaux topographiques, qui sont déjà commencés. Tout un bout de frontière est levé (toute la partie comprise entre Mon-Cay et Tchong-San).

» Nous allons partir dans deux jours pour le cap Paklung, Bohin et moi, et terminer le levé de ce côté.

» Le taotai Ouang m'a rejoint depuis plusieurs jours. »

.....
Le lieutenant Bohin, attaché à la commission en qualité d'officier topographe, partait pour le cap Paklung le 20 novembre, avec une escorte de dix hommes, laissant à Mon-Cay, à M. Haïtce, une partie de la section de chasseurs à pied fournie par M. le lieutenant de Mac-Mahon, commandant le poste d'Ak-Hoï. En face, dans la citadelle d'Haï-Ninh, se trouvaient, avec le reste de la section et quelques miliciens, MM. Perrin, commis de résidence, et Ferlay, ancien sergent du génie, surveillant des travaux. Le 26, M. Bohin, qui avait reçu plusieurs avis du père Grandpierre, le missionnaire de la région, est attaqué vers une heure de l'après-midi par une bande de 400 Chinois environ. Il parvient à se dégager, fait le coup de feu pendant toute la nuit et gagne, à marée basse, sa jonque mouillée près du rivage, après avoir perdu un homme dans le combat. Arrivé le 28 à l'embouchure de la rivière d'Haïnh, il recueille 4 chasseurs à pied et 5 miliciens, et apprend par eux les péripéties du drame qui s'était déroulé en son absence à Mon-Cay et Haïnh.

Des pirates chinois, auxquels s'étaient joints des réguliers, parfaitement reconnaissables à leur uniforme, avaient attaqué Mon-Cay et Haïnh le 23 au soir. Fuyant devant l'incendie, M. Haïtce s'était réfugié dans la citadelle dans la nuit du 24 au 25, abandonnant ses effets, ses documents, ses cartes et toutes ses provisions. Le 27, on avait épuisé les munitions, les vivres manquaient ; il fallait à tout prix se frayer un passage, tenter de franchir à la nage l'arroyo pour gagner le poste d'Ak-Hoï, où le lieutenant de Mac Mahon se trouvait lui-même aux prises avec l'ennemi. Deux trams envoyés successivement par M. Haïtce tombent entre les mains des Chinois ; un troisième courrier réussit à traverser les lignes et pénètre dans le blockhaus d'Ak-Hoï.

Aussitôt le lieutenant de Mac Mahon détache un peloton de trente hommes, qui arrivent malheureusement trop tard.

Les défenseurs de la citadelle d'Haininh, serrés de près par les Chinois, s'étaient jetés dans l'arroyo ; quelques-uns se noyent, et parmi eux le surveillant du génie, M. Ferlay. MM. Haïtce et Perrin gagnent la rive opposée, mais, au moment de mettre pied à terre, il sont cernés par les Chinois. Perrin tombe, frappé d'un coup de lance, on lui coupe aussitôt la tête. Quant à l'infortuné Haïlce, les chasseurs recueillis par M. Bohin et qui ont réussi à s'échapper après avoir perdu leurs armes, l'ont vu disparaître au milieu d'un groupe de pirates brandissant leurs lances et leurs coupe-coupes.

La fin tragique de Haïtce a causé, dans la colonie, une profonde émotion ; ses nombreux amis sont dans la désolation, notre corps consulaire de l'Extrême-Orient, la commission des frontières présidée par M. Dillon font en lui une perte irréparable.

Elève diplômé de l'École des langues orientales, successivement interprète à Bangkok, Pékin, Canton et Shanghai, secrétaire de M. Harmand, en 1883, chef du cabinet de M. Lemaire, à Hué, en 1884, gérant des consulats de Hong-Kong et de Canton, en 1885, M. Haïtce avait été appelé, en décembre dernier, à la commission des frontières du Tonkin, en qualité de membre adjoint. Il n'avait pas vingt-six ans et, au dire de tous, le plus brillant avenir lui était réservé. Puissent les regrets que nous exprimons ici, au nom de la colonie entière, atténuer la douleur des siens.

Je ne voudrais pas insister sur ce point, mais ici l'opinion générale est que la responsabilité pleine et entière du guet-apens incombe aux deux commissaires chinois, Teng et Ouang, qui, d'accord avec le vice-roi des deux Kuangs, auraient tout mené.

Toutefois, si nous réclamons diplomatiquement, ils ne manqueront pas de dire que tout cela s'est fait à leur insu, et ils n'avoueront jamais que les réguliers se sont mis de la partie, pénétrant sur le territoire du Tonkin. Du reste, réguliers ou irréguliers, qu'importe la désignation ? Les uns et les autres se recrutent de la même façon. Un gouverneur chinois licencie officiellement les troupes à sa-solde, mais il leur laisse leurs chefs, armes et munitions : puis, lorsque les bandes se sont reformées fortifiées, sur la frontière tonkinoise, il leur assure les ravitaillements en munitions.

M. le lieutenant Bohin, qui a eu la bonne fortune d'échapper au massacre, appartient au 1^{er} régiment de tirailleurs tonkinois malgré ses vingt-huit ans, on peut le classer parmi les anciens du Tonkin. C'est à M. Bohin qu'avait été confié le commandement des trois cents Pavillons noirs dont le général Millot avait accepté la soumission et qui se sont enfuis de Cao-Den en décembre 1884, avec armes et bagages, après avoir essayé d'assassiner leur lieutenant. Tout le monde est surpris de constater que cet officier, qui a toujours vaillamment fait son devoir ici, n'ait pas encore été récompensé.

Les renforts envoyés à la frontière dégageront le poste d'Ak-Hoï ; il est probable qu'ils ne trouveront plus de Chinois sur notre territoire et que, devant ce déploiement de forces, les commissaires impériaux protesteront de leur innocence, quitte à recommencer à la première occasion.

Nous avons appris avec plaisir que le commandant Pelletier serait maintenu au Tonkin, à la tête de la première région, à Lao-Kaï. Grâce à son énergie, à son activité, le commandant Pelletier a fait face, avec des effectifs restreints, aux bandes chinoises ; il a su améliorer une situation devenue fort difficile après le départ du colonel de Maussion.

Une série de combats ont été livrés pendant le mois de novembre ; le plus important a eu lieu à Binh-Lu, à mi-distance entre Phu-Lu (fleuve Rouge) et La-Chau (rivière Noire). Jusqu'à la fin d'octobre, Binh-Lu était au pouvoir de notre fidèle allié le quan Chau de Luong-Qui ; mais, le 2 novembre, 800 pirates s'en emparèrent avant l'arrivée de deux compagnies envoyées au secours du quan-chau. Ces deux compagnies étaient celles du capitaine Olleris (du 1^{er} tonkinois) et du capitaine Jannet (de la légion étrangère). L'affaire a été des plus chaudes ; le capitaine Jannet, blessé à la tête, a perdu son

lieutenant, M. Brisse, frappé de trois balles. Son sergent, un Alsacien du nom de Stroh, a été tué à ses côtes avec quatre légionnaires et deux Tonkinois ; douze hommes ont été blessés. Stroh était considéré comme le meilleur sous-officier du bataillon Bercand ; il s'était distingué à Formose.

Il faudra toute la campagne d'hiver pour amener un peu de tranquillité passagère dans cette région, et il se passera du temps avant que nous en soyons les maîtres. Toutefois, les opérations du commandant Pelletier ont dégagé notre allié le quan Chau, dans la partie nord de son territoire.

Du côté de la rivière Noire, les affaires vont bien ; les Chinois s'étaient avancés jusque près de Thang-Huyen, on les a refoulés vers Than-Qui. Le commandant du haut fleuve prépare une opération qui a pour but d'amener quatre colonnes convergentes sur le gros centre de résistance de Huong-Binh, point qui est à cheval sur la ligne de partage des eaux, entre le fleuve Rouge et la rivière Noire. Il y a là un gros fort et cinq ouvrages plus petits, couronnant toute une position. C'est le principal repaire des rebelles, qui, d'après les renseignements recueillis, ont là 650 hommes armés de fusils des meilleurs modèles, même de fusils à répétition. Tout le stock d'armes amené par la Chine lors de la guerre est resté dans le pays.

.....

LETTRES DU TOIKIN
(De notre correspondant particulier.)
(*Le Temps*, 1^{er} février 1887)

Hanoï, 19 décembre 1886.

Haïnhinh a été occupé sans coup férir ; les Chinois, en présence du déploiement considérable de nos forces, ayant rappelé leurs bandes. En effet., indépendamment de la garnison d'Ak-Hoï, qui, sous les ordres du lieutenant Mac-Mahon, s'est comportée de la façon la plus vaillante, et du poste de Tien-Yen, le général Munier avait envoyé vers la frontière 3 compagnies du 11^e chasseurs, commandant Poncet ; 2 compagnies. du 1^{er} étranger, commandant Penon ; 4 compagnies de tirailleurs tonkinois, commandant de Trentinian ; 3 sections d'artillerie de terre capitaines Gérard, Rivais, lieutenant Raffaeli.

Le général Mensier, chargé de la direction du mouvement, avait été rejoint à Haïphong par le nouveau chef d'état-major de la division, M. le lieutenant-colonel Gillet. D'autre part, l'amiral Rieunier, attendu en baie d'Ha-Long, avait laissé un croiseur devant l'arroyo d'Haïnhinh.

Les Chinois ont compris que nous étions bien résolus, cette fois, à balayer le territoire du Tonkin. En violation du traité, ils ont contribué à la formation de bandes dans lesquelles les réguliers ont été enrôlés ; grâce aux mesures énergiques prises par le général en chef, le conflit ne s'est pas produit.

La commission de délimitation va donc pouvoir reprendre ses travaux ; elle s'apprête à partir pour Haïnhinh. Les rapports de M. Dillon avec ses collègues asiatiques seront fort délicats, car même, en admettant que ceux-ci n'aient pas été complices du guet-apens tendu à M. Haïtce, ils n'en sont pas moins restés les témoins impassibles ; ils n'ont ni prévenu notre compatriote de ce qui se tramait ni cherché à sauver les victimes.

Dans la région de Honghoa-Camkhé, le colonel Brissaud et le commandant Bercand continuent l'exploration militaire qui a pour but de relier le fleuve Rouge à la rivière Noire. La température exceptionnelle dont nous jouissons depuis un mois favorise ces marches militaires, auxquelles va prendre part le capitaine d'artillerie Leydet.

Nos petites colonnes pénétreront dans les repaires du Bogiap, inaccessibles pendant les hautes eaux, et refouleront les bandes dans le pays des Chau, au delà de la rivière Noire. Je vous ai parlé déjà du travail si intéressant fait par l'état-major de la division ; une carte très complète au 200.000^e a été établie sous la direction du commandant Berthaud. Ces documents précieux nous permettent de suivre les efforts tentés dans le bassin de la rivière Noire et du haut Song-ma.

Ce pays, à peu près inconnu, des Chau, est habité par des tribus de races différentes, dont les principales sont les Thôs. Bien que les races ne se mélangent pas, les chefs sont fournis par les Thôs, avec lesquels les rois d'Annam ont toujours été obligés de compter. La division administrative est la même que dans le delta, seuls les titres diffèrent : les huyens (préfets) deviennent des tri-chaus.

Un seul de ces fonctionnaires, Nguyen-Van-Quang, tri-chau de Chieu-Tan, point situé entre la rivière Noire et Van-Ban-Chau, s'est franchement rallié à notre cause, et, par son attitude énergique, il nous a rendu les plus grands services. Il soutient depuis fort longtemps la lutte contre ses voisins, notamment contre la famille des Dieu, vendus à la Chine et anciens partisans de Luh-Vinh-Phuoc ; le nombre des chaus (districts) est de seize.

M. Moulié, ancien chancelier de Nam-Dinh et collaborateur de M. Gouin, a été nommé vice-résident de la nouvelle province, qui comprend les territoires muongs dépendant de Ninh-Binh, Sontay et Honghoa, et dont le siège est à Cho-Bo (barrage de Hao-Trang, sur la rivière Noire). M. Moulié, qui a pris possession de son poste ces jours derniers, rencontrera de grandes difficultés, car les limites de sa province ne sont pas définies, et son organisation nécessitera une longue étude. C'est à Cho-Bo que la vallée de la rivière Noire devient des plus pittoresques. Là se tenait jadis un marché important où les produits du delta s'échangeaient contre ceux du Laos et de la Chine ; soies rayées, couvertures en coton, ivoire, cornes de cerf, gomme laque, peaux, sel marin, sel gemme, etc., etc., descendaient en pirogue de Lai-Chau à Cho-Bo, mais le manque de sécurité, sur le cours de la rivière et l'absence de sentiers continus pouvant servir de voies de communication à travers la montagne ont arrêté les transactions.

L'exploration méthodique de ce vaste territoire qui nous sépare du Laos nécessitera du temps et de grands efforts ; notre action administrative s'exercera petit à petit, en faisant la tâche d'huile, après la création de routes et l'occupation des points stratégiques. On s'exposerait à de graves mécomptes en se figurant que les diverses peuplades au milieu desquelles nos colonnes vont pénétrer accueilleront nos soldats à bras ouverts. Les dissidents sont nombreux, et il faudra procéder avec prudence en profitant des dissensions qui règnent entre certains districts, en cherchant à recruter des alliés ; l'exemple donné par le mandarin de Chieu-Tan prouve que ce résultat peut être atteint.

Dans le bassin de la haute rivière Claire, nos postes avancent peu à peu et atteindront bientôt Hayan. C'est dans cette région que s'étaient retirés jadis, après leurs luttes contre les Pavillons Noirs, les partisans connus sous le nom de Pavillons Jaunes.

Entre Vinh-Tuy, notre poste le plus avancé, où avaient pénétré, il y a quelques mois, le commandant Mibielle et le capitaine Radiguet, le terrain est entièrement boisé et très accidenté. Nos reconnaissances ont poussé jusqu'à Bac-Quan, à deux jours de marche au-dessus de Vinh-Tuy. L'immigration chinoise a refoulé vers le sud les habitants annamites, et c'est là, pour nous, au point de vue administratif, un obstacle sérieux. Il faudra chercher à gagner Lao-Kaï en passant par les célèbres mines d'or de Tu-Long ; les chemins sont praticables pour les chevaux de selle et de bât, mais les nombreux arroyos, les marécages, les collines élevées et boisées créent des obstacles que nos reconnaissances auront peine à vaincre. Il importe, toutefois, de surveiller cette partie

de la frontière, qui sert de repaire aux bandes chinoises et qui commande la route d'invasion de Kai-Houa.

Les forces totales du chef Luu-Hoan-Dong, qui réside tantôt à Bao-Lac, tantôt à Hayan, sont évaluées à 1.800 hommes. Tu-Long, le centre minier, est entre les mains de bandes qui, tout en exploitant les mines, viennent de temps en temps piller les villages du Sud.

.....

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 février 1887)

Pendant que ces événements avaient lieu en Thanh-hoa, nous nous étendions au nord du Tonkin le long de la frontière chinoise. Le 8 janvier, une reconnaissance commandée par M. le commandant Servièrè poussait jusqu'à Moxat que les pirates évacuèrent, selon leur habitude, un peu avant l'armée de la colonne. Moxat est une ville importante, à l'aspect complètement chinois, elle est à 10 heures de marche de Cao-bang et n'est éloignée de la frontière que de 4 heures de marche. On laissa dans cette ville une garnison de 80 hommes du bataillon d'Afrique. Vers le 19 janvier, quelques bandes insignifiantes furent signalées du côté de Moxat et de Tralanh, en même temps que les Chinois faisaient passer des armes par les portes de Nin-mhy.

Le 2 février, Moxat fut attaqué par une bande d'environ 800 pirates, le capitaine Sucillon se défendit bravement dans ce poste, ce qui permit au commandant Sorcières, de se porter au secours de la place attaquée, et de la dégager le 3 février. Dans cette affaire, la troupe du capitaine Sucillon a eu un sergent français blessé légèrement, deux tirailleurs tonkinois tués et trois blessés. La colonne de secours n'eut heureusement aucune perte à subir.

*
* *

Les opérations de la commission de délimitation sur la frontière nord-est sont en ce moment, et probablement d'après des instructions du vice-roi de Canton, le sujet d'une discussion entre les deux parties à propos d'une petite bande de territoire annamite que les Chinois réclament bien à tort, cela est établi d'une manière indiscutable. Aussi, pour éviter toute surprise, M. le résident général a-t-il prescrit de maintenir dans l'enclave discutée des troupes suffisantes. Aujourd'hui, si les Chinois avaient l'imprudence de nous attaquer, nous serions certainement en mesure de les repousser et de faire face à toute éventualité, nos forces occupant une excellente position appuyée par de l'artillerie.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin
À LA COMMISSION DE DÉLIMITATION
(*Le Temps*, 24 février 1887)

Mon-Kay (frontière de Chine), 3 janvier.

C'est le 25 décembre que les membres de la commission de délimitation, MM. Dillon, président, le lieutenant-colonel Tisseyre, le commandant Bouinai, le

docteur Neis, sont arrivés à Mon-Kay. Partis le 20 d'Hanoï sur la canonnière la *Trombe*, ils étaient le 22 à Haïphong et s'arrêtaient le 23 au mouillage de la Vipère, où M. Dillon a conféré avec le résident général par intérim et le général Munier, eux-mêmes en route pour Mon-Kay.

Mon-Kay est située sur les bords d'une petite rivière qui forme un coude très brusque à l'angle duquel se trouve la cité chinoise. Adossée de deux côtés à la rivière, elle est défendue sur les deux autres par une palissade en bambous, coupée de distance en distance par des portes-miradors permettant de signaler de loin tout rassemblement.

La ville est quadrangulaire, avec une artère principale de 450 mètres et des rues transversales qui la divisent en îlots séparés les uns des autres par des portes, lesquelles isolent chaque quartier et qu'on ferme le soir comme on le faisait dans nos cités au moyen âge.

À quelle époque remonte Mon-Kay ? Il serait assez difficile de le dire, mais certainement elle a plus de cinq cents ans ; les anciens habitants conservent, selon l'usage chinois, des arbres généalogiques remontant à plusieurs siècles et postérieurs à la fondation de la ville.

Il y a à Mung-Kay trois pagodes principales ; la plus importante, la pagode de l'Impératrice ou de la Reine du Ciel, a été choisie comme lieu de réunion de la commission. Par une coïncidence curieuse, au camp chinois, les conférences des deux délégations ont eu lieu dans une pagode dédiée également à la Reine du Ciel. Voici la légende de cette pagode telle qu'elle m'a été racontée sur les lieux par un lettré chinois :

« À une époque éloignée de nous, la fille d'un haut mandarin s'enfuit du domicile paternel et se réfugia dans une bonzerie où l'attirait un « sentiment sacrilège » (je ne puis trouver d'autre expression pour traduire le mot chinois) ; ce mandarin menaçait vainement les bonzes de les punir s'ils ne lui rendaient pas sa fille. Celle-ci s'entêtait aussi à demeurer au milieu d'eux. Prières et menaces restant vaines, le mandarin brûla la bonzerie ; sa fille périt dans l'incendie avec son séducteur, qui n'était autre que le chef des bonzes. Mais bientôt son esprit apparut au mandarin, lui fit des remontrances et lui enjoignit de construire une pagode expiatoire sous l'invocation de la Reine du Ciel. »

La situation de Mong-Kay est vraiment exceptionnelle. On est là à dix-huit heures de Haïphong ; séparée du camp chinois par la petite rivière qu'on passe à pied sec à marée basse, cette ville est le centre chinois le plus important du bassin de la rivière de Canton, dans la zone comprise entre Taiping-Fou et Pakhoï. Elle a eu un rôle très important pendant la dernière guerre, et ce n'est que maintenant que nous voyons combien il eût été utile de l'occuper.

La commission est arrivée ici sous l'impression toute chaude de l'assassinat de Haïtce et avec la conviction que de graves responsabilités incombaient aux hauts fonctionnaires chinois, mandarins civils et militaires, qui ont tout au moins laissé faire s'ils n'ont pas été de connivence avec les bandes. Et cette connivence paraît évidente, car les rebelles sont installés bien tranquillement sur territoire chinois, et on ne fait rien pour les disperser.

On comprend que dans de semblables conditions, la situation de la délégation française était des plus délicates, mais elle avait à remplir un devoir supérieur, à reprendre les négociations en faisant taire ses sentiments de douleur et d'amertume. Il faut ajouter que la reprise des relations a été facilitée par les agents de la cour de Pékin. Le commissaire impérial Teng et deux des membres de la commission qu'il préside, Wang-Tche-Tchouen et Li-Hing-Jouei, ont fait la première visite à nos délégués, et cette démarche, on ne peut en douter, avait une autre portée, vu les circonstances, qu'un simple acte de courtoisie. C'est l'impression qu'on a eue dans le camp chinois comme dans le camp français.

Le 28, Wang-Tche-Tchouen et Li-Hing-Jouei sont venus à Mong-Kay ; le lendemain, Teng y venait à son tour ; le 30, la délégation française au complet, escortée par 20 chasseurs à pied, sans armes, s'est rendue à Tang-Kin-Haï, le camp des Célestes, de l'autre côté de la rivière, pour rendre la visite des hauts mandarins.

Une compagnie de réguliers armés de Mauser faisait la haie. Nos délégués ont traversé une population manifestement hostile, mais contenue par ses mandarins et surtout par la vue de notre camp, qui n'eût fait qu'une bouchée de la position chinoise si un seul coup de fusil avait été tiré.

Le 31 décembre, les commissaires chinois ont envoyé à leurs collègues de la délégation française les présents d'usage au jour de l'an : deux chèvres, quatre oies, des canards, des gâteaux, du vin et de l'eau-de-vie chinois. Le lendemain, ils sont venus présenter leurs souhaits de bonne année. La première séance officielle de la commission doit avoir lieu en Chine aujourd'hui 3 janvier.

Pendant ce temps, le colonel Dugenne, avec sept à huit cents hommes de la légion étrangère (commandant Pinon) et des tirailleurs tonkinois (commandant de Trentinian) nettoie l'enclave annamite comprise entre Mong-Kay et le cap Pak-Lung. Le 27 décembre, sa colonne passait à Mong-Kay, venant de longer la frontière à l'ouest sur une longueur de 50 kilomètres environ, où elle n'avait rencontré aucune résistance, et après une halte de deux heures, elle repartait pour le mouillage de la *Vipère*, où elle devait prendre passage sur la *Nièvre* afin de se rendre à Kom-Peng, ville chinoise située en territoire annamite, qu'elle devait occuper. À Mong-Kay, le commandant Poncet fait faire chaque jour des reconnaissances ; aussi les Annamites du village de Van-Ninh, qui confine à Mon-Kay, reviennent-ils avec leurs buffles.

Le 1^{er} janvier, le commandant Poncet a passé en revue les troupes de la garnison et remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur au lieutenant Charpentier, du 11^e chasseurs, en présence de la commission de délimitation. Le soir, il y a eu grande réception chez le commandant ; le lendemain, les commissaires ont reçu tous les officiers. Inutile de vous dire que tout s'est passé avec la plus grande cordialité. M. Dillon a pris la parole deux fois et s'est fait l'interprète des sentiments de tous les Français campés à la frontière chinoise.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin
(*Le Temps*, 27 février 1887)

D'après les renseignements que nous recevons du Tonkin, M. Bihourd a dû trouver l'administration dans le plus grand désarroi. Croirait-on qu'au moment des affaires du Thanh-Hoa et de la mise en route très difficile de la colonne Brissaud, l'autorité supérieure à Hanoi était représentée par un jeune fonctionnaire secrétaire du directeur du cabinet ? C'est avec lui que le général Munier a été obligé de conférer pour arrêter les mouvements des troupes qu'il a dirigées sur le Thanh-Hoa. M. Vial, résident général par intérim, était allé à Hué ; M. Bonnal, résident supérieur, s'était rendu à Haïphong ; il ne restait à Hanoi, centre du gouvernement, que des employés subalternes.

LES RESTES DE M. HAITCE

Un correspondant nous écrit de Mon-Kaï, le 16 janvier, qu'on a retrouvé la tête du regretté M. Haïtce. Voici les détails qu'il nous donne :

« Dès son arrivée à Mon-Kaï, la délégation française avait envoyé des émissaires dans toutes les directions pour retrouver les restes de M. Haïtce. On savait que sa tête avait été portée en Chine, mais on ignorait l'endroit précis où elle était. Comme on le pense,

les Chinois de la frontière étaient peu empressés d'indiquer où se trouvait la tête de celui qu'ils appelaient « l'ambassadeur », car sa découverte sur leur territoire eût été une preuve de leur complicité.

Deux têtes furent d'abord rapportées du territoire chinois. Après examen, on reconnut que c'étaient des crânes de Chinois ou d'Annamites.

Les recherches continuèrent, et enfin, le 13 janvier, nos émissaires arrivèrent à Mon-Kaï avec deux nouvelles têtes, toutes les deux d'Européens. L'une d'elles, conservée dans la chaux, les chairs encore adhérentes, avait été signalée par les enfants d'un village chinois comme étant celle de l'ambassadeur. On l'avait promenée, disaient-ils, dans le camp chinois, puis mise dans la chaux, et enfin elle avait, été exposée sur des palétuviers de la rive chinoise, à une heure de Mon-Kaï. Notre émissaire l'avait rapportée au milieu de mille dangers.

Elle était assez bien conservée, car, à sa vue, l'impression de ceux qui avaient connu Haïtce fut unanime. Le lendemain, par-devant le lieutenant d'infanterie de marine de Gay, résident à Haininh, la tête fut examinée par les docteurs Roberdo, Neis et Béguin, en présence de M. Dillon, président de la délégation française, du colonel Tisseyre, du commandant Bouinai, de M. Delenda, chancelier de la légation, des lieutenants Bohin et Hiron, attachés à la commission. On la compara à sa photographie et on la reconnut officiellement.

D'après les instructions de M. Dillon, elle a été renfermée dans une boîte, déposée dans une chapelle ardente, et avis a été donné par le télégraphe aux affaires étrangères de ce qu'on avait fait. Par les soins de la délégation, on va célébrer un service religieux à Mon-Kaï, en présence de toutes les troupes françaises.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin
(*Le Temps*, 26 mars 1887)

L'ARRIVÉE DE M. BIHOUD À HANOÏ

.....
M. le général Munier a mis à l'ordre du jour de la division d'occupation M. le lieutenant Bohin, du 1er régiment de tirailleurs tonkinois, attaché à la commission de délimitation des frontières du Tonkin.

Le lieutenant Bohin, dit l'ordre de la division, avait été envoyé en reconnaissance topographique vers le cap Pak-Lung avec une escorte de 40 hommes.

Ayant eu connaissance des attaques dirigées par les Chinois contre Mon-Kay, il revenait sur cette place en forçant sa marche, lorsqu'il rencontra, le 26 novembre, à quelques kilomètres à l'est de Cong-Pinh, une bande de 400 Chinois qui avaient pris position sur les hauteurs environnantes pour lui barrer le chemin.

Malgré son infériorité numérique, M. Bohin n'hésita pas à attaquer l'ennemi et parvint à se frayer un passage en lui infligeant des pertes sérieuses. Ce succès lui permit de recueillir les débris de la petite troupe de Mon-Kay.

Le général commandant la division félicite le lieutenant Bohin pour l'esprit de décision et l'énergie qu'il a fait preuve en cette circonstance¹⁹.

¹⁹ Variante de la citation figurant dans le dossier de Légion d'honneur de l'intéressée, citée plus haut (26 novembre 1886).

La belle conduite du lieutenant Bohin avait déjà été signalée dans plusieurs circonstances. Attaché à la commission de délimitation depuis le commencement de ses travaux, parlant très bien l'annamite, ce jeune officier a rendu les plus grands services au Tonkin. Il a été l'objet de plusieurs propositions, mais elles n'ont pas abouti jusqu'à ce jour, surtout parce qu'elles n'émanaient pas directement du commandement militaire. Il est à présumer que l'ordre du jour du général Munier lèvera les derniers scrupules des bureaux de la marine.

M. le contre-amiral Rieunier, ex-commandant en chef de la division navale des mers de Chine, est rentré en France par l'*Océanien*. L'amiral Rieunier a terminé sa campagne par un séjour de plusieurs mois sur la côte du Tonkin, dans les parages du cap Pak-Lung, où opère la commission de délimitation. Comme cet officier général connaît parfaitement l'Indo-Chine, où il a fait une partie de sa carrière, il se trouve en mesure de donner au gouvernement des renseignements très précieux sur la situation au Tonkin et en Annam.

DERNIÈRES NOUVELLES (*Le Temps*, 2 avril 1887)

La campagne de la commission de délimitation des frontières du Tonkin est sur le point de finir.

Le différend soulevé pour le tracé de la ligne de démarcation du côté du cap Pak-Lung est l'objet de négociations entre M. Constans et le Tsong-Li-Yamen.

Les nouvelles du Tonkin et de l'Annam ne signalent aucun incident. Il y a toujours de nombreux actes de piraterie individuels qui obligent à une surveillance de tous les instants.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin LA COMMISSION DE DÉLIMITATION (*Le Temps*, 7 avril 1887)

Monkay, 16 janvier.

Le 6 janvier, on a signé à Monkay le procès-verbal de reprise des travaux de la commission de délimitation à la frontière des deux Kouangs. Il est dit dans ce document que les deux délégations peuvent se mettre d'accord par la comparaison des cartes et qu'en cas de contestation, elles se transporteront sur les lieux pour rechercher de nouveaux éléments d'appréciation. La délimitation sur la carte n'intervient donc que comme un moyen de gagner du temps et d'éviter les études sur le terrain quand la position et la propriété des localités sont suffisamment déterminées.

Du 8 au 11, M. Hart, conseil des Chinois, frère de sir Robert Hart, et l'ingénieur du génie maritime Li-Tsao-Tien, qui sert d'interprète aux commissaires impériaux, ont eu des conférences préliminaires avec le colonel Tisseyre et le commandant Bouinain, afin de préciser le tracé que propose la délégation française.

Le 11 janvier, la commission s'est réunie à Tong-Hing, le 14 à Monkay. Deux secrétaires du Tson.6,-li-Yamen ont obtenu de la courtoisie des délégués français, sur la demande du commissaire impérial Teng, l'autorisation d'assister aux séances.

Pendant ce temps, le colonel Dugenne occupait l'enclave annamite comprise entre la chrétienté chinoise de Tsouk-Shan et la rivière de Long-Moon située à l'est du cap Pak-Lung, enclave que les commissaires impériaux avaient, paraît-il, l'intention de réclamer. L'opération a été habilement menée et sans combat ; les pirates ont fui à l'approche de la colonne, qui, toutefois, a lancé quelques projectiles sur une bande ; afin d'éviter toute contestation, on avait réglé le tir de telle façon que tous les obus tombent sur la terre d'Annam.

Actuellement, les grosses bandes ont repassé en Chine, attendant pour revenir de nouveau au Tonkin un chef que leur trouvera, à la première occasion, le vice-roi de Canton Tchang-Tche-Tong, le fauteur de tous les désordres à la frontière. Elles ne bougeront pas, nous en avons la certitude, tant que l'infatigable colonel Dugenne sera dans la région. Cet officier supérieur jouit, dans le camp des Célestes, d'une telle réputation que son éloignement serait certainement le signal d'un mouvement des rebelles grossis comme toujours par des réguliers.

30 janvier.

La commission s'est réunie les 16, 18, 21 janvier à Tong-Hing, les 17 et 20 à Monkay. Malgré ces nombreuses conférences, il ne paraît pas qu'on se soit mis d'accord. Les Chinois revendiquent toujours l'enclave annamite. Dans cette partie-frontière, notre situation est excellente. D'une part, le nom seul du colonel Dugenne impressionne les Chinois, qui apprécient hautement l'énergie de cet excellent officier ; d'autre part, les pirates, réguliers ou irréguliers, redoutent beaucoup les navires de la division de Chine qui croisent actuellement dans les parages du cap Paklung.

Le 23 janvier, le contre-amiral Rieunier est arrivé à Monkay avec l'aspirant Aube, fils du ministre de la marine, et quelques marins du *Turenne*. L'amiral revenait de Hué, où il avait accompagné le résident général par intérim ; il se proposait d'étudier, de concert avec M. Dillon, la situation générale créée par les événements de la fin de novembre. Pendant son séjour, du 23 au 30 janvier, il a été l'hôte de la commission de délimitation.

Un punch a été donné en son honneur au cercle militaire de Monkay, dont M. Dillon est président honoraire et le commandant Poncet, du 11^e chasseurs, est président. Point n'est besoin de dire combien cette réunion a été cordiale. L'amiral a dit quelques mots affectueux aux officiers, et dans une petite allocution pleine d'intérêt, faisant un retour en arrière, il a très sagement apprécié la situation actuelle. En l'écoutant, plus d'un se disait que le jour où l'on se déciderait à choisir les résidents généraux parmi les amiraux et les généraux, l'amiral Rieunier est un de ceux auxquels on devrait songer tout d'abord. Nul mieux que lui ne connaît le monde asiatique. Il a pris part à la première expédition de la Chine et à la conquête de la Cochinchine ; il a été aide de camp des amiraux Bonard et la Grandière, ce dernier, on le sait, le véritable organisateur de la Cochinchine ; enfin, comme capitaine de vaisseau, il a commandé dans les mers de Chine. Des hommes d'État chinois, Li-Hung-Chang entre autres, le tiennent en très haute estime.

La soirée du 24 a été marquée par un petit incident. À sept heures et demie, on a sonné l'alerte ; en un clin d'œil la garnison est sous les armes et des pointes sont faites dans toutes les directions. C'étaient nos miliciens qui, du mamelon de la télégraphie optique, tiraient pour célébrer la fête du Têt sur un sampan monté par des chasseurs à pied. Ô milice, voilà bien de tes coups !

Le 25 ont eu lieu à Monkay les obsèques de M. Haitce et de l'un des braves tombés à ses côtés, et dont on a également retrouvé la tête. La délégation française, l'amiral Roussin, les officiers de la garnison, colonel Dugenne en tête, des députations de tous les corps, des marins du *Turenne*, assistaient à cette triste cérémonie. Le service religieux a été célébré par le père Grandpierre. Au cimetière, M. Dillon a prononcé un discours émouvant ; après lui, l'amiral et le colonel Tisseyre, ont pris la parole et adressé

quelques mots empreints des sentiments les plus élevés, au nom de l'armée et de la marine.

Le 27, conférence à Monkay. Les commissaires chinois subissent évidemment l'influence du vice-roi de Canton, qui tient à conserver le cap Pak-lung et qui mène toute la campagne. Le savant lettré qui règne à Canton nous est des plus hostiles et entrave par ses menées la délimitation. Il nous chicane tant pour la possession d'une enclave qui a toujours été en territoire annamite, que Paris et Pékin seront forcés de trancher le différend.

À l'issue de la séance du 27, l'amiral Rieunier est venu saluer les commissaires impériaux. Rien n'a transpiré de son entretien avec eux, mais il est à espérer que sa courtoisie, sa haute situation, sa réputation bien établie et le langage plein de tact et de fermeté que savent tenir nos amiraux réussiront à ramener ces entêtés mandarins à une appréciation plus saine des choses et des responsabilités qu'ils encourent.

Monkay est en état de défense, et la vue des travaux exécutés sous l'énergique impulsion du colonel Dugenne doit inspirer de salutaires réflexions aux réguliers chinois, licenciés ou non, qui ont l'œil sur la place. Dans l'enclave, les commandants Pinon et de Trentinian, avec des légionnaires et des Tonkinois, mettent le temps à profit. Qu'on conserve l'attitude actuelle jusqu'à la fin des travaux de la commission, qu'on construise et qu'on arme solidement de bons blockhaus, et les Chinois ne reviendront peut-être pas dans l'enclave ; on pourra y appeler alors des Tonkinois, qui, sous notre protection, mettront en valeur le sol fertile de cette partie du Tonkin.

Malheureusement, pour tout cela, il faudrait au Tonkin plus de troupes européennes qu'il n'y en a. C'est vraiment une économie bien mal entendue après de si lourds sacrifices, que de ménager parcimonieusement les dépenses de premier établissement et de vouloir faire avec si peu de monde beaucoup de besogne sur un territoire étendu et remué par la guerre. M. Bihourd le comprendra bien vite et fera part au gouvernement de l'obligation qui s'impose d'augmenter les effectifs militaires.

C'est devant la maison occupée actuellement par deux membres de la délégation française et à la porte d'un étal de boucher que Haitce, blessé à la jambe, a eu la tête coupée. Les Chinois se sont acharnés sur le cadavre de notre jeune compatriote. Détail horrible, dont je vous garantis l'authenticité, les pirates ont mangé son cœur, son foie et mêlé son fiel à l'eau-de-vie de riz qu'ils ont bu pour se donner du cœur. Ce n'est pas la première fois que de telles horreurs se passent dans les camps chinois, mais c'est un hommage que les Célestes ne rendent qu'aux plus braves !

Nouvelles maritimes et coloniales

Le ministre de la guerre a décidé que des détachements, comptant ensemble 5,000 hommes, seront envoyés au Tonkin pour relever les hommes de la division d'occupation qui ont terminé ou qui termineront, au cours du premier semestre de 1887, leur deux années de séjour colonial.

Il est à remarquer que l'époque de ce mouvement est bien mal choisie ; la relève qu'on envoie en Indo-Chine y arrivera dans les grandes chaleurs, et on sait combien elles sont dures à supporter au Tonkin. Aussi peut-on dire que le système que nous appliquons est contraire à toutes les lois de l'hygiène.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 9 avril 1887)

M. le chef de bataillon d'infanterie de marine Bouinai, membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, est parti pour Pékin avec tout le dossier relatif à la limitation de la frontière du côté du cap Paklung.

Il est chargé par M. Dillon, président de la commission de délimitation, de se mettre à la disposition de M. Constans, qui a reçu l'ordre de régler avec le Tsong-li-Yamen les questions qu'il est impossible de régler sur place.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin
(*Le Temps*, 18 avril 1887)

On nous écrit de Monkai, le 6 mars :

Le cap Pak-Lung a été occupé et un poste de cent hommes installé à la pointe sud-est de ce cap.

On évite actuellement de se rendre au camp chinois, où dernièrement la commission a été accueillie par des manifestations hostiles ; les gens dépossédés de l'enclave, excités par les agents du vice-roi de Canton, sont prêts à se ruer sur nos commissaires, si, comme d'habitude, ils s'y rendent avec vingt chasseurs sans armes.

Dans le cas où il devrait y retourner, M. Dillon sera escorté par cent hommes armés.

Le colonel Tisseyre a quitté la commission pour prendre possession des fonctions de chef du cabinet militaire de M. Bihourd.

Le commandant Bouinai, le seul officier qui reste à la commission, est chargé de tout le travail des cartes, et pour le mener à bien il a des entrevues fréquentes avec MM. James Hart et Li-Tsao-Tien, ingénieur attaché à l'arsenal de Pout-cheou. Mais les travaux n'avancent guère ; tous, ici, nous avons la conviction que ce n'est qu'à Pékin qu'on tranchera les questions qu'on ne peut régler ici. Les commissaires impériaux subissent l'influence du vice-roi de Canton, qui cherche par tous les moyens à nous créer des difficultés.

AFFAIRES COLONIALES

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION
(*Le Temps*, 5 mai 1887)

On nous écrit de Hanoï, le 3 avril :

Le 16 mars, après une séance officielle de six heures, les deux délégations ont résumé à Monkai le travail préparatoire commencé par MM. Hart et Li et le colonel Tisseyre et terminé par le commandant Bouinai et les délégués chinois. Avant de se séparer, les commissaires ont signé un procès-verbal constatant l'accord des deux commissions sur toute la frontière de Monkai jusqu'au Yunnan, et réservant aux deux gouvernements le soin de trancher le litige entre Tsousk-Shan et le cap Pak-lung. Enfin ils ont paraphé une carte qui servira de minute pour les cartes définitives.

Après la séance, M. le commandant Bouinai est parti pour Hanoï avec le dossier de la délimitation ; puis cet officier, dont les services ont été très appréciés par M. Dillon, s'est mis en route pour Pékin, où, sur la demande du président de la commission de délimitation, il va assister M. Constans dans le règlement de la question de l'enclave.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 2 juin 1887)

Le ministre des affaires étrangères a reçu hier soir un courrier du Tonkin. Il ne contient que des rapports de la commission de délimitation des frontières. Il constate que l'état sanitaire du protectorat est excellent.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 8 juin 1887)

La dernière dépêche que le ministre des affaires étrangères a reçue du Tonkin était de M. Bihourd*.

Le résident général disait que, personnellement, il était en très bonne santé. Il ajoutait que l'état sanitaire général était fort satisfaisant.

Les bandes rebelles, grâce à l'énergie de la répression, diminuent ou sont refoulées loin du territoire du Tonkin. L'apaisement continue.

Les travaux de délimitation des frontières seront bientôt terminés, et les 1,500 hommes qui actuellement servent d'escorte à la commission de délimitation pourront de nouveau être mis à la disposition du protectorat.

CE QUE RÉVÈLE LA *GRANDE GÉOGRAPHIE IMPÉRIALE CHINOISE*

AFFAIRES COLONIALES

LA FRONTIÈRE SINO-ANNAMITE
(*Le Temps*, 15 juin 1887)

Comme nous l'avons dit ces jours-ci, la commission de délimitation va finir ses travaux, les seuls points en litige devant être réglés à Pékin par la voie diplomatique. Il a été impossible, on le sait, d'opérer sur le terrain, sauf dans le voisinage de Lang-Son ; mais dans les nombreuses conférences qui ont eu lieu, on est arrivé à tracer tant bien que mal la frontière sur la carte en se servant des rares documents qu'on avait au Tonkin. À ce propos, il est à regretter que la commission française n'ait pas eu entre les mains la savante étude sur la frontière sino-annamite que vient de publier M. Deveria, secrétaire-interprète du gouvernement français pour la langue chinoise, car les documents que contient ce remarquable ouvrage lui eussent rendu les plus grands services.

En effet, il eût été aisé à nos commissaires de confondre les prétentions des délégués chinois au moyen des cartes qui font foi à Pékin.

M. Deveria a entrepris le travail que nous signalons dans un but patriotique trouvant peu correctes les cartes du Tonkin publiées en ces dernières années, cherchant à y placer des points cités dans certains ouvrages chinois, il constata que non seulement elles étaient incomplètes, mais encore qu'elles étaient inexactes. Il se mit à l'œuvre et, pour les contrôler, remonta aux seules sources vraies de la cartographie chinoise, c'est-à-dire aux [travaux de triangulation exécutés de 1708 à 1718 par les missionnaires, par ordre de l'empereur de Chine](#), travaux résumés dans un grand atlas contenant trente et une cartes dressées au méridien de Pékin, avec caractères chinois.

Il résulte des études de M. Deveria que :

1° La Grande Géographie impériale chinoise donne la distance qui sépare de la frontière annamite les villes chinoises qui en sont les plus voisines. On a donc ainsi d'excellents jalons pour le tracé de la frontière ;

2° Il est inexact, comme l'ont soutenu certains agents chinois, que la frontière soit mal délimitée et qu'il existe entre le Tonkin et le Céleste-Empire une vaste région qu'on ne sait auquel des deux pays il faut attribuer ;

3° Contrairement à ce que montrent la plupart de nos cartes, tous les cours d'eau qui arrosent la partie nord-est du Tonkin se rejoignent et se déversent à la mer par la rivière de Canton.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(*Le Temps*, 3 juillet 1887)

La commission de délimitation est de retour à Hanoi. La pacification est complète.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 21 juillet 1887)

M. Dillon, président de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, titulaire du poste de résident supérieur en Annam, s'est rendu à Hué après la clôture des travaux de la commission.

Contrairement à ce qui a été annoncé par plusieurs journaux, M. Dillon n'a pas demandé de congé.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 27 juillet 1887)

Le chef de bataillon d'infanterie de marine Bouinai, membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, envoyé en mission à Pékin, a dû quitter le Pétchili pour rentrer en Europe dans les premiers jours de juillet.

Nouvelles coloniales et maritimes
(*Le Temps*, 9 août 1887)

Un télégramme de Saïgon, 8 août, annonce que M. Dillon, résident supérieur de France à Hué, vient de s'embarquer sur le paquebot-poste, à destination de Marseille.

Rappelons que M. Dillon n'a fait à Hué qu'un court séjour, appelé qu'il a été au Tonkin pour présider la commission de délimitation. Il a fait une campagne très pénible, d'abord à Laokai et à la frontière du Yunnan, puis à Monkay, frontière maritime du Quang-Si. Excellent sinologue, M. Dillon nous a rendu de grands services dans l'importante mission qui lui avait été confiée sur la proposition de Paul Bert.

LETTRES DU TONKIN

(De notre correspondant particulier)
(*Le Temps*, 12 août 1887)

Hanoï, 30 juin 1887.

.....
La commission de délimitation est rentrée à Hanoï ; le ministère accordera, sans doute, un congé à M. Dillon, qui a besoin de se reposer en France, après la campagne très pénible qu'il vient de faire. En résumé, l'enclave de Paklung reste à la Chine. « Dès la première heure, m'écrit-on de Tientsin, le marquis Tseng a déclaré que son gouvernement ne pouvait admettre la moindre concession sur ce point. » Dans la région du haut fleuve, nous gardons Phong-Tho, mais le centre minier de Tu-Long, point stratégique important entre la rivière Claire et le fleuve Rouge, est en litige.

Au fond, il n'y a là rien d'inquiétant, et si nous savons tirer parti de la situation, nous trouverons ailleurs d'importantes compensations. Mais il est urgent d'envoyer au Yunnan un agent habile, connaissant le pays et les hommes. On m'informe, de bonne source, que Pékin nous accorderait l'ouverture de Mengtze, sur les hauts plateaux, et, qu'en échange de Paklung, on nous laisserait faire un chemin de fer. Les nouvelles de l'intérieur du Yunnan sont excellentes ; les Chinois demandent à grands cris la ratification du traité de commerce qui, il faut bien le dire, est fort avantageux pour eux.

DERNIÈRES NOUVELLES
(*Le Temps*, 1^{er} septembre 1887)

Le ministre des affaires étrangères recevra également M. Bouinai, membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, qui, après avoir assisté M. Constans dans les négociations qu'il a eues avec le gouvernement de Pékin, est arrivé en France porteur des plans et tracés définitifs.

Paris
Société de géographie (4 novembre)
(*Le Temps*, 6 novembre 1887)

En présence de M. Neis, membre de la commission de délimitation des frontières du Tonkin, et qui n'a échappé qu'à grand'peine aux assauts de la maladie et aux tentatives d'assassinat des pirates chinois.

ORDRE DE LA DIVISION
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1888 : pâle)
(*Le Journal des débats*, 26 février 1888)
(*La France militaire*, 27 février 1888)
(*Le Roussillon*, 3 mars 1888)

« Pendant l'été de 1887, de nombreuses bandes d'irréguliers chinois avaient envahi la partie orientale de la province de Cao-Bang, connue sous le nom de région des Ba-Chan, et dévastaient depuis cette époque cette riche contrée.

Dans les premiers jours d'octobre, M. le commandant Servièrè résolut de nettoyer toute cette région.

Trois petites colonnes furent formées à cet effet dans la province de Cao-Bang.

Les deux premières comptaient chacune 250 fusils ; la troisième, sous les ordres de M. le commandant Servièrè, comprenait 100 hommes, du 2^e bataillon d'Afrique et une compagnie de tirailleurs tonkinois.

Parti de Phuc-Hoa le 7 octobre, M. le commandant Servièrè opérait, le 17 décembre, à Tong-Hué, sa jonction avec les deux autres colonnes, après avoir occupé, sans combat, Ha-Lang-Huyen, que les Chinois avaient évacué à l'approche de nos troupes.

Le 20, après avoir traversé Phu-Trung-Khan, il poussait jusqu'à Bo-Got, où plus de 300 Chinois s'étaient retranchés.

M. le lieutenant Jacob, qui commanda l'avant-garde, se précipite avec une remarquable ardeur sur les positions ennemies, les enlève et met en fuite les rebelles en leur faisant éprouver des pertes sérieuses.

M. le commandant Servièrè se dirige alors sur Mo-Xat, atteint au village de Mang-Diu 300 Chinois sous les ordres de Diem-Phuc-Chi, les disperse en leur tuant plusieurs hommes et arrive devant Tra-Linh, où les rebelles avaient élevé des défenses sérieuses. Malgré une vive résistance, les Chinois sont obligés de céder devant la vigueur de l'attaque de nos troupes.

Surpris le lendemain à Dong-Got, ils étaient encore dispersés, après avoir laissé un grand nombre des leurs sur le terrain, et se jetaient dans le massif montagneux qui sépare la Chine de l'Annam, où des colonnes légères les poursuivaient jusqu'à la frontière de Chine.

Le calme était ainsi rétabli dans toute la région des Ba-Chau ; des populations nombreuses étaient délivrées du joug des bandits qui les opprimaient et un vaste territoire était conquis au protectorat.

Le général commandant la division est heureux de féliciter M. le commandant Servièrre, qui, aux avant-postes depuis bientôt trois ans, a fait preuve, dans cette courte mais rude expédition, des qualités qui distinguent un chef militaire accompli.

Il a été brillamment secondé par les lieutenants Arlabosse et Jacob, du 3^e régiment de tirailleurs tonkinois, et Nigote, du 2^e bataillon d'Afrique, qui, au cours de ces opérations, ont enlevé leurs hommes avec une vigueur remarquable et ont constamment fait preuve d'entrain et de bravoure.

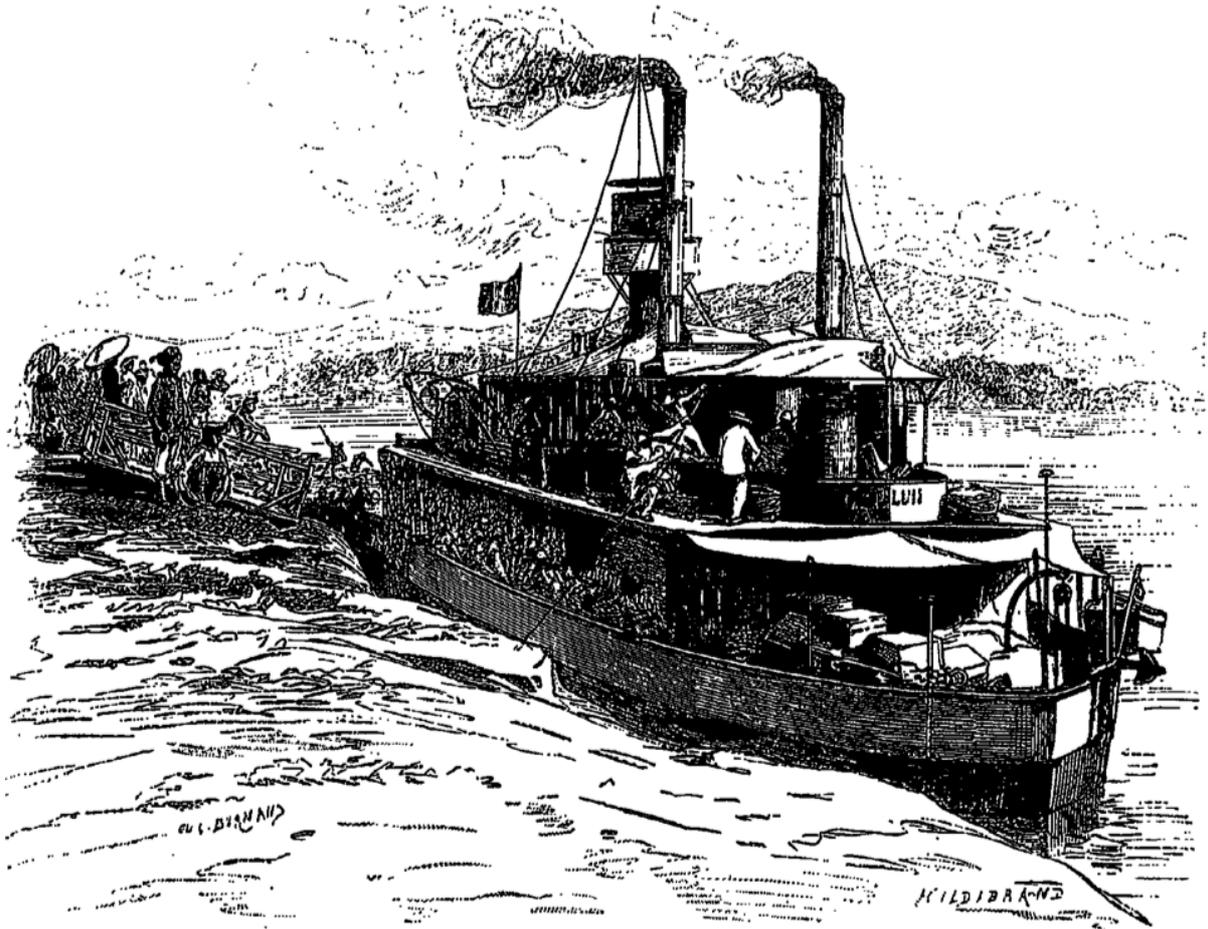
Le général commandant la division félicite également M. le médecin-major de 2^e classe Donion, qui a montré le plus grand dévouement en prodiguant ses soins aux blessés ; l'adjudant Chaton, du 2^e bataillon d'Afrique, et les chasseurs Lemouton, Rousseau, Mathieu, pour l'entrain et le courage qu'ils n'ont cessé de déployer dans tous les engagements auxquels ils ont pris part.

Un exemplaire du présent ordre sera remis à chacun des militaires dénommés ci-dessus.

NISMES. »

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 octobre 1888)

M. le docteur Neis vient de publier dans le *Tour du Monde* une relation très intéressante des travaux de la commission de délimitation sur les frontières de Chine.



Départ de Hanoï. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après un croquis de l'auteur.

SUR LES FRONTIÈRES DU TONKIN,
PAR M. LE DOCTEUR P. NEIS.
TEXTE ET DESSINS INÉDITS,
(*Le Tour du monde*, n° 1429, 26 mai 1888)

1

Formation de la commission, — Départ de Hanoï en canonnières, — Débarquement à Chu.

Au mois d'avril 1885, afin d'exécuter l'article 3 du traité de Tien-tsin signé le 8 juin, la France et la Chine nommaient une commission de délimitation des frontières du Tonkin. Cet article du traité était conçu en ces termes :

« Dans un délai de six mois à partir de la signature du présent traité, des commissaires désignés par les hautes parties contractantes se rendront sur les lieux pour reconnaître la frontière entre la Chine et le Tonkin ; ils poseront, partout où besoin sera, des bornes destinées à rendre apparente la ligne de démarcation ; dans le cas où ils ne pourraient se mettre d'accord sur l'emplacement de ces bornes ou sur les rectifications de détail qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la frontière actuelle du Tonkin, dans l'intérêt commun des deux pays, ils en référeront à leurs gouvernements respectifs. »

Pour accomplir cette mission, le gouvernement français envoya des représentants de trois ministères. Ce furent : pour le ministre des affaires étrangères, M. Bourcier Saint-Chaffray, consul général, président de la délégation française, M. Scherzer, consul de Canton, et le docteur Neis, médecin de la marine, explorateur en Indo-Chine, membres, M. Pallu de la Barrière, membre adjoint ; pour le ministère de la guerre, le lieutenant-colonel Tisseyre, et, pour le ministère de la marine, le capitaine Bouinais. Un commis de chancellerie de Port-Saïd, M. Delenda, fut adjoint au président comme secrétaire. Nous verrons dans la suite que, pendant ces deux années de voyage, le personnel de la commission subit bien des modifications ; disons tout de suite que dès son arrivée en Indo-Chine, M. Pallu de la Barrière quitta la commission et ne prit aucune part à ses travaux ²⁰.

MM. Scherzer et Tisseyre se trouvant déjà dans l'Extrême-Orient, les autres membres partirent ensemble de Marseille le 20 septembre et arrivèrent le 1^{er} novembre à Hanoï, où ils furent fort aimablement reçus par le général de Courcy et son état-major. Le colonel Tisseyre se trouvait à Hanoï, et M. Scherzer y étant arrivé quelques jours plus tard, la commission, au complet, n'avait plus qu'à se rendre à la frontière.

Les commissaires chinois avaient fait avertir qu'ils attendaient à Long-chéou, ville chinoise située sur les confins du Kouang-si, non loin de Lang-son, l'arrivée dans cette ville de la délégation française pour se mettre en route et nous rejoindre à la frontière.

Malheureusement, Lang-son, évacué par nos troupes depuis la retraite du colonel Herbinger, n'avait pas encore été réoccupé. L'intention du général de Courcy était de pacifier complètement le Delta et de négliger, au moins pour le moment, les frontières et même tout le haut Tonkin. Dans l'administration comme dans l'armée, cette manière de voir semblait erronée à presque tous ceux qui connaissaient bien le Tonkin : la pacification du Delta paraissait impossible si l'on abandonnait aux bandes irrégulières la plus grande partie du pays qui, on le savait, comprenait dans le nord, du côté de Lang-son et de Cao-bang, des contrées riches et fertiles ; puis, si l'on regardait le Tonkin comme une voie de pénétration pour notre commerce en Chine, il fallait bien s'assurer des routes qui y conduisent. Enfin, nous devons à la Chine, qui avait envoyé une commission de délimitation sur nos frontières, l'exécution de l'article 3 du traité de Tien-tsin. Malgré toutes ces raisons, ce ne fut pas sans peine que M. Saint-Chaffray parvint à triompher des hésitations du général en chef, et ce ne fut qu'au bout de cinq semaines d'attente à Hanoï que la délégation française put se remettre en route pour rejoindre la délégation chinoise.

Pour atteindre Lang-son, point où nous devons pouvoir nous mettre facilement en communication avec nos collègues chinois stationnés à Long-chéou, le général Warnet, chef d'état-major, choisit la route prise au mois de février précédent par le général de Négrier. Nous devons trouver à Chu, sur le Loch-nam, organisée par l'état-major, la colonne d'escorte qui nous conduirait, sous le commandement du chef de bataillon Servière, et les approvisionnements et les coolies ²¹ (porteurs indigènes) nécessaires à cette colonne.

Le 10 décembre au matin, on s'embarque enfin sur les deux canonnières le *Moulun* et le *Jacquin*, qui doivent nous conduire jusqu'à Lam, le port de Chu.

²⁰ Attentat aux mœurs sur une jeune enfant de douze ans à bord du *Pei-Ho* (*La Gazette de France*, 23 octobre 1885)

²¹ Neis orthographe *coolis*. Nous avons préféré l'orthographe courante.

De nombreux amis sont venus nous conduire ; on ne sait trop si notre petite colonne pourra arriver sans encombre à la frontière, mais nous avons bonne confiance et nous sommes heureux de sortir de l'inaction forcée où nous nous trouvions à Hanoï, après avoir pu craindre d'être obligés de renoncer même à tenter de remplir le mandat qui nous avait été confié par le gouvernement.

La commission s'est adjoint à Hanoï deux officiers topographes, MM. les lieutenants Vernet et Bohin. Elle est accompagnée d'interprètes, de lettrés, de domestiques ; elle emmène de petits poneys tonkinois, adroits, vigoureux et peu difficiles à nourrir ; trois cents coolies, qui seront chargés des approvisionnements personnels de la commission, sont distribués dans quatre jonques chargées de riz et accolées à chacun des flancs des deux canonnières.

Ces petites canonnières ne voyagent guère après le coucher du soleil, à cause des bancs de sable qui encombrent tous les fleuves du Tonkin, mais surtout parce que le commandant, se trouvant le seul officier du bord, est toujours de quart et qu'il lui serait impossible de continuer jour et nuit, sans repos, un aussi pénible service.

On s'installe à l'étroit sur le pont des deux canonnières, ainsi pesamment chargées ; le soir on établit les lits de camp les uns près des autres. Les grandes moustiquaires blanches, qui ne nous défendent que fort imparfaitement de la nuée de moustiques couvrant le fleuve Rouge, donnent au pont du *Moulun* l'aspect d'un dortoir.

Le lendemain nous mouillons devant Hai-dzuong, et le 12, après avoir passé devant le poste des Sept-Pagodes et le Song-thuong, nous nous engageons dans le Loch-nam, charmante petite rivière aux rives boisées, souvent encaissée et parsemée de rochers pittoresques qui en rendent la navigation périlleuse. Quelques jours auparavant, la canonnière le *Henry-Rivière* s'est défoncée sur l'un de ces rochers, et nous la voyons échouée sur un banc de sable où elle attendra une crue du fleuve pour être renflouée. Le courant est rapide, et les jonques chargées de riz que nous remorquons menacent à chaque instant de couler à fond, malgré l'allure très modérée à laquelle nous marchons ; une légère brise venant compliquer la situation, la jonque, exposée au vent, se remplit à moitié et coule à pic avant qu'on ait pu la mener à la berge ; les coolies se sauvent assez facilement, et la perte du riz n'a pas pour notre expédition une importance majeure.

Nous nous arrêtons dans l'après-midi au poste de Lam, où doit se terminer notre navigation. Ce poste et celui de Chu, qui n'en est distant que de sept kilomètres, ont été fort éprouvés par le choléra pendant la dernière campagne ; il existe encore quelques cas, et l'agglomération de soldats et de coolies que nous emmenons avec nous peut faire craindre une recrudescence de l'épidémie ; aussi nous décidons-nous à passer le plus vite possible dans ces lieux pestiférés.

[324]

II

Chu. — Dong-song. — Thanh-moï. — Réoccupation de Lang-son.

Le commandant Servière a tout préparé pour une marche immédiate sur Lang-son ; il vient nous recevoir à Lam, et, aussitôt nos chevaux et nos bagages débarqués, nous nous rendons au poste de Chu, pour y passer la nuit.

Là se trouve concentrée la colonne ; campée autour du poste, elle se compose d'une compagnie du 23^e de ligne, de deux compagnies de tirailleurs tonkinois, d'une section d'artillerie et de trente chasseurs d'Afrique, ces derniers formant l'escorte particulière de la commission. La vue du campement de Chu pendant la nuit formait un spectacle des plus pittoresques ; les troupes, placées méthodiquement sur les chemins, entourent complètement les douze ou quinze cents coolies qui portent les bagages et les approvisionnements de toute la colonne ; ces coolies, à chacun desquels

l'administration a fait distribuer un manteau de feuilles de palmier et une couverture de laine rouge, sont groupés autour de leurs feux, faisant cuire le riz, causant et jacassant toute la nuit au lieu de se reposer ; ils ont l'air d'accepter de bon gré la forte corvée qui leur est infligée. Il ne faut cependant pas trop s'y fier, et malgré une étroite surveillance on constate, au moment du départ, une trentaine de désertions.

Le village de Chu se trouve à la limite des régions fertiles ; plus loin, vers Dong-song, le pays est désolé ; c'est la partie que les Annamites appellent « le pays de la faim et de la mort ». Malgré l'état troublé des environs, les populations commencent à venir approvisionner le marché de Chu de volailles, d'œufs et de légumes ; nous y séjournons vingt-quatre heures pour organiser définitivement la colonne. Nous abandonnons une partie de nos provisions, n'emportant que pour un mois de vivres ; cela forme encore un convoi assez considérable, car il nous faut tout apporter avec nous et prévoir que nous aurons souvent à traiter nos collègues chinois.

Le 14, nous nous mettons en route pour Pho-cam.

On ne rencontre sur la route que quelques cagnas brûlées et des traces de campements ; les rizières sont en friche depuis plusieurs années ; ce n'est cependant pas une région infertile, elle a été cultivée autrefois ; c'est la guerre et la piraterie qui ont désolé cette partie du Tonkin.

Après le petit poste de Pho-cam, que nous quittons le 15 au matin, le pays devient boisé et fort pittoresque ; la route est coupée de nombreux arroyos, et la marche est pénible pour nos coolies ; aussi les désertions continuent, et quelques-uns meurent en route du choléra ou plutôt de cette maladie peu décrite qui, dans nos colonnes au Tonkin, a fait tant de victimes parmi nos soldats et surtout parmi les coolies, et à laquelle je ne puis donner d'autre nom que celui de surmenage. Un petit poste perdu, appelé Camp des Tigres, surveille la route et assure la communication avec Dong-song, où nous arrivons le soir.

Ce point passe pour l'un des plus malsains du Tonkin, et comment pourrait-il en être autrement ? On s'est battu ici il y a peu de mois : les corps nombreux des Chinois tués par les vaillantes troupes du général de Négrier, et surtout ceux des coolies, des chevaux et des mulets qui ont succombé de fatigue pendant cette pénible marche, n'ont été qu'imparfaitement inhumés ; on respire encore à chaque instant des odeurs de cadavres, et il n'est point étonnant que la petite garnison de Dong-song soit des plus éprouvées.

Le 16 nous en partons au point du jour ; l'étape est rude, il faut passer le col de Deo-quao par un sentier fort accidenté, pour redescendre ensuite dans la vallée du Song-thuong, que nous retrouvons à Thanh-moï.

Ce n'est plus qu'un torrent coulant au pied d'une haute montagne calcaire, véritable muraille infranchissable, courant du sud-ouest au nord-est ; derrière ce massif qui lui sert de rempart, un pirate ayant des bandes nombreuses sous ses ordres, le Cai-Kinh, tient la campagne et s'est rendu maître du pays. La petite garnison de Thanh-moï devra être renforcée pendant les opérations de la délimitation. Le sous-chef d'état-major du général Warnet, le colonel Cretin, qui s'est chargé de l'organisation si délicate du ravitaillement de la colonne, doit y séjourner pendant tout le temps que nous passerons dans ces parages. La section d'artillerie et une compagnie du 23^e commandée par le capitaine Gignous restent aussi à Thanh-moï, à leur grand regret, car chacun voudrait prendre part à la réoccupation de Lang-son. Nous savons bien que les réguliers chinois évacueront devant nous la ville sans aucune difficulté, mais nous ignorons si quelque bande du Cai-Kinh n'essayera pas de résister.

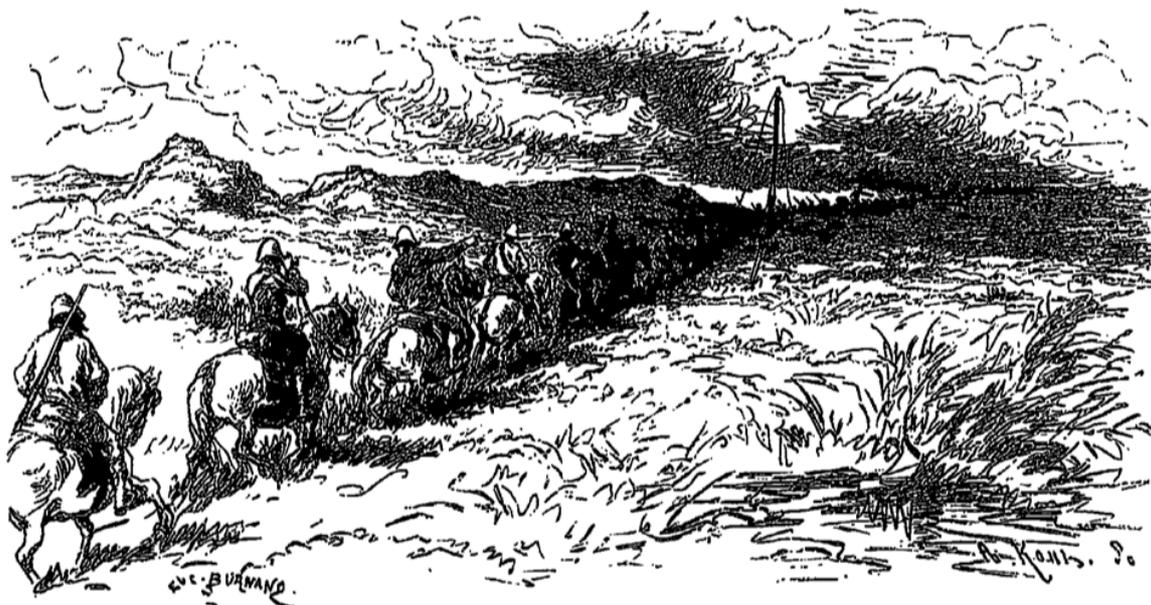
Thanh-moï n'est réoccupé que depuis peu de semaines, et déjà les habitants, rassurés, commencent à se grouper autour de notre fortin, à reconstruire leurs cagnas, à faire sortir des profondeurs des grottes du massif de Dong-nai, où ils les avaient cachés, et à apporter au marché, les porcs, les volailles, le tabac et le paddy. L'immense muraille calcaire au pied de laquelle coule le Song-thuong est composée d'une roche

d'un aspect tout particulier, que l'on retrouve çà et là dans toutes les parties du Tonkin et dont les îlots de la baie d'Along sont le type le plus connu. Tout ce massif est creusé de grottes naturelles, nombreuses et profondes, qui ont servi et servent encore d'abris aux habitants, mais trop souvent de refuges et de citadelles aux pirates.

À partir de Thanh-moi nous entrons dans l'inconnu ; nous ne savons ce qui va se passer, et l'on respecte désormais strictement l'ordre de marche, les cavaliers réglant leur pas sur celui de l'infanterie ; avec nos petits chevaux tonkinois vifs et impatients, dans ces sentiers de montagne qui s'appellent ici pompeusement « la grande route Mandarine de Hué à Pékin », cette marche lente et réglée est aussi fastidieuse que pénible.

[325] D'ailleurs, pas d'incident. La distance jusqu'à Lang-son est trop grande pour être franchie en une étape, puis il ne faut pas y arriver de nuit ; aussi le commandant Servièrre fait-il camper la colonne dans une rizière à peu près sèche, au pied du col de Cut, qui forme la ligne de partage des eaux entre le versant tonkinois et le versant chinois.

Chacun déploie sa tente, car les nuits sont fraîches ; le matin le thermomètre marque treize degrés, et nous ne sommes pas habitués à des températures aussi basses. Dès le jour, on se met en route, non sans une certaine émotion : c'est la dernière étape avant Lang-son. Elle est pénible, car le col de Cut n'est pas d'un passage facile ; peut-être même sera-t-on attaqué ; mais, nous en avons la confiance, ce soir Lang-son sera réoccupé, et chacun marche joyeusement ; il n'est pas jusqu'aux coolies qui, se sentant au bout de leurs peines, ne semblent marcher plus allègrement. Le long de la route, on retrouve encore les poteaux renversés et les fils coupés du télégraphe que notre corps d'armée avait établi jusqu'à Lang-son. À midi, on s'arrête pour la grande halte, on s'installe à l'abri du soleil dans les hautes herbes pour déjeuner, et pendant ce temps, le capitaine Gachet, à la tête d'un peloton de chasseurs d'Afrique, pousse jusqu'à Lang-son, qu'il trouve abandonné et dont les rares habitants, restés chez eux, viennent le recevoir.



En route pour Lang-son. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après un croquis de l'auteur.

À quatre heures nous débouchions entre les forts, sur les collines qui dominent la ville du côté du sud-ouest, et nous apercevions le splendide panorama qu'offre de ce point la plaine de Lang-son. Au premier plan est la ville, formée, comme toutes les villes annamites, d'une enceinte fortifiée ou ville officielle et d'un marché, situé en dehors, où vivent les commerçants. La ville fortifiée ne se compose plus que de ses grandes murailles, de magasins de riz et de pagodes brûlées et en ruines. Cependant, sur le réduit, charmante petite colline couverte de sapins, une pagode et les nombreux tombeaux qui l'entourent semblent avoir échappé au désastre.

Au delà de la ville serpente le Song-kikong, déjà navigable ici pour les petites pirogues, puis, au delà du fleuve, la petite ville chinoise de Kilua, bien bâtie en brique, dominée par les deux forts entre lesquels le général de Négrier victorieux fut si malheureusement atteint d'une balle dans la journée du 28 mars ; à droite et à gauche s'étend une riche plaine bien cultivée, parsemée d'immenses blocs calcaires aux formes tourmentées, qui étaient autrefois des îlots ; la mer en a rongé la base et beaucoup affectent l'aspect de champignons.

Les villages sont nombreux et fort peuplés tout le long du Song-kikong ; l'absence presque complète d'aréquier, de cocotiers et de bananiers leur donne un caractère absolument différent de ceux du Delta.

À cinq heures nous saluons le pavillon français hissé sur la porte nord de la ville, et nous nous installons dans une des maisons du marché. Nous visitons aussitôt la citadelle ruinée, et les officiers nous mènent près du lieu où fut inhumé le jeune lieutenant Bossant, officier d'ordonnance du général Brière de l'Isle, qui tomba frappé mortellement d'une balle, à côté de son général, lors de la prise de Lang-son ; ses camarades s'apprêtent à lui élever un mausolée, que nous pûmes voir à notre retour dans cette ville et dont nous donnons plus loin le dessin d'après une de nos photographies.

Ce soir-là même, un officier chinois vint nous trouver pour nous dire que les commissaires chinois se trouvaient à Long-chéou et qu'ils allaient se mettre en route pour la Porte de Chine. Dès le lendemain le commandant Servièr passait le Song-kikong avec une faible reconnaissance, et les réguliers chinois, peu [326] nombreux, qui se trouvaient au marché de Kilua, se retiraient pacifiquement devant nos troupes.

III

Kilua. — Dong-dang. — Les commissaires chinois.

Le 20, accompagné de M. Scherzer, le consul de Canton, qui parlait le chinois, le commandant Servièr se rend avec un petit détachement à Dong-dang, à quinze kilomètres de Lang-son, où un corps de réguliers chinois, sous les ordres du général Tsou, s'était installé et avait préparé les logements des commissaires chinois et de leur escorte.

On parle avec eux ; le commandant Servièr et M. Scherzer poussent même jusqu'à la Porte de Chine, située à trois kilomètres de Dong-dang et qui forme ici la frontière du Tonkin et de la Chine.

Ils reviennent le soir à Lang-son, accompagnés d'un tin-chai, porteur d'une lettre officielle pour le président de la délégation française, après avoir laissé à Dong-dang un détachement de tirailleurs tonkinois.

La lettre était de Tong-tcheng-siéou, président de la délégation chinoise, qui souhaitait la bienvenue aux commissaires français et les avertissait qu'il allait se mettre en route de Long-chéou pour aller à la Porte de Chine. Dès qu'ils apprirent ces nouvelles, M. Saint-Chaffray et ses collègues furent unanimement d'avis qu'il fallait se rendre le plus tôt possible à Dong-dang et s'y établir. Nous devions regarder Dong-dang

comme faisant partie du Tonkin, et, si les commissaires chinois désiraient venir habiter cette ville, nous voulions les recevoir comme nos hôtes, mettre à leur disposition les meilleurs logements à leur disposition, mais leur bien montrer qu'ils étaient chez nous.

Le 21 au matin, on se remettait donc en route avec les trente chasseurs d'Afrique pour toute escorte, et nous suivions, au fond d'une riche vallée, le sentier qui continue la route Mandarine au delà de Lang-son.

Le pont de Lang-son a été coupé lors de la retraite du colonel Herbinger ; nous passons le Song-kikong par un gué assez dangereux, et quelques minutes après nous sommes au marché de Kilua, habité presque exclusivement par des Chinois.

Cette petite ville ne paraît pas avoir beaucoup souffert de la guerre ; les habitants nous regardent avec plus d'étonnement que de malveillance ; le marché est assez bien approvisionné, et ce n'est que du côté des forts que l'on aperçoit les ruines de quelques maisons brûlées. Après Kilua on traverse de grandes rizières ; on aperçoit de chaque côté, mais le plus souvent à une certaine distance de la route, des villages bien peuplés ; les habitants se sont remis au travail, et les buffles sont dans les rizières.

La présence des réguliers chinois, qui nous ont cédé la place, a suffi pour assurer à ces pauvres gens une sécurité relative en éloignant les pirates ; notre arrivée et le changement de maître ne paraissent pas les inquiéter outre mesure. En approchant de Dong-dang, les bords de la route deviennent moins cultivés, et le pays semble moins peuplé ; il n'en est rien cependant, et, derrière les collines arides qui bordent la route, nous trouverons, dans nos promenades, des vallées fertiles, des villages peuplés et des bois de badiane qui font la richesse de cette contrée. Sur la plupart des collines qui dominent le chemin, on voit des traces de fortins chinois, et ces fortins se multiplient en approchant de Dong-dang ; ils ne se composent d'ailleurs le plus souvent que d'une tranchée et d'un rempart de terre couronnant les sommets.

Dong-dang, situé à l'embranchement de la route qui va au nord à That-ké et à Cao-bang et de la route de Lang-son à la porte de Chine, était un marché d'une certaine importance. Nous trouvons la ville, habitée naguère par des Chinois qui s'adonnaient au commerce de riz avec la Chine et aussi à la fabrication de l'huile de badiane, à peu près déserte ; des trois ou quatre rues dont elle se composait, une seule et une partie de la grande place sont encore debout ; le reste a été brûlé et détruit pendant les combats qui s'y sont livrés au commencement de l'année. Bâtie en brique au pied de massifs calcaires semblables au mont Dong-naï dont nous avons parlé, sur les bords d'un cours d'eau limpide, elle se présente, en venant de Lang-son, sous un aspect fort pittoresque, entre ses trois grandes pagodes assez bien conservées, mais crénelées et ayant servi de blockhaus ; elle est dominée par une petite pagode paraissant sortir d'une grotte creusée dans un rocher levé, ombragé de grands arbres. Les environs, très accidentés, nous promettent de charmantes promenades pendant les loisirs que nous laisseront les opérations de délimitation.

Ces loisirs ne furent que trop nombreux, grâce aux tergiversations, aux lenteurs et aux contestations peu soutenables de nos collègues chinois. La procédure à suivre, le lieu de réunion, les escortes qui doivent accompagner chaque délégation, voilà les questions graves et importantes qui font d'abord perdre plus de quinze jours. Enfin on tombe d'accord que les séances auront lieu alternativement, chez les commissaires chinois, à la Porte de Chine (appelée en annamite Gua-ai et en chinois Che-nam-quan), et, chez nous, dans la pagode de la grande place, à Dong-dang. Les deux délégations seront escortées par les soldats de leur pays. sans armes, quand elles se rendront l'une chez l'autre. Après de nombreuses visites et lettres préliminaires, après les cadeaux et les visites du nouvel an, on parvient, non sans peine, à se réunir en séance officielle pour la première fois le 12 janvier 1886, à Dong-dang.

Alors commencent à se produire les prétentions les plus exagérées de la part de la délégation chinoise, mais les commissaires ne les exposent que peu à peu ; la moitié de chaque conférence se passe en compliments oiseux, et il est impossible d'obtenir que

l'on ait plus de deux ou trois conférences par semaine. Ce qu'il fallut de patience, d'habileté et aussi de fermeté à notre président, qui, le plus souvent, se sachant toujours d'accord avec ses collègues, prenait seul la parole [327] dans ces conférences, on pourra se le figurer quand nous aurons dit qu'après avoir rompu deux fois les négociations, ce ne fut que le 20 mars que purent commencer les opérations effectives de reconnaissance de la frontière.

Heureusement nous n'avons pas à raconter ici l'histoire détaillée de ces chinoiseries peu récréatives ; disons seulement qu'en dehors des discussions d'affaires parfois irritantes, les rapports de la plus parfaite urbanité et même de la plus grande cordialité ne cessèrent de régner entre les deux délégations.

On s'invita plusieurs fois réciproquement à dîner. La délégation française fit de son mieux pour rendre à la délégation chinoise les repas somptueux et détestables où les nids de salangane, les ailerons de requin, les holothuries et autres mets chinois aussi recherchés qu'immangeables nous étaient servis à profusion, arrosés de vin de riz chaud, de ce thé astringent et sans parfum qui fait les délices des grands mandarins, mais aussi de bon champagne de première marque, que nos collègues ne détestaient point.

Sur l'avis du consul de Canton, le seul d'entre nous habitué aux usages des mandarins chinois, toutes les conférences officielles, chez nous comme chez nos collègues, se tenaient autour d'une table servie de gâteaux, de fruits confits et de confitures, en buvant du thé et du champagne, et en fumant des cigares.

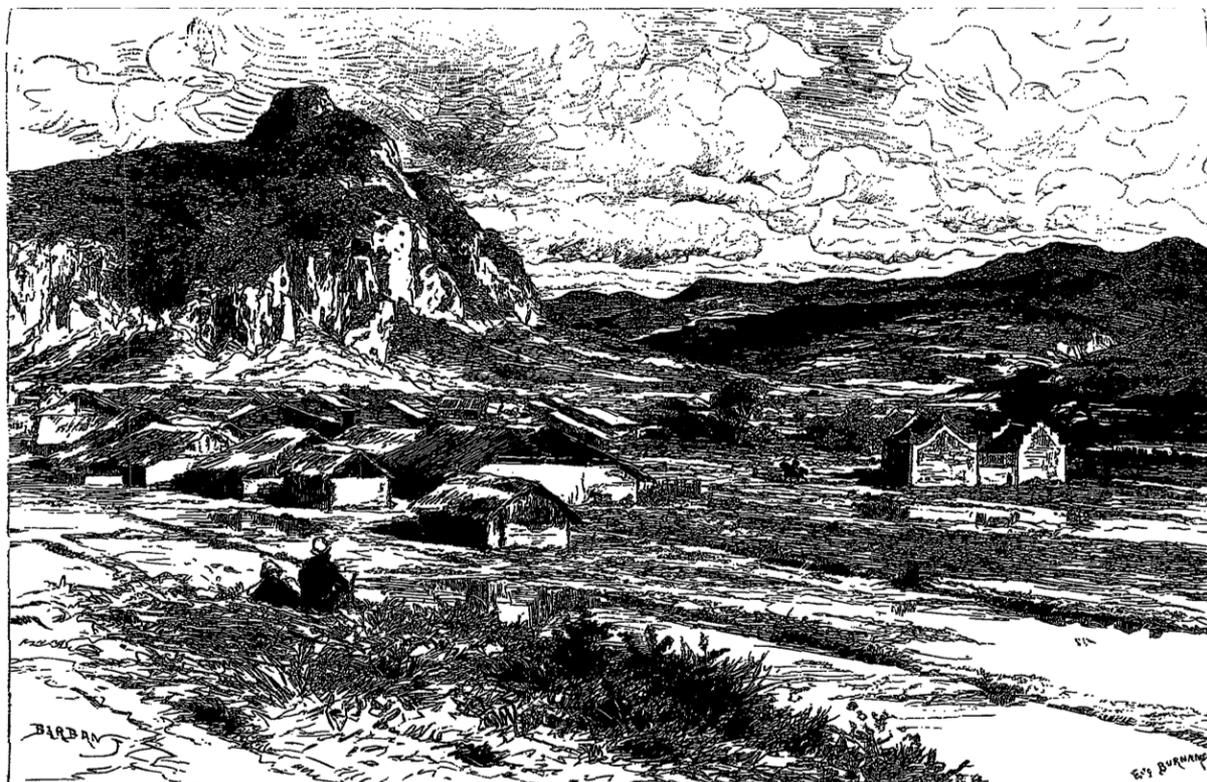
Parfois, après une chaude discussion dans laquelle on voyait qu'il serait impossible de s'entendre, Teng, le président de la délégation chinoise, changeant de figure et prenant un air souriant, demandait qu'on remit à quelques minutes les affaires sérieuses, et l'on causait par interprète de choses et d'autres jusqu'à ce que l'un des deux présidents eût proposé de recommencer à parler d'affaires ; la discussion reprenait alors au point où on l'avait laissée. Notons encore cependant le procédé de discussion suivant, employé sans cesse pour nous faire perdre du temps. Une question quelconque étant agitée et le président Teng se voyant à bout d'arguments, le second mandarin Wang-tché-chouen, taotai des riz de la province de Canton, la reprenait presque dans les mêmes termes et avec une telle apparence de bonne foi qu'il fallait recommencer à discuter avec lui ; puis c'était le tour de Li-hing-jouei, le troisième commissaire, ancien directeur de l'arsenal de Shang-hai, qui, avec les circonlocutions les plus aimables et les discours les plus embrouillés, développait les mêmes arguments comme s'il n'en avait pas été question avant lui. Nous ne parlerons pas de Li-ping-heng, le gouverneur du Kouang-si, vieux mandarin [328] mandchou, qui ne prit jamais part à la discussion que par des gestes et des ricanements inconvenants et que M. Saint-Chaffray dut en plusieurs circonstances faire rappeler à l'ordre par le président Teng.

Nous manquions d'interprètes, car M. Scherzer, comme M. Haïtce, qui lui succéda à la commission, bien que connaissant le chinois, ne pouvaient, en leur qualité de membres de la commission, s'astreindre à ce rôle pénible et subalterne, leur fonction devant être surtout de contrôler l'interprétation ; nos collègues chinois étaient beaucoup mieux partagés que nous. Outre M. James Hart, frère de sir Robert Hart, attaché à la délégation chinoise comme conseiller et qui voulut bien souvent, surtout dans les conversations particulières, nous servir de truchement, un ingénieur de la marine chinoise, Li, qui avait été longtemps attaché à l'arsenal de Foutchéou, avec le commandant Gicquel, et qui était venu se faire diplômé en France, fit presque à lui seul toute l'interprétation.

Après plus de deux mois et demi d'interminables discussions, après avoir par deux fois rompu les conférences et demandé des instructions à nos gouvernements respectifs, on parvint à s'entendre sur les bases suivantes : on commencerait par reconnaître l'ancienne frontière, la seule qui existât pour nous, puis on s'entendrait sur

les rectifications de détail qui pourraient y être faites, et l'on ne poserait de borner qu'après l'achèvement de ces deux opérations.

Le président Teng refusant absolument de se rendre sur les lieux, il fut décidé que les deux présidents ne se déplaceraient pas et que les autres commissaires, voyageant de conserve, parcourraient la frontière en commençant par les environs de la Porte de Chine.



Vue de Dong Dang. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après une photographie de l'auteur.

IV

Occupation de That-ké. — Les pirates, — Mort de M. Scherzer.

Pendant ces discussions, le commandant Servièrre ne restait pas inactif. Aussitôt après avoir organisé le poste de Dong-dang et assuré sa défense, il se porta vers le nord, occupa sans coup férir That-ké, poste assez important, à trois journées de marche au nord de Dong-dang, servant d'appui et de lieu de ravitaillement au pirate Căi-Kinh, et y laissa une compagnie de tirailleurs tonkinois. Pendant ce temps, le colonel Cretin, qui avait transporté son quartier général de Thanh-moï à Lang-son, organisait fortement notre ligne d'étapes, et la commission pouvait procéder avec une sécurité relative. On en profita pour envoyer immédiatement nos officiers topographes, MM. Vernet et Bohin, avec de faibles escortes de linh-tap, procéder au lever de la frontière, et cette mission était loin d'être sans dangers. Quand il leur arriva par mégarde, ce qui était inévitable, de passer, dans le cours de leurs levés topographiques, sur le côté chinois de la frontière, ils furent toujours, il est vrai, avertis d'une façon convenable par les autorités chinoises et s'empressèrent d'obtempérer à leurs avis. Mais, même après l'occupation de That-ké, des bandes de pirates disséminées ne cessaient d'infester la contrée. La ligne de retraite des bandes dispersées du Căi-Kinh, qui se retiraient en

Chine, emmenant avec elles le butin et surtout les femmes volées dans le Delta, passait entre Dong-dang et That-ké. Toute cette région accidentée du nord est sillonnée de sentiers qui donnent accès à des passes nombreuses conduisant du Tonkin en Chine. Au commencement du mois de janvier, MM. Bohin et Vernet, étant partis avec dix tirailleurs tonkinois pour lever la frontière entre Dong-dang et Ban-tao, situé à dix kilomètres seulement, aperçurent, en arrivant près de ce village, un certain nombre de [330] pirates qui s'enfuirent à leur approche. Au même moment, ils virent accourir à eux huit femmes annamites avec leurs enfants, qui vinrent se jeter à leurs pieds. Elles racontèrent qu'elles avaient été volées dans le Delta et qu'en ce moment, une troupe, forte de plus de trois cents hommes, les conduisait en Chine à marche forcée ; les pirates, qui avaient pris la petite escouade de nos officiers topographes pour l'avant-garde d'une troupe plus nombreuse, s'étaient enfuis, et l'une d'elles, femme d'un tirailleur annamite de la province de Bac-ninh, ayant reconnu l'uniforme des linh-tap, elles venaient leur demander protection. On ramena à Dong-dang ces malheureuses, épuisées par les fatigues et les privations, on les soigna quelque temps, et, après qu'elles eurent donné à l'autorité militaire de précieux renseignements sur les bandes de pirates, elles purent retourner dans leurs familles.

Les promenades, même à peu de kilomètres de Dong-dang, n'étaient donc pas sans dangers dans les premiers temps, et, quand la petite pluie fine et serrée qui tombait presque continuellement nous laissait quelque répit, nous ne pouvions explorer les environs qu'à cheval, en armes, précédés et suivis de deux chasseurs d'Afrique, fort mauvais moyen pour étudier les habitants et les ressources d'un pays, et nous rendre compte des mœurs, de la civilisation, de la langue, etc., de cette population thô si peu connue, qui peuple toute la région de Dong-dang.

Nous pûmes cependant, même dès les premiers jours, parcourir la route déjà connue de Lang-son et celle beaucoup plus intéressante de That-ké. De ce côté, le sentier suit à droite, presque continuellement, la frontière formée par une chaîne calcaire parfois taillée à pic comme une immense muraille, parfois formée d'une série de pitons reliés entre eux par de petits vallons très abrupts. De nombreuses grottes sont creusées par la nature dans les parois des rochers ; quelques-unes sont habitées par les Thôs, qui y trouvent un refuge contre les pirates ; ce sont souvent les plus inaccessibles, et l'on ne peut y arriver qu'au moyen d'une longue et mince échelle de bambou que les habitants retirent chaque soir en cas de danger ; d'autres ont été converties en pagodes et contiennent un grand nombre d'idoles bouddhiques d'un travail assez grossier. À gauche de la route se succèdent des mamelons arrondis, couverts de hautes herbes et séparés par des vallées cultivées en rizières qui s'étendent jusqu'au pied des rochers calcaires.

Un jour que le capitaine Bouinai et moi nous étions aventurés plus loin que d'ordinaire sur la route de That-ké, précédés et suivis, comme c'était l'ordre, de deux chasseurs d'Afrique à cheval, nous fûmes avertis par les deux chasseurs qui étaient en avant qu'ils apercevaient au détour des sentiers, à moins de cent mètres, une troupe de pirates.

Nous vîmes en effet une petite troupe en armes, dont le chef pousse un cri modulé qui nous parut être un signal où un appel, et nous distinguâmes parfaitement des fusils et des lances. Aussitôt rejoints par les deux chasseurs qui venaient derrière, nous piquons des deux et nous nous trouvons, avant qu'ils aient pu songer à prendre la fuite, maîtres de six indigènes qui se rendent sans difficulté. Mais les armes ont disparu : plus de fusils, plus de lances ; j'interroge celui qui paraît être le chef : il me répond qu'il n'a jamais eu de fusils ni d'armes d'aucune sorte et qu'il n'est pas un pirate ; j'ai beau insister et menacer, me servant de toute ma connaissance, d'ailleurs assez restreinte, de la langue annamite, lui représenter qu'il est inutile de nier, puisque nous avons aperçu ses armes : il continue à protester énergiquement de son innocence. Pendant ce débat, le capitaine Bouinai avait fait mettre pied à terre à deux chasseurs d'Afrique, et, en

fouillant les hautes herbes qui bordaient le sentier, ils ne tardèrent pas à trouver trois fusils à mèche ayant encore leurs mèches allumées, un pistolet d'arçon tout amorcé, quelques sabres et des lances. Ne pouvant s'enfuir, ils avaient essayé de dissimuler leurs armes. Aussi, bien persuadés que nous avions arrêté de dangereux pirates, nous leur enjoignîmes de marcher entre nous, et nous revînmes au pas à Dong-dang, ramenant les prisonniers, et tout fiers de notre capture.

Ils se laissèrent d'ailleurs conduire avec la plus grande docilité et sans protestations ; puis, une fois arrivés et remis entre les mains de l'autorité militaire, leur chef exhiba un papier écrit en français, qu'il s'était bien gardé de nous montrer, et qui n'était autre chose qu'une commission de *bang-biên* ou chef de la police, signée du commandant Servière. Le commandant reconnut d'ailleurs son homme, qui, interrogé sur la conduite étrange qu'il avait tenue à notre égard, répondit qu'il faisait une ronde, ayant toujours ses armes prêtes à tirer pendant qu'il était en route, et que la vue de six cavaliers fondant sur sa petite troupe l'avait terrifié ; il avait alors fait cacher les armes. Une fois celles-ci découvertes, comme il savait qu'on ne lui ferait aucun mal avant de le juger, il avait mieux aimé venir s'expliquer à Dong-dang, près du commandant, que de nous montrer son brevet de *bang-biên*.

Nous avons donc arrêté la police en croyant arrêter des pirates ; nous étions, je l'avoue, légèrement confus et désappointés. Cependant, en pensant à l'effarement de ces gens à notre aspect, au cri d'appel du chef, à leur conduite si extraordinaire à notre égard, nous restâmes toujours dans le doute, et nous ne pouvons nous persuader que leurs intentions fussent aussi pures qu'ils le prétendaient. On peut bien facilement, en ces moments troublés, jouer un double jeu, et les rôles de pirates et de gendarmes ne sont pas incompatibles.

Au bout de quelques semaines, le temps devint plus froid et plus sec ; la température, le matin, variait entre six et douze degrés ; le pays devint plus sûr, et surtout notre confiance dans les habitants plus grande, et nous pûmes entreprendre quelques promenades intéressantes ; ce fut vers cette époque que nous eûmes le malheur de perdre l'un d'entre nous.



M. Scherzer. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après une photographie de l'auteur.

[331] M. Scherzer souffrait depuis plus de dix-huit mois d'une dysenterie chronique, contractée au cours de la dure campagne qu'il avait faite pendant la dernière guerre, sur les bateaux de l'escadre de l'amiral Courbet. Mal remis par un court séjour en

France, il n'avait pas tardé à subir une rechute peu après son arrivée à Canton. Quand il nous rejoignit à Hanoï, il paraissait encore vigoureux, son appétit n'était que trop bon et il avait toutes les apparences de la santé ; il n'en était pas moins profondément atteint, et il le sentait bien lui-même ; mais j'eus beau insister pour le faire renoncer au dessein de nous suivre, il ne voulut rien entendre.

La mission que nous avions à accomplir était intéressante, pénible, elle pouvait offrir des dangers : à aucun prix il ne voulait s'y soustraire ; il sentait aussi qu'étant le seul d'entre nous qui connût la langue chinoise, son absence eût mis la délégation française dans le plus grand embarras, il supporta assez bien le voyage ; mais pendant le séjour de Dong-dang, son état s'aggrava rapidement ; l'habitation dans ces logements chinois ouverts de tous côtés, au rez-de-chaussée sur la terre nue, par un temps froid et brumeux, ne laissait pas de prise au traitement, que l'absence de lait frais rendait illusoire.

La maladie progressait, et il abusait de ses forces, montait à cheval, et assista aux séances jusqu'au dernier moment, toujours gai et content et ne voulant pas entendre parler du retour en France avant l'achèvement de nos travaux. Au commencement de février arriva de France un membre adjoint à la délégation, M. Haitce, ancien élève de l'École des langues orientales, connaissant la langue chinoise, et sa présence pouvait permettre à M. Scherzer de nous quitter ; il ne consentit à le faire qu'à la dernière extrémité, vers la fin de février ; il reçut en route la croix de la Légion d'honneur, mais ne put arriver jusqu'en France et succomba pendant la traversée de la mer Rouge.

V

Le marché de Dong-dang. — Les Thos, — Fabrication de l'huile de badiane.

Les habitants de Dong-dang ne tardèrent pas à prendre confiance dans toute la région, et le colonel Cretin put bientôt trouver à Lang-son des quantités de riz suffisantes non seulement pour nourrir les troupes indigènes, mais encore pour en envoyer aux postes de Thanh-moï et de Dong-son. Chaque jour, le marché de Lang-son se trouvait approvisionné de volailles, de poisson du Song-kikong et de légumes, et le jeudi les porcs, les bœufs, le tabac, l'opium et l'eau-de-vie de riz abondaient sur le marché. L'intendance put même se procurer une trentaine de poneys du pays au prix de quinze à vingt piastres (soixante à quatre-vingts francs). Malgré tout, le marché de la ville chinoise de Klua resta toujours plus fréquenté que celui de Lang-son.

À Dong-dang il fut difficile d'empêcher tous les villages environnants de se rendre, comme c'était leur habitude, à la Porte de Chine, où les cinq à six mille réguliers campés dans les forts, les commissaires chinois, leur escorte et leurs nombreux domestiques représentaient une masse respectable de clients et de consommateurs ; les habitants s'habituèrent cependant assez vite à se réunir à Dong-dang au moins tous les samedis, et le marché devint alors considérable.

Dès la pointe du jour on voyait arriver les populations par tous les chemins, portant de lourds paniers. Dans la rue s'échelonnaient les marchands d'oies, de chapons et de poulets, les marchands d'huile de ricin, d'arachides et d'eau-de-vie de riz, accroupis derrière leurs grandes jarres, puis les marchands de légumes, patates douces, igname, taro, courges, macres, etc. La place était couverte d'un quadruple rang de boutiques.

Les marchands d'opium étalaient sur de petites tables leur précieuse marchandise, opium du Yun-nan et du Kouang-si ; d'assez médiocre qualité cependant, qu'ils vendent ordinairement, en détail, au poids de l'argent. Plus loin, les nombreux marchands de quincaillerie et de bimboloterie chinoises exposaient à terre les petits miroirs, couteaux, pipes à opium, etc., et des cotonnades d'origine anglaise. Près de la pagode, un peu plus loin, ficelés dans des paniers de bambou et poussant des cris

lamentables, on voyait des porcs de toutes les tailles et de jeunes chiens destinés, eux aussi, à être mangés.

Les boutiques les plus entourées et les plus nombreuses étaient celles de vieilles femmes rangées à la file, derrière des monceaux de tabac haché très finement et de feuilles de la même plante. Devant chacune d'elles brûle une petite lampe, formée d'un godet contenant de l'huile de ricin et dans lequel trempe une mèche en moelle de jonc. Près de la lampe se trouve une pipe formée par un bambou de la grosseur du poignet, à la partie inférieure duquel est adapté un second bambou de la grosseur d'une plume d'oie. Le partie inférieure du gros bambou est remplie d'eau : c'est la pipe à eau de tous les Thos, que l'on retrouve aussi [333] en bien d'autres endroits en Indo-Chine. Les acheteurs se pressent autour des marchandes et vont de l'une à l'autre, fumant une pipe à chaque boutique pour choisir leur tabac en connaissance de cause.

Près de là sont les marchands de bétel et de chaux. N'ayant que fort peu de noix d'arec séchées (le troisième ingrédient constitutif de la chique de bétel), ils les remplacent par des feuilles de tabac, des écorces astringentes et du cachou.

La garnison de Dong-dang ; composée d'une section du 23^e de ligne, d'une compagnie de tirailleurs annamites et d'un peloton de chasseurs d'Afrique, circulait librement dans le marché sans qu'il se produisit jamais aucun trouble, Parfois, quelques réguliers en uniforme venant de la Porte de Chine tentaient de s'introduire dans le marché et on les éconduisait poliment, sans protestation de leur part.

Le télégraphe avait été rétabli de Lang-son à Dong-dang ; les routes, améliorées, rendaient la surveillance plus facile ; aussi, la sécurité régnant dans le pays, il nous fut possible de nous passer d'escorte dans nos promenades et, par conséquent, de visiter de près les villages des Thôs. Ce sont des gens vigoureux, de taille moyenne, tenant de l'Annamite et du Chinois du Sud. Ils ont les pommettes moins saillantes, le nez moins aplati que les Annamites, dont ils ont les cheveux longs et les vêtements ; les femmes ne portent pas le kékan (pantalon annamite), mais un jupon court en cotonnade grossière, comme les femmes laotiennes. Leur langue diffère totalement de l'annamite, Nous y [334] avons trouvé beaucoup de mots siamois ou laotiens et des plus usuels, tels que *kinkao*, signifiant « manger le riz » et en général « manger ». Cette langue possède aussi, nous dit-on, beaucoup de mots cantonnais.

Comme chez toutes les peuplades qui vivent séparées et dont les voies de communication sont difficiles, les dialectes sont nombreux, Les notables connaissent presque tous le cantonnais et parfois l'annamite. C'est un peuple essentiellement agriculteur ; je ne lui connais d'autre industrie que l'art, spécial à certaines familles, de fondre l'argent et d'en faire des boucles, d'oreilles et surtout des bracelets d'une forme assez originale. On trouve aussi dans les fermes des vans pour le riz, de forme perfectionnée, qu'ils fabriquent eux-mêmes, excepté la partie métallique, qu'ils font venir de Chine ainsi que leurs instruments aratoires.

On peut distinguer autour de Dong-dang deux régions bien dissemblables.

L'une, située entre les routes de la Porte de Chine et celle de That-ké, qui paraît montagneuse, inculte, composée par les massifs calcaires dont nous avons parlé, aux formes tourmentées, tantôt montrant à nu le marbre gris et blanc, tantôt couverts de hautes herbes, et souvent aussi, entre les rochers, de belles plantes ornementales.

Si l'on gravit l'un des nombreux sentiers abrupts qui traversent la première chaîne, on arrive, après une ascension de deux ou trois cents mètres par des défilés étroits, parfois fermés par des portes de bambous ou défendus par des palissades de pierres sèches, dans de véritables cirques entourés de tous côtés par des collines à pic, et au milieu desquels s'élèvent un certain nombre de rochers isolés, de même formation que les collines.

Ces cirques, analogues à ceux formés par les îlots de la baie d'Along, sont assez irréguliers ; le sol est fertile et bien cultivé en rizières ; on y rencontre quelques buffles, et dans les angles, on aperçoit des villages thôs, composés chacun de trois ou quatre

cabanes, situés à proximité des cours d'eau, parfois cachés dans une anfractuosit  de rochers, parfois m me utilisant, comme magasins   riz, les grottes profondes dont sont perc es les montagnes. Les cabanes, b t es sur des pieux,   un m tre au-dessus du sol, ressemblent absolument   celles des Muongs et des Laotiens ; elles paraissent encore plus sales et moins confortables ; on y constate la m me absence de tout mobilier, mais il ne faut pas oublier que ces malheureuses populations des fronti res sont sans cesse expos es, depuis de longues ann es, aux invasions continues des pirates.

Plusieurs cirques communiquent entre eux par des d fil s tr s  troits ; ils se ressemblent absolument, et il faut s'orienter avec soin pour ne pas se perdre dans ces d dales, car les villages sont encore assez  loign s les uns des autres et en grande partie abandonn s ; les rochers isol s pr sentent la m me forme en champignon que dans la plaine de Lang-son, et l'on constate   leur base l'action  vidente de la mer, qui autrefois les battait de ses flots. Outre le riz, on ne rencontre gu re dans cette r gion que quelques champs de taro dans les parties les plus inond es et quelques plantes potag res dans un petit enclos pr s des maisons. Le gibier est rare : pas de cervid s et peu de f lins ; on ne rencontre que quelques perdrix dans les hautes herbes, des b cassines dans les lieux humides, et quelques rares poules d'eau le long des ruisseaux.

Le reste du pays diff re totalement de la r gion que nous venons de d crire. Il est couvert de collines mamelonn es form es de schistes et d'argile ferrugineuse, et l'on aper oit rarement le rocher   nu sur leurs flancs ar- [335] ronds couverts de hautes gramin es, du moins le long des routes fr quentees. Sit t que l'on s'enfonce dans le pays en s' loignant des principales routes, on arrive, en suivant des sentiers   peine trac s,   des villages plus peupl s et plus riches que dans la r gion pr c dente ; les vall es sont cultiv es en rizi res, et les collines sont couvertes de bois r guli rement plant s d'arbres que, sans  tre botaniste, on reconna t imm diatement   la forte et suave odeur d'anis qu'ils r pandent.

L'*illicium anisctum* ou anis  toil  est une charmante magnoliac e qui pousse, dit-on, spontan ment dans certaines for ts vierges de cette contr e ; mais on la trouve surtout cultiv e par les Th s sur la pente des collines. C'est un arbre de dix   quinze m tres,   feuillage toujours vert, ressemblant   un grand myrte de forme pyramidale assez r guli re, avec des rameaux dress s droits, feuillus seulement aux extr mit s.

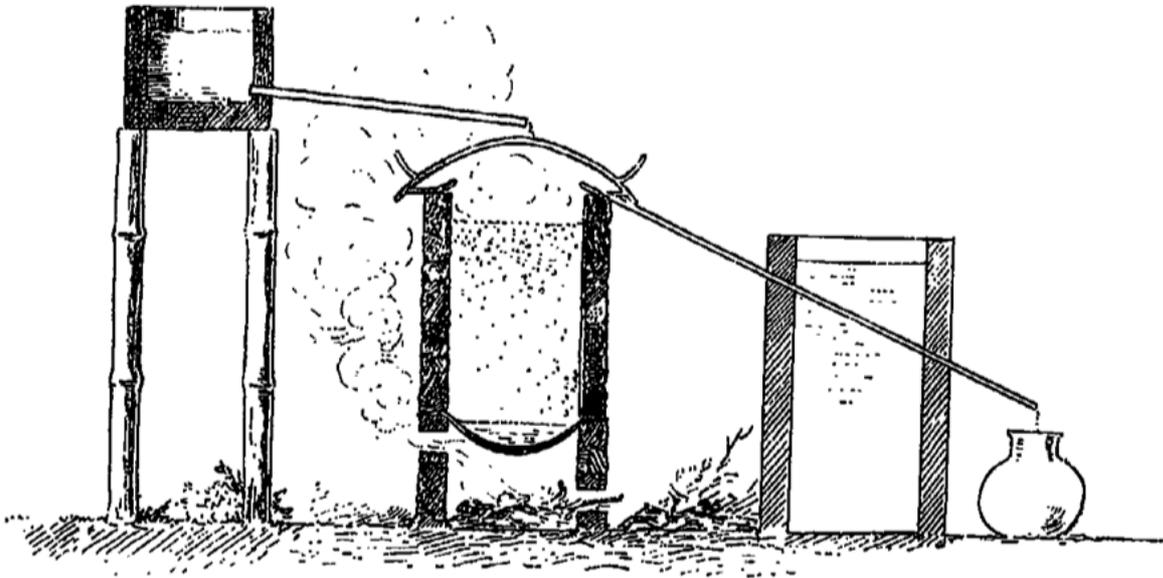
La culture de cet arbre fait la richesse du pays   cause de l'huile ou plut t essence de badiane tr s estim e que l'on extrait de ses fruits. Toute la plante, l' corce comme les feuilles, exhale une forte odeur d'anis ; les fleurs, tr s odorantes, paraissent en janvier en petits bouquets blancs   l'extr mit  des rameaux ; les fruits se forment et grossissent tr s vite, puis m rissent fort lentement, accumulant l'essence de badiane dans l' corce ligneuse qui entoure la graine. En juin ou juillet, le fruit est m r ; mais, depuis quelques ann es, probablement   cause de l'ins curit  du pays, qui porte le cultivateur   r aliser le plus vite possible le montant de ses produits, la r colte se fait plus t t, alors que le fruit est encore vert. Cette coutume, aussi nuisible au producteur qu'  l'acheteur, prendra fin aussit t qu'une maison fran aise s rieuse voudra s'occuper de la fabrication de cette essence et pourra acheter les r coltes sur pied.

Les Th s, en effet, cultivent la badiane, mais vendent toujours les fruits aux Chinois, qui, seuls, ont le monopole de la fabrication de l'essence.

Un botaniste distingu , M. Balansa, qui s journa en m me que nous du 30 janvier au 25 f vrier   Dong-dang et avec lequel j'eus le plaisir de faire de nombreuses excursions, donne   ce sujet les renseignements suivants :

« On voit les Chinois s' tablir en  t  dans tous les villages o  l'on cultive la badiane. Presque tous sont originaires du Kouang-si ; ils n'arrivent dans la province de Lang-son que pour l' poque de cette fabrication, apportant avec eux leur appareil ou plut t un chaudron, les autres parties de leur alambic pouvant se trouver sur les lieux. L'essence fabriqu e, ils la font parvenir   Canton par la voie de That-k . Leurs appareils   distiller

sont très simples, mais défectueux ; ils ne pourront lutter contre ceux, bien plus rationnels, que les Européens pourraient installer dans le pays.



Appareil à distiller l'huile de badiane. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après un croquis de l'auteur.

Au milieu de la plupart des villages thôs, on remarque une mare vaseuse profonde où l'on jette toutes les immondices, ce qui doit forcément contribuer à l'insalubrité de ces habitations ; les Thôs sont, en effet, très sujets à la fièvre palustre ; cette mare sert à l'élevage de nombreux canards et d'une sorte d'oie grise, élégante, à bec noir pointu surmonté de deux tubercules, ressemblant plutôt à un cygne qu'à une oie ; mais c'est surtout un vivier presque inépuisable, où pullulent les carpes, qui atteignent des tailles énormes, les anguilles à la peau claire et bigarrée comme celle de certains serpents, et un gros poisson à longs barbillons, à ventre plat, à la chair molle et fade, que l'on [336] retrouve dans les rizières inondées et dans toutes les mares vaseuses de l'Indo-Chine, où il est fort apprécié de tous les mangeurs de riz.

On conçoit qu'à part les promenades dans les alentours et les discussions avec les collègues chinois, la vie à Dong-dang fut assez monotone. Les maisons abandonnées et habitables à l'intérieur de la ville étaient peu nombreuses, et le capitaine Bouinai et moi nous dûmes nous contenter, à nous deux, d'un étroit rez-de-chaussée ne recevant de jour que sur le devant par la porte et par une étroite fenêtre fermée au moyen de planchettes mobiles. Nos deux lits de camp, établis sur la terre nue, occupaient la plus grande partie de la pièce, et une petite table raboteuse située près de la fenêtre servait de bureau de travail.

Quand les habitants, la plupart de race chinoise, qui s'étaient réfugiés en Chine à notre approche, revinrent réclamer leurs maisons, on leur fit produire les preuves de leur propriété et on les indemnisa mensuellement pendant le temps que les logements furent occupés.

Nous avons quitté Hanoï par des chaleurs de vingt-huit et trente degrés, et peu de jours après, dès le mois de janvier, le thermomètre marquait six à huit degrés le matin à Dong-dang, pendant que tombait une petite pluie fine et serrée ; nous commençons à souffrir du froid, et plusieurs d'entre nous furent pris de la fièvre. Nous fîmes bâtir à l'intérieur de nos cases, avec les briques des maisons brûlées, de vastes cheminées, qui les assainirent et les chauffèrent à la fois.

Les miliciens annamites venus du Delta étaient, eux aussi, peu habitués à cette température ; étant fort légèrement vêtus, n'ayant pour tout couchage qu'une mince couverture, ils furent bientôt atteints en grand nombre de fièvre et de bronchite, et en l'absence de tout autre médecin militaire, j'offris au commandant Servièrre d'installer le service médical et de m'en charger tant que mes occupations de membre de la commission m'en laisseraient le loisir. D'autres malades fort intéressants étaient les malheureux coolies qui passaient par Dong-dang, allant de Lang-son à That-ké pour approvisionner cette garnison. Je les soignais de mon mieux, dans des hangars ouverts de tous côtés, où l'on fit construire des claies de bambous qui leur servirent de lit ; mais j'en perdis quand même, par suite d'accès pernicieux à forme algide. Nous ne croyons cependant pas qu'en temps ordinaire, cette région soit malsaine ; les chasseurs d'Afrique, bien vêtus et bien nourris, ne donnèrent que peu de malades. Dans tous ces pays de rizières, la suspension des cultures pendant un an ou deux suffit pour engendrer la malaria ; telle région qui, bien cultivée et peuplée, sera saine et pourra sans danger être habitée même par les Européens, deviendra un foyer pestilentiel, infesté de fièvres pernicieuses, si les rizières restent en friche pendant quelques années. Les conditions défavorables dans lesquelles se trouvent les troupes en campagne, dans des contrées aussi éloignées des approvisionnements, font aussi qu'on ne peut juger de la salubrité du pays par leur état sanitaire dans un état normal. Les troupes qui formaient les escortes de nos collègues chinois à la Porte de Chine et les réguliers chinois campés dans les forts environnants furent beaucoup plus éprouvés par la fièvre que nos soldats européens et annamites.

P. NEIS.

(La suite à la prochaine livraison.)



En route pour la porte de Chine. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après un croquis de l'auteur.

(*Le Tour du monde*, n° 1430, 2 juin 1888)

VI

Commencement de la délimitation du terrain. — Aspect du pays.

Après s'être enfin mis d'accord sur la manière de procéder, avoir réglé le chiffre et la marche des escortes, on convint, avant de partir, d'avoir à la Porte de Chine une séance officielle à laquelle assisteraient les deux présidents, pour déterminer en ce lieu le point qui devait servir de frontière.

Au moment de quitter Dong-dang pour nous rendre à la conférence, nous apercevons sur la route de Chine, sur les hauteurs qui dominant Dong-dang et jusque sur la route de That-ké, sur des territoires que nous regardions à juste titre comme annamites, les réguliers chinois se déployer de tous côtés, portant de nombreux pavillons, qu'ils plantent dans toutes les directions. L'autorité militaire s'émut de cette manifestation et l'on envoya un officier parlementer avec le commandant chinois ; les réguliers, devant ces représentations, arrêtèrent le mouvement en avant, mais ne se retirèrent pas des points occupés.

Nous nous rendons quand même à la Porte de Chine, passant avec notre escorte au milieu des réguliers chinois et des nombreux pavillons plantés sur la route de Chine. Aussitôt arrivé, M. Saint-Chaffray proteste, devant les collègues chinois, contre cette invasion de notre territoire, et déclare que nous ne pouvons entrer en séance qu'après le rappel des réguliers dans les frontières chinoises. Les commissaires chinois prétendent d'abord ne rien comprendre à nos réclamations ; puis, après avoir pris des renseignements, ils nous disent que tout s'est fait à leur insu et que l'autorité militaire

chinoise ne les a avertis de rien. Li prétend même que tout cet appareil provenait d'un excès de zèle des mandarins militaires, qui voulaient nous rendre des honneurs.

Finalement, ils donnent des ordres pour la rentrée des réguliers dans leur campement ; l'incident est déclaré clos, et l'on se met immédiatement à discuter d'affaires.

La Porte de Chine est située au fond d'une gorge peu profonde, les collines escarpées qui la surplombent n'ont guère que cinquante à soixante mètres de hauteur. Depuis la paix, les Chinois la reconstruisent en pierre de taille et elle est reliée par un mur crénelé aux camps retranchés qui couronnent les collines. Les commissaires chinois tiennent absolument à ce que la porte et le mur crénelé ne soient pas la ligne frontière ; ils veulent au moins quelques mètres de terrain inculte situé en avant. On se rend sur les lieux, et comme concession grande de notre part et dont nous nous [338] targuerons sans cesse dans la suite, nous convenons que la frontière suivra le ruisseau qui passe au pied des collines de la Porte de Chine, à cent cinquante mètres environ en avant de cette porte. Telle fut ce que j'appellerai la première séance de délimitation, six mois après notre départ de France, trois mois après notre arrivée à Dong-dang !

Le lendemain, les commissaires des deux nations, moins leurs présidents, se mettaient en route vers l'ouest de la Porte de Chine, accompagnés des officiers topographes. Les deux escortes marchaient séparément ; nous étions accompagnés d'une section du 23^e de ligne, d'une compagnie de tirailleurs annamites, d'une vingtaine de chasseurs d'Afrique commandés par le lieutenant Hiron, et de coolies portant les vivres et les bagages. Les deux commissaires chinois Li-Hing-Jouei et Wang, accompagnés de l'ingénieur Li comme interprète et de M. James Hart comme conseiller, étaient escortés par une centaine de réguliers ; mais leurs domestiques, leurs porteurs, leurs secrétaires, leurs chaises et leurs nombreux bagages leur faisaient une suite bien plus nombreuse que la nôtre.

La route est un sentier frontière, où l'on peut rarement marcher deux de front, et où les chaises à porteurs des commissaires chinois avançaient difficilement.

De temps en temps, près des points qui nous paraissaient importants, comme faciles à reconnaître sur la carte ou à décrire dans un procès-verbal, nous attendions nos collègues chinois, nous nous mettions d'accord avec eux et nous repartions sur nos petits chevaux, pour nous mettre en avant de la colonne. Afin de ménager réciproquement notre prestige près des populations, nous étions convenus que, tant que nous marcherions sur le territoire annamite, la délégation française précéderait la délégation chinoise, et que l'inverse aurait lieu quand nous serions sur le territoire chinois. Les étapes, dans ces conditions, ne pouvaient être bien longues, d'autant que le terrain, accidenté, formé de collines schisteuses, recouvertes d'argile, était extrêmement glissant.

La première journée se fit cependant sans autre accident que la perte de mon chien. Il était de cette espèce comestible que l'on vendait sur le marché de Dong-dang : s'étant un peu écarté de moi pendant la route, il dut fournir à l'un de nos coolies ou à ceux des Chinois un succulent repas pour le soir.

Les villages de Thôs sont assez rapprochés les uns des autres dans cette région ; nous en traversons trois dans la journée. L'*Illidium anisetum* est cultivé partout, et autour de chaque village, on aperçoit sur le penchant des collines ses bois élégants. Ce qui nous frappe surtout pour un pays aussi habité, c'est l'absence totale de pagode ou de tout monument religieux autre que les tombeaux. Ceux-ci, placés dans des lieux assez éloignés des villages, sont réunis dans des bosquets fourrés, ombragés d'immenses banians ; on y pénètre par des sentiers étroits, et au centre se trouve un espace libre avec un petit édicule en forme de pagode, sans aucune idole ; on y remarque des traces de feu et des résidus de victuailles, restes des sacrifices que les Thôs viennent faire en ces lieux. Nous remarquons dans la journée plusieurs de ces bois sacrés. À trois heures, nous nous arrêtons au village de Chinong, et nous nous installons avec notre escorte

dans ce village à moitié désert ; le colonel Tisseyre, qui remplaçait notre président, avait désigné, à peu de distance de là, le village plus riche de Naphi comme campement aux commissaires chinois et à leur escorte, que nous devons regarder comme des hôtes tant que nous voyagerions sur le territoire annamite.

Avant la nuit, les deux délégations se rendent ensemble à la Porte de Chine d'Aïro, dont elles reconnaissent ensemble la position. Quand nous revenons au village, nos gens ont déjà établi leur campement ; comme il fait beau, les coolies se sont installés en dehors des cases et ils passent la nuit à la belle étoile autour des grands feux qu'ils ont allumés, causant, riant et chantant bien avant dans la nuit, et nous empêchant de goûter un repos bien mérité, jusqu'à ce que, impatienté, après les avoir fait avertir plusieurs fois, l'un de nous se lève et, saisissant dans leur feu de bivouac un brandon enflammé, leur fait une véritable chasse pour les éloigner de la case en pailote que nous occupions et que nous pouvions craindre à chaque moment de voir incendiée par leur imprudence.

Le lendemain matin, nous nous réunissons en conférence et nous nous apercevons que, malgré cette manière de procéder sur les lieux, qui devrait écarter tous malentendus, nous n'en avons pas encore fini avec les discussions oiseuses et irritantes ; on se met en route sans avoir pu tomber d'accord et l'on suit un sentier plus difficile que la veille.

Le pays est plus accidenté, les collines plus élevées et les bas-fonds occupés par de véritables fondrières ; les sentiers, taillés le plus souvent à flanc de coteau, ont été ravinés par les premières pluies de l'hivernage ; souvent, ils n'ont conservé que juste la largeur qu'il faut à nos chevaux pour poser le pied. On marche lentement à la file indienne, et quand le pays est découvert, cette caravane ne manque pas de pittoresque. L'uniforme bleu des chasseurs d'Afrique qui nous accompagnent, montés sur leurs beaux chevaux arabes, se détache vigoureusement sur le paysage un peu jaune ; puis viennent les tirailleurs annamites, plus loin la longue ligne des coolies, portant en guise de manteau leurs couvertures rouges, les soldats du 23^e de ligne d'arrière-garde, avec leurs casques blancs, et derrière, quand la vue s'étend assez loin, les réguliers chinois portant la chlamyde rouge ou bleue, avec une large lune blanche sur la poitrine, puis enfin les palanquins de nos collègues chinois, qui leur servent fort peu dans ces routes de montagnes.

Nos petits chevaux annamites sont habitués à ces chemins, et nous admirons comment les chevaux des chasseurs arrivent à passer dans des endroits où l'on croirait qu'une chèvre s'en tirerait à peine.

[339]

VII

Conférence près de la Porte d'Aïloa. — Signature du premier procès-verbal à Khodien.

Le 24, la route est meilleure jusqu'au village de Bak-kat, où nous arrivons de bonne heure, et où nous nous installons. À deux kilomètres se trouve la Porte de Chine d'Aïloa ; les commissaires chinois nous demandent de les accompagner jusque-là ; ils doivent aller passer la nuit en Chine, dans un village voisin de la frontière. Nous continuons donc notre route, qui, à partir du village, devient détestable ; nous traversons un cours d'eau encaissé, puis des fondrières situées au pied de la colline élevée et escarpée où se dresse la Porte d'Aïloa.

En traversant une fondrière, le cheval de M. Haïtce roule avec son cavalier, et celui-ci se relève couvert d'une boue noire et visqueuse. Nous ne pouvons cependant nous passer en ce moment de M. Haïtce, qui seul sait le chinois ; la situation est délicate, il s'agit de s'entendre sur le premier procès-verbal de délimitation, et depuis deux jours

on discute sans résultat sur la manière dont on désignera le lieu ou l'endroit situé à cent cinquante mètres de la Porte de Chine sur la route de cette porte à Dong-dang, au point où cette route est coupée par un ruisseau ! On est parfaitement d'accord sur la carte pour vouloir désigner le même point, mais les commissaires chinois refusent toutes les manières dont nous proposons de désigner ce lieu, sans vouloir en proposer une eux-mêmes. Nous sommes obligés de nous demander si nous ne sommes pas dupés, et si toute notre bonne volonté et nos peines aboutiront à faire enfin apposer sur un procès-verbal raisonnable les signatures de nos collègues à côté des nôtres.

Aussi, sans pouvoir même se laver la figure, souillée de vase, ce brave M. Haïtce nous accompagne jusqu'au haut de la colline, et là, mouillés tous jusqu'à la ceinture, à cause du passage de la rivière, on discute au grand air, assis sur des bancs de bois près de la porte, de quatre heures de l'après-midi jusqu'à la nuit noire. Il fait une brise aiguë, nous sommes glacés et affamés ; les commissaires chinois ne se rendent pas ; ils nous font servir une soupe chaude de fruits de nénuphar, et enfin, vers huit heures, on arrive à se mettre d'accord sur une des manières de désigner le point en question, manière qui depuis deux jours avait été vingt fois proposée. Nous faisons immédiatement un brouillon de procès-verbal ; nous ferons le soir les deux copies en français, ils feront les deux copies en chinois ; et l'on se sépare transis de froid mais avec la promesse solennelle de signer dès le lendemain matin les procès-verbaux.

Il fait nuit, il faut redescendre la colline à pic, repasser les fondrières, traverser la rivière, et cela paraît à peu près impossible ; il le faut cependant bien, car nos deux procès-verbaux et les cartes en double doivent être prêts pour le lendemain matin, avant que les commissaires chinois, qui nous ont fait affirmer par M. Hart et par l'ingénieur Li que l'accord était fait, puissent revenir sur leur parole. Heureusement nos chasseurs d'Afrique n'ont pas perdu leur temps : pendant notre discussion, aidés de quelques coolies armés de pelles et de pioches, ils ont placé des fascines dans les fondrières ; adouci les pentes abruptes de la rivière, modifié les passages les plus dangereux, et, malgré la nuit noire, nos petits chevaux nous ramènent sans encombre jusqu'au campement.

Nous avons donné rendez-vous aux commissaires chinois, pour le lendemain, au village de Khodien, afin d'échanger les procès-verbaux. C'est une longue opération de vérifier les quatre procès-verbaux (deux en français et deux en chinois) et les deux cartes, et d'y apposer, nous nos signatures, et les commissaires chinois leurs signatures et leurs sceaux.

Sachant bien que nos collègues ne se lèvent pas de bonne heure, nous ne partons qu'à huit heures du matin, et nous arrivons à neuf heures à Khodien sous une pluie battante. Il fait si obscur dans l'intérieur des quatre ou cinq maisons qui composent ce village, et les chambres nous paraissent tellement sordides, que nous faisons prolonger le toit par quelques vieilles pailotes tout enfumées, que l'on trouve à grand'peine et qui laissent bientôt passer de grosses gouttes de pluie. On installe quelques planches pour servir de bancs et de tables sous cet abri improvisé, et nos collègues ne tardent pas à arriver mouillés, crottés, malgré leurs chaises à porteurs, mais toujours gais, avenants et de bonne humeur.

On se communique réciproquement les procès-verbaux. Ceux en chinois sont minutieusement vérifiés par M. Haïtche, et ceux en langue française avec les nations o les cartes de la Porte de Chino à la porte d'Aïro, dont les noms sont à la fois en caractères français et en caractères chinois, sont scrupuleusement examinés par MM. Hart et Li. On s'ingénie pour abriter ces précieux papiers des taches d'eau, souillée de suie qui tombent de tous côtés, mais une tournure de phrase française de notre procès-verbal éveille les susceptibilités de l'ingénieur Li ; les commissaires chinois ne signeront pas si l'on ne change ce membre de phrase, qui, d'ailleurs, n'a pour nous aucune importance. Le capitaine Bouinai, le meilleur calligraphe parmi nous (le secrétaire était resté avec le président à Dong-dang), recopie les deux procès-verbaux en

français, et, sous une pluie diluvienne, on arrive vers midi à avoir apposé ses signatures sur les premiers procès-verbaux, accompagnés de cartes, de la délimitation du Tonkin. Chaque délégation garde un procès-verbal en chaque langue et une carte, dressée et dessinée par nos officiers topographes, où tous les noms des points. que nous avons vus ensemble sont désignés en lettres françaises et en lettres chinoises. C'est là une bonne et utile besogne ; elle n'est pas considérable, il est vrai, mais elle est définitive, c'est un gage pour l'avenir ; puis elle nous a donné tant de peine, que nous en sommes réellement [340] fiers et que nous buvons de bon cœur un verre de champagne avec nos collègues chinois, qui paraissent aussi heureux que nous.

Le 26, nous partons à huit heures. Le chemin est meilleur, le pays plus peuplé ; à onze heures, nous nous arrêtons au grand village de Connang, où nous attendons les commissaires chinois, et nous nous mettons assez facilement d'accord sur le procès-verbal de délimitation entre les portes d'Aïro et d'Aïloa. À partir de ce point, nous nous éloignons de la frontière ; nous sommes au pied d'un grand massif montagneux qui domine tout le pays et que l'on aperçoit bien de la citadelle de Lang-son, le mont Mauson. Ce massif fait tout entier partie du Tonkin ; il serait bien intéressant à explorer ; mais au point de vue de la délimitation, il n'y a aucune contestation, et nous ne pouvons songer à nous y engager, surtout à cette époque de l'année, avec une escorte aussi nombreuse.

VIII

Phodeng. — Le Mauson. — Voyage sur territoire chinois. — Nathong.

Pour contourner le Mauson en restant sur le territoire tonkinois, il faudrait retourner presque jusqu'à Lang-son. On convient donc de le contourner en passant sur le territoire chinois, L'après-midi, laissant les Chinois à Connang, nous allons nous installer dans un beau village bâti en briques et en tuiles et ayant un marché pavé : c'est le village de Phodeng. Là nous trouvons un convoi de vivres, qui nous a été envoyé de Lang-son, sous la conduite d'une compagnie de tirailleurs tonkinois, et une compagnie du bataillon d'Afrique qui vient remplacer les soldats du 28^e de ligne rappelés en France. Ce n'est pas sans regrets que nous voyons s'éloigner la compagnie du 28^e de ligne et remplacer les soldats du recrutement qui la composent, toujours si disciplinés, si vaillants et si ponctuels dans leur service, par les hommes du bataillon d'Afrique que l'on désigne encore sous les noms de *Joyeux* ou de *Zéphyr*s.

Pour préciser suffisamment le tracé de la frontière, comme il n'y a aucune contestation au sujet d'une porte assez éloignée, on envoie les officiers topographes accompagnés par les topographes chinois pour reconnaître la frontière. Nos collègues avaient, en effet, avec eux une douzaine de jeunes gens sortant des différentes arsenaux de l'empire et qu'ils intitulaient officiers topographes ; nous devons dire qu'à part deux d'entre eux, qui avaient passé quelque temps en Amérique et qui parlaient un peu anglais, les autres, au dire des [341] officiers topographes français, qui ont eu occasion de les voir à l'œuvre, paraissaient ne pas savoir seulement lire une carte.

Le 17, nous partons donc d'un côté et nos officiers topographes de l'autre ; nous nous rendons directement au village de Napia, non loin de la porte de Naki, par laquelle nous devons pénétrer en Chine. Comme toutes les autres dont nous avons parlé jusqu'ici, à part celle de Che-nan-quan, c'est une simple porte en bambou reliée par des palissades aux deux mamelons qui dominant le défilé où elle est située.

Nous avons monté constamment depuis deux jours, et, malgré la saison déjà avancée, le thermomètre variait dans la journée entre onze et treize degrés. Assemblés en plein air près de la porte, on vérifie les deuxièmes procès-verbaux et les cartes annexées ; on convient que l'on est d'accord sur chaque mot, et l'on se retire chacun de

son côté, les Chinois en Chine, où nous irons les rejoindre le lendemain, et nous au village de Napia.

Tous ces villages sont, avons-nous dit, habités par des Thôs, dont le langage contient un grand nombre de mots siamois ou plutôt laotiens ; aussi est-ce sans étonnement que nous retrouvons ici les noms des villages précédés du mot *Na*, qui veut dire « rizière » près de Luang-Prabang ; autrefois, sur la rive droite du Mékong, nous avons passé par une série de villages appelés Nalé, Napê, Nala, etc.

Le 18, sous une pluie battante, nous pénétrons dans le défilé de Nakiaï ; après la porte, le sentier devient des plus dangereux ; nous descendons très rapidement sur une argile glissante, tenant nos chevaux par la bride, et nous arrivons, transpercés par la pluie, au village chinois de Nathong, vers dix heures et demie du matin. C'est un pauvre village, ne contenant que quelques misérables cases en pailotes ; les commissaires chinois ont dressé leurs tentes, trouvant les cases trop peu commodes, et en ont fait monter une très vaste et très confortable pour nous, avec des claies de bambous pour nous servir de lits.

Dès notre arrivée, nous nous réunissons dans la tente de Wang pour signer le deuxième procès-verbal, sur lequel on s'était mis d'accord précédemment. Wang eut l'heureuse inspiration, pendant ce temps, de nous faire servir un bol de potage fort chaud et fort épicé, composé de vermicelle, de riz, de poisson et de jambon finement hachés, qui, peut-être à cause de la circonstance dans laquelle il nous était servi, nous parut infiniment supérieur à tous les mets chinois que nous ayons jamais goûtés.

L'après-midi était splendide. Les commissaires chinois nous avaient avertis que nous pouvions sans inconvénient circuler partout où nous voudrions, et comme il fallait passer la journée à Nathong pour attendre les officiers topographes, nous partîmes, sous la conduite d'un officier chinois, faire une longue promenade aux alentours.

Au pied du Mauson, qui s'élève au sud-ouest comme une muraille à pic, formant une frontière naturelle indiscutable, s'étend du côté de la Chine une vaste plaine bien cultivée, semée de nombreux villages et parcourue par une petite rivière qui coule presque parallèlement à la frontière vers le nord et se rend à la sous-préfecture chinoise de Ning-ming-chéou, d'où elle se jette dans le fleuve de Canton, dont elle est un affluent. Nous suivons le cours d'eau en le remontant et en le passant plusieurs fois à gué sur de grosses pierres jusqu'à un village de quelques centaines d'habitants. Les hommes d'abord, puis les vieilles femmes, enfin toute la population, sortent du village pour venir examiner de près ces *diabes étrangers* qu'ils n'ont jamais vus auparavant. Il n'y a aucune malveillance dans leur curiosité, et, après que nous eûmes distribué quelque menue monnaie aux petits enfants, nous fûmes tout à fait en pays ami.

Cette population est toute différente des Thôs : le type chinois s'accroît, le nez est plus épaté, les pommettes plus saillantes, la face plus carrée, les yeux plus bridés.

Les maisons ne sont pas bâties sur pilotis, mais au ras de terre, et près de l'entrée du village, on remarque une pagode bouddhiste. M. Huitce ne parvient pas à se faire comprendre en employant la langue mandarine ; ils ne parlent pas cependant la langue des Thôs, mais la langue cantonnaise, qui diffère complètement du chinois du Nord.

Quand nous regagnons le campement, il fait presque nuit, et les huit trompes des commissaires chinois sonnent la retraite avec un bruit formidable. Nous avons souvent entendu le soir, à Dong-dang, le son de ces trompes à la Porte de Chine, mais nous n'avons jamais assisté de près à cette cérémonie. Huit soldats en tenue de réguliers et portant sur la poitrine le nom du commissaire auquel ils appartiennent sont alignés devant les vastes pavillons chinois plantés devant leurs tentes. Armés d'immenses instruments de plus de deux mètres de long, semblables à la trompe allégorique dont on arme la Renommée, ou à celles que donnent les artistes aux anges du jugement dernier, ils poussent avec assez d'ensemble des sons étranges qui s'entendent de fort loin, alternativement très aigus et très bas, en levant vers le ciel dans la direction du soleil couchant ou en abaissant vers la terre les pavillons de leurs instruments.



La retraite. — Dessin d'Eug. Burnand,
d'après un croquis de l'auteur.

Notre première nuit en Chine se passe sans incident, sous la tente que nous a fait établir S. E. Wang ; et le matin avant le jour, nous sommes réveillés en sursaut par le bruit éclatant des trompettes qui saluent le soleil levant.

Le 29, dans la matinée, nos officiers topographes arrivent sous une pluie torrentielle ; ils ont vérifié, de concert avec les topographes chinois, le point qu'il s'agissait de déterminer, mais ils n'ont pas trouvé d'abri pour la nuit et ils arrivent harassés de fatigue, La pluie tombe avec une telle abondance que notre tente ne nous préserve bientôt plus et qu'un véritable [343] torrent creuse son lit au milieu et inonde tous nos bagages.

Vers midi, le soleil se montre ; on peut faire enfin la cuisine ; nous déjeunons en compagnie des officiers topographes et des officiers de l'escorte, puis, à une heure, nous nous mettons en route, mais non sans avoir donné le temps au lieutenant de chasseurs Hiron de photographier le campement de Nathong et les commissaires chinois.

Le colonel Tisseyre pressait le départ malgré la fatigue de ceux qui étaient arrivés le jour même. Le village de Nathong était, en effet, bien petit, et, pour chercher un abri contre la pluie, nos soldats et les réguliers chinois, puis les coolies chinois et nos coolies annamites, se trouvaient mélangés et pressés les uns contre les autres ; il était prudent de faire cesser au plus tôt cet état de choses.

L'après-midi fut splendide ; nous traversons par une belle route la plaine, en une heure et demie, en suivant le Mauson, passant près d'un petit torrent qui se précipite en cascade du sommet d'un contrefort du Mauson d'une hauteur de plus de cinquante mètres, et nous sortons de Chine à deux heures trente, par la porte de Chima, située dans un défilé élevé à peine d'une soixantaine de mètres au-dessus de cette plaine.

IX
Porte de Chima. — Phalsam. — Vi-Yan-Li. — Les Mang.
Retour à Dong-dang.

Près de cette porte, qui commande la route faisant communiquer Anchau, Tien-yen et Lang-son à Sening- [344] chéou, nous traversons un camp retranché, et une centaine de réguliers chinois en armes viennent se ranger de chaque côté de la route pour nous rendre les honneurs. Nous apprenons que le gouverneur du Kouang-Si, Li-Ping-Heng, qui ne nous a pas accompagnés sur la frontière, est arrivé à Chima la veille, en passant par Sening-tchéou. Ce gouverneur, qui faisait partie de la commission de délimitation, devait signer les procès-verbaux, et nous craignons fort qu'il ne nous fit attendre plusieurs jours sa présence.

Le village annamite de Phaïsam se trouve à un kilomètre et demi environ de la porte de Chima ; c'est là que nous devons nous établir, pour être à portée des commissaires chinois qui, le jour même, viendront s'installer au camp retranché de Chima. Près de la porte du village, un vieillard annamite, chef de canton qui a une grande influence dans la contrée, le vieux Vi-Van-Li, s'avance vers nous, accompagné d'une vingtaine de miliciens assez mal armés et précédé du pavillon du protectorat, jaune avec le yacht français.

Les habitants de Phaïsam sont en majeure partie des Thos ; nous leur demandons des renseignements sur les populations qui habitent le Mauson, et l'on nous amène un montagnard de ces villages qui, sur l'invitation de Vi-Van-Li, promet qu'il reviendra le lendemain avec quelques hommes et quelques femmes de son village. Le reste de la journée se passe à soigner les malades de notre escorte, qui sont assez nombreux, Les soldats du bataillon d'Afrique, fatigués déjà par un long séjour au Tonkin et, il faut bien le dire, par le [346] dur régime disciplinaire auquel on est bien forcé de les soumettre, se traînaient avec peine ; pendant la dernière étape, plusieurs furent atteints assez gravement d'accès pernicieux, et l'un d'eux mourut dans la nuit. Ces malheureux, dont la plupart provenaient des prisons centrales et des maisons de correction, se battent, dit-on, fort bien ; mais en campagne, on ne se bat pas tous les jours, et chaque jour il faut marcher, se fatiguer, veiller et obéir : or on ne peut obtenir tout cela de ces pauvres gens que par une-discipline de fer trop souvent incompatible avec les prescriptions de l'hygiène.

Le 30 mars, les commissaires chinois que nous avons laissés à Nathong nous font prévenir de leur arrivée à la porte de Chima. M. Hart et l'ingénieur Li viennent préparer avec nous le procès-verbal, et dans l'après-midi, sous une pluie battante, MM. Haïtce et Neis retournent à la porte de Chima pour vérifier avec les Chinois l'exactitude et la concordance des procès-verbaux et des cartes que nous devons signer le lendemain. En revenant à Phaïsam, la pluie a cessé, et Vi-Van-Li nous amène quelques Mans du Mauson accompagnés d'une femme.

Ces montagnards, qui reconnaissent l'autorité des Annamites, sont de petite taille — la femme n'avait qu'un mètre quarante —, robustes, leurs mollets sont développés, leurs épaules larges, la face ressemble à celle des Thôs, mais avec un nez plus proéminent et un teint plus clair. Comme ces derniers, ils logent dans des maisons bâties sur pilotis, mais toujours dans l'intérieur des massifs montagneux. On ne peut se rendre chez eux que par des sentiers très escarpés : aussi ne possèdent-ils ni chevaux ni

buffles ; ils portent leurs fardeaux dans des hottes semblables à celles de tous les montagnards indo-chinois, c'est-à-dire retenues sur le dos par deux bretelles passant sur les épaules et une troisième passant sur le front comme un bandeau. Ils étaient habillés chaudement et proprement, d'un pantalon de grosse cotonnade bleue, bordé dans le bas d'une bande de broderie rouge et jaune, à dessin assez original, et d'une veste carrée entourée d'une broderie semblable ; les cheveux, roulés sur le sommet de la tête, étaient retenus par un turban bleu bordé de la même façon. La femme, âgée d'une quarantaine d'années, portait une coiffe formée d'un rectangle de cotonnade bleue aux quatre coins duquel pendaient de longs rubans de coton blanc. La robe, croisée sur le devant et entourée d'une broderie, laissait voir un cache-sein semblable à celui que portent les femmes annamites, formé d'une grande bavette brodée de rouge et d'argent. Leur langage ne paraît avoir aucun rapport avec celui des Thôs ; les Annamites et les Chinois ne le comprennent que d'une façon générale.

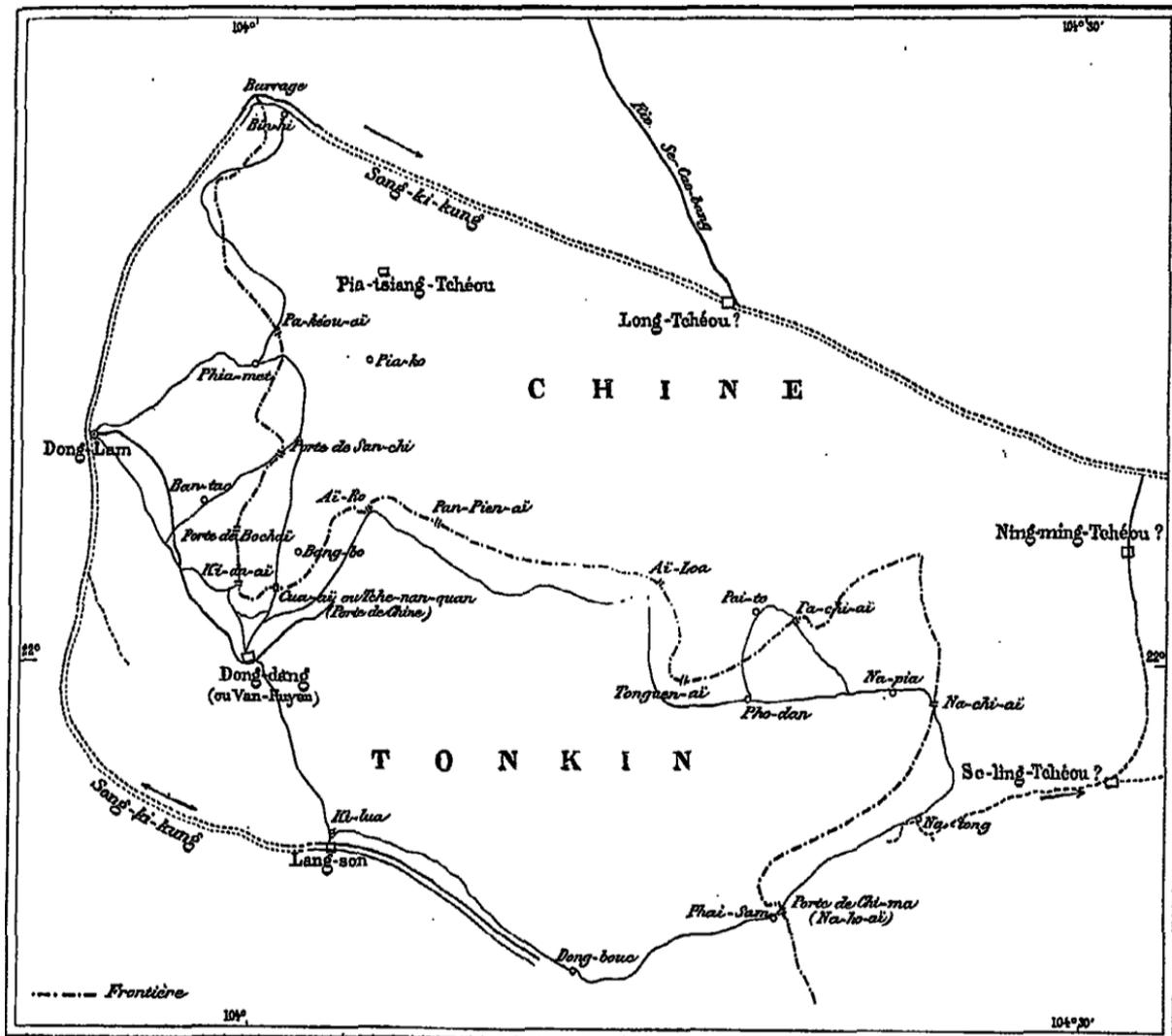
Un jeune homme intelligent de race thô, qui nous rendit, comme guide et comme interprète, les plus grands services pendant cette partie du voyage, connaissait presque tous les dialectes de la frontière. Avant notre arrivée il avait été doï des tram, pour le gouvernement annamite, sur cette partie de la frontière, et chargé en cette qualité de fournir des tram (porteurs de dépêches) aux autorités annamites dans leurs relations avec la Chine ; plus tard, sur les frontières du Yunnan, nous nous aperçûmes qu'il comprenait aussi la plupart des dialectes muongs, qui ne sont que des patois dérivés du siamois, comme le laotien.

Le 31, nous nous rendons à la porte de Chima et l'on signe sans trop de difficultés les procès-verbaux et les cartes de la porte de Naki à celle de Chima ; le gouverneur du Quang-si lui-même appose sa signature et son cachet sur les procès-verbaux des trois sections, que nous avons dressés et signés en route, mais cette opération n'a pas l'air de lui agréer beaucoup ; il signe avec une telle mauvaise grâce, que ses collègues, Wang et Li-Hing-Jouei, crurent devoir l'excuser après qu'il se fut retiré, sans même nous saluer, en nous expliquant que S. E. Li-Ping-Heng ne s'est jamais encore trouvée en relations avec des Européens et que c'est à l'ignorance de nos usages et non à l'intention de nous froisser que nous devons attribuer ses étranges manières.

De Chima à Dong-dang et à la Porte de Chine, où nous devons retourner pour retrouver les deux présidents et continuer la reconnaissance de la frontière vers le nord-est, la route est plus courte et plus praticable en passant par Lang-son que par Se-ling-chéou, Aussi, pendant que nous étions leurs hôtes, avons-nous offert aux commissaires chinois de passer avec nous par cette voie, et ils avaient accepté avec beaucoup de plaisir. Au moment de partir, ils nous firent annoncer qu'il leur était impossible de profiter de notre offre obligeante, et nous restâmes persuadés que ce refus était suggéré par le gouverneur du Kouang-si, qui venait peu auparavant de refuser au président de la délégation française l'autorisation de me rendre à Long-chéou.

Long-chéou, situé sur la rivière de Gauche, branche du Li-kiang au confluent du Song-ki-kong, rivière de Lang-son, et de celle de Cao-bang, a servi pendant la guerre de magasin général et de base d'opérations aux troupes chinoises du Kouang-si ; cette ville est destinée par sa position à devenir l'un des points ouverts au commerce entre la Chine et le Tonkin ; il y avait donc intérêt à la visiter et à se rendre compte de sa position, de ses ressources et de sa facilité de communication avec le reste de la Chine. Le gouverneur du Kouang-si prétexta que, tant que la délimitation ne serait pas achevée, il lui était impossible d'autoriser un Français à passer en Chine par la voie de terre, fût-ce un membre de la commission de délimitation, Je dus en conséquence renoncer à mon projet de voyage.

En deux petites journées de marche, nous fûmes de retour à Lang-son, contournant les contreforts sud-ouest du Maou, au pied duquel coule le Song-ki-kong.



Carte de la frontière du Kouang-Si entre Chima et Binh.

La route, en assez bon état d'ailleurs, est taillée en corniche, surplombant le fleuve sur une grande partie du parcours ; la vallée s'élargit à mesure que l'on s'approche de Lang-son ; les villages, nombreux et fort peuplés, sont ici habités par des Annamites, les Thôs sont en minorité, et l'on rencontre des pagodes bouddhistes, dont quelques-unes de construction assez soignée.

[347] À Lang-son, nous retrouvons le président de la commission, qui est venu de Dong-dang au-devant de nous pour nous féliciter de notre succès, qu'il avait d'ailleurs si bien préparé ; son inaction forcée pendant ces quelques jours lui avait été pénible, et il se promet bien désormais de nous accompagner dans la suite de la reconnaissance de la frontière.

Depuis trois mois que Lang-son a été réoccupé, le colonel Cretin, qui, de Hanoi est venu s'établir à Lang-son, a changé complètement l'aspect de la ville. Les ruines ont été déblayées, l'intérieur de la citadelle débroussaillé, et les troupes occupent maintenant des logements convenables ; les jardins potagers, cultivés dès l'arrivée, sont en plein rapport, et, le long de la muraille ouest de la citadelle, dans un emplacement naguère couvert de décombres et de broussailles, la vue se repose avec plaisir sur un vaste champ d'avoine, qui paraît donner les meilleures espérances. C'est un essai de culture qui n'est pas sans importance, car la nature du terrain et la température fraîche qui

règnedans cette région pendant trois ou quatre mois de l'année peuvent faire espérer que la culture des céréales y donnera de bons résultats.

Malgré l'aimable accueil qu'on nous fit à Lang-son, nous repartîmes le lendemain matin, et le 2 avril, nous étions arrivés à Dong-dang.

Nous ne devons pas, d'ailleurs, y séjourner longtemps. Les commissaires chinois, qui avaient eu à parcourir un chemin bien plus long que le nôtre, arrivèrent le 5 à la Porte de Chine, et il fut convenu que dès le 7, on se mettrait en route, pour reconnaître la frontière au nord-ouest de la Porte de Chine, jusqu'au point où le Song-ki-kong (rivière de Lang-son) entre en Chine.

La température s'élevait, les pluies commençaient à devenir incessantes, il ne fallait pas perdre de temps.

X

Délimitation des environs de la Porte de Chine. — En route pour Binhi. — Phiamet.

Nous avons, vingt fois et plus, parcouru, seul ou en compagnie de M. Balansa, le botaniste, ou de notre [347] collègue le capitaine Bouinai, le massif calcaire situé au nord-ouest de la Porte de Chine ; nous en connaissions bien tous les sentiers, conduisant à une série de cirques, qui, à première vue, semblent inextricables ; mais quand il fallut, le 7 au matin, parcourir ces collines avec les commissaires chinois, pour déterminer la ligne frontière, ce ne fut pas une besogne facile. Les chaises encombrantes de nos collègues ne pouvaient passer dans ces sentiers de montagne ; ils étaient obligés de faire de longs détours ; puis ils s'obstinèrent si bien à la recherche d'un village signalé par le sous-préfet (tchéou) de Pin-tsiang, village détruit depuis longtemps et dont on ne put jamais nous indiquer l'emplacement, que, partis à six heures du matin de Dong-dang, nous nous trouvions tous vers deux heures sur la route de That-ké, à moins de huit kilomètres de notre point de départ, près de la porte de Kida. Le thermomètre marquait vingt-huit degrés à l'ombre, et nous avons été forcés de faire les trois quarts de la route à pied.

La porte de Kida, simple barrière en bambou, placée dans un étroit défilé, se trouve à cinq cents mètres environ de la route de Dong-dang à That-ké ; après l'avoir reconnue, nous revenons affamés à Dong-dang, où nous retenons les commissaires chinois à déjeuner avec nous.

Le lendemain 8, nous repartions, accompagnés cette fois par notre président, qui aime mieux suivre la frontière jusqu'à Binhi que de s'y rendre directement par le plus court chemin, comme le faisait S. E. Tong, le président de la commission chinoise.

Une question d'une certaine importance devait d'ailleurs se résoudre pendant ce trajet : à plusieurs reprises, les habitants de quatre villages annamites étaient venus réclamer près de nous, nous avertissant que le mandarin de Pin-tsiang avait déplacé la porte de Bo-chai de telle façon que leurs quatre villages se trouvaient, contre tout droit, enclavés dans la Chine, Il fut convenu que les officiers topographes des deux délégations contourneraient le massif calcaire qui forme la frontière du côté du Tonkin, tandis que les commissaires passeraient par la Chine et se rendraient directement à la porte de Pakéou-ai, que les mandarins de Pin-tsiang nous affirmaient n'être pas distante de plus de vingt li (dix kilomètres) de la Porte de Chine.

Nous partîmes donc avec une faible escorte, laissant notre convoi et nos bagages prendre la route de That-ké et donnant rendez-vous au capitaine Quénette, qui commandait le détachement, au village de Ban-tao, qu'on nous affirmait devoir être tout proche de la porte de Pakéou-ai.

La première partie de la journée fut fort agréable : le temps était beau, la route à peu près praticable ; la population, assez dense près de la Porte de Chine, accourait avec curiosité sur notre passage.

Nous passâmes non loin du village de Bang-bo, qui avait été le théâtre du combat opiniâtre où tombèrent le lieutenant Normand et plusieurs de nos compatriotes.

Sur la demande du colonel Tisseyre, notre collègue chinois Li-Hing-Joueï avait fait, quelque temps auparavant, réunir les corps d'une dizaine de Français morts dans ce combat, et leur avait fait donner une sépulture convenable ; mais nous ne pûmes visiter ce lieu, qui se trouvait trop éloigné de notre route.

Vers midi, nous nous arrêtâmes, pour déjeuner, dans une vaste rizière, sur le bord d'un cours d'eau ; nous ne devons pas être, à notre estime, loin de Ban-tao et par conséquent de Pakéou-ai ; mais aucun de nous ne connaissait le pays, et en l'absence de nos officiers topographes nous étions obligés de nous fier au guide donné par le mandarin de Pin-tsiang. En réalité nous étions à quelques minutes de Ban-lao et des quatre villages dont nous voulions appuyer les réclamations, mais fort loin encore de Pakéou-ai ; nous nous figurions être encore en Chine, et nous étions au Tonkin. Le mandarin de Pin-tsiang, qui conduisait nos collègues Li et Wang, ne les laissa pas se concerter avec nous et nous fûmes obligés de continuer notre route sous la direction du guide chinois.

Le sentier étroit et accidenté qu'il nous fallut suivre est difficilement praticable en temps ordinaire ; mais en ce moment, une pluie fine et serrée qui se mit à tomber tout l'après-midi nous rendit le voyage des plus pénibles. Malgré leur habileté, nos petits chevaux glissaient sur l'argile humide ou s'embourbaient dans les rizières, et à chaque instant, l'un de nous roulait dans la vase avec son cheval. Ces chutes étaient en général peu dangereuses, mais au bout de peu d'heures, nous étions tous couverts de boue des pieds à la tête.

La nuit approchait et nous n'arrivions toujours pas à Pakéou-ai. Nous commençons à craindre qu'il ne fallut renoncer, ce soir-là, à voir arriver nos bagages et le reste de notre escorte ; nous rejoignîmes enfin, près du fort de Kéo-cho, nos collègues chinois Wang et Li, qui avaient été trompés comme nous, par le mandarin de Pin-tsiang, sur la distance à parcourir, et qui nous firent toutes leurs excuses ; leur voyage avait été aussi accidenté que le nôtre et ils n'étaient guère moins souillés de boue. Ils nous offrirent de venir passer la nuit en Chine, au village de Pioko, à quelques kilomètres du fort de Kéocho ; mais nous voulions nous éloigner le moins possible de notre escorte et de nos bagages, que nous espérions toujours voir arriver, et nous nous établîmes dans le pauvre village de Phiamet.

C'est un petit village thô, composé de quelques cabanes mal recouvertes en pailletes ; nous ne pûmes nous y procurer que du riz, des poulets et de l'eau fort peu potable. La vieille femme qui habitait notre case nous fit de son mieux une cuisine annamite, à laquelle nous ne fîmes guère honneur, empoisonnés, comme nous l'étions tous, plus ou moins, par les émanations des marécages dans lesquels nous avions pataugé durant la journée. Ne pouvant changer de vêtements, on alluma un grand feu au milieu de la case ; on se rangea tout autour pour sécher ses habits ; chacun essaya de dormir sur la paille, sans couverture, mais on y réussit fort [350] mal, et plusieurs d'entre nous furent pris de fièvre et de vomissements bilieux.

Dans la soirée, nous vîmes arriver l'ingénieur Li avec quelques soldats chinois, nous apportant des provisions de la part de nos collègues étrangers, qui avaient appris que nous n'avions pas reçu nos bagages ; ils nous faisaient en outre renouveler leurs regrets et leurs excuses. L'ingénieur Li avait fait, pour nous apporter ces provisions, plusieurs kilomètres dans la rizière, par une nuit noire et un temps détestable, et elles arrivaient trop tard pour nous être bien utiles, à part cependant quelques bouteilles de champagne, qui firent le plus grand bien à nos malades.

Le lendemain, 9 avril, il fallut séjourner à Phiamet, pour attendre notre escorte et nos bagages ; dans la nuit, on avait envoyé un habitant du village au capitaine Quénette pour l'avertir de venir nous rejoindre. Ils arrivèrent dans la matinée, mais les porteurs étaient harassés de fatigue, et l'on ne pouvait songer à leur faire parcourir une autre

étape dans la journée. Les commissaires français profitèrent de ce séjour pour faire comparaître et interroger le maire de Nathong, chef-lieu de canton des quatre villages contestés, et celui-ci leur fournit des preuves convaincantes de la nationalité annamite de son village ; aussi le pria-t-on de nous accompagner jusqu'à Binhi, où nous devons définitivement rédiger et signer le procès-verbal de la délimitation de cette région.

Le 10, on ne fit guère qu'une dizaine de kilomètres, passant par une plaine assez sèche, parsemée de rocs calcaires comme aux environs de Lang-son, et au fond de laquelle on aperçoit les toits des pagodes de la ville de Pin-tsiang. Cette plaine est parfaitement cultivée et nous y trouvons de vastes champs de sarrasin, déjà en fleur à cette époque de l'année ; il est d'ailleurs petit, peu fourni, et ne paraît pas promettre une belle récolte.

Dans l'après-midi, nous retrouvons à Ban-cuyen nos collègues chinois, et nous faisons déposer devant eux le maire de Nathong, auquel le mandarin de Pin-tsiang, qui voudrait bien l'intimider, ne peut répondre par aucun argument sérieux ; les commissaires chinois conviennent assez facilement avec nous que la porte de Bo-chai a été indûment déplacée et que les quatre villages en litige sont et doivent rester annamites ; sur tout le reste du parcours, les topographes chinois ayant accompagné nos officiers topographes, l'accord paraît devoir se faire sans difficulté quand nous signerons à Binhi les procès-verbaux et les cartes. Dans l'après-midi, nous passons en Annam, laissant les Chinois à Ban-cuyen, et nous nous installons pour la nuit au village de Napha.

[349]

XI

Binhi. — Le Song-ki-kong. — Signature des procès verbaux définitifs. — Retour à Hanoï.

Dans ce village, nous recevons de Lang-son et de Dong-dang des nouvelles alarmantes. Un fort parti de pirates est signalé sur la route de That-ke, par laquelle nous comptons revenir, et nous coupe le passage de ce côté ; notre escorte est bien faible, et les petites garnisons de That-ké et de Dong-dang, trop affaiblies pour la fournir, ne peuvent, en ce moment, prendre une offensive sérieuse ; le colonel Cretin nous avertit de nous replier le plus tôt possible sur Dong-dang par la route que nous venions de suivre. Il nous est impossible de nous conformer à cet avis, car avant tout, il faut nous rendre à Binbi, où le président de la délégation chinoise, Teng, doit nous attendre pour apposer sa signature sur les cartes et les procès-verbaux.

Le 11, on se met en route dès le point du jour. L'étape est longue et pénible dans ces sentiers défoncés ; nous passons en vue de plusieurs portes et forts chinois, et nous arrivons l'après-midi au village chinois de Binhi (en chinois, Pigneur), sur la rive droite du Song-ki-kong.

Ce fleuve, que nous avons vu à peine navigable à Lang-son pour des pirogues ou des radeaux de bambous, paraît ici bien grossi ; il a une largeur de soixante mètres environ et peut porter des jonques de moyenne taille. Le courant est rapide, et en moins d'un jour, on peut, par cette voie, se rendre à Long-chéou, point où ce bras se réunit à la rivière de Gao-bang pour former la Rivière de Gauche, branche du Si-kiang ou rivière de Canton.

Un barrage, maintenant en fort mauvais état, interrompait la navigation un peu en amont de Binhi. Ce village se trouvant en Chine, nous étions encore une fois les hôtes de nos collègues ; ils nous reçurent de leur mieux, nous installèrent dans une cabane en bambou doublée de toiles de tente, qu'ils avaient fait construire à notre intention ; notre escorte campa dans une rizière sèche à l'entrée du village, et deux réguliers chinois furent placés à notre porte pour nous rendre les honneurs.

En face de Binhi, le Song-ki-kong est bordé sur la rive gauche par des collines élevées, couronnées par une série de forts ou plutôt de camps retranchés, en avant desquels on remarque de petites tours carrées, peintes à la chaux et situées à mi-hauteur du versant. Ces camps retranchés défendent la route de Long-chéou.

La saison des pluies était décidément commencée, et dans la nuit du 11, il tomba un véritable déluge. Les toiles de tente qui doubtaient notre toiture en bambou furent vite traversées, et bientôt, il n'y eut plus un point de notre case où il ne plût autant que dehors ; réveillés en sursaut par cette douche froide, nous dûmes jusqu'au jour recevoir philosophiquement l'averse, grelottants, accroupis et enveloppés de nos couvertures mouillées. Nos hommes, campés dans la rizière, souffrirent encore plus que nous ; il y eut un assez grand nombre de malades, et dès le lendemain, un tirailleur annamite succomba à une pneumonie double. Ses camarades ne voulurent pas laisser son corps sur la terre chinoise et on l'inhuma à quelques kilomètres de là sur la terre annamite.

Le 12, toute la journée se passa à établir les procès-verbaux, à en discuter les termes, et MM. Haïtce, Hart et l'ingénieur Li vérifièrent minutieusement les traductions. Tong était arrivé, et nous espérions pouvoir signer immédiatement ; mais, au moment d'en finir et d'apposer leurs signatures, les commissaires chinois soulevèrent une multitude de difficultés de détail : on [352] dut remettre la conclusion au lendemain, et nous pûmes craindre, un moment encore, que malgré nos efforts nous n'aboutirions à aucune solution. Il fallait cependant se presser, le temps était précieux, notre colonne n'avait pu recevoir le convoi de vivres que nous attendions de That-ké, et nos approvisionnements touchaient à leur fin ; chaque jour augmentait pour nous le danger de trouver notre retraite sur Dong-dang coupée par les pirates, et l'état sanitaire de notre petite troupe devenait de plus en plus mauvais. Atteint moi-même d'accès bilieux et occupé à visiter nos malades sous leurs tentes ou même étendus dans la boue, sous des abris de feuillage, pendant notre séjour à Binhi je m'occupai, je dois l'avouer, beaucoup plus de médecine que de la discussion des procès-verbaux.

Enfin, le 12, après avoir passé la matinée à remanier les procès-verbaux, on put croire qu'on allait les signer vers quatre heures de l'après-midi ; mais la discussion recommença de plus belle au dernier moment, et ce n'est qu'à onze heures du soir que tout fut terminé. à la grande satisfaction des deux parties. On se passa ce soir-là de diner, et, bien que couchés sur des claies de bambou, l'on s'endormit l'esprit tranquille et le cœur content. Nous avons réellement fait de la bonne besogne ; notre président, qui venait d'être nommé ministre plénipotentiaire, pouvait être justement fier du résultat, et nous avons le droit de songer à prendre jusqu'à la saison sèche un repos bien mérité.

Le 13, les commissaires chinois nous firent leurs adieux dès le jour et partirent sur la route de Long-chéou au son de leurs trompes, précédés de tous leurs pavillons. Nous ne tardâmes pas à suivre leur exemple. La route la plus commode et la plus sûre passant par la Chine, nos collègues nous donnèrent avant de partir un guide pour nous l'indiquer ; nous n'avions plus maintenant à nous détourner de notre route ni à nous occuper de la frontière ; aussi arrivâmes-nous en une seule journée au village de Phiamet, où nous avons passé de si durs moments quelques jours auparavant.

En passant non loin de la ville de Pin-tsiang, près du fort chinois de Kéo-cho, que traversait la route, un mandarin du fort vint au-devant de nous pour nous prier de rebrousser chemin : nous étions à peine à deux kilomètres de Phiamet, et il nous eût fallu faire un immense détour. Ce mandarin disait que, n'ayant pas reçu d'ordres du sous-préfet de Pin-tsiang, il s'exposait aux plus graves punitions s'il ne s'opposait pas à notre passage. Nous eûmes beau parlementer, il se mit à genoux en travers de l'étroit sentier, barrant le chemin à M. Saint-Chafray, qui nous précédait, et il fallut que celui-ci fit mine de lui passer sur le corps pour le décider à se ranger. Il supplia alors notre président de lui donner un certificat constatant que nous étions passés de force et

malgré ses prières ; on le lui promit volontiers, et nous passâmes par le fort de Kéo-cho, dont les soldats vinrent curieusement assister au défilé de notre colonne.

Le retour à Dong-dang se fit sans autre incident, et nous y arrivâmes le 15 au soir. N'ayant plus rien à y taire, nous revînmes a marche forcée jusqu'à Chu ; où nous trouvâmes une canonnière qui nous amena à Hanoi.

P. NEIS.

(La suite à la prochaine livraison.)



Sur le fleuve Rouge. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après un croquis de l'auteur.

(*Le Tour du monde*, n° 1431, 9 juin 1888)

XII

Départ pour Laokay, — Traversée sur le *Levrard*. — Sontay. — Le fleuve Rouge.

Dès notre arrivée à Hanoï, nous reçûmes du ministère l'autorisation d'aller attendre au Japon que le retour de la saison sèche nous permit de continuer nos travaux. Le capitaine Bouinai, seul, repartait pour la France en mission, afin de rendre compte au ministère de la première partie des opérations de la délimitation. Il partit aussitôt, et nous n'attendions que l'arrivée du paquebot pour nous rendre à Hong-kong, et de là au Japon, lorsque nous reçûmes contre-ordre.

Nous avons déjà dit que le gouvernement chinois avait nommé deux délégations à la commission de délimitation ; nous venions d'opérer avec l'une sur la frontière du Kouang-si et l'autre nous attendait depuis près de dix mois sur celle du Yunnan. On conçoit sans peine que Leurs Excellences fussent impatientes de nous voir arriver et insistassent près de la cour de Pékin pour faire demander notre-envoi immédiat à la frontière du Yunnan ; d'un autre côté, le 29 mars, le colonel de Maussion était entré, sans autre obstacle que les difficultés de la route, dans la ville de Lao-kay. Toute cette région paraissait tranquille, et les autorités chinoises des frontières avaient fait savoir au colonel que l'on attendait avec impatience les opérations de la commission de délimitation et la désignation des points commerciaux, afin de reprendre sur le fleuve Rouge le commerce qui s'y faisait avant la guerre.

Dans ces circonstances, il était urgent que la commission partit le plus tôt possible pour profiter des bonnes dispositions des Chinois ; aussi l'ordre de départ nous trouva-t-il bientôt prêts à entreprendre cette campagne d'été.

Notre président, M. Saint-Chaffray, avait été trop éprouvé par la campagne d'hiver pour pouvoir nous accompagner ; il reprit donc le chemin de la France, et le 20 mai la

délégation française, réduite maintenant à trois membres, le colonel Tisseyre, le docteur Neis et M. Haïtce, et au secrétaire, M. Delenda, s'embarquait sur le *Levrard*, canonnière qui devait nous faire remonter le plus loin possible le fleuve Rouge ; nous devions ensuite continuer notre route sur des jonques.

[354] Pour ma part, connaissant par expérience les dangers d'une campagne d'été dans ces régions, je regrettais, je l'avoue, au premier moment, le repos de trois mois au Japon ; mais cela dura peu, car j'avais d'excellentes raisons pour désirer ce voyage : outre l'importance et l'utilité de la mission que nous allions accomplir, j'étais curieux de remonter ce fleuve Rouge dont j'avais tant entendu parler, de comparer son cours à celui du Mekong, et je comptais bien pouvoir obtenir des renseignements précieux sur les pays situés entre Luang-Prabang et le fleuve Rouge, qu'à diverses reprises, en 1883 et 1884, j'avais tenté de traverser (voir le *Tour du Monde*, juillet 1885). Je nourrissais même l'espoir de pouvoir, grâce aux émissaires que je pourrais envoyer et aux relations que je me formerais parmi les Muongs, passer du fleuve Rouge au Mékong et rencontrer mon ami Pavie, consul de Luang-Prabang, qui, je le savais, devait tenter de faire ce voyage en sens inverse. Dans ce but, je me procurai à Hanoï un certain nombre de taëls chinois et de barres d'argent, monnaies que les Muongs préfèrent aux piastres mexicaines ayant cours au Tonkin.

L'un des officiers topographes de la commission, le lieutenant Vernet, ayant achevé sa période de temps à passer au Tonkin, était parti pour la France et avait été remplacé par le lieutenant de chasseurs d'Afrique Hairo, qui nous avait accompagnés pendant toute notre première campagne. Le *Levrard* portait en outre le nouveau résident civil, le docteur Martin-Dupont, qui allait administrer le territoire de Laokay, les deux commis de résidence et quelques officiers qui se rendaient dans le haut fleuve.

Le *Levrard* était donc absolument encombré, et le commandant, chargé de traiter un tel nombre de passagers, averti seulement au dernier moment, se trouva fort embarrassé ; il s'en tire de son mieux, et, chacun y mettant du sien, on finit au bout de peu d'heures par se caser assez commodément.

Nous n'étions pas encore à l'époque des hautes eaux, mais le courant est toujours rapide dans le fleuve Rouge, et notre appareillage fut attristé par un grave accident : dans une fausse manœuvre, le youyou fut chaviré, et un seul des deux matelots européens qui le montaient put être sauvé ; nous ne revîmes plus le corps de l'autre, entraîné sans doute dans un de ces remous profonds qui rendent, près des berges, les chutes dans le fleuve si dangereuses pour les meilleurs nageurs.

Le jour même, à midi, nous arrivions à Sontay, par une température de 35 degrés à l'ombre, et, aussitôt le soleil tombé, nous nous rendions à la ville, distante de près de trois kilomètres du fleuve.

Sontay est déjà à peu près sorti de ses ruines. La ville se compose d'une rue unique, qui va de la citadelle au fleuve, mais on y voit des maisons en briques, des maisons de commerce chinoises et françaises, et l'on y rencontre même quelques promeneurs en *djyrinksha* (voiture à bras).

Quelques-uns des officiers qui assistaient au beau fait d'armes de l'amiral Courbet nous indiquèrent sur les lieux la marche de nos troupes lors de la prise de Sontay.

Les traces de la bataille étaient encore toutes fraîches et l'on pouvait facilement suivre sur le terrain les incidents du combat quand on était guidé par des témoins oculaires. On nous montra le lieu où s'était fait tuer, presque jusqu'au dernier, un bataillon de tirailleurs algériens et les points par où l'infanterie de marine et les fusiliers marins avaient donné l'assaut final ; il faisait déjà nuit quand on revint dîner sur le *Levrard*.

Comme autrefois sur le *Moulun*, on dressa son lit de camp sur le pont, qui se trouva transformé en dortoir.

Le lendemain, 21 mai, à partir du confluent de la rivière Claire, commença une navigation lente et pénible ; les bancs de sable qui encombrent le fleuve causent de

fréquents échouages ; le *Levrard*, trop chargé et embarrassé par les jonques qu'il remorque, ne peut gouverner ; sur ces navires, tout étant sacrifié au faible tirant d'eau, les tôles se faussent et l'ancre à jet se brise dans les manœuvres faites pour se déséchouer. Pendant cinq jours, nous restons en vue du mirador de Hong-hoa, et le 26, comme nous venions à peine de le perdre de vue, une avarie dans la machine nous force à stopper toute la journée près d'un petit îlot bien cultivé.

Pendant ce séjour forcé dans les environs de Hong-hoa, nous apprîmes que la commission avait été complétée ; M. Dillon, consul général et résident supérieur à Hué, en était nommé président, et le chef d'escadron d'artillerie Daru remplaçait provisoirement le capitaine Bouinais, pendant sa mission en France.

M. Dillon, qui avait séjourné comme consul en Chine pendant plus de vingt-cinq ans et qui connaissait à fond la langue et les habitudes du pays, était à tous égards un choix des plus heureux pour mener à bien notre difficile mission. Ces messieurs étaient partis cinq jours après nous de Hanoï, sur le *Cuvellier*, et nous avons marché si lentement que nous espérions les voir arriver d'un moment à l'autre. Nous n'avions donc plus de sujet de nous impatienter de la lenteur de notre voyage.

Nous reçûmes aussi d'autres nouvelles, moins agréables : l'ancien quanbo de Sontay, le Bogiap, à la tête d'une nombreuse troupe de pirates, tenait une partie de la rive droite du fleuve, entre le fleuve Rouge et la rivière Noire, dans les environs de Cam-ké ; un négociant de nos amis, M. Pottier, venait d'être assassiné dans ces régions, et plusieurs petites postes avaient été attaquées. D'ailleurs, ces nouvelles étaient peu inquiétantes pour nous ; elles nous forçaient seulement à ne jamais perdre de vue les jonques de charge, que nous avons dû renoncer à remorquer, et à mettre la plus grande prudence dans nos excursions à terre.

C'était en descendant à terre dans un village, malgré les pressantes recommandations que lui avait faites le colonel de Maussion avant son départ de Laokay, [355] que M. Pottier, qui voyageait seul avec des domestiques annamites, fut assassiné, dans une ruelle étroite, par des gens de Bogiap.

Le 28, un peu avant d'arriver à Cam-ké, nous fûmes rejoints par le *Cuvellier*, qui remorquait un fort sampan et une jonque de guerre armée d'un hotchkiss ; nous devons désormais naviguer de conserve, en nous arrêtant à tout moment pour attendre les jonques que nous ne pouvions remorquer.

Toute la région entre Cam-ké (Ngna-phu) et Tuan-quan est fertile et peuplée ; les villages se suivent presque sans interruption sur les deux rives, mais, en approchant de Tuan-quan, les rives s'élèvent, le pays devient plus boisé et les cultures plus rares.

XIII

Tuan-quan. — Les jonques chinoises. — Fin de la navigation à vapeur.

En arrivant à Tuan-quan, nous nous apercevons que, comme d'ordinaire, la plus grande de nos jonques n'a pu nous suivre ; on envoie aussitôt à sa recherche deux hommes dans une de ces légères embarcations en rotin tressé que l'on a fort justement appelées paniers ; ils reviennent bientôt nous apprendre que cette jonque est échouée et que le patron et deux des coolies de l'équipage sont en fuite.

Les jonques réquisitionnées par l'administration dans le bas du fleuve sont trop lourdes et mal mâties ; il faut faire les plus grands efforts pour parvenir à leur faire remonter le courant. Ce n'est pas sur des jonques semblables que les Chinois faisaient autrefois, et font encore, le commerce sur le haut fleuve, de Hanoï à Laokay ; nous en apercevons quelques-unes à Tuan-quan. Ce sont des barques minces et ayant souvent plus de vingt mètres de long, ne portant pas plus de vingt tonneaux. Deux longs bambous, placés en abord vers le tiers antérieur de la barque et réunis par le haut, forment une mâture originale et fort solide, qui soutient une immense voile carrée de

coton ; la brise suivant le lit du fleuve, dans le sens opposé au courant, pendant toute la saison des pluies, cette voile leur rend les plus grands services.

Les nôtres n'avaient qu'une mauvaise petite voile en paillote toute déchirée, et encore nous arriva-t-il plusieurs fois de briser notre mât trop faible en passant sous de grands arbres, à cause de la nécessité où nous nous trouvions de longer toujours les rives et de ne jamais suivre le milieu du fleuve.

Nous séjournons à Tuan-quan trente-six heures, pour [356] faire transborder le chargement de notre jonque naufragée sur une autre jonque de l'administration qui ne valait pas beaucoup mieux, et nous en repartons le 2 juin pour aller passer la nuit, mouillés à l'embouchure d'une charmante petite rivière, le Ngoi-ngun, dans les eaux limpides de laquelle nous prenons un bain dans la soirée.

Il est remarquable que la plupart des affluents du fleuve Rouge, dont les eaux paraissent ici aussi chargées de limon que dans le Delta, sont d'une limpidité parfaite.

Le 3 juin, vers neuf heures du matin, nous arrivons au premier grand rapide, en face d'une petite rivière appelée le Ngoi-thac ; le *Cuvellier*, qui gouverne mieux que le *Levrard*, s'engage le premier ; mais au bout de quelques instants, rejeté par le courant sur un rocher à fleur d'eau, ses tôles sont crevées, et il s'y déclare une forte voie d'eau. On mouille immédiatement et l'on parvient non sans peine à aveugler la voie d'eau ; mais notre navigation à vapeur est finie. Il va falloir s'installer sur les jonques et se faire hisser péniblement jusqu'à Laokay, en remontant de rapide en rapide sur ces lourdes embarcations annamites.

Pour faire ce transbordement, les deux canonnières mouillent en face du Ngoi-thac et nous y attendons les jonques en retard. Ces deux jours de repos se passèrent bien agréablement ; le petit Ngoi-thac, ombragé de grands arbres, peut se remonter à quelques kilomètres en embarcations. Une certaine animation régnait sur ses bords, ou plutôt sur son cours même, car les bûcherons, qui y avaient établi leur campement, logeaient dans des cases construites sur des radeaux en bambou.

Les rives étaient cultivées, plantées de maïs alors à peu près mûr, et entre les grands et vigoureux plants, un peu espacés, sortait un semis de riz, destiné à mûrir après la récolte de la première céréale.

Un peu plus loin, des champs d'ortie de Chine (*Urtica nivea*) et d'un autre textile, espèce de malvacée que je ne connais point, prouvaient que le pays n'était point désert. Nous n'aperçûmes cependant, dans nos chasses et dans nos promenades, aucun village annamite ou thô, et les bûcherons du fleuve nous apprirent que ces villages étaient fort loin à l'intérieur, parce que les habitants, craignant les pirates, éloignaient le plus possible leurs demeures des bords du grand fleuve, ne négligeant pas pour cela de cultiver les terrains fertiles qui bordent ses affluents jusqu'à leur embouchure.

Les bûcherons annamites exploitent des forêts assez éloignées des bords du fleuve ; nous avons suivi pendant quatre à cinq kilomètres un de ces chemins accidentés en travers desquels sont placées des travées de mètre en mètre environ, sans apercevoir de forêt exploitable. Deux buffles attelés à des billes de douze à quinze mètres les traînent sur ces travées jusqu'à la rivière, où, au moyen de bambous, qui le font flotter, on constitue le radeau qui rapportera à Hanoï ou à Haï-phong, outre les bois plus ou moins précieux, du rotin, du maïs, du cunao (sorte de teinture) et les autres produits des villages thô, en échange des marchandises, cotonnades, quincaillerie ou armes, qu'ils leur ont apportées.

Nos chasses dans les environs furent peu fructueuses ; les habitants sont, par nécessité, trop bien armés et trop guerriers pour que le gibier soit bien abondant, et nous perdîmes sans résultat plusieurs heures à poursuivre, le long du fleuve Rouge, une bande composée d'une douzaine de loutres, que nous ne parvînmes pas à approcher suffisamment.

Le 5 au soir, le transbordement était achevé ; nous couchions dans les jonques, et le 6 juin, au point du jour, le *Cuvellier* et le *Levrard* nous faisaient leurs adieux pendant

que nous appareillions pour remonter avec nos propres ressources le premier grand rapide.

XIV

Navigation en jonque. — Le Thackai. — Baoha.

À partir de ce jour commença une pénible navigation. Entassés les uns sur les autres dans des jonques où nous ne pouvions pas même tenir debout, par une température variant entre 28 et 35 degrés, nous ne trouvions pas toujours de banc de sable propice pour y débarquer et y prendre nos repas ; il nous fallait alors nous résigner à manger serrés les uns contre les autres dans la cabine sombre et enfumée par les feux de la cuisine, où nous passions tout notre temps.

Le séjour sur le pont ou plutôt sur le toit en paillote qui servait de pont et où se démenaient avec des cris aigus les huit à dix coolies qui manœuvraient notre barque, n'était possible que le soir après le coucher du soleil ; encore n'était-il guère pratique d'y prendre nos repas, car les moustiques et les mouches d'espèces les plus variées s'abattaient sur nos assiettes et, attirés par les lumières, venaient assaisonner désagréablement tous nos plats.

La marche était lente et nous étions mal secondés par une voilure trop petite, la brise restant très faible malgré les sifflements prolongés et répétés de nos coolies, qui espéraient ainsi attirer le vent favorable.

Le 7, après midi, nous arrivons au plus grand rapide du fleuve Rouge, le Thackai, au bas duquel une dizaine de jonques chinoises du type que nous avons décrit attendaient un moment propice pour entreprendre leur passage ; nous ne pouvons faire comme elles et attendre indéfiniment l'instant favorable ; nous essayons d'abord de faire remonter le grand sampan, plus léger que nos jonques, qui portait une partie de nos bagages ; mais au milieu du rapide, poussé par le courant, il se défonce sur un rocher, et l'on est trop heureux de pouvoir l'échouer sur l'îlot qui, en rétrécissant le cours du fleuve, a formé le rapide.

Nous entrons alors en arrangement avec les négociants chinois, qui ne consentent que de fort mauvais gré à nous céder des paniers en rotin pour porter nos amarres, et un supplément de coolies pour nous aider.

Le 8, à onze heures du matin, nous avons toutes nos jonques réunies à la partie supérieure du Thackai.

[358] Les rives sont désertes et boisées, la navigation est monotone, et c'est avec un vrai plaisir que, le dimanche 13 juin, nous voyons flotter le pavillon français sur l'ancien poste de douane des Pavillons-Noirs à Baoha. Ce poste n'est occupé que depuis quelques semaines par une compagnie de tirailleurs annamites, commandée par l'un de nos amis, le capitaine Maréchal, de l'infanterie de marine.

Avec les ressources du pays, grâce à l'activité de ses tirailleurs, le capitaine Maréchal a déjà créé de toutes pièces une installation convenable : les hommes sont à l'abri dans une petite enceinte fortifiée, et il peut nous offrir l'hospitalité dans de petites maisonnettes aux murs blanchis à la chaux qu'il vient d'achever de bâtir. Un village d'une certaine importance et offrant des ressources précieuses pour la garnison, se trouve à proximité du poste.

Presque en même temps que nous arrivait à Baoha, porté par des coolies, le corps d'un jeune lieutenant de la colonne du commandant Bercant. Le commandant Bercant, qui venait de faire une reconnaissance des plus pénibles jusque sur la rivière Noire, dans les pays muongs, était attendu le lendemain ; il avait, quelques jours auparavant, perdu un officier, noyé au passage d'une rivière ; voyant un autre lieutenant pris d'accès pernicieux, et n'ayant pas de médecin, il l'avait envoyé en avant pour être soigné par le

médecin de Baoha ; le malheureux jeune homme mourut en route la veille de son arrivée dans ce poste.

L'après-midi, tous les Français qui se trouvaient réunis à Baoha allèrent conduire au petit cimetière improvisé près du fleuve le corps de cet officier, et bien que celui-ci nous fut inconnu à tous, cet enterrement, dans ce lieu sauvage, si loin de la patrie, avait quelque chose de lugubre : nous étions tous émus comme si nous eussions laissé là un parent et un ami.

Comme nous devons attendre une jonque en retard, et aussi pour donner un peu de repos à nos coolies, on se décida à séjourner le lendemain à Baoha. Nous pûmes nous établir à terre et visiter un peu les environs. Le pays est très sauvage et très boisé ; on y rencontre cependant un certain nombre de sentiers battus, et Baoha est l'un des centres du commerce des Muongs ou Chau.

La principale denrée est un gros tubercule riche en tanin et appelé cunao, dont les Annamites se servent dans tout le Tonkin et l'Annam pour donner à leurs vêtements cette affreuse couleur brune qui les distingue ; il pousse à l'état sauvage dans les forêts des Muongs, mais ceux-ci le cultivent aussi dans des champs qu'ils défrichent en mettant le feu à la forêt.

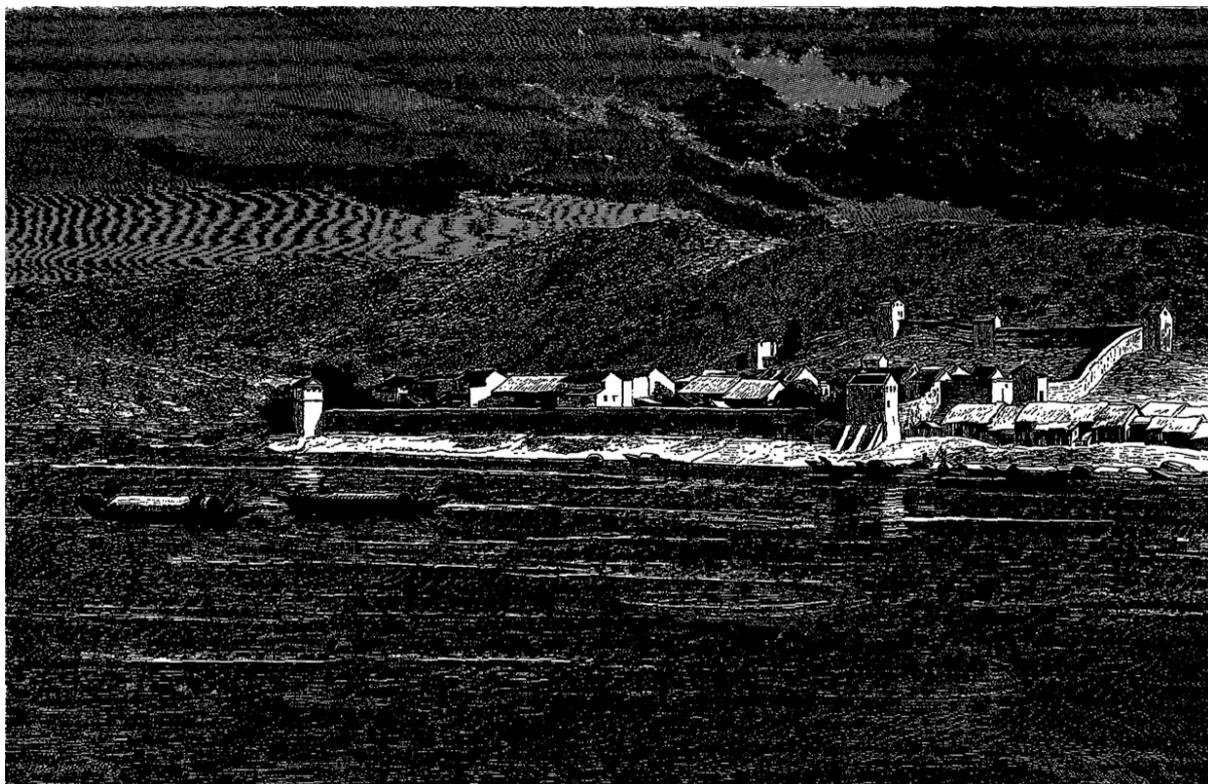
En face de Baoha, sur la rive gauche, près d'un petit torrent d'eau limpide, une ancienne pagode sert d'ambulance ; c'est là que nous nous rendons tous, aussitôt le soleil baissé, pour prendre un bain qui est délicieux et faire diversion aux tristes émotions de l'après-midi. Le long du torrent, un chemin bien tracé conduit à l'intérieur ; nous y remarquons des traces de tigre royal toutes fraîches. Deux des officiers qui nous accompagnent nous racontent que, quelques jours auparavant, comme ils allaient prendre leur bain dans le torrent, un énorme tigre les avait suivis à quelques pas de distance pendant plusieurs mètres, puis était rentré dans le fourré sans leur faire aucun mal ; ils avouaient cependant n'avoir pas osé prendre leur bain ordinaire ce jour-là. Bien que cet animal soit loin d'être rare au Tonkin, les accidents sont infiniment moins fréquents qu'en Basse-Cochinchine, Le 14 après midi, nous faisons la sieste chez le capitaine Maréchal, notant une température de 37 degrés à l'ombre, quand nous vîmes arriver le commandant Bercant à la tête de sa colonne ; amaigri, se traînant avec peine, appuyé sur un long bambou, et pris lui-même de fièvre grave, le commandant n'avait pas la moitié de ses hommes valides, et nous devons ajouter que tous, sans exception, furent pris de fièvre plus ou moins grave dans les jours qui suivirent leur arrivée à Laokay.

Le 15, nous continuions notre navigation, de plus en plus difficile à mesure que l'on se rapproche du Laokay.

Le pays ne change pas d'aspect, le fleuve reste encaissé entre des collines boisées, et l'on n'aperçoit que de loin en loin, sur les collines du second plan, des parties de la forêt dénudées par l'incendie : ce sont des cultures indiquant la présence de villages muongs.

Partout sur ce parcours les habitants ont déserté les bords du fleuve, où ils se trouvaient trop exposés aux pirates, pour se réfugier dans l'intérieur des terres.

On ne rencontre guère d'autres vestiges d'animaux vivants que les traces des cervidés et des animaux féroces qui viennent la nuit se désaltérer sur les bancs de sable ; les oiseaux sont assez rares, et les singes eux-mêmes semblent fuir cette région pestiférée.



Vue de Laokay. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après une photographie du lieutenant Hairon.

XV

Arrivée à Laokay. — La ville. — Son commerce. — Song phong.

Le 22, c'est-à-dire sept jours après notre départ de Baoha, nous arrivions enfin en vue de Laokay, où le colonel de Maussion et les officiers de la garnison venaient nous recevoir sur la berge ; le colonel, aux prises avec un accès bilieux grave, se soutenait avec peine, nous montrant ainsi, bien malgré lui, dès notre arrivée, le sort qui nous attendait presque tous pendant notre séjour en cette ville. Le voyage en jonque ne nous y avait d'ailleurs que trop bien disposés. Il était temps d'arriver : plusieurs d'entre nous avaient déjà vu se déclarer pendant la route des accès de fièvre plus ou moins violents, et ce fut avec un grand soulagement que nous quittâmes notre étroite jonque pour loger dans une véritable maison et reprendre à peu près la même existence qu'à Dong-dang.

Après avoir voyagé tant de jours au milieu d'un océan de verdure, sans apercevoir sur les rives d'autres vestiges humains que quelques rares villages thôs, formés de deux ou trois misérables paillotes, on se croit presque [358] arrivé devant une grande ville en débouchant devant Laokay, Des murailles et des maisons en maçonnerie, des escaliers et un quai en pierre de taille, tout cela est nouveau pour le voyageur, et ce n'est qu'au second coup d'œil que l'on s'aperçoit qu'il ne reste plus là que le squelette d'une ville.

Le Nam-si, rivière limpide ou plutôt véritable torrent, dont le volume des eaux change à chaque moment, la sépare d'un grand village chinois beaucoup plus peuplé, mais de bien moindre apparence.

Laokay était le château féodal du seigneur et maître du haut fleuve, de Liu-Vinh-Phoc, chef des Pavillons-Noirs, et il ne laissait s'y abriter que les plus riches négociants, en leur faisant payer cher sa protection. Le pays n'a pas changé d'aspect et partout il est recouvert de petites collines mamelonnées, revêtues de forêts, dont le sommet est à peu près tout l'été coiffé d'un épais brouillard. Cela, joint à une humidité continuelle, fait éprouver la singulière sensation qu'on est emprisonné sous un ciel trop bas, que l'on manque d'air.

Le seul monument de Laokay est une vaste et belle pagode, l'une des plus remarquables du Tonkin, bâtie à grands frais, il y a quinze années à peine, de pierres de taille de granit qui viennent, nous assure-t-on, des environs de Canton, de ciment sucré qui acquiert la dureté du marbre, et des meilleures essences de bois durs. Ces matériaux ont été si mal ajustés, ou les bois, trop verts, ont tellement travaillé, qu'elle menace ruine de toute part. On fut obligé d'en étayer une partie, qui servit de logements au résident et à quelques-uns des membres de la commission pendant leur séjour à Laokay. Nous utilisâmes pour nous y loger les anciennes cellules des bonzes ; mais ces locaux humides, chauds et peu aérés, étaient loin d'être hygiéniques.

Notons parmi les incon vénients de nos cellules la présence des nombreux animaux qui les partageaient avec nous, araignées, margouillats, geckos, scolopendres et scorpions. La nuit, de nombreux rats, d'une espèce particulière, poussant continuellement de forts grognements, assez semblables à ceux des cabiais, prenaient possession du local aussitôt la lumière éteinte et interrompaient souvent notre sommeil.

Deux vastes bassins contenant de l'eau croupie et destinés soit à l'approvisionnement de la citadelle, soit à la pisciculture, ne contribuaient pas peu à infecter le séjour de Laokay, On assurait que de nombreux corps de Chinois y avaient été jetés par ordre de Liu-Vinh-Phoc ; mais il valait encore mieux souffrir de ce voisinage que de chercher à s'en débarrasser, car tenter de vider ces foyers d'infection eût été une opération aussi longue que périlleuse. Bâtie au confluent du fleuve Rouge et de son affluent de gauche, le Nam-si, la citadelle se compose d'un carré de sept cents mètres de côté environ, formé par des murailles sans fossés ni parapets, de cinq à sept mètres de hauteur suivant les côtés, et de huit tours carrées formant bastions. L'intérieur avait été entièrement brûlé par Liu-Vinh-Phoc lors de son départ ; il n'avait respecté que la grande pagode et une demi-douzaine de maisons chinoises, situées au bas de la ville, dont les habitants, principaux commerçants du pays, lui avaient acheté à prix d'or la conservation. À l'arrivée du colonel de Maussion, ces Chinois vinrent se présenter à lui en protestant de leur soumission, et le colonel leur laissa la disposition de leurs maisons.

Toute la citadelle est dominée à courte distance par les collines chinoises qui bordent la rive droite du Nam-si et qui sont couronnées de forts chinois, en ce moment, il est vrai, fort mal armés, mais qui, en temps [360] de guerre, rendraient cependant intenable la place de Laokay.

Vers le nord, en dehors de la ville, le long du Nam-si, se trouvent quelques négociants chinois, qui font avec le Yunnan le commerce de sel, d'opium, de médecines chinoises et de coton ; c'est là qu'arrivent et que campent les caravanes de trente à cinquante mules que l'on voit arriver de Kaihoa-fou et de Mont-ze.

En aval de la citadelle, sur le fleuve Rouge, se sont bâties à la hâte, depuis notre occupation, quelques paillotes qui abritent les Annamites réfugiés près de nous et les marchands européens. C'est là que se tient le marché, encore bien peu approvisionné, et que les jonques de commerce accostent et débarquent leurs marchandises. L'autorité militaire avait installé près de la ville un parc à bœufs, gardé par un poste de tirailleurs.

Au point de vue de son avenir commercial, si, comme il y a tout lieu de l'espérer, Laokay acquiert une certaine importance, de même qu'au point de vue stratégique, sa position est des plus mal choisies : resserrée entre des collines abruptes et les deux rivières, la ville ne pourrait s'étendre qu'en bâtissant en terrasse ; et, encaissée au pied des collines, sans cesse dominée par les épais brouillards qui les couronnent, elle

resterait constamment un séjour malsain pour les indigènes et mortel pour les Européens. En peu de semaines, à part notre président, M. Dillon, qui ne fut que légèrement atteint, aucun de nous n'échappa à la malaria sous des formes diverses, et je ne connais pas un officier qui y ait impunément passé un été.

À deux kilomètres environ en aval sur le fleuve Rouge, on rencontre un petit plateau abrité des forts chinois par quelques collines : là se trouvait autrefois la sous-préfecture annamite de Thui-vi ; ce plateau, parcouru par un fort ruisseau, cultivé en rizières et bien déboisé, paraît être l'emplacement désigné, au double point de vue militaire et commercial, de la ville qui ne peut manquer de s'élever dans ces parages, si jamais le commerce avec le Yunnan devient considérable.

La ville actuelle de Laokay servirait de port d'embarquement, et de débarquement pour les marchandises et d'entrepôt pour celles qui ne doivent y séjourner que peu de temps.

Que les marchandises viennent du Tonkin pour pénétrer en Chine, ou qu'elles arrivent de Chine pour être vendues dans le Delta, il faudra toujours à Laokay les transborder et changer de mode de transport. Dans le premier cas, elles arrivent du Delta sur des jonques [362] trop grandes pour pouvoir remonter au-dessus de Laokay ; il faut alors, si l'on veut continuer la route par eau jusqu'à Mang-hao, se servir de sampans plats, ou, si l'on se décide pour la route de terre, charger les marchandises sur de petites mules du Yunnan, que l'on voit partir de Laokay par caravanes de cinquante à cent, conduites seulement par quelques hommes. Les caravanes remontent vers le nord par des sentiers de montagnes et se rendent à Mont-ze et Kai-koa-fou.

Jusqu'ici, les denrées qui s'exportaient du Tonkin en Chine étaient le sel, le coton égrené ou filé, provenant du Delta, les étoffes de coton, importées de Hong-kong, et le tabac pour la pipe à eau ; on conçoit que bien d'autres marchandises se joindront à celles-ci aussitôt que la sécurité de la route et la protection du commerce auront produit leurs résultats.

Le sel ne pourra plus s'importer officiellement dans le Yunnan, mais nous connaissons trop les Chinois et les Annamites pour ne pas être persuadé que la contrebande fera un commerce clandestin aussi considérable. Le commerce ouvert qui se faisait naguère et les sels du Tonkin continueront à remonter le fleuve Rouge.

Les marchandises qui viennent du Yunnan sont : l'opium, en galettes plates, moins estimé mais bien moins cher que l'opium de l'Inde, des tourteaux de thé de qualité inférieure, du cunao, des plantes médicinales apprêtées et de l'étain. Plusieurs maisons de commerce chinoises de Hanoi ont des correspondants à Mont-ze et à Kai-hoa-lou, et rien n'empêchera les maisons françaises de leur faire concurrence et d'y avoir aussi leurs correspondants lorsque nous aurons, comme le stipule le traité de Tien-tsin, des consuls français dans chacune de ces villes.

La seule industrie de Laokay, si l'on peut toutefois l'appeler de ce nom, est la confection des paniers de bambou qui servent à emballer le sel et le coton qu'emportent les caravanes de mules.

En face de Laokay, de l'autre côté du Nam-si, s'étend le grand village chinois de Song-phong, qui a toujours été le marché d'approvisionnement pour les habitants de Laokay ; il était habité par d'anciens Pavillons-Noirs, et ce ne fut qu'après l'arrivée des commissaires chinois, qui s'y logèrent, que nous pûmes sans danger visiter le marché et même envoyer nos domestiques s'y approvisionner.

Outre le poisson, la viande, les volailles, les légumes et les fruits, prunes, pêches et pommes, qui descendent des environs de Mang-Hao, en suivant le fleuve Rouge, on vendait à ce marché des armes de toutes sortes et même des fusils à tir rapide des modèles les plus nouveaux.

Il était curieux de voir, étalés sans précaution dans les paniers, à côté des autres marchandises, des monceaux de cartouches métalliques modèles Remington, Mauser, Martini-Henry, etc. Elles devaient, sans nul doute, avoir été soustraites de

l'approvisionnement des forts environnants, car elles se vendaient moins cher qu'en Europe. Il était impossible de favoriser plus ouvertement le ravitaillement des bandes irrégulières, mais les autorités chinoises n'en prenaient point ombrage.

À Song-phong se fabriquent les sampans plats destinés à la navigation entre Mang-hao et Laokay et les jonques de guerre qui font la police de cette partie du haut fleuve. Ce sont de grandes barques plates sans bordage, ou plutôt des espèces de radeaux allongés dont le pont est à trente centimètres à peine au-dessus de l'eau ; ces jonques portent à l'avant un gros obusier en fonte d'ancien modèle, d'un calibre tel qu'il me paraît bien difficile qu'il puisse tirer sans démolir la jonque, et quelques petits canons en bronze ; elles sont montées par une trentaine d'hommes armés de fusils, qui couchent à terre ou sur le pont de la barque, faute de place pour se loger à l'intérieur.

XVI

Le Nam-si. — Le Chau de Chiou-Thân. — Les Muongs. Fête du 14-Juillet à Laokay.

Nos collègues chinois, qui avaient paru si pressés de nous voir arriver, ne mirent pas la même hâte à entrer en relations avec nous. Ce fut le 11 juillet seulement que les deux premiers commissaires, Tang et Hié, arrivèrent à Song-Phong et vinrent nous faire visite. Tchéou, le président, n'arriva que le 19 ; enfin, le 23 juillet, plus d'un mois après notre arrivée à Laokay, nous pûmes avoir la première séance officielle de la commission.

Les environs de Laokay étaient à cette époque relativement tranquilles ; on pouvait sans crainte, en partant armés à cheval et plusieurs ensemble, faire des promenades agréables à quelque distance du poste, quand on ne craignait pas de s'engager dans les sentiers à peine tracés et de revenir mouillés par les fortes averses qui tombaient plusieurs fois par jour.

Les sentiers, taillés en corniches et ravinés par les pluies, étaient parfois assez dangereux : c'est ainsi qu'un artilleur marchant le long du Nam-si et suivant le chemin qui le surplombe d'une dizaine de mètres, se laissa tomber dans la rivière, où il se noya. Un autre jour, comme nous accompagnions avec quelques amis notre président dans une promenade, nous le vîmes disparaître tout à coup au détour du sentier. Son cheval avait mis le pied à côté du chemin, et tous deux étaient tombés dans un ravin profond de douze à quinze mètres et tellement encombré de végétation qu'on n'apercevait plus ni cheval ni cavalier. M. Dillon parvint assez vite à se dégager et se hissa lestement sur le chemin sans avoir eu la moindre égratignure ; mais ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à tirer de là le cheval, qui avait roulé beaucoup plus loin. Il fallut aller trouver les habitants d'un village voisin ; ceux-ci, armés de leurs sabres, durent se frayer un passage jusqu'à l'animal, qui ne s'était fait aucun mal. Puis on continua la [364] promenade, M. Dillon étant le premier à rire de sa mésaventure.

Une des principales distractions était les bains de rivière, le soir, dans les eaux limpides du Nam-si ; c'était aussi, entre nous, un objet continuel de discussions. Les indigènes, Annamites et Chinois, craignent beaucoup, partout où ils les rencontrent, les eaux claires des torrents, soit pour en boire, soit pour s'y baigner, et bien des Européens partagent leur opinion. Ils préfèrent les eaux bourbeuses du fleuve Rouge, ou les eaux stagnantes des mares et des rivières. Je ne veux pas dire de mal des eaux du fleuve Rouge, que je crois fort saines une fois qu'elles ont été clarifiées par l'addition de quelques grammes d'alun ou seulement par un repos prolongé ; mais je dois dire que jamais, dans aucun de mes voyages en Indo-Chine, je n'ai dédaigné les courants d'eaux claires, fraîches et de bon goût, et je ne crois pas avoir eu à m'en plaindre.

Pour en venir au Nam-si, il est certain que presque tous ceux qui s'y baignèrent habituellement furent atteints d'accès de fièvre : mais ceux qui ne s'y baignèrent pas ne furent atteints ni moins gravement ni moins promptement.

On mit à profit ce temps de repos forcé pour envoyer les officiers topographes, MM. Bohin et HIRON, avec une faible escorte, vers l'est, le long du Nam-si. Ils revinrent au bout de six jours, rapportant un travail important, mais harassés de fatigue et ramenant, atteints de fièvre, tous les hommes de leur escorte. Eux-mêmes ne tardèrent pas à en ressentir les symptômes, et il fut désormais impossible à M. Bohin de se débarrasser de ces fièvres graves à forme bilieuse pendant son séjour à Laokay.

Dès les premiers jours de notre arrivée, nous avons eu la chance de rencontrer l'un des chefs muongs qui commandaient le chau de Chieu-than entre Baoha et la rivière Noire. Ce chef muong avait rendu les plus grands services au colonel de Maussion et au commandant Bercant pendant leurs expéditions du côté de la rivière Noire, soit en ravitaillant les colonnes, soit en leur fournissant des renseignements et des guides. Il demeurait non loin de Muong-Lay (Lay-Chau), avec lequel il était en hostilités, et se trouvait par là coupé de la route de Luang-Prabang ; aussi n'était-il pas certain de rencontrer un émissaire qui consentît, à quelque prix que ce fût, à porter une lettre à Luang-Prabang ; il promit cependant d'essayer.

Autrefois, sur le Nam-ou, j'avais voyagé avec un mandarin chassé de Muong-Lay, et j'avais fait par renseignements un croquis de carte de ces régions. Par ce chef muong, je pus reconnaître quelques-unes des erreurs inévitables dans ce genre de travail. Ce fut lui qui m'apprit le premier que le Nam-thé des Laotiens, sur lequel est situé Muong-Lay, n'était pas, comme je l'avais cru, le Song-ma des Annamites, mais bien le Song-bô ou rivière Noire, le Lysien des Chinois.

De même que tous les Chaus ou Muongs, il parlait un dialecte laotien ; il était lui-même d'origine annamite ; mais les hommes qui l'accompagnaient étaient bien de race thay. Remarquons cependant que si la race siamoise a peuplé toutes ces régions, elle s'y trouve juxtaposée et même souvent mélangée à des peuplades semblables aux Mans et aux Thôs, dont nous avons parlé, et aussi aux Khas ou Moïs, qui habitent toutes les montagnes depuis la Cochinchine jusqu'au Yunnan.

Pour le moment, il affirmait qu'il regardait comme une impossibilité absolue de se rendre de chez lui à Muong-Luang, comme il nommait Luang-Prabang ; d'ailleurs, je n'avais pas l'intention d'entreprendre le voyage avant la fin de nos travaux.

Le temps se traînait péniblement, les accès de fièvre devenaient plus fréquents, et cependant, grâce à la bonne entente et à la franche camaraderie qui ne cessèrent de régner entre les membres de la commission, le personnel de la résidence, MM. Wacle et Ganesco, venus à Laokay en touristes, et les officiers de la garnison, on passait parfois de joyeuses soirées.

Le 14-Juillet fut célébré avec un luxe qu'on n'aurait pas cru possible à Laokay. On se procura des étoffes et des monceaux de papier, et, sous la direction d'artistes de la légion étrangère, les tirailleurs annamites fabriquèrent des centaines de lanternes et décorèrent avec des étoffes et de la verdure les murs de la grande pagode, qui servait de salle de conférences.

Au point du jour une salve de coups de canon annonça l'ouverture de la fête et attira hors de leurs demeures tous les habitants du village chinois de Song-phong, qui se croyaient déjà bombardés ; on avait cependant eu soin la veille de prévenir les autorités chinoises. À huit heures, tous les Européens fonctionnaires civils ou militaires, au nombre d'une trentaine environ, étaient réunis sur la place pour assister à la revue des troupes. On ne devait plus se séparer de la journée : le déjeuner était offert par le président de la commission, le dîner par le résident M. Martin-Dupont, et les cuisiniers s'étaient surpassés.

Le soir, toutes les maisons étaient brillamment illuminées, et le poste des tirailleurs annamites qui, de l'autre côté du fleuve Rouge, gardaient le parc aux bœufs apparut entouré d'un double rang de lanternes ; ces feux se détachant sur le fond sombre des montagnes et se reflétant dans le fleuve donnaient au paysage un aspect fantastique. Après le dîner et les toasts réglementaires, ce fut de tout cœur que l'on but à l'avenir

du Tonkin, pour lequel nous étions tous réunis dans ce poste dangereux ; puis une douzaine de légionnaires vinrent donner un concert vocal entremêlé de monologues.

De même que la plupart des concerts que nous avons entendu improviser par les matelots pendant les longues traversées, celui-ci était un mélange de romances sentimentales chantées avec conviction, de chansons ordurières et de refrains populaires ; mais si la note juste n'y était pas toujours, il y régna cependant continuellement une franche gaieté, et à Laokay on ne pourrait demander davantage.

[365]

XVII

Première réunion de la commission du Yunnan. Préparatifs de départ pour le Long-po-ho.

Peu de jours après, les commissaires chinois étant arrivés à Song-phong, on se fit les visites officielles. On convint de se réunir alternativement à Laokay et à Song-phong, et le 23 eut lieu en Chine la première réunion officielle de la commission. Nos collègues nous reçurent dans une ancienne pagode située à quelques centaines de mètres du Nam-si ; pour nous rendre chez eux, il nous fallait passer cette rivière, qui, nous l'avons dit, change très souvent de niveau. Comme nous n'avions pas de chaises à porteurs ainsi que nos collègues, et que, malgré notre escorte sans armes, il eût été contraire à notre prestige et peut-être même imprudent de nous rendre à pied, de la rive au lieu de réunion, au milieu de la foule compacte de Chinois venus pour nous examiner de près, il nous fallut faire passer la rivière à nos chevaux, ce qui n'était pas une opération facile. Une haie de réguliers chinois en uniforme, armés de fusils, écartait devant nous la foule curieuse des habitants de Song-phong.

Dès les premières discussions, il nous fut facile de nous apercevoir que nous n'avions guère gagné au change et que les commissaires du Yunnan ne seraient ni moins retors ni moins lents dans la discussion que ceux que nous avions quittés au Kouang-si.

Afin d'avancer plus rapidement le travail, il fut décidé que le colonel Tisseyre et le commissaire Tang se réuniraient chaque jour pour préparer une entente au sujet des environs de Laokay et de la partie de la frontière reconnue par les officiers topographes. Au bout de quelques jours, on arrive à se mettre d'accord sur ces points et l'on s'empresse de signer le 1^{er} août un premier procès-verbal constatant cet accord.

Les commissaires chinois acceptaient le Nam-si comme frontière, et il était convenu que le milieu du fleuve Rouge formait au-dessus de Laokay la ligne de démarcation entre le Tonkin et la Chine, la rive gauche restant chinoise et la rive droite annamite. Mais nous manquions de renseignements certains sur le point où la rive droite cessait d'être annamite : ce point fut donc réservé jusqu'à ce qu'on put le vérifier sur le terrain, ainsi que la convention de navigation à intervenir plus tard au sujet de l'atterrissage éventuel et du halage des jonques d'une nation sur la rive de l'autre.

Dès qu'il fut question de ce voyage, le président Tchéou commença par déclarer qu'il ne lui paraissait pas utile que les deux délégations interrompissent leurs [366] travaux pour se rendre à l'embouchure du Long-po-ho, point où la rive droite du fleuve Rouge devient chinoise ; un seul des commissaires chinois suffirait à cette constatation, et notre président, qui se trouvait ainsi forcément retenu à Laokay, décida que deux d'entre nous seulement se déplaceraient en même temps et remonteraient le fleuve Rouge.

Sur ces entrefaites, la maladie du lieutenant Bohin s'aggravait de jour en jour. M. Haïtce fut aussi très gravement atteint. Ils durent se résigner à nous abandonner pour retourner à Hanoï rétablir leur santé ; ils se rétablirent en effet assez rapidement, et leur présence à Hanoï fut, dans la suite, de la plus grande utilité à la commission,

pour rechercher et lui faire parvenir divers documents annamites et chinois que l'on ne pouvait se procurer que dans cette ville.

Les Chinois ne se portaient guère mieux que nous : leurs hommes mouraient en grand nombre, et le commissaire Hié avait de violents accès de fièvre, tandis que Tang était atteint d'une affection chirurgicale qui le retenait au lit.

Ce dernier me demanda de lui donner des soins, et je me rendis chaque jour à Song-phong pour le panser. C'est ainsi que je pus facilement, au bout de quelques jours, me promener seul dans ce marché, et je n'y fus jamais insulté. Il est remarquable que les Chinois ont beaucoup plus confiance dans nos lumières et dans nos soins pour les affections chirurgicales que pour les affections médicales. Ils ont pour ces dernières des médicaments nombreux et compliqués, et même la quinine, qui est acceptée si volontiers par les Annamites et les Siamois, ne leur inspire qu'une médiocre confiance. Après sa guérison, il me fit cadeau d'une carte chinoise des frontières du Yunnan, finement dessinée sur soie, mais où les frontières n'étaient naturellement pas tracées à notre avantage.

Pour reconnaître la position de la petite rivière de Long-po-ho qui, sur la rive droite du fleuve Rouge, forme la limite entre le Tonkin et la Chine, il fut convenu que d'un côté le commissaire Hié et les officiers topographes chinois, de l'autre le commandant Daru et le docteur Neis, avec les officiers topographes français, remonteraient le fleuve jusqu'à ce point. D'après tous les renseignements, le pays était tranquille, et avant notre départ, nous primes la précaution d'envoyer deux émissaires par la route de terre, le long de la rive droite du fleuve Rouge, qui revinrent au bout de peu de jours et nous affirmèrent qu'il n'existait pour le moment aucune bande de pirates dans ces parages.

Malgré cela, nous eussions certainement préféré opérer cette reconnaissance par terre. Nous savions la navigation très difficile, nous étions à l'époque des plus hautes eaux, et nous n'ignorions pas qu'en cas d'attaque, toute défense contre des ennemis abrités le long de la berge est impossible à une jonque qui remonte un rapide dangereux ; malheureusement, nous manquions de coolies pour porter les approvisionnements nécessaires à notre escorte, et aussi les malades que nous ne manquerions pas d'avoir dès les premières journées. Il fallut donc nous résigner à tenter le voyage par eau. Ce fut aussi le voie choisie par le commissaire Hié : mais il ne voulut pas consentir à ce que nos barques fissent le voyage de conserve, et il partit un jour avant nous. Il prétexta que, le long de la rive gauche (rive chinoise), il y avait de nombreux forts occupés par des réguliers chinois et qu'il était nécessaire qu'il nous précédât pour avertir tous les chefs des forts de nous laisser passer sans encombre. Il prit le même prétexte pour refuser à M. Dillon, qui insistait à cet égard, de mettre sur nos barques un tinchai ou officier chinois chargé de nous mettre en relation avec les autorités locales chinoises, si nous avions quelques difficultés à régler avec elles. Les topographes chinois devaient, d'ailleurs, voyager avec nous sur une jonque séparée mais ne s'éloignant jamais des nôtres.

À cette époque, la garnison de Laokay était bien affaiblie, plus de la moitié de l'effectif se trouvant continuellement hors de service. Il ne fallait donc amener avec nous que le moins d'hommes possible. On nous donna comme escorte quinze hommes de la légion étrangère et trente-cinq tirailleurs tonkinois ; ce petit détachement se trouvait sous les ordres d'un officier énergique, le lieutenant Geil, de l'infanterie de marine, et de M. Henry, jeune sous-lieutenant de réserve de la légion étrangère.

Ce ne fut pas sans peine que l'on parvint à réunir les six jonques ou plutôt les six sampans plats et les équipages de coolies nécessaires pour les conduire. On dut réquisitionner de force des coolies sur les jonques de commerce, l'appât d'une double solde et d'une bonne nourriture ne pouvant les décider à venir avec nous. Au dernier moment, un certain nombre parvinrent à désertir, et le chau (chef muong) de Chieu-Than, qui se trouvait à Laokay, nous fournit une douzaine de Muongs qui l'avaient

accompagné et qui complétèrent nos équipages, bien qu'ils n'eussent jamais fait le service de bateliers.

Nous emportions pour vingt jours de vivres et nous emmenions avec nous nos chevaux, car nous avions l'intention, arrivés au Long-po-ho de remonter le long de ses rives le plus haut possible, et de déterminer *de visu* la frontière du côté de l'ouest aussi loin que nous pourrions atteindre.

Nous étions répartis de la façon suivante : la plus grande jonque, qui marchait ordinairement la première et portait le pavillon français, était montée par les lieutenants Geil et Henry, quatre légionnaires et six tirailleurs tonkinois ; le commandant Daru et le docteur Neis, avec leurs ordonnances (deux zouaves) et quelques tirailleurs annamites, montaient la deuxième ; une troisième portait les deux officiers topographes, MM. HIRON et Pineau ; une quatrième, nos chevaux ; une cinquième, les vivres ; et la sixième, formant arrière-garde, reçut neuf soldats de la légion étrangère. Dès le second jour, cette dernière, entraînée au milieu du fleuve dans un rapide, ne put regagner la berge que bien au-dessous de Laokay [367] et ne nous rejoignit pas pendant le reste du voyage, nous privant ainsi de plus de la moitié de nos soldats européens.

XVIII

Départ pour le Long-po-ho. — Les forts chinois et leur garnison.

Le vendredi 13 au matin, nos deux collègues MM. Dillon et Tisseyre, qui regrettaient de ne pouvoir faire partie de l'expédition, vinrent, avec tous les Européens de Laokay, nous accompagner jusqu'à nos jonques, et notre petite flottille se mit en marche. Les eaux étaient très hautes, la navigation des plus difficiles : en partant le matin au jour pour ne nous arrêter qu'à sept heures du soir, nous arrivons, avec les plus grands efforts, à remonter de deux kilomètres et demi le premier jour et de trois kilomètres le second !

Les topographes chinois, qui devaient voyager de conserve avec nous, ayant une jonque plus légère et mieux manœuvrée, restèrent près de nous pendant la journée, mais s'éloignèrent le soir hors de la portée de la vue ; dans les premiers jours, nous n'y attachâmes aucune importance.

À chaque coude du fleuve il fallait le traverser et gagner la berge opposée ; on perdait à cette manœuvre le terrain gagné avec peine pendant plusieurs heures : c'est dans un mouvement semblable que la dernière jonque fut entraînée jusqu'au delà de son point de départ.

Nous étions partis joyeux et contents, bien heureux de respirer pendant quelques jours un autre air que l'atmosphère méphitique de Laokay et d'échapper à la monotone et pénible existence qu'on y menait, sans cesse tourmentés par les fièvres ou même, dans les meilleurs jours, par un manque total d'appétit et un état nauséux insupportable à la longue.

Le matin du troisième jour, cependant, nous n'étions pas sans inquiétude ; nous commençons à désespérer de pouvoir atteindre notre but avant d'avoir épuisé les vingt jours de vivres que nous emportions avec nous ; de plus, pendant ces deux premières nuits, nos coolies, harassés de fatigue par une navigation aussi pénible, désertèrent en assez grand nombre, malgré des précautions minutieuses pour les garder.

Le lieutenant Geil avait pris le parti de rendre, sur chaque jonque, les tirailleurs annamites responsables de la désertion des coolies, et le matin les sentinelles qui avaient veillé la nuit et ne s'étaient pas aperçues du départ des coolies étaient condamnées à les remplacer et à faire le métier de bateliers. Ce système eut les meilleurs résultats, et désormais nos sentinelles annamites [368] veillèrent avec plus de soin. Ce troisième jour, les eaux baissèrent un peu, le courant devint moins violent, et nous arrivâmes, dans la matinée, devant un fort chinois.

Aussitôt qu'on nous vit arriver, le fort se couvrit de drapeaux, et une cinquantaine de réguliers en uniforme descendirent se ranger sur la berge, puis à notre approche déchargèrent en l'air leurs fusils. Nous abordâmes au pied du fort, et le commandant Daru commença à parlementer au moyen de l'interprète avec le petit mandarin qui commandait le détachement. Celui-ci répondit qu'il savait parfaitement qui nous étions, qu'il avait reçu des ordres pour nous laisser passer, et que c'était pour nous rendre les honneurs qu'il avait fait ranger ses soldats et ordonné la décharge de mousqueterie ; il nous demanda toutefois de ne pas laisser nos coolies débarquer sur la terre chinoise, même pour le halage de nos jonques, car, ajoutait-il, « le pays est tellement infesté de pirates, que je ne puis répondre de votre sécurité tant que vous êtes sur territoire chinois ».

Le commandant Daru le remercia des honneurs qu'il avait bien voulu nous rendre, mais il eut bien de la peine à lui faire comprendre qu'il nous était impossible de suivre son avis puisqu'il nous fallait longer alternativement les deux bords du fleuve, suivant la forme des rives et la direction des courants. Il nous quitta en nous recommandant en tout cas de ne pas atterrir sur la rive chinoise pour y passer la nuit. Nous dépassâmes quatre jonques de guerre bien armées qui se trouvaient mouillées le long du fort, et nous continuâmes notre route.

Le soir, nous avons fait huit kilomètres ; c'était un grand succès ; la joie était revenue avec l'espoir de réussir, et, comme nous avons trouvé près de la rive chinoise un banc de sable favorable, on y improvisa une table avec des branchages, et le commandant Daru et moi nous invitâmes les officiers d'escorte et les officiers topographes à dîner avec nous.

Au moment de nous mettre à table, une vingtaine de réguliers chinois en armes débouchent on ne sait d'où, et le mandarin qui les commande vient nous intimer l'ordre de décamper et d'aller nous établir sur la rive annamite. Cette rive était escarpée, couverte de bois, et il nous eût fallu perdre plusieurs centaines de mètres et peut-être plusieurs kilomètres pour nous y rendre : aussi le commandant Daru répondit-il au mandarin par un refus catégorique, et le mandarin se retira en protestant qu'il ne nous avait donné cet avis que pour notre bien et parce qu'il ne pouvait répondre de notre sécurité. Quoi qu'il en fût, on fit faire bonne garde pendant toute la nuit, ce qui n'empêcha pas notre repas en commun d'être très gai. Nous souvenant que ce jour, le 15 août, était un jour de fête pour toutes nos familles, on porta leurs santés et celle de la France, et l'on ne se sépara que fort tard, après avoir longuement devisé sur le résultat probable de notre expédition. Le jeune Henry surtout, qui n'avait pas, je crois, encore vu le feu, était plein d'ardeur ; il espérait que nous pourrions remonter le Long-po-ho plusieurs jours vers l'ouest, et il comptait bien que nous y rencontrerions quelques pirates. Ce dernier souhait ne devait, hélas ! se réaliser que trop tôt !

P. NEIS.

(La suite à la prochaine livraison.)

(*Le Tour du monde*, n° 1432, 16 juin 1888)

Tien-phong. — Attaque de jonque de MM. Geil et Henry.

Les deux jours suivants se passèrent sans incident ; la température se maintenait entre trente et trente-quatre degrés, les rapides devenaient de plus en plus rapprochés et difficiles, mais nous apprîmes que le Long-po-ho se trouvait moins éloigné qu'on ne nous l'avait dit : il n'est distant que de quarante kilomètres de Laokay, au lieu des soixante sur lesquels nous comptions ; nous étions donc désormais certains de pouvoir accomplir notre mission.

La rive droite du fleuve Rouge, appartenant au Tonkin, reste déserte et boisée pendant tout le trajet. Quelques rares villages chinois s'aperçoivent de loin en loin sur la rive gauche, moins élevée et déboisée sur une partie de son étendue ; aussi, malgré les avis des officiers du fort chinois, est-ce chaque nuit sur cette rive que nous atterrissons pour passer la nuit.

Le 18 nous brisons notre mât en passant sous de grands arbres, et nous arrivons au village chinois de Tien-phong, à trente kilomètres environ au-dessus de Laokay. Tien-phong est un petit village situé sur une hauteur dénudée, à un coude du fleuve. Nous y rencontrons des barques de marchands de fruits et de volailles descendant de Mang-hao ; ils consentent volontiers à nous vendre une partie de leurs marchandises.

Mang-hao et ses environs produisent en abondance les fruits des régions tempérées : prunes, abricots, pommes et poires, mais tous ces fruits, surtout les derniers, qui sont les plus abondants, sont cueillis trop verts ; durs et sans saveur, ils n'en font pas moins le plus grand plaisir dans ces pays en nous rappelant les fruits de France. Le commandant Daru achète à un prix très modique le chargement complet de l'une de ces barques, pour le distribuer à nos hommes, et le propriétaire paraît enchanté de son marché.

Il n'en est plus de même quand nous essayons d'acheter ou de louer aux habitants du village une ou deux de ces petites embarcations en rotin tressé qui nous sont nécessaires pour la manœuvre de nos amarres dans le passage des rapides, les nôtres étant usées et hors de service. On ne refuse pas absolument, mais on nous dit qu'il faut pour cela l'autorisation du chef du vil- [370] lage, parce que les barques appartiennent au village et non aux particuliers, et l'on nous avertit que ce maire est absent pour toute la journée.

Nous remarquons que dans ce village, il n'y a guère que des femmes et des enfants, et nous voyons avec étonnement une douzaine de Chinois armés de fusils et portant l'habit bleu des Pavillons-Noirs traverser le fleuve Rouge de Chine en Annam à quelque cent mètres au-dessous de nous.

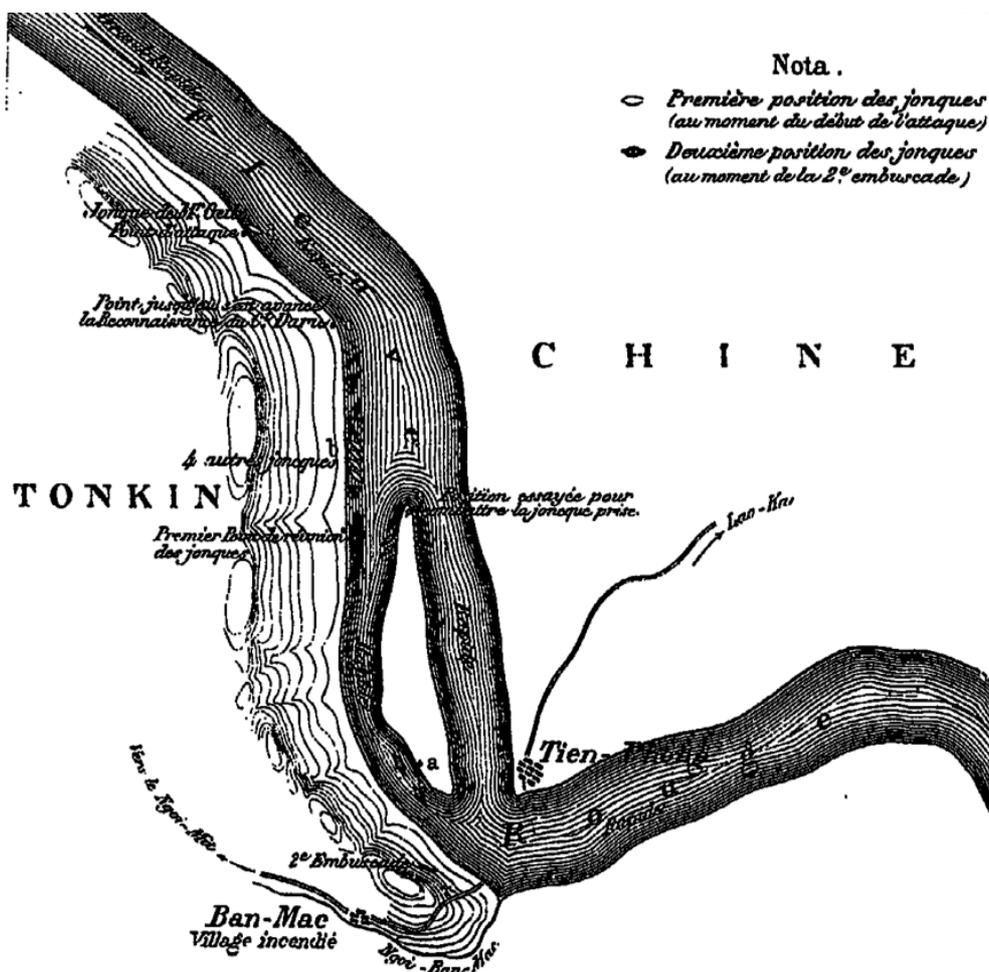
Nous laissons dans ce village le doi Thanh, qui nous avait accompagnés dans ce voyage et nous servait d'interprète pour conclure le marché ; il devait pouvoir nous rejoindre facilement dans la soirée sur un de ces légers paniers.

Nous traversons le fleuve, très rapide en ce point, et il fait déjà nuit quand toutes les jonques, moins celle des officiers topographes, se trouvent rassemblées au point A (voir la carte p. 371), dans un flot où nous espérons être en sûreté. La jonque de MM. Hairon et Pineau, mal manœuvrée par des coolies inhabiles, se trouve entraînée le long de la rive annamite et ne peut réussir avant la nuit à traverser le fleuve pour nous rejoindre ; ces officiers passent donc la nuit séparés des autres jonques, et nous sommes inquiets jusqu'au lendemain sur leur sort.

La nuit s'avance et le doi Thanh ne revenait pas.

Enfin, vers minuit il arriva, conduit par un Chinois, qui s'éloigna aussitôt avec le panier qui l'avait amené.

Il nous raconta que non seulement il avait été défendu de lui vendre un panier, mais qu'il avait entendu proférer des menaces contre les Français ; ce n'était qu'avec les plus grandes difficultés, et moyennant une piastre, qu'il avait pu décider un habitant à le conduire vers nous.



Échelle de 1/10.000^e (1 cm. pour 100 m)
Carte des environs de Tien-phong, par le lieutenant Hairon.

Nous avons quelque confiance dans ce Thô intelligent, qui nous avait rendu de grands services sur les frontières du Kouang-si ; mais ce soir-là il nous parut furieux et effrayé, et, comme il ne pouvait préciser les menaces qu'il avait entendu faire contre nous, nous n'y attachâmes pas une grande importance.

D'après les renseignements recueillis dans le village de Tien-phong, nous nous trouvons au bas d'une série de rapides très difficiles à franchir. On nous y avait même affirmé que les jonques ne remontaient jamais plus haut que ce village ; d'autre part

nous savions que notre collègue chinois, Hié, y avait passé la veille ; les topographes chinois qui, tout en naviguant près de nous dans la journée, suivant les conventions établies, s'arrangèrent à ne jamais passer la nuit près de nos jonques, nous avaient abandonnés la veille, pendant notre arrêt à Tien-phong, avaient continué leur route et se trouvaient hors de vue ; nous devions donc au moins tenter de les suivre.

Dès la pointe du jour, tout en prenant le café ensemble, on convint avec MM. Geil et Henry de prendre les dispositions suivantes : en amont de l'îlot, le fleuve faisait au point C un coude prononcé donnant naissance à un rapide d'autant plus difficile à franchir que la berge, couverte d'une végétation inextricable, rendait le débarquement et par suite le halage presque impossible. Nous n'avions, entre toutes les jonques, qu'une seule de ces longues amarres en rotin nécessaires pour remonter les grands rapides. La jonque de M. Geil, qui marchait la mieux et qui était la mieux manœuvrée, devait remonter la première, pendant que les quatre autres se réuniraient au-dessous du rapide, au point B, attendant que l'on eût attaché l'amarre au-dessus du coude, en la laissant flotter au courant, afin qu'elles pussent s'en servir pour se haler l'une après l'autre.

Ces câbles de rotin tressé sont légers et solides ; ils flottent facilement, et nous nous étions déjà plusieurs fois servi de cet expédient pour passer les rapides. La première jonque devait nous attendre au-dessus du rapide, au premier endroit favorable où l'on pût faire cuire le riz pour nos hommes, et nous y déjeunerions tous ensemble.

Tout se passa d'abord suivant nos prévisions ; malgré la force du courant, la première jonque doubla assez facilement la pointe et disparut à nos yeux. Vers 10 h. et demie, suivis d'assez près par les trois autres jonques, nous arrivions près du point B, où nous devions attendre qu'on eût disposé l'amarre en rotin, quand nous entendîmes une forte détonation produite, à n'en pas douter, par un feu de salve bien exécuté par une troupe nombreuse, et accompagné d'une fusillade bien nourrie.

Nous ne pouvions savoir ce qui se passait de l'autre côté de la pointe, mais au premier moment je n'eus pour ma part aucune idée de m'inquiéter et je dis au commandant Daru :

« C'est sans doute encore la garnison d'un fortin chinois qui s'amuse, comme l'autre jour, à brûler sa poudre, sous prétexte de nous rendre des honneurs, et ils prennent la jonque de nos officiers d'escorte pour la nôtre ! »

Cette jonque était, en effet, la seule qui portât le pavillon français.

Notre méprise ne fut pas de longue durée, car bientôt nous vîmes les balles ricocher dans l'eau du côté de la rive chinoise. C'était par conséquent de la rive annamite que venait la fusillade, et l'on reconnut le bruit de nos fusils Gras qui ripostaient : la jonque de MM. Geil et Henry était donc attaquée.

Nous nous empressons de gagner la rive, et en arrivant, nous recueillons le clairon de la légion étrangère qui, entraîné par le courant, mais nageant encore avec vigueur, parvient à gagner notre jonque. Il avait le bras gauche traversé d'une balle, et une autre balle dans la poitrine. Ses premières paroles furent celles-ci :

« Ils sont tous tués, il n'en reste pas un, et nous allons tous être tués aussi, parce qu'ils sont trop nombreux ! »

Il ne pouvait être question de débarquer et de porter [371] secours par terre à nos malheureux camarades. Il faut avoir vu pendant les hautes eaux cette végétation touffue, sarmenteuse et inextricable des berges, pour se rendre compte de l'impossibilité absolue qui existe en certains endroits de pénétrer sur la rive. Autant vaudrait essayer de passer au travers d'un mur.

Le courant avait une violence telle, qu'avec nos coolies affolés de terreur, et sans le secours de l'amarre en rotin, on ne pouvait espérer franchir ces quelques centaines de mètres avant plusieurs heures. Dans ces circonstances, avant même d'attendre le rassemblement des trois jonques qui nous suivaient, le commandant Daru voulut d'abord se rendre compte par lui-même de l'état des choses. La fusillade, qui n'avait

duré que quelques instants, venait de cesser, ce qui ne rendait que trop probable le récit du clairon blessé. À ce moment, nous aperçûmes vers le milieu du fleuve deux Annamites, tirailleurs ou coolies, qui s'efforçaient d'atteindre la rive chinoise : l'un d'eux se noya en route, mais nous vîmes l'autre escalader la rive et s'enfuir à l'intérieur du pays ; nous n'entendîmes plus jamais, dans la suite, parler de cet Annamite.

Le commandant, me confiant la garde de la jonque, se jeta à l'eau avec trois tirailleurs annamites, puis, s'accrochant aux branchages de la rive, arriva jusqu'au coude du fleuve et là fut témoin d'un spectacle navrant. La jonque, dont l'arrière brûlait, était occupée par des Chinois portant l'habit bleu des bandes irrégulières, et la plage étroite près de laquelle elle avait échoué en était couverte.

Aussitôt que le commandant Daru fut aperçu des pirates, la fusillade recommence dans sa direction, partant du rivage et de la jonque attaquée ; il ne fut heureusement pas atteint et revint à notre barque avec la triste certitude que nos malheureux camarades avaient succombé.

Pendant ce temps, j'avais fait armer nos hommes, et la berge était tellement encombrée de végétation que, ne voyant pas à un mètre du bord, je devais craindre, d'après le dire des Annamites, que les pirates ne sautassent à bord avant qu'on eût pu faire usage des armes à feu ; je fis donc mettre le sabre-baïonnette au canon [372] et me tins prêt à repousser au besoin un assaut. Il me restait nos deux ordonnances et quatre tirailleurs annamites ; les trois dernières jonques, celle qui portait les deux officiers topographes comprise, nous rejoignirent d'ailleurs peu après, et, une fois réunis et sur nos gardes, nous pouvions soutenir une attaque malgré notre position défavorable. Les balles dont ils essayaient d'atteindre le commandant Daru pendant son retour passaient bien au-dessus de nos têtes, et aucun pirate n'osa se montrer au tournant du fleuve, en sorte que nous n'eûmes même pas la consolation de leur envoyer quelques coups de fusil.

XX

Tentative pour dégager la première jonque. — Deuxième embuscade.

Le commandant Daru, qui, en l'absence des officiers d'escorte, avait naturellement pris le commandement, adopta, après une courte délibération avec les officiers topographes et moi, le plan suivant :

Le mort des lieutenants Geil et Henry et de leurs compagnons n'était que trop certaine, mais nous devons faire tous nos efforts pour les venger et pour ne pas laisser entre les mains des pirates la jonque qu'ils avaient prise et surtout les corps de nos deux camarades.

Une attaque en essayant de remonter le long de la rive droite eût été une folie inutile : nous ne pouvions qu'augmenter le nombre des victimes sans la moindre chance de réussir.

On résolut de passer sur l'îlot, d'essayer de sa pointe d'ouvrir le feu sur la jonque prise et, une fois les pirates éloignés, de nous en rendre maîtres, ou du moins, si l'incendie était trop fort, de recueillir les morts, et peut-être les blessés s'il y en avait encore. Si, de l'extrême pointe de l'îlot, il était impossible de découvrir le lieu de l'embuscade, ce que nous ne pouvions juger de l'endroit où nous nous trouvions, il fallait essayer, en le contournant en jonque, de gagner la rive chinoise et de remonter le long de cette rive jusqu'au-dessus du lieu de l'attaque ; là on essaierait de retraverser le fleuve en s'efforçant d'arriver tous ensemble, pour nous emparer de la jonque prise.

Ce plan était bien chanceux : nous n'étions que huit ou dix Européens, en comptant les deux commissaires et les deux officiers topographes, et une trentaine d'Annamites ; puis il fallait plusieurs heures pour faire le trajet, et au bout de ce temps, notre intervention eût été forcément inutile ; mais en ce moment cela nous paraissait à tous la

seule chose à tenter, et il nous semblait impossible de nous résigner à lâcher pied ainsi sans essayer tout ce qui pouvait être fait.

On se mit donc en route pour gagner l'îlot. Mais les coolies étaient tellement affolés que la manœuvre fut difficile ; deux jonques, celle des officiers topographes et celle qui contenait nos chevaux, ne purent atteindre le but et furent entraînées par le courant.

Je profitai de cette traversée pour visiter plus soigneusement les blessures de notre clairon, auquel je n'avais fait qu'un pansement provisoire. La blessure du bras n'avait lésé aucun organe important, et la balle reçue dans la poitrine ; après avoir contourné la côte, était venue, sans traverser le poumon, se perdre dans la peau du dos, d'où je pus l'extraire facilement.

C'était un vigoureux Alsacien, l'un de ces braves gens qui, plutôt que d'être soldats prussiens, préfèrent servir leur vraie patrie, même à titre d'étrangers, et qui forment la meilleure partie de la légion étrangère ; il nous raconta en détail l'attaque qui venait d'avoir lieu.

Le passage du rapide avait été relativement facile, et l'on s'était arrêté près d'une étroite plage de sable, qui parut favorable pour la halte du déjeuner, à deux cents mètres à peine au-dessus du coude du fleuve.

Les tirailleurs annamites et les coolies étaient descendus à terre et rassemblaient du bois mort pour faire cuire leur riz ; les deux lieutenants, assis sur le toit de la jonque, surveillaient leurs hommes en nous attendant, quand tout à coup, sans que l'on eût aperçu personne, ni entendu aucun bruit suspect, éclata le feu de salve dont nous avons parlé.

Les pirates, cachés par la berge, avaient tiré avec ensemble, de très près, avec une grande justesse, en visant seulement les gens restés sur la jonque, et tous furent atteints par cette première décharge.

Plusieurs soldats et coolies se trouvant groupés autour du feu de la cuisine, allumé à l'arrière, cette partie fut criblée de balles, et les tisons enflammés, dispersés de tous côtés, communiquèrent probablement le feu à la jonque, que les pirates n'avaient aucun intérêt à brûler aussi promptement.

Le lieutenant Geil reçut une balle dans la tête et tomba au fond de la jonque ; le lieutenant Henry, blessé au bras, rassembla les hommes qui pouvaient encore porter un fusil et, donnant l'exemple, ouvrit le feu sur les pirates, qui continuaient à tirer sans relâche. Les hommes descendus à terre furent fusillés les uns après les autres, à mesure qu'ils essayaient de monter dans la jonque pour chercher leurs armes ; pas un ne put arriver à bord. Tout cela ne dura que très peu de minutes.

Quand les pirates virent que Henry et, le clairon restaient seuls debout, tirant toujours, ils s'élançèrent sur la plage. En ce moment, presque à bout portant, Henry fut traversé d'une balle dans la poitrine et tomba ; le clairon, atteint de même, se jeta dans le fleuve ; les pirates se précipitèrent alors à bord de la jonque, et plusieurs firent feu sur le clairon, que le courant emportait rapidement et dont le casque fut traversé par une balle.

On a vu comment il avait pu être recueilli par nous quelques secondes plus tard.

Ce récit, fait avec beaucoup de sang-froid peu de minutes après l'affaire, fut, dans la suite, répété à diverses reprises par le clairon, sans, aucune variante ; nous pouvons donc le considérer comme la narration exacte de ce qui venait de se passer.

Il n'arriva donc que deux jonques dans l'îlot, la [374] nôtre et celle qui contenait les vivres. Nous n'avions plus avec nous que douze Annamites et nos deux ordonnances.

Le commandant Daru ne renonça pas pour cela à son projet : après avoir bien amarré les jonques, nous partîmes tous pour nous rendre à l'extrémité de l'île (point E), d'où nous espérions pouvoir ouvrir le feu.

Ne sachant pas si l'île ne contenait pas de pirates, nous marchions à la file, le commandant Daru en tête, le revolver au poing, et moi en serre-file ou sur les flancs, portant un ballot formé de ma trousse, de bandes et de charpie, et armé de ma canne,

avec laquelle je faisais serrer les rangs à nos jeunes soldats annamites, qui, tout nouvellement arrivés au régiment, ne montraient pas une grande ardeur. J'étais d'ailleurs aidé par nos deux zouaves, qui étaient enchantés de la perspective d'échanger quelques balles avec les pirates.

Arrivés à la pointe de l'île, nous nous aperçûmes que de cet endroit on ne pouvait battre utilement le point où brûlait le jonque ; on apercevait, par-dessus la pointe, de grandes flammes et de la fumée : elle devait être entièrement en feu.

On n'avait plus entendu, d'ailleurs, un seul coup de fusil depuis la reconnaissance faite par le commandant Daru au détour du fleuve ; on n'apercevait aucun pirate, et nous pouvions nous demander s'ils ne s'étaient pas retirés à l'intérieur du pays ; on ne pouvait donc plus songer qu'à recueillir, au prix des plus grands dangers, ce que les Chinois avaient bien voulu abandonner en s'éloignant.

Pendant que nous délibérions sur ce qui restait à faire, et que le commandant Daru ne pouvait se décider à battre en retraite, nous entendîmes, en aval et non loin de nous, un feu de salve nourri suivi d'une vive fusillade.

À n'en pas douter, les deux jonques, entraînées par le courant, étaient attaquées par une deuxième embuscade. La ligne de conduite à suivre devenait bien claire : il fallait porter secours aux vivants et laisser là les morts. D'ailleurs, pris nous-mêmes entre les deux embuscades, notre position devenait assez critique.

Nous nous embarquâmes en toute hâte, et nous aperçûmes la jonque des chevaux entraînée dans un tourbillon et recevant de la rive annamite une vive fusillade, à laquelle elle ripostait vaillamment.

Le commandant Daru fit mettre à plat ventre tous les combattants sur le toit de nos barques, dont la convexité les mettait à l'abri ; il fit partir la jonque des vivres, et nous la suivîmes à peu de distance, prêts à protéger la retraite, car nous pouvions maintenant craindre d'être attaqués de tous côtés.

Nous fûmes rapidement entraînés par le courant, mais nous ne pûmes contraindre nos coolies à se servir de leurs rames pour diriger l'embarcation. Allongés au fond de la jonque, ni les coups ni les menaces de mort ne les décidèrent à bouger. Nous en aurions tué une partie, que nous ne serions pas parvenus à faire lever les autres, affolés de terreur. Nous fûmes donc drossés par le courant près de la rive droite, et, arrivés vers la pointe de l'île, nous commençâmes à essuyer le feu des pirates.

Entraînés dans les nombreux tourbillons du fleuve, nous fîmes plusieurs tours complets sans réussir à faire manœuvrer nos coolies. Notre position était critique, car nos deux ordonnances et nos tirailleurs annamites, n'étant plus protégés par la convexité de la toiture, se trouvèrent à découvert, mais ils ouvrirent un feu nourri qui éteignit à peu près le feu des pirates, et nous passâmes sans avoir un seul blessé. Sur la jonque qui nous précédait, un seul coolie fut atteint d'une balle à la nuque.

Toute cette affaire, depuis l'attaque de la jonque de Geil, n'avait duré que très peu de minutes.

Aussi, étant donnée la distance qui séparait la première embuscade de la seconde, il est matériellement impossible d'admettre que les pirates qui faisaient partie de l'une aient eu le temps de se rendre en face du village de Tien-phong où se tenait l'autre. Il y avait réellement deux troupes nombreuses, agissant séparément et de concert pour nous attaquer.

Nous étions pressés de retrouver les deux autres jonques, celle des officiers topographes et celle qui portait les chevaux. D'après l'intensité de la fusillade, nous craignons d'y trouver un grand nombre de blessés.

En passant devant le village de Tien-phong, nous fûmes surpris de voir les femmes et les enfants nous regarder curieusement du haut du village. Ils n'étaient cependant pas éloignés de la deuxième embuscade, et pour s'exposer ainsi, il fallait qu'ils fussent bien certains qu'on ne tirerait pas dans leur direction.

Nous ne rejoignîmes les deux barques que plusieurs kilomètres plus bas. Je pensai les blessés, peu nombreux heureusement, et, tout en déjeunant de bon appétit après toutes ces émotions, MM. Pineau et HIRON nous racontèrent leurs aventures.

XXI

Les officiers topographes. — Retour à Laokay.

Partis du même point que nous, ils avaient été entraînés par le courant ; leur jonque s'était mise à tourner dans les tourbillons, et les coolies, maladroits et affolés, n'avaient pu parvenir à le diriger. Ils arrivaient ainsi, sans avoir pu aborder, à la pointe sud de l'îlot, et, comme ils passaient à quelques brasses à peine de l'île, le lieutenant de chasseurs d'Afrique HIRON, excellent nageur, n'écoulant que son courage, saisit une amarre et se jette dans le fleuve pour la porter à terre.

Ne pas pouvoir atterrir, c'était pour eux abandonner le combat et diminuer de plus de moitié nos forces, déjà si réduites pour l'exécution du plan arrêté en commun. Ainsi peut s'expliquer cette folle tentative du brave HIRON, qui, ne pouvant rien sur la maladresse et peut-être la mauvaise volonté des coolies, pressés de [375] s'éloigner du lieu du danger, se dévouait à une mort presque certaine en se jetant dans le rapide. La force du courant était telle, que l'amarre lui fut immédiatement arrachée des mains et que lui-même, entraîné dans un tourbillon, se trouva, en quelques secondes, isolé au milieu du fleuve.

À ce moment, de la rive annamite en face de Tien-phong, un feu de salve suivi d'une fusillade nourrie s'était ouvert sur la jonque, et les balles pleuvaient autour de HIRON, que le courant portait sur la rive droite.

Le lieutenant Pineau se trouvait dans l'impossibilité de porter le moindre secours à son camarade, mais, tout en s'éloignant, malgré lui, sur sa jonque, qui ne manœuvrait plus et dont tous les coolies avaient disparu à fond de cale, il faisait ouvrir un feu très vif sur les pirates.

Dès les premières décharges, le sous-officier d'infanterie de marine (des tirailleurs annamites) était blessé de deux balles à la main, qui lui brisèrent son arme, et le lieutenant Pineau, saisissant un fusil, faisait le coup de feu avec ses hommes jusqu'à ce qu'ils fussent hors de portée.

Par bonheur pour le lieutenant HIRON, la jonque des chevaux, qui avait, elle aussi, manqué l'îlot, passa non loin de lui, entraînée par le courant, et il put saisir une amarre qu'on lui jeta et parvenir à bord, où il organisa la défense.

Un coolie et plusieurs chevaux furent blessés, mais en somme, il n'y eut personne de mortellement atteint par cette deuxième embuscade. Nous arrivions au moment où la jonque des chevaux se trouvait déjà hors d'atteinte, et l'on a vu que nous passâmes sans trop d'encombre.

Il ne pouvait plus être question de continuer le voyage dans les mêmes conditions, et nous dûmes nous résigner à revenir à Laokay.

Nous fîmes rapidement, en trois heures, le trajet que nous avions péniblement accompli en six jours, et nous débarquâmes bien tristement à ce quai de Laokay d'où nous étions partis confiants et joyeux six jours auparavant. Les soldats de la légion étrangère appelèrent désormais le lieu de notre embarquement le *quai du Malheur*.

Nous ne songions guère aux dangers personnels que nous avions courus, mais, une fois au milieu de nos amis à Laokay, la mort de nos deux braves camarades et de leurs compagnons, qui, le matin même, étaient si pleins d'entrain, nous causa une douleur profonde.

Le commandant Daru — qui s'était si vaillamment comporté pendant l'action — maintenant que tout danger et toute responsabilité pour lui avaient disparu, se trouva

complètement démoralisé par la perte de ces deux officiers, et cela ne contribua pas peu à la longue et pénible maladie qu'il contracta à partir de ce jour.

D'ailleurs, pas un des hommes, Européens ou Annamites, qui firent partie de cette malheureuse expédition, n'échappa au paludisme : tous furent atteints de fièvres plus ou moins graves dans les jours qui suivirent notre arrivée.

Quand nous nous rappelions la résolution du commissaire Hié de ne pas faire route avec nous, la disparition des officiers topographes chinois la veille de l'attaque, le refus de Tchéou de mettre un tin-chat à bord de nos jonques, les mauvaises dispositions des habitants de Tien-phong à notre égard et l'insistance des officiers chinois à nous engager à ne pas séjourner sur la rive chinoise, il nous était difficile de ne pas rendre les Chinois responsables de cette attaque. Mais malgré cela, comme nous avons été attaqués sur le territoire annamite, par des gens qui ne portaient pas l'uniforme des réguliers chinois, nous n'avons aucune preuve suffisante pour nous plaindre officiellement.

Le guet-apens avait été trop bien tendu pour ne pas avoir été préparé de longue main. Si la première embuscade avait eu la patience d'attendre la réunion des cinq jonques au-dessus du rapide, pas un d'entre nous n'en serait revenu ; mais, trompés par le pavillon français qui flottait seulement sur la première, les pirates crurent à la présence sur celle-ci des commissaires français, et c'est ce qui nous évita le sort de Geil et de Henry.

Le lendemain, les officiers topographes chinois arrivèrent à Tien-phong. D'après leurs récits, souvent contradictoires, ils n'étaient pas loin de nous lors de l'attaque ; ils étaient près du prochain tournant et ils avaient entendu la fusillade sans comprendre d'abord ce qui se passait, puis ils avaient été menacés par une bande de pirates sur la rive annamite, sans cependant recevoir de coups de fusil. En revenant ils avaient aperçu notre jonque entièrement brûlée.

Hié arriva ensuite ; il était parvenu jusqu'au Long-po, mais il était malade et ne put venir nous voir, Les autres commissaires chinois nous apportèrent leurs compliments de condoléance.

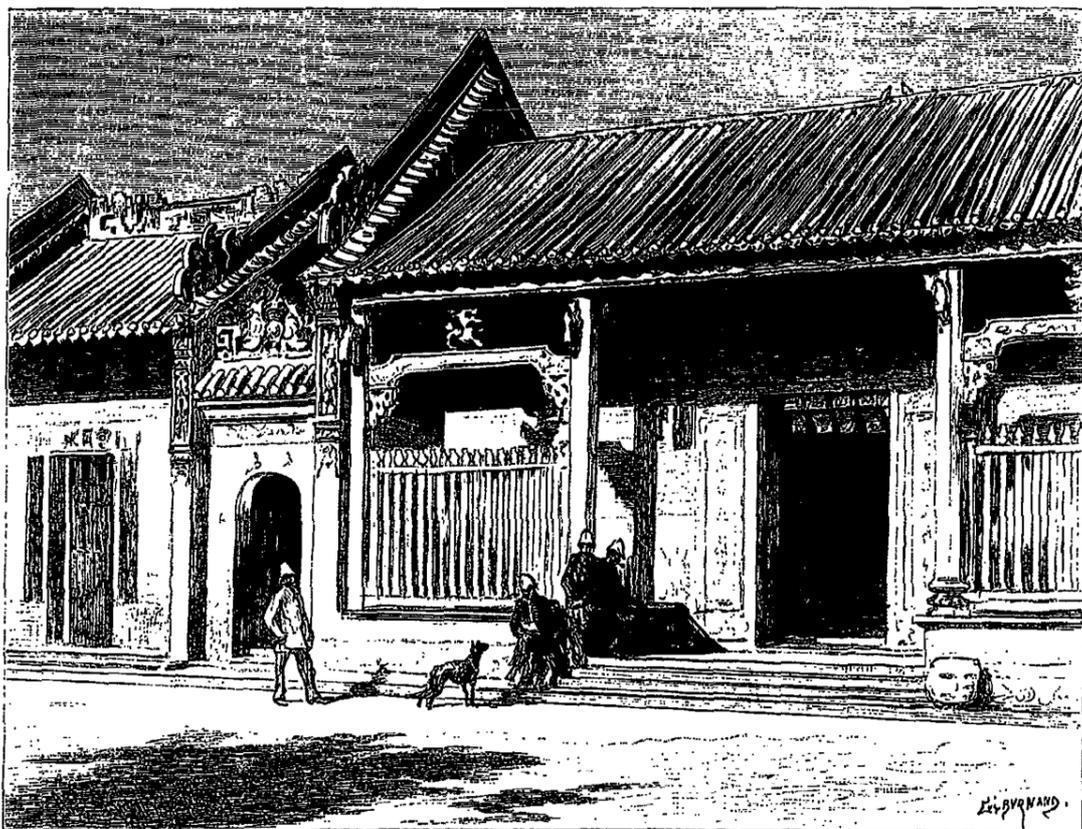
Si — ce qui n'est pas prouvé — la conduite du commissaire Hi ne fut pas correcte en refusant de voyager en même temps que nous, il en fut puni, car quelques jours après son retour il mourait à Song-phong d'un accès pernicieux.

C'était un mandarin arrivé à prix d'argent, fils d'un riche marchand d'opium de Canton, Il avait accepté par ambition les pénibles fonctions de commissaire de son gouvernement pour le délimitation ; il était accompagné de son fils, qui mourut, lui aussi, d'un accès pernicieux pendant le voyage qu'il entreprit pour ramener le corps de son père à Canton.

Nos relations avec S. E, Hié avaient toujours été des plus cordiales ; c'est lui qui me recevait quand j'allais soigner le commissaire Tang-Ki-Son, avec lequel il demeurait, et son accueil était toujours des plus empressés. Je dois cependant dire que, chargé par M. Dillon, quelques jours avant notre départ, de régler avec lui les conditions de la marche, il m'avoua naïvement qu'il tenait à ne pas voyager de conserve avec nous, [376] parce qu'il pensait qu'il était trop dangereux de nous accompagner ; il est donc bien probable qu'il était déjà averti de l'attaque que nous devions subir.

Les Chinois ne peuvent pas plus que nous résister au paludisme dans ce pays pendant l'hivernage.

Dans ces régions, les voyages, même sur les fleuves, à cette époque de l'année, sont toujours dangereux, et nous savions que jamais un mandarin laotien ne se met en route, du mois de juin au mois d'octobre, sur le Mékong ni sur aucun de ses affluents. Nous nous aperçûmes qu'il n'était pas plus prudent de voyager à ce moment sur le fleuve Rouge.



Pagode de Laokay. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après une photographie du lieutenant Hairon.

XXII

Délimitation sur cartes. — Maladies des membres de la commission. — Mon retour à Hanoï. — Fin de délimitation à Lao-Kay.

Voyant que, malgré toute notre bonne volonté, la délimitation sur le terrain était pour l'instant absolument impraticable, M. Dillon écrivit dès le 10 août au président Tchéou pour lui proposer d'étudier un projet de délimitation basé sur la comparaison des cartes et des documents chinois et annamites que possédaient les deux délégations. Il télégraphia en même temps au ministère pour démontrer la nécessité de cette manière d'agir si l'on désirait que la pénible corvée qu'on nous avait imposée cet été eût un résultat utile.

Les commissaires chinois acceptèrent volontiers cette solution, mais ils ne purent s'engager avant d'avoir reçu la réponse qu'ils demandaient au Tsong-li-Yamen, et, se trouvant assez éloignés du télégraphe, il fallait compter sur un retard de trente à quarante jours avant d'avoir cette réponse.

Nous étions donc condamnés encore à un long séjour à Laokay. On employa ce temps à travailler, en attendant les autorisations demandées. Le commandant Daru, nous l'avons dit, était fort malade ; je ne tardai pas à être atteint aussi gravement que lui, et ni l'un ni l'autre nous ne pûmes guère prendre part à ce travail de délimitation sur cartes. Toute la peine en revint à M. Dillon et au colonel Tisseyre, aidés du lieutenant Hairon, qui n'était guère moins malade que nous.

[378] Peu de jours après notre arrivée du Long-po, des bruits inquiétants nous parvinrent de différentes sources : le télégraphe fut coupé plusieurs fois de suite, des jonques de commerçants furent attaquées, on parlait de nombreuses bandes irrégulières qui devaient se concentrer sur Laokay.

Notre garnison était trop affaiblie et trop malade pour qu'on songeât à faire des reconnaissances, si ce n'est à très peu de kilomètres de la ville, et ces petites patrouilles reçurent plusieurs fois des coups de fusils.

Nos collègues chinois n'étaient pas plus rassurés que nous, et Tang, qui auparavant habitait le village de Song-phong, dans la pagode où nous nous réunissions en conférence, émigra sur les hauteurs et alla s'installer près de Tchéou, dans un des camps retranchés qui dominent Laokay.

Les habitants de Song-phong étaient de plus en plus nombreux, et ils poussèrent l'audace, en traversant le Nam-si, jusqu'à venir, un soir vers dix heures, mettre le feu à l'une des maisons chinoises situées en dehors des portes de Laokay, et blesser plusieurs commerçants chinois. Avant que l'alarme eût pu être donnée, le coup était fait et les pirates avaient disparu.

Quelques nuits plus tard, du côté du port de commerce, on vint essayer d'incendier des maisons annamites, et plusieurs fois, le poste des tirailleurs annamites qui se trouvait en face de nous, de l'autre côté du fleuve Rouge, gardant le parc aux bœufs, fut attaqué la nuit, et les pirates y lancèrent des fusées et des fougasses pour essayer de l'incendier. Ajoutons à cela que les tram (courriers indigènes) étant le plus souvent interceptés, nous restions presque toujours sans nouvelles, ce qui n'était pas une de nos privations les moins sensibles.

Chaque soir, les collines éloignées se couvraient de feux au moyen desquels les rebelles se faisaient des signaux. Une vieille femme, desservant une pagode qui se trouve sur un mamelon à moins d'un kilomètre en aval de Laokay, fut aperçue correspondant par signaux avec les feux des collines situées sur l'autre rive du fleuve Rouge. Surveillée de près, elle fut surprise une nuit dans cette occupation par le capitaine de la légion étrangère, qui faisait une reconnaissance, accompagné de quatre hommes ; on fouilla la pagode et l'on y trouva trois Chinois en armes, que l'on essaya de ramener à Laokay, Mais on les tua en route après une tentative d'évasion.

À partir de ce moment, on plaça un petit poste dans la pagode, on fortifia aussi les deux mamelons qui dominent la citadelle ; mais à fort peu de distance de nos postes, [380] dans un pays aussi couvert, on n'était pas en sécurité.

Les plus petites promenades en dehors de la ville étaient imprudentes, et dans cette inaction forcée, à la suite des fièvres continues et des ennuis, le moral de notre garnison s'affaiblissait ; l'un des commis du secrétaire de la commission perdit complètement la raison, et plusieurs officiers eux-mêmes devinrent acariâtres et susceptibles au point que l'idée du devoir et du danger commun empêchait seule les querelles d'avoir des suites funestes.

Ainsi se passèrent les mois d'août et de septembre.

Le secrétaire de la commission, M. Delenda, resta pendant plusieurs jours entre la vie et la mort, souffrant de douleurs atroces dans l'abdomen, et, le commandant Daru s'affaiblissant de plus en plus, il fut décidé qu'on les renverrait à Hanoï pour se rétablir.

Le pays n'était décidément pas aussi pacifié, ni le commerce aussi prêt à reprendre que l'avait cru le colonel de Maussion, trompé par les belles paroles des autorités chinoises. L'employé des douanes, envoyé là surtout comme agent de renseignements, avait beau télégraphier à Hanoï, où l'on inscrivait cela pompeusement dans le journal officiel, que « le parti du commerce reprenait le dessus », on n'en était pas moins entouré d'ennemis composés de bandes chinoises plus ou moins régulières, mais en tous cas armés et ravitaillés au village de Tien-phong. Des lieutenants de Liu-Vinh-Phoc recrutaient facilement les anciens Pavillons-Noirs, maintenant sans emploi : et les commerçants paisibles, je n'ose dire honnêtes, habitués à être rançonnés par eux, ne

pouvaient modifier en rien la situation, Dans ces circonstances, la présence d'un résident civil à Laokay ne parut plus utile au gouvernement : on y envoya le colonel Pelletier, muni de tous les pouvoirs civils et militaires, et M. Martin-Dupont fut rappelé.

On devait donc profiter de son départ pour former un train de jonques qui pourraient ainsi voyager avec sécurité ; et, malgré ses protestations pour rester à Laokay, j'avais définitivement décidé le commandant Daru à retourner à Hanoï, quand un grave accident vint changer cette décision.

Pendant le mois, j'avais été atteint de nombreux accès à forme bilieuse ; mais, aussitôt les accès finis, je me remettais rapidement et je n'avais pas trop perdu de mes forces, quand, le 1^{er} octobre au matin, je fus pris d'une hématomérose telle que je me crus perdu immédiatement. Je me précipitai chez le docteur Martin-Dupont, qui demeurait dans la même pagode, et il me soumit à un traitement énergique ; malgré cela, une demi-heure après j'avais rendu deux litres de sang et me trouvais [379] dans un état syncopal, les membres refroidis, et incapable de mouvement.

Le commandant Daru ne voulut plus entendre parler de son départ ; il exigea que je prisse sa place dans la jonque qui partirait dès que je serais transportable.

Le 4 octobre, toujours accompagné et soigné par le docteur Martin-Dupont, à qui je dois la plus grande reconnaissance, nous partions pour Hanoï, où nous arrivâmes le 8. Nous y fûmes reçus par le résident supérieur, M. Vial, qui fit organiser un train de tramways pour nous transporter, M. Delenda et moi, à l'hôpital, où je séjournai un mois.

Après mon départ de Laokay, les autorisations des deux gouvernements pour opérer la délimitation sur les cartes arrivèrent bientôt. MM. Dillon et Tisseyre, aidés du commandant Daru, dont la santé se remettait peu à peu, opérèrent rapidement et arrivèrent bientôt aux meilleurs résultats.

C'est ainsi que, sur la rive droite du fleuve Rouge, les provinces muongs de Phongtho, Lay-chau, Dien-bien-phu et d'autres, qui avaient d'abord été revendiquées par nos collègues chinois et que le vice-roi du Yunnan voulait s'annexer, furent, d'un commun accord, reconnues pour territoire annamite.

Pendant ce temps, le danger ne faisait que s'accroître à Laokay : les pirates redoublaient d'audace et, présents partout sans qu'on pût les apercevoir, coupaient les fils télégraphiques, interceptaient les trams, pillaient les jonques isolées et insultaient chaque nuit nos retranchements.

[380] Le commandant Pelletier n'avait amené que peu de renforts, et malgré son entrain et tout ce qu'il fit pour relever le moral des troupes, l'état sanitaire ne s'améliorait pas. Dans le mois d'octobre, quatre Européens, dont un sous-officier, moururent en trois jours du tétanos, et parmi les soldats de la légion étrangère, il ne restait pas vingt hommes valides.

Le commandant Pelletier fut donc obligé de se renfermer étroitement dans la citadelle et d'attendre la saison favorable et de nouveaux renforts pour donner la chasse aux pirates. Il ne crut même pas prudent, après les opérations de la commission, à la fin d'octobre, de laisser les commissaires français s'embarquer pour Hanoï ; de nombreux renseignements concordant à désigner les commissaires comme le point de mire principal des bandes irrégulières. Nos collègues furent donc bloqués à Laokay jusqu'à la fin de novembre ; et c'est seulement alors, après avoir reçu des troupes fraîches, que le commandant Pelletier commença contre les pirates une vigoureuse campagne dans laquelle il purgea en quelques semaines la contrée des bandes irrégulières, lui rendit la sécurité et soumit le pays des Chaus jusqu'à Muong-lay, où il allait entrer quand il fut rappelé à Laokay par des ordres supérieurs.

Les commissaires purent descendre le fleuve sans encombre, et ils arrivaient dans les derniers jours de novembre, fatigués, mais contents du résultat de leur mission, lorsqu'en débarquant, ils apprirent la triste nouvelle que notre collègue et ami M. Haïtce venait d'être assassiné sur les frontières du Kouang-tong.

MM. Haïtce et Bohin partent pour Monkay. — Monkay avant l'arrivée des Français.

Pendant le mois d'octobre, que je passai à l'hôpital, MM. Haïtce et Bohin, alors convalescents, étaient allés achever de se remettre entièrement sur les bords de la mer, au cottage que M. Paul Bert avait fait construire dans la presqu'île de Doston, et qu'il avait obligeamment mis à leur disposition.

Vers la fin de ce mois, les délégués chinois de la commission des deux Kouangs, auxquels nous avons donné rendez-vous pour cette époque à Monkay, firent savoir au résident général qu'ils étaient arrivés à Kim-tchéou, la préfecture chinoise la plus proche, et qu'ils attendaient notre arrivée.

Bien que ce pays fût troublé, habité par des Chinois et des pirates, dont les plus honnêtes vivaient de contrebande, M. Paul Bert, sur les instances de notre ministre à Pékin, crut nécessaire d'envoyer à Monkay, au-devant des commissaires chinois, le seul des membres de la délégation française disponible en ce moment ; c'était justement M. Haïtce, auquel sa connaissance de la langue chinoise permettait de rendre le plus de services.

Il devait s'aboucher avec nos collègues, préparer le travail, en attendant les autres membres de la délégation française ; et le lieutenant Bohin, qui l'accompagnait, commencerait le levé topographique des environs.

Nous ne devons pas omettre d'ajouter ici, pour dégager leur responsabilité, que M. Dillon, consulté à un moment où le télégraphe était momentanément rétabli, avait trouvé l'envoi de M. Haïtce seul à la frontière tout à fait intempestif, et que le général Jamont, commandant les troupes, avait déclaré qu'en ce moment, ne croyant pas pouvoir disposer d'assez de troupes pour garantir la sécurité de la région de Monkay, il protestait contre l'envoi dans cette ville d'un commissaire français avec une force militaire insuffisante. La résidence générale, pressée par M. Constans, crut devoir passer par-dessus ces considérations, et notre jeune collègue, n'écoutant que son courage, partit pour Monkaj, Il y avait été précédé par un lieutenant d'infanterie de marine, M. de Goy, faisant fonction de vice-résident, qui s'était établi, avec un commis de résidence et une soixantaine de miliciens annamites peu exercés, dans une vieille citadelle annamite, située à un kilomètre environ de la ville de Monkay.

M. Haïtce voulut, malgré ses avis, s'établir au centre même de la ville chinoise, où il reçut un assez bon accueil et ne fut d'abord nullement inquiété. Il avait avec lui une trentaine de chasseurs à pied, sous les ordres du lieutenant Bohin, et, se trouvant en sûreté, il permit au bout de quelques jours à celui-ci de partir avec vingt-cinq hommes pour le cap Paklung, afin de faire la topographie de ce point important.

M. Haïtce, bien qu'il eût longtemps vécu avec les Chinois, avait trop confiance en eux. Polis, insinuants, incapables en général de faire du mal si cela ne peut leur procurer un avantage, les Chinois intelligents étonnent et captivent la plupart des Européens qui les fréquentent. En entendant discourir sur les sciences et même sur la morale un convive aimable, on aime à se figurer que l'on a affaire à un égal, et cependant il suffirait de gratter un peu ce vernis superficiel pour trouver en-dessous le barbare.

Il y a un abîme entre les pensées d'un Mongoloïde et les nôtres : il sent, il pense autrement que nous ; ses idées sur la morale, l'honneur, la bonne foi, n'ont rien de commun avec les nôtres. Que de fois avons-nous vu nos collègues chinois, qui parlaient sans cesse de leur bonne foi, se trouvant pris, sans pouvoir le nier, en flagrant délit de mensonge, ne pas ressentir la moindre confusion et se contenter de rire de l'échec de leur ruse ! Ils sont certainement intelligents et civilisés, mais leur intelligence diffère autant de la nôtre que leur civilisation : nous ne dirons pas qu'elle est inférieure, nous dirons qu'elle est autre. D'ailleurs, M. Haïtce, qui n'avait pas assisté au guet-apens du

Long-po-ho, ne pouvait se figurer que nos collègues, avec lesquels nous avons entretenu au Kouang-si de si bons rapports, fussent capables de ne pas l'avertir à l'approche d'un danger.

Pour comprendre les événements qui se déroulèrent du 23 au 20 novembre, il faut bien connaître ce [382] qu'était Monkay avant l'arrivée de M. Haight, et l'intérêt majeur que les habitants avaient à conserver l'indépendance qu'ils s'étaient acquise. Pour cela, on nous permettra d'emprunter la plus grande partie des renseignements qui suivent, en en rectifiant quelques-uns, à un remarquable observateur anglais, sir James Scot, qui y avait séjourné au commencement de l'année 1885²².

Derrière l'île de Vanninh la province chinoise de Kouang-tong vient toucher la mer et sépare tout le pays situé autour de la baie de Oanh-xuan du reste de la province de Quan-yen, qui finit ici à la rivière de Pak-lam. Le cours du Pak-lam marque la ligne frontière depuis le nord, où les *Cent mille monts* forment une chaîne servant de frontière, jusqu'à la province de Lang-son. Il est évident que cette intervention d'un morceau de côte chinoise entre deux portions de territoire annamite est faite pour causer des difficultés sans fin.

Monkay est le port bien connu des rebelles chinois qui se sont établis au Tonkin et ont abandonné le brigandage pour devenir de simples voleurs. L'île de Vanninh n'est qu'un delta formé par le Pak-lam, et Monkay est placé au sommet de ce delta.

Quand, venant de la mer, on remonte le Pak-lam entre l'île de Vanninh et la terre ferme, on croit aborder dans un pays stérile et désolé où l'on n'aperçoit aucun être humain ; tout à coup, sans la moindre transition, la ville entière de Monkay apparaît devant vous.

Dès le premier coup d'œil, on s'aperçoit facilement que, bien que se trouvant sur le territoire du Tonkin, ce n'est point là une ville annamite. Les villages annamites sont composés de misérables cases recouvertes de chaume : Monkay est bâti en briques solides avec les toits en tuiles que l'on retrouve dans tout le Céleste-Empire ; on y est véritablement frappé par l'aspect d'aisance et de confort des habitations ; il serait difficile d'y rencontrer une maison qui n'ait sur son toit une gargouille à tête de dragon et une véranda couverte de pots de fleurs ; les portes des rues sont ornées de peintures représentant un arbre qui porte dans ses branches une banderole où est inscrite une sentence morale tirée des anciens philosophes. Toutes les portes sont consolidées par des ais solides et d'énormes bambous qui défient toute tentative d'effraction. En dehors de chaque maison et placé dans le mur, on remarque un petit hôtel où chaque jour brûlent les cierges et les bâtonnets parfumés, pour attirer les bénédictions du ciel sur l'honorable propriétaire,

L'ordre et la tranquillité règnent dans les rues, comme il convient à la résidence de gros propriétaires. Les habitants vaquent à leurs affaires abrités par des parasols de soie anglais, habillés aussi richement que les grands négociants de Queen's Street à Hong-kong de longues robes de soie, bleues, grises ou blanches, suivant les saisons, de beaux souliers de brocart et de bas blancs. On n'y rencontre d'autres Tonkinois qu'un coolie ou deux et les femmes des Chinois ; pas d'autre fonctionnaire que le *hong-see*, sorte de prévôt des marchands. Les maisons de commerce ont un certain nombre de coolies qui circulent la nuit dans les rues, frappant sur des bambous pour montrer qu'ils veillent, annonçant les heures et criant qu'il n'y a ni pirates en vue, ni maison en feu.

Tous les cent mètres environ, on rencontre de vastes magasins, où sont empilées les marchandises volées et pillées de tous les côtés du golfe du Tonkin : opium, ballots de soie ou de coton, riz, sel, huile d'arachide, [384] thé, cinnamome, enfin toutes les productions des pays environnants. Là elles sont séparées et emmagasinées ensemble, car on ne fait pas le commerce de détail à Monkay ; ce n'est que par cargaisons entières que traitent ces négociants, alliés des pirates et des contrebandiers.

²² Voir France and Tonkin, by James-George Scot, London, 1885.

Çà et là on rencontre des maisons d'éducation pour les femmes volées, en grande partie annamites ; on leur y donne une instruction chinoise, on leur enseigne les usages chinois, pour augmenter leur valeur sur les marchés de Hong-kong et de Shanghai, et, dit avec indignation M. J. Scot en parlant de Hong-kong, « cette organisation régulière de la traite des esclaves dans une de nos colonies de la couronne est une honte pour notre administration ».

En face de Monkay, sur le territoire du Kouang-tong, se trouve le village de Tong-hin-kaï, qui possède un mirador, mais où l'on ne rencontre ni commerce ni richesse. C'est une bourgade de la préfecture de Kin-tchéou, et le mandarin inférieur qui y commande est un homme de conscience facile et de vues très larges en ce qui concerne la moralité. Il ne peut oublier qu'il est serviteur de l'empereur et responsable devant les autorités provinciales, mais il doit aussi se souvenir que les négociants de Monkay sont riches et puissants et il agit en conséquence. Il passe souvent le Pak-lum pour venir voir ses amis du côté annamite et il est toujours cordialement reçu, car aucun honneur n'est trop grand pour un mandarin qui permet aux jonques chargées de passer par le Pak-lam et voit d'un bon œil les riches caravanes qui prennent la route de Kim-tchéou.

Tong-hin-kaï a toujours eu une garnison de plusieurs centaines de réguliers, qui rendent ce poste bruyant et malpropre au delà de toute expression. De leurs rangs sont sortis plus d'un des pirates qui aident à remplir les magasins de Monkay, et beaucoup de soldats de Canton ont pénétré au Tonkin par le Pak-lam en 1883 et 1884.

Il existe bien un mandarin annamite dans l'île de Vanninh, mais il se garde bien d'inquiéter ses sujets chinois de Monkay, et, s'il l'essayait, il ne resterait pas longtemps dans l'île. Il vit humblement à un mille environ à l'est de Monkay, dans un village qui a pris le nom de l'île.

C'est un hameau d'un peu plus d'une vingtaine de cases en torchis, mal bâties, où la moindre pluie convertit la route en une fondrière de boue de plus d'un pied d'épaisseur. Des moutards nus et crasseux, le corps tout couverts d'ulcères, se traînent dans l'ordure avec les porcs ; les parents sont des paquets de guenilles ; les seules boutiques qu'on y trouve sont formées par un abri de bambous devant les cabanes, et l'on achèterait toutes les marchandises qui s'y trouvent pour une poignée de sapèques.

Le fonctionnaire annamite habite dans un prétendu fort, et il est presque aussi sale et déguenillé que ses autres compatriotes. Lui aussi va parfois à Monkay, et il fait de son mieux pour se rendre agréable aux Chinois en réquisitionnant pour eux les pêcheurs annamites lorsqu'ils ont besoin de coolies. M. James Scot conclut que la France se verra forcée de détruire Monkay pour assurer la paix dans la province de Quan-Yen.

P. NEIS.

(La suite à la prochaine livraison.)

(*Le Tour du monde*, n° 1433, 23 juin 1888)

Séjour à Doson. — Le génie protecteur de la mer. — Retour à Hanoï.

D'après ce qui précède, on conçoit qu'à part les Tonkinois, qui vivaient du travail de la terre et auxquels il était assez indifférent de changer de maîtres, les habitants de Monkay, aussi bien que tous les Chinois de la frontière, qui vivaient des produits de la piraterie et de la contrebande, voyaient avec ennui s'établir dans le pays un ordre régulier, par l'occupation française et la délimitation des frontières.

Les mandarins chinois des frontières ne devaient pas être les moins furieux de ce changement de régime ; aussi toute cette région était-elle travaillée depuis longtemps par les autorités chinoises. De nombreux renseignements nous l'ont appris plus tard, et j'en détache le suivant, dont l'authenticité nous est prouvée :

« Dans le courant du mois de septembre, le mandarin chargé de la marine à Longmoun, à l'entrée de la rivière de Kim-chéou, arriva dans la baie de Pak-lung avec sa flotte et débarqua sur l'île de Vanninh plusieurs mandarins chinois. Ceux-ci convoquèrent les notables, les avertirent que les grands mandarins envoyés par la cour de Pékin pour délimiter la frontière du Tonkin étaient à bord de leurs jonques, et qu'ils venaient pour leur donner des instructions. Les notables devaient déclarer territoire chinois tout le pays entre le cap Paklung et Tien-hien ; si les Français essayaient de contester leurs assertions, on les battrait et on les chasserait facilement.

« Comme les notables hésitaient et faisaient remarquer qu'en tout cas, leur témoignage serait facilement contredit par les habitants des trois chrétientés tonkinoises, qui allaient de cette façon devenir chinoises, et en particulier par les chrétiens de l'île de Traco, administrés par des prêtres indigènes (mission espagnole), les mandarins répondirent : « Cette affaire sera facile à régler ; vous ne devez rien craindre de la part des Français ; vous voyez qu'ils n'ont plus de navires sur nos côtes, ils ont fait rentrer leurs soldats en France et ils en sont réduits à se servir de soldats annamites ; les grands mandarins français désirent abandonner le Tonkin, et ils le feront immédiatement s'ils rencontrent de grandes difficultés. »

Ces assertions, dont plusieurs, on le sait, n'étaient que trop vraies, trouvaient du crédit près des négociants chinois de Monkay, qui avaient tout intérêt à ce qu'il n'y eût pas de changement de régime.

M. de Goy, le vice-résident, qui habitait avec ses miliciens dans la citadelle annamite, où il se trouvait un peu prisonnier, était obligé de faire le coup de feu chaque fois qu'il se rendait avec une escorte dans l'enclave (nom que l'on donnait au pays tonkinois situé entre le cap Paklung et l'île chinoise de Tchouksan, autour de la baie d'Oanh-xuan).

Il n'ignorait pas toutes ces menées, et s'attendait à une attaque sérieuse, averti que des bandes nombreuses se formaient sur le territoire chinois ; mais, ne jugeant pas encore le danger si prochain, il crut, après l'arrivée de MM. Bohin et Haïtce, devoir se rendre à Haïphong, puis à Hanoï, pour rendre compte de la situation et demander des instructions.

Il invita de nouveau, avant son départ, M. Haïtce à venir habiter la citadelle ; mais celui-ci se croyait plus en sûreté au milieu de la ville, entourée d'ailleurs de palissades et habitée par les riches négociants dont nous avons parlé. Il était en outre gardé par un poste, malheureusement bien peu nombreux.

Pendant que les membres de la commission étaient bloqués dans Laokay et que M. Haïtce attendait vainement dans Monkay l'arrivée de S. E. Teng, président de la

délégation chinoise du Kouang-si, au-devant duquel il avait été envoyé, je passai un mois fort agréable dans la presqu'île de Doson.

Trop faible encore à ma sortie de l'hôpital pour songer à rejoindre nos collègues, M. Paul Bert eut l'obligeance de mettre à ma disposition le splendide cottage qu'il avait fait construire sur un rocher battu de tous côtés par le vent de la mer, à l'extrémité de la pres-qu'île de Doson.

Une belle plage de sable blanc se déroule au pied du rocher, et un petit hôtel français fort bien tenu s'est établi à l'extrémité de la plage, pour les baigneurs qui veulent venir l'été de Haïphong afin d'y prendre des bains et d'y rétablir leur santé en respirant la brise de mer.

Plus tard peut-être, on devra songer à établir dans nos possessions d'Indo-Chine des sanatoria de montagne analogues aux villes administratives que les Anglais habitent dans l'Himalaya, car, si nous n'avons pas d'Himalaya en Extrême-Orient, nous avons des plateaux suffisamment élevés, comme celui de Bolovens ou celui des Phoueuens (voir *le Tour du Monde*, juillet 1885), pour que la température soit tempérée. Mais pour cela, il faudra faire des routes, de grands travaux, des déboisements et des constructions, qu'on ne peut entreprendre d'ici longtemps ; aussi, en attendant, il nous paraît fort rationnel de rechercher sur les côtes des lieux exposés à la brise de mer et à proximité de plages de sable où les Européens puissent chaque année aller passer quelques semaines dans la mauvaise saison.

À ce point de vue, Doson est admirablement choisi, à condition qu'une route praticable le relie à Haïphong ou qu'un môle de débarquement y soit construit ; à l'heure actuelle, l'embarquement et le débarquement ne peuvent s'y faire que difficilement et par beau temps.

La saison était trop avancée pour les baigneurs ; aussi, une fois installé, je vécus absolument isolé, ne voyant que mes deux domestiques annamites et les miliciens chargés de la garde du pavillon, chassant et me promenant toute la journée sur les plages.

Je n'appris que le 19 le malheur qui venait de frapper la colonie : Paul Bert était mort le 11, et son corps était déjà parti pour la France quand je connus cette triste nouvelle. Mes forces revenaient rapidement, et je commençais à être inquiet du sort des autres membres de la commission, dont je ne recevais aucun avis ; je partis donc pour Haïphong, où je demandai des instructions à M. Vial, le nouveau résident supérieur, lui disant que je me sentais suffisamment remis pour aller rejoindre M. Haïtce, si, comme je le pensais, il était trop tard pour retourner à Laokay. M. Vial me conseilla de prolonger mon séjour à Doson pour soigner ma santé, et j'achevai de m'y rétablir, sans autre souci que l'absence complète de nouvelles des autres membres de la commission que je savais bloqués dans Laokay.

Je profitai de ce temps pour visiter le presqu'île et ses environs. Cette presqu'île, qui regarde d'un côté la haute mer et de l'autre un enfoncement du Cua-nam-trieu, est formée aux deux extrémités par des collines rocheuses, entre lesquelles s'étend une bande de terre plate et sablonneuse d'une dizaine de kilomètres de longueur. Sur la pointe ouest, où atterrit le câble sous-marin, est situé le cottage du résident général ; la pointe est se termine en face d'une petite île où se trouve le phare de Hong-do, qui sert pour l'atterrissage d'Haïphong et l'entrée du Qua-nam-trieu.

De la haute mer, le pays semble désert et l'on n'aperçoit que les rares cases que les habitants d'Haïphong commencent à y faire bâtir pour venir prendre des bains de mer ; cependant, la presqu'île contient un important village comptant plus d'un millier d'habitants.

Abrité contre le vent de la mer et surtout contre le vue des pirates par de hautes et épaisses haies de bambous, les maisons se trouvent échelonnées le long de la plage qui regarde le Nam-trieu ; deux routes assez larges traversent le village dans toute sa longueur, et elles sont bordées par des haies de bambous si serrées, qu'on pourrait y

passer sans se douter qu'on a traversé un village populeux, si l'on n'en était averti par les aboiements des chiens et la vue des enfants, qui fuient précipitamment au loin devant vous et s'enfoncent [386] entre les bambous, pour ressortir par bandes et vous examiner curieusement par derrière.

Les hommes s'adonnent à la pêche côtière ; montés sur de petites barques, ils ne prennent jamais le large, et ne peuvent que dans les temps calmes jeter leurs immenses seines de deux à trois cents mètres de long, avec lesquelles ils font parfois des pêches merveilleuses. Les femmes sèchent le poisson et fabriquent le *nuoc-mam* (sorte de saumure de poisson fermenté, et non pourri, comme on le dit souvent). Ce sont elles aussi qui cultivent les rizières, paraissant très fertiles malgré l'absence de tout engrais.

Il est remarquable en effet que la mer ne rejette à la côte aucune de ces algues que laissent sur nos rivages les marées descendantes ; les rochers de toute la côte sont d'ailleurs entièrement nus et dépourvus de fucus.

On cultive aussi la patate douce et l'arachide, et sur les collines rocheuses, qui, au premier abord, paraissent absolument incultes, on récolte en abondance d'excellents ananas. La chasse est peu productive : quelques oiseaux de rivage et des tourterelles sont à peu près le seul gibier que j'y aie rencontré.

Les Annamites ne se construisent pas de sanctuaires élevés sur les rochers et visibles de loin en mer, comme les chapelles que l'on retrouve partout sur nos côtes de France, mais ils n'en ont pas moins leurs génies protecteurs de la mer, ainsi que je pus m'en rendre compte pendant mon séjour à Doston.

Un officier de mes amis, qui retournait en France sur le *Chandernagor*, s'étant trouvé arrêté par la marée [387] en dedans de la barre de Haiphong, à deux ou trois milles de Doston, eut l'idée de profiter de ce retard pour venir me faire ses adieux. Je le retins à dîner, et le soir nous ne pûmes trouver aucune barque pour le ramener à bord de son bateau, qui devait partir avant le jour.

Nous fîmes mettre à l'eau une petite yole appartenant à la résidence, et nous nous embarquâmes avec trois miliciens, peu habitués à ce genre d'embarcation. Tant qu'on fut à l'abri de la pointe, tout alla bien ; mais, une fois en face de la passe, la mer devint très forte ; nous disparaissions complètement entre les lames. La nuit était très noire, et nos miliciens, accoutumés à manier les avirons des sampans, se trouvaient des rameurs fort maladroits pour notre pirogue ; nous pouvions craindre à chaque instant d'être engloutis. Nous fûmes trop heureux d'être recueillis par la baleinière du bateau-feu, mouillé dans la passe ; le sous-officier qui le commandait envoya à notre secours en entendant nos cris, et conduisit à temps à bord de son navire mon imprudent camarade.

Nous avons laissé la yole, allégée de notre poids, aux mains des miliciens, espérant qu'ils pourraient la conduire à terre ; mais ils furent entraînés par le courant et ils ne revinrent que le soir du jour suivant, quand je ne les attendais plus.

Ils me racontèrent qu'une fois que j'eus abandonné la barre ils n'avaient plus pu se conduire et qu'ils avaient été portés par le courant jusque sur la côte de Quan-yen. Le lendemain matin, comme je faisais ma promenade habituelle autour de la pointe de rochers découverts à marée basse, je vis arriver processionnellement mes trois miliciens avec plusieurs de leurs camarades et des personnes de leur famille habitant le village ; ils portaient sur des plateaux des bougies de cire, des fruits, du riz, du porc rôti, des volailles et de l'eau-de-vie de riz. Ils s'arrêtèrent près de l'extrémité de la pointe, se servirent comme autel d'une petite anfractuosité du rocher, et là, après avoir allumé les cierges et rangé leurs victuailles, ils se mirent en prière.

Je n'interrompis pas leur pieux exercice ; mais quand ils eurent achevé, je les interrogeai, et ils me répondirent que ces trois hommes avaient couru un si grand danger qu'ils n'avaient pu être sauvés que par l'intervention d'un génie protecteur. Ils profitaient de l'indemnité que je leur avais donnée comme prix de leur corvée pour venir faire un sacrifice et remercier le génie de la mer qui les avait protégés. Inutile

d'ajouter que sur-le-champ, victuailles et eau-de-vie de riz furent absorbées par les sacrificateurs, pour le grand honneur du génie, auquel on en attribua cependant quelques parcelles, qui furent jetées à la mer.

J'étais chaque jour de plus en plus inquiet sur le sort des membres de la commission bloqués dans Laokay, lorsque le 1^{er} décembre, je reçus une note de M. Hunal, le résident de Haïphong, m'annonçant la mort de M. Haïtce, du lieutenant Bohin et de leurs compagnons.

Je partis aussitôt pour Haïphong, où j'appris que M. Bohin avait échappé au massacre et que les commissaires français de Laokay avaient pu enfin sortir de ce lieu pestiféré et venaient d'arriver à Hanoï. Je rencontrai, le 2 au matin, à Haïphong, le brave Bohin, qui allait à Hanoï. Laisant alors à un boy, en qui cependant je n'avais guère confiance, le soin d'aller prendre mes bagages à Doson, je me hâtai aussi de me rendre à Hanoï.

Là je retrouvai mes collègues, attristés du nouveau malheur qui nous frappait, et ne songeant plus à se réjouir de leur heureux retour. Nous fûmes tous de l'avis de notre président, M. Dillon, pour demander à partir le plus tôt possible pour Monkay, où nous désirions entrer en même temps que les troupes envoyées pour l'occuper. Le capitaine Bouinai, promu commandant, avait repris sa place dans la commission, et le commandant Daru, encore très fatigué, devait rentrer en France.

Une petite colonne, sous les ordres du commandant Poncet, marcha immédiatement sur Monkay ; mais l'autorité militaire ne crut pas devoir nous autoriser à l'accompagner, Il fallait agir avec prudence et à coup sûr : à aucun prix on ne devait s'exposer à un échec ; et comme on ignorait si les Chinois feraient une résistance sérieuse, une deuxième colonne, sous les ordres du colonel Dugenne, qui allait prendre le commandement de la région, se tenait prête à renforcer la première. On nous dit d'attendre la prise de Monkay et l'arrivée de la deuxième colonne pour nous rendre à notre poste, et nous fumes obligés de séjourner à Hanoï jusqu'au 20 décembre.

Le commandant Poncet trouva le pays entièrement envahi par les Chinois, et ne s'avança qu'avec la plus grande circonspection. Les réguliers se retirèrent cependant sans résistance devant nos troupes, et les pirates et les bandes irrégulières, ne se sentant plus soutenus, se réfugièrent en Chine : la ville de Monkay fut prise sans coup férir. Les habitants de la ville, qui ne se sentaient pas la conscience nette de la mort de M. Haïtce, avaient tous émigré sur le territoire chinois, et le commandant Poncet entra dans une ville déserte.

Mais, avant de continuer ce récit, revenons en arrière, et, au moyen des renseignements recueillis de tous côtés pendant notre séjour à Hanoï et plus tard à Monkay, reconstituons l'histoire de l'attaque et du massacre de notre malheureux collègue.



M. Haïtce. — Gravure de Thiriat,
d'après une photographie

XXV

M. Haïtce à Monkay. — Attaque du 24 novembre dans la ville.
Siège de la citadelle. — Mort de M. Haïtce.

Depuis trois semaines déjà, M. Haïtce attendait l'arrivée de S. E. Teng. Le commissaire chinois Wang, qui, outre sa qualité de commissaire, remplissait les fonctions importantes de tao-tai de ces régions, vint [390] cependant lui faire une visite, visite que M. Haïtce alla lui rendre à Tong-hin-kaï.

Il fut reçu par S. E. Wang avec le même empressement, la même cordialité que l'année précédente. Wang refusa de s'occuper de délimitation avant la venue des deux délégations, mais il se félicitait de l'arrivée de M. Haïtce à Monkay, parce que leur présence à tous deux ne pouvait qu'apaiser les esprits et favoriser les rapports entre les autorités frontières des deux pays.

Lors du départ de M. Bohin, Wang fit demander, fort courtoisement d'ailleurs, à M. Haïtce si cet officier allait attaquer Comping, le principal village de l'enclave annamite, et il se déclara satisfait quand on lui eut répondu qu'il allait simplement en tournée topographique.

Pendant ce temps les Chinois se préparaient à une attaque. Le père Grandpierre, missionnaire français, qui était depuis longtemps établi dans la petite île de Tchouk-san, située dans cette partie du Kouang-tong venant toucher la mer entre l'île de Traco et le territoire de Comping, était averti par ses chrétiens des intentions hostiles et des préparatifs des Chinois. À différentes reprises, il écrivit à M. Hâitce, qui jusqu'au dernier jour ne voulut tenir aucun compte de ses conseils et de ses avertissements, qu'il trouvait trop pessimistes.

Il habitait, avons-nous dit, à l'intérieur de la ville, gardé seulement par trois chasseurs et quatre miliciens ; le reste de la garnison, composé d'une douzaine de chasseurs et d'autant de miliciens annamites, de M. Perrin, commis de résidence, et de M. Ferlay, employé du génie, logeait dans la petite citadelle annamite, à un kilomètre environ de la ville.

Dans la nuit du 24 au 25, vers neuf heures du soir, M. Hâitce entendit de chez lui une fusillade assez vive du côté de la citadelle ; il sortit de la ville et se rendit aussitôt vers la citadelle ; mais, avant qu'il y fût arrivé, la fusillade avait cessé, et il rentra rassuré dans Monkay, dont les portes se refermèrent sur lui comme chaque nuit, et où les veilleurs continuèrent comme d'ordinaire leurs rondes et leurs cris.

À deux heures il fut réveillé par des clameurs et le bruit de coups précipités qu'on frappait à sa porte, essayant de l'enfoncer. Cette porte, renforcée par d'épais bâtons en bois dur, était extrêmement solide, et les assaillants ne parvinrent pas à la forcer.

En se mettant à la fenêtre, M. Hailce aperçut une foule nombreuse en armes dans la rue, poussant des cris de mort, et plusieurs balles vinrent frapper la fenêtre près de lui. Les chasseurs ouvrirent aussitôt le [391] feu, et en un instant, la rue fut évacuée par les assaillants, qui se cachèrent dans les rues adjacentes et derrière les murs des maisons, d'où plusieurs continuèrent à riposter. Ces Chinois ne portaient pas l'uniforme des réguliers, mais beaucoup avaient des armes à tir rapide.

Les habitants de Monkay restèrent dans leurs maisons ; il paraît difficile de croire qu'ils ne furent pas complices et qu'une bande de plusieurs centaines de combattants ait pu s'introduire sans bruit dans une ville gardée par de nombreux veilleurs de nuit, si on ne lui eût pas ouvert les portes.

Après un moment de répit, pendant lequel on put croire qu'on réussirait à tenir jusqu'au jour, on entendit escalader le toit par derrière la maison ; puis les assaillants arrachèrent les tuiles, et par les trous faits dans la toiture ils firent pleuvoir sur les assiégés des balles et des fusées incendiaires. Pendant plus de deux heures, encouragés par M. Hâitce, les trois chasseurs et les quatre miliciens luttent contre la foule, qui augmente sans cesse ; mais vers cinq heures du matin le feu a pris à divers endroits à la fois ; tout le derrière de la maison est en flammes, et le plancher de la chambre où se tiennent les défenseurs commence à prendre feu ; il faut se décider à quitter les lieux.

On ouvre la porte : les trois chasseurs se précipitent les premiers dans la rue, et par leur contenance font fuir les Chinois, qui continuent cependant à tirer sur eux, abrités par les cloisons des vérandas. L'un des chasseurs tombe à ce moment frappé mortellement ; les quatre miliciens et les deux boys annamites sont pris par les Chinois, et le reste de la vaillante petite troupe fuit dans la direction de la citadelle, se retournant de temps en temps pour faire feu et tenir en respect ses ennemis.

Arrivés au bout de la rue, ils trouvent la porte barricadée : la retraite est coupée ; toutes les maisons dont les portes de derrière donnent sur le fleuve sont hermétiquement fermées, et M. Hâitce frappe en vain à plusieurs d'entre elles. Le temps presse cependant : les pirates, voyant leur proie enfermée, commencent à s'enhardir, quand, après plusieurs sommations, la porte de l'avant-dernière maison, qu'habitait le doï de la police annamite, s'ouvre et donne aux fugitifs une issue vers le fleuve.

Le doï refuse d'ailleurs de les abriter longtemps, et quand on entend les coups précipités frappés à la porte de la rue par les pirates, qui menacent de la défoncer, il adjure M. Hâitce de s'enfuir par le fleuve, s'excusant de ne pouvoir l'accompagner,

parce qu'il voulait arrêter quelque temps chez lui les poursui- [392] vants. La marée était haute et le fleuve baignait le derrière de la maison ; M. Haïtce, éveillé au milieu de la nuit, puis occupé à repousser les attaques des pirates, s'était enfui à demi vêtu et sans coiffure ; il se jette à l'eau, suivi de ses hommes ; ils font ainsi une cinquantaine de mètres avec de l'eau et de la vase jusqu'aux épaules, et arrivent par bonheur à gagner la rue du marché d'Haï-Ninh avant que les Chinois ne soient sortis de Monkay, Il restait près d'un kilomètre à faire pour gagner la citadelle, et l'on pouvait craindre d'être tourné ; mais à moitié route, ils rencontrent M. Perrin, qui arrivait en toute hâte à son secours avec la moitié de ses hommes.

Il avait été attaqué dans la citadelle juste au moment où s'étaient fait entendre des coups de fusil à Monkay ; l'attaque n'avait pas été très sérieuse, mais il venait seulement de pouvoir sortir pour se porter au secours de M. Haïtce. On gagna alors facilement la citadelle sans être poursuivi par les Chinois.

Ceux-ci d'ailleurs ne savaient que trop bien que leur proie ne pouvait leur échapper, et pendant ce temps, ivres de fureur et rendus à leur nature sauvage par la vue du sang, ils s'acharnaient sur les cadavres du chasseur et des miliciens tombés dans le combat ; ils promenèrent leurs têtes dans la ville, au bout de bambous, avec celle de la chienne du lieutenant de Goy, qui était restée dans la maison de M. Haïtce.

Les chefs faisaient éteindre l'incendie de la maison attaquée, pour s'emparer des bagages de MM. Haïtce et Bohin, des cartes, des documents et des chevaux, Les habitants tonkinois nous affirmèrent, dans la suite, que la plus grande partie de ces dépouilles avait été déposée chez le taotai Wang ; mais celui-ci ne voulut ou peut-être n'osa jamais en faire la restitution, ce qui a presque été un aveu de sa complicité.

La journée du 25 fut assez calme, et nos compatriotes en profitèrent pour organiser la défense dans la citadelle.

Les Chinois, et en particulier les bandes irrégulières, attaquent rarement pendant le jour : on ne se fiait donc pas à cette trêve apparente et l'on s'attendait à être attaqué la nuit suivante. La ville de Monkay, dont on eut des nouvelles par quelques fugitifs annamites, était au pouvoir des pirates chinois ; de nouveaux renforts arrivaient sans cesse de Tong-hin, et plusieurs réguliers en uniforme se trouvaient parmi eux.

On mettait le feu à quelques maisons des Chinois qui entretenaient des relations commerciales avec les Européens ; les autres commerçants restaient enfermés dans leurs maisons.

Dans la journée du 25, on avait abandonné la citadelle pour se réfugier dans le réduit (situé au point b), au sommet d'une colline d'une trentaine de mètres, boisée et escarpée. L'attaque commença dès la tombée de la nuit avec une grande violence.

Nos compatriotes tiraient à bout portant, utilisant, outre leurs fusils, de petits pierriers annamites dont était armé le réduit. La bande augmentait d'heure en heure, et jusqu'à sept heures du matin, les assauts se renouvelèrent presque sans interruption. La garnison n'avait plus de vivres, pas d'eau, et les muni- [394] tions, en fort petite quantité, n'allaient pas tarder à lui faire défaut.

Quand il fit grand jour, les assaillants se retirèrent encore à une certaine distance, Mais cette journée du 26 dut être terrible pour les assiégés ; ils voyaient les collines autour de Tong-hin, sur le territoire chinois, se couvrir de tentes et de soldats. Des réguliers de plus en plus nombreux venaient se joindre aux troupes qui avaient attaqué le premier jour. L'arrivée de M. Bohin avec ses vingt chasseurs et ses vingt tirailleurs annamites, mais surtout avec son sang-froid et son habitude de la guerre annamite, pouvait seule permettre une retraite sur Hakoï, situé à une quarantaine de kilomètres de Monkay, et où le lieutenant Mac-Mahon tenait un petit poste avec une section de chasseurs. Mais M. Bohin, à qui l'on avait déjà envoyé trois courriers, n'arrivait toujours pas ; il était facile de deviner que ces courriers étaient tombés entre les mains des Chinois.

Une femme indigène, au service des employés du fort, consentit à se dévouer et à tenter de traverser la ligne des assaillants pour porter une lettre de M. Haïtce au père Grandpierre, à Tchouk-San. Celui-ci, espérait-on, pourrait faire avertir M. Bohin.

Au sortir de la citadelle, à cent cinquante mètres à peine, cette femme tombe dans une embuscade chinoise ; elle s'enfuit en courant sur la route de Traco, où elle est poursuivie par quelques pirates. Ne perdant pas sa présence d'esprit, elle éparpille à la volée, dans les champs, quarante piastres qu'elle portait sur elle, et quelques effets de soie contenus dans un panier. Les Chinois, pris à ce stratagème, s'attardent à ramasser les piastres, et pendant ce temps, la femme peut gagner un petit bois, où elle reste cachée dans un fourré. Quelques heures après, elle se remettait en route pour Traco, où elle arrivait à cinq heures du soir ; de là, le missionnaire annamite fit parvenir la lettre au père Grandpierre, qui la reçut à dix heures du soir. Cette lettre arriva le lendemain seulement à M. Bohin, alors qu'il était déjà en route pour Monkay.

Dans cette journée et dans la précédente, outre les courriers envoyés au père Grandpierre pour les faire parvenir au lieutenant Bohin, M. Haïtce en expédia trois au lieutenant de Mac-Mahon, qui commandait le petit fort d'Hakoï, pour lui demander des secours. Un seul des trois tram parvint à sa destination. Or, le lieutenant de Mac-Mahon, alors attaqué vigoureusement lui aussi, ne put se dégager qu'avec peine, et, bien que n'ayant pas hésité, dans une situation dangereuse pour son poste, à se démunir de la moitié de ses hommes, cette petite troupe arriva trop tard pour sauver les assiégés.

Le père Grandpierre, atteint d'ailleurs d'accès pernicieux violents qui le clouaient sur sa natte, dut se sauver, le jour même, de sa chrétienté de Tehouk-san, où sa vie était menacée, et il se rendit en toute hâte à Haïphong pour rendre compte de ce qui se passait.

Vers la tombée de la nuit, le 27, les Chinois recommencent leurs assauts contre le réduit. M. Bohin n'arrive toujours pas, et de tous les côtés on aperçoit la plaine couverte d'ennemis, qui entourent complètement la citadelle. Craignant que le terrain ne fût miné, ou redoutant d'y rencontrer quelque autre fâcheuse surprise, les ennemis n'envahissent cependant pas la citadelle, qui est abandonnée des nôtres, et concentrent tous leurs efforts sur le réduit où ils se sont réfugiés.

Ce réduit, en fort mauvais état, est à peine assez grand pour contenir les vaillants défenseurs, mais, placé au sommet d'une petite colline escarpée, dont les flancs sont couverts d'une végétation épaisse et à peine percée de quelques sentiers étroits et difficiles, il permet aux assiégés de tenir sans trop de pertes. La nuit est des plus noires : sitôt qu'apparaît un Chinois il est fusillé à bout portant, et les autres reculent ; malheureusement, dans la petite troupe, il n'y a pas de commandement militaire : chacun tire à son gré et ne sait pas assez ménager les munitions.

Vers le milieu de la nuit, les chasseurs parlent de faire une sortie et d'essayer de profiter de l'absence de la lune pour opérer la retraite sur Hakoï : ils sont épuisés de fatigue et de faim, et la soif surtout se fait cruellement sentir. Depuis plus de quarante-huit heures ils n'avaient pris ni aliments ni boisson, et avaient été jour et nuit sur le qui-vive.

M. Haïtce encourage ses hommes, les engageant à résister au moins jusqu'au soir suivant, et leur représentant que M. Bohin et un secours de Hakoï arriveront certainement dans la journée, et que, les Chinois n'osant pas attaquer de jour, la retraite sera alors facile.

Pendant les attaques redoublent ; les Chinois, ne pouvant enlever de vive force le réduit, amoncellent dans le bois de la paille, de l'huile et de la poudre, et essayent de l'incendier ; ils ne peuvent y réussir, mais ils produisent ainsi une fumée âcre et épaisse, qui vient augmenter les souffrances des assiégés.

Le matin, on s'aperçoit que les munitions sont à peu près épuisées. MM. Haïtce et Perrin, voyant à ce moment l'attaque se ralentir et croyant que les Chinois s'éloignent

comme les nuits précédentes avec le jour, se décident à tenter une sortie pour chercher à gagner Hakoï.

On sort, sans être vu, par l'un des petits sentiers couverts de bois qui sillonnent la colline ; mais, une fois dans la campagne, on s'aperçoit qu'un caporal de chasseurs et deux tirailleurs annamites, qui étaient descendus dans la citadelle pour essayer d'y trouver quelques vivres, n'avaient pas été avertis de l'évacuation du réduit et qu'on les avait oubliés. M. Haïtce ne veut point abandonner ces malheureux : il fait cacher ses hommes et revient au réduit avec deux chasseurs pour chercher le caporal et les deux tirailleurs, perdant ainsi un temps précieux.

Aussi, à peine sortent-ils du bois, se dirigeant au pas de course vers la route de Hakol, qu'ils sont poursuivis par une foule de Chinois qui les criblent de [395] balles et poussent des cris de mort. Il faut de temps en temps faire volte-face pour utiliser les dernières cartouches à arrêter les poursuivants.

Arrivés à la rivière, toujours suivis de près, ils s'aperçoivent avec désespoir que le gué de la route de Hakoï est impraticable : la marée est trop haute et plusieurs des chasseurs ne savent pas nager. Malgré cela, comme il n'y a pas d'autre chance de salut, M. Haïtce ordonne de traverser la rivière. Quelques-uns se noient dans cette tentative ; d'autres, aidés par ceux qui savent nager, parviennent à gagner la terre en perdant leurs armes et leurs munitions. Le docteur de la police qui, le 25, avait si difficilement ouvert sa porte à M. Haïtce dans la ville de Monkay et qu'on devait soupçonner tout au moins de n'avoir pas voulu l'avertir à temps du danger qui le menaçait, se dévoue à ce moment. Trois fois, il passe la rivière à la nage, portant un chasseur ; mais quand il revient une quatrième fois, les ennemis se sont rapprochés et il meurt percé d'une balle au milieu du courant avec le chasseur qu'il portait. Les Chinois, se mettant à la nage, leur coupent la tête dans la rivière même.

Pendant MM. Haïtce et Perrin, qui avaient voulu jusqu'au dernier moment rester sur la rive gauche pour surveiller le passage, se trouvaient pressés par la foule des assaillants, qui, maintenus quelque temps par leur fière attitude, se rapprochaient alors sans cesse ; ils se mettent à la nage avec quatre chasseurs et parviennent à gagner l'autre rive.

Les miliciens étaient dispersés ou tués, tandis que [396] quatre autres chasseurs, défilant le long de la rive, arrivent à l'ancien arroyo de la douane (voir la carte), où une barque montée par des Annamites catholiques les fait passer de l'autre côté. Ces quatre chasseurs, dont un caporal, purent arriver dans l'île de Traco, où ils furent, quelques heures après, recueillis par M. Bohin, qui accourait.

MM. Haïtce et Perrin et les quatre chasseurs se trouvèrent cernés en arrivant sur la rive droite, au moment où ils allaient s'enfuir sur la route de Hakoï, par une bande de Chinois venant des villages voisins et aussi par d'autres qui, connaissant mieux la rivière que nos compatriotes, avaient passé l'eau à un gué plus élevé.

On n'a plus ni armes ni munitions : toute résistance est impossible ; quelques chasseurs réussissent à s'enfuir par la route de Hakoï, où ils sont recueillis à quelques heures de là par le petit détachement que le lieutenant de Mac-Mahon envoyait au secours de M. Haïtce. Dans leur fuite, ils ont le temps de voir M. Perrin, qui s'est réfugié dans la rivière, tomber percé de coups de lances, et M. Haïtce, blessé déjà d'une balle à la jambe, disparaître au milieu des Chinois.

Des renseignements ultérieurs nous ont appris la fin de ce triste drame : on força notre malheureux ami à marcher jusqu'à la ville, où il fut massacré dans la rue par la populace. Puis, par une ancienne habitude de cannibalisme que l'on retrouve trop souvent dans l'Annam et dans la Chine du Sud, son corps fut dépecé, le foie mangé, et le fiel, mélangé avec de l'alcool de riz, absorbé par ces sauvages, qui espèrent ainsi s'approprier le courage et la valeur du brave tombé entre leurs mains.

Les têtes et certaines parties du corps de tous les Français ou Annamites tués dans cette journée furent promenées pendant plusieurs jours au bout de piques dans la ville

de Monkay et dans les environs, au milieu de fêtes de cannibales bien dignes de ces bons Chinois que l'on nous affirme souvent avoir un caractère si doux, si poli et si civilisé.

Ainsi mourut, le 27 novembre, notre collègue et ami M. Haïtce, victime de son dévouement pour son pays et aussi pour la cause de la civilisation, massacré par des Chinois établis sur le territoire annamite et par leurs voisins qui, vivant de piraterie et de contrebande, avaient intérêt à empêcher notre établissement et notre surveillance dans ces parages.

M. Haïtce avait vingt-sept ans. Arrivé jeune à Paris, il avait trouvé le temps, tout en étant employé des postes à la Bourse, de suivre d'une façon brillante les cours de l'École des langues orientales. Pendant ce temps aussi, il collaborait activement à différents journaux et publications, entre autres au *Supplément du Dictionnaire de la conversation*, qui lui doit de nombreux articles. Nommé interprète en Chine, il fut ensuite successivement secrétaire particulier de M. Harmand, commissaire général de la République en Indo-Chine, puis chef de cabinet de M. Lemaire quand ce dernier fut envoyé extraordinaire près de la cour de Hué ; il avait, comme nous l'avons vu, remplacé M. Scherzer à la commission de délimitation.

Travailleur infatigable et d'une intelligence remarquable, M. Haïtce pouvait prétendre au plus brillant avenir ; d'un abord froid et réservé, il se livrait difficilement, mais on n'en appréciait que mieux son esprit et son cœur quand il vous avait donné sa confiance. Le pays perdait un serviteur précieux, et nous, un camarade et un ami que les fatigues éprouvées et les dangers courus ensemble nous avaient rendu particulièrement cher.

XXVI

Rapport du lieutenant Bohin attaqué près de Tong-son.

Pendant que ces événements se passaient à Monkay, le lieutenant Bohin, attaqué de son côté, ne parvenait à se sauver qu'à grand'peine. On me permettra d'extraire de son rapport au président de la commission le récit de son expédition.

« Étant partis le 20 au matin, nous ne pûmes débarquer au cap Paklung que le 21, à trois heures du soir, par suite du mauvais état de la mer. J'étais accompagné du *bang-bien*, mandarin de Goum-ping, qui devait me conduire sur la frontière. Notre absence devait être de huit jours, et les hommes emportaient des vivres pour cette durée.

« Les journées des 22, 23, 24 et 25 furent tranquilles ; le pays paraissait très calme, mais on ne voyait que de rares habitants ; la région elle-même jusqu'à Hankuoï était inculte, pauvre et à peu près inhabitée.

« Le 25, à midi, je recevais une lettre de M. Haïtce, m'encourageant à achever mes travaux, et n'indiquant que d'insignifiantes alertes auxquelles il ne fallait pas prêter attention.

« Le 26, à dix heures du matin, nous arrivions au village de Song-phong, à trois heures de marche de Goum-ping. Ce village, situé au fond d'une vallée très étroite, est dominé de toutes parts, et le chemin que nous devons suivre passe lui-même par un col d'une altitude de cent trente à cent cinquante mètres environ.

À midi, je recevais du père Grandpierre une lettre m'annonçant que de graves événements se passaient à Hai-Ninh ; cette lettre, portant la même date que celle de M. Haïtce, ne m'inquiéta pas outre mesure. Néanmoins, notre mission s'achevant à Coum-ping, je pressais le départ, lorsque je fus averti que des Chinois armés venant de Trong-son avaient l'intention de me barrer la route et occupaient tous les passages.

« Je vérifiai le fait, et en effet, au moment où nous nous mettions en marche, en un clin d'œil tous les sommets des mamelons se couvrirent de Chinois armés et pavillons déployés ; beaucoup d'entre eux portaient l'uniforme des réguliers chinois.

« Ayant pris la formation du convoi en marche, [397] nous essayâmes de gravir le chemin qui passe par le col précité ; nous dûmes y renoncer, car la rapidité de la pente et l'altitude ne nous auraient pas permis d'arriver au sommet en état de pouvoir repousser les Chinois qui l'occupaient. Je fis contourner ce massif sous le feu des Chinois, alors au nombre de quatre cents environ ; nous les repoussions de mamelon en mamelon, et, lorsque la vallée se fut un peu élargie après deux heures de combat (il était deux heures et demie), un dernier assaut nous assura définitivement le chemin, et nous poursuivîmes les Chinois de nos feux.

« Durant le combat, deux Français et un milicien formant notre extrême droite tombèrent dans une embuscade, par suite des accidents du terrain, couvert en cet endroit ; ils se défendirent vaillamment ; un chasseur et le milicien se dégagèrent ; mais malgré tous nos efforts nous ne pûmes sauver le deuxième chasseur, qui tomba entre les mains des Chinois et fut massacré ; il nous a été impossible de nous emparer de son corps, la petite troupe que je commandais étant harcelée de toutes parts.

« Nous avons vu tomber des mamelons quinze Chinois sous nos feux (les habitants donnent comme chiffres vingt et un morts et beaucoup de blessés). Le combat a constamment eu lieu entre cinquante et trente mètres.

« À quatre heures, nous étions à Goum-ping. Là une lettre plus grave du père Grandpierre, datée du 26 au matin, me fut remise à mon arrivée. J'expédiai immédiatement l'ordre au patron du cotre de venir nous prendre ; il était quatre heures de l'après-midi.

« Cet ordre ne lui parvint que le 27 à cinq heures du matin, alors que, n'ayant pas de nouvelles de lui, nous étions partis pour Goum-ping afin de nous embarquer sur des sampans qui nous auraient déposés à Traco.

« La marée étant basse, nous dûmes aller à pied jusqu'à la baie de Tchouk-san, où nous trouvâmes le cotre. Le patron me remit une nouvelle lettre du père Grandpierre des plus pressantes et qu'il venait de recevoir le matin même. Le cotre avait, lui aussi, été attaqué la veille au soir et avait repoussé vaillamment cette attaque.

« Nous nous embarquâmes immédiatement, et je donnai l'ordre au patron, M. Héraut, de nous déposer à Traco, d'où, en une heure et demie, je pouvais être au secours de la citadelle ; il était neuf heures du matin.

À dix heures nous recueillîmes dans un sampan venant à notre rencontre quatre chasseurs, dont un caporal, sans casques, sans vêtements, n'ayant qu'un fusil.

« Ils nous apprirent le désastre de Hai-ninh, comment ils avaient pu arriver jusqu'à nous, la direction prise par quelques-uns des autres, la disparition de M. Haitce, enfin la mort de MM. Perrin et Ferlay.

Trois miliciens également avaient pu échapper au massacre et se trouvaient dans le village catholique de Traco.

« Une reconnaissance fut faite : aucun Français ne se trouvait dans la région, mais nous pûmes recueillir le phou de Hai-ninh et deux miliciens ; le troisième ne put être retrouvé.

« Nous dûmes attendre la marée du 28 pour nous diriger vers la rivière de Hai-ninh, car je voulais explorer le littoral et cette rivière aussi haut que le cotre pourrait remonter.

« Par le phou j'envoyai des émissaires à la recherche de ceux des Français ou miliciens qui se trouvaient encore dans la région. On n'avait aucune nouvelle de M. Haitce. Dans la nuit plusieurs villages, Hai-ninh y compris, furent incendiés ; il nous sembla que la mis- [398] flammes. Le père Grandpierre étant parti pour Hai-phong, je n'avais pas à le rechercher.

« Le 28, à six heures du matin, nous repartions sans autres nouvelles. L'état de la mer ne nous permit que de suivre la côte à distance. Le pavillon français fut hissé, et des salves de mousqueterie furent tirées à intervalles, afin d'attirer sur la plage ceux qui auraient pu être sauvés.

« À l'entrée de la rivière de Monkay nous trouvâmes une chaloupe à vapeur qui montait à Monkay ; je la fis héler au moyen de signaux, qu'elle aperçut enfin.

« Je l'empêchai de remonter à Monkay et je la réquisitionnai, espérant, malgré l'heure de la marée, pouvoir avec son aide explorer une partie de la rivière.

Une avarie de ses chaudières ne le permit pas ; ses feux étaient éteints par la fuite qui s'était produite. Le cotre ne put que mouiller un kilomètre plus loin.

« La plage était couverte d'habitants catholiques, fuyant leurs villages que les pirates chinois incendiaient, ne respectant que ceux qui n'étaient pas catholiques. J'en interrogeai un certain nombre ; d'après eux, il ne restait plus un Français.

« M. Haïtce ainsi que les autres fonctionnaires et militaires avaient été pris, tués ou noyés. M. Haïtce et plusieurs autres avaient essayé, sans y réussir, de gagner Hakoï.

« Une reconnaissance fut de nouveau faite dans la journée; nous recueillîmes trois nouveaux miliciens, mais nous ne découvrîmes aucun Français ; tous s'accordaient à dire qu'ils étaient massacrés.

« Dans la journée, je reçus un billet du chef de détachement envoyé d'Hakoï au secours de la citadelle : toute espérance nous était désormais interdite, car la route d'Hakoï, que je comptais parcourir, venait de l'être.

« Dans la soirée, le missionnaire annamite de Traco, réfugié avec ses chrétiens, au nombre d'un millier, en partie sur des jonques, en partie sur la plage, vint me demander de rester. Je lui fis comprendre que le peu de munitions qui nous restait ne le permettait pas, et que, en attendant du secours que je demandais pour lui, le mieux était de faire partir les jonques du côté de Hakoï.

« Le 29, à cinq heures, la chaloupe à vapeur se mit en marche, suivant le littoral d'aussi près que possible.

Des signaux sont faits, mais nous n'apercevons personne. À neuf heures et demie, nous arrivions à Hakoï.

La ville était en flammes.

« M. le lieutenant de Mac-Mahon, qui venait de recevoir un tram envoyé la veille, vint au-devant de nous.

Il nous apprit que le détachement envoyé par lui au secours de Haï-ninh avait recueilli quatre Français, mais n'avait eu aucune nouvelle des autres.

« M. de Mac-Mahon avait été attaqué le 27, puis sérieusement le 28 ; quelques heures avant notre arrivée, le feu avait été mis à Hakoï, qui est entièrement détruit. Il s'attend à être de nouveau attaqué incessamment, Il venait de faire transporter le matériel dans le nouveau fort, où il a pour un mois de vivres.

« Après m'être concerté avec lui, je laissai tout le détachement, chasseurs et miliciens, et je repartis immédiatement avec la chaloupe à vapeur réquisitionnée, afin d'exposer le plus rapidement possible la gravité de la situation aux autorités militaires et civiles. »

C'est ce que nous apprîmes plus tard du père Grandpierre et de M. Bohin.

XXVII

Départ pour Monkay. — La baie de Halong.

C'était le cœur serré, mais ayant cependant hâte de remplacer notre malheureux collègue, de poursuivre si c'était possible sa vengeance et de continuer son œuvre, que nous nous mettions en route pour Monkay.

Le 22 la canonnière le Casse-Tle nous embarquait à Haïphong, et nous prenions la mer, ou plutôt nous suivions les canaux et rades successives qui s'étendent de Haïphong au cap Paklung.

Nous passons d'abord devant Quang-yen, dont nous admirons le vaste hôpital neuf, bien exposé au vent du large.

Le lendemain matin, nous entrons dans la baie de Ha-long, qui, avec ses myriades d'îlots calcaires, offre un spectacle inoubliable.

Les typhons et les tempêtes qui soufflent d'Haïnan, à travers le golfe, nous dit J. Scot, éclatent avec toute leur force sur la côte de Quang-yen, et la suite des siècles a sapé, rongé et émietté tout ce qui n'était pas le roc solide, en sorte que toute la côte jusqu'au cap Paklung est bordée par un immense labyrinthe d'îles et de rochers nus, désignés fort insuffisamment par le nom des Mille-îles.

La baie de Halong présente un caractère de beauté tout spécial. Elle baigne une quantité prodigieuse d'îlots enchevêtrés les uns dans les autres, dont beaucoup ne sont que des rocs pelés ; les uns sont percés de part en part ; d'autres, avec leur base rongée par les vagues, ressemblent à de gigantesques champignons ; d'autres sont couverts d'un manteau d'arbustes et d'arbres à feuillage toujours vert ; tous sont peuplés d'innombrables oiseaux de mer de différentes espèces, mouettes, cormorans, orfraies ou aigles de mer.

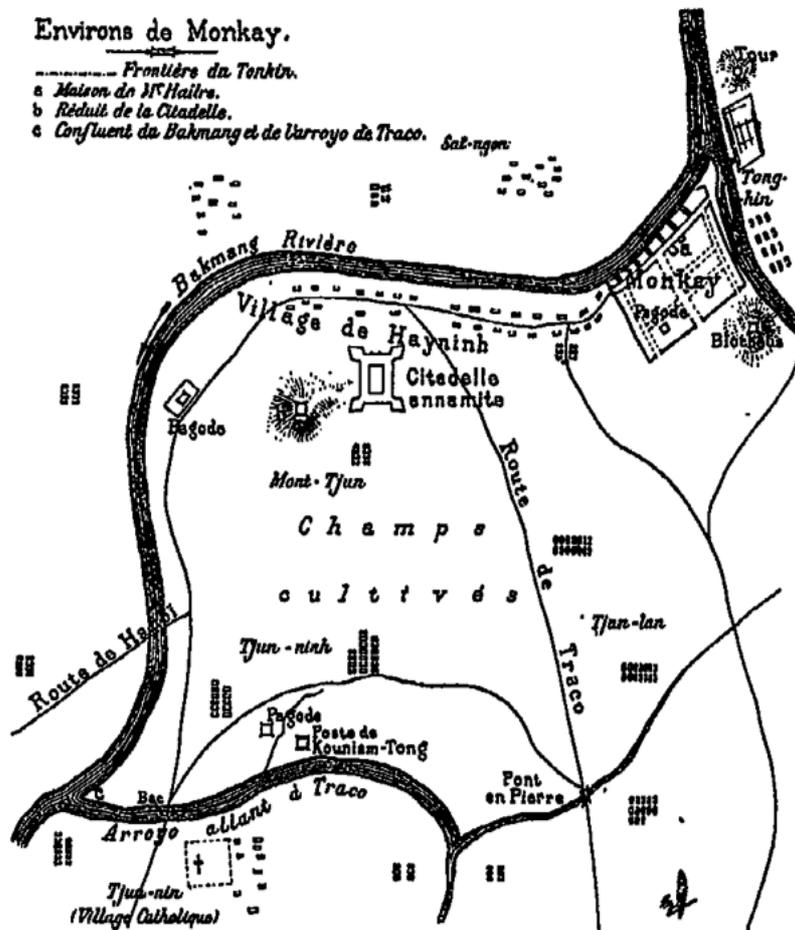
Jamais contrebandiers ou pirates n'ont pu trouver de théâtre plus splendide et plus approprié à leurs exploits. Jusqu'à ce que la France eût commencé la campagne du Tonkin, tous les habitants des villages des îles et des villes de la côte faisaient tour à tour la contrebande et la piraterie, passant à la pêche le temps que leur laissaient ces occupations.

Même en ce moment, malgré le grand nombre de canonnières et autres navires de guerre qui sillonnent ces parages, il n'est pas prudent pour les jonques, ni même pour les chaloupes à vapeur qui y mouillent la [400] nuit, de se laisser surprendre par des jonques qui, au premier abord, peuvent paraître d'innocentes barques de pêche. Il faut veiller avec soin pour ne pas se laisser aborder ni entourer par ces pêcheurs suspects.

Au fond de la baie et au nord, on aperçoit la petite île de Hong-Gai, connue depuis longtemps pour ses gisements carbonifères ; c'est le New-Macao des anciens négociants hollandais. Le port de Hong-Gai est très sûr ; avec de légères améliorations, il pourra recevoir les navires du plus fort tonnage, et la ville, qui ne peut manquer de s'y développer quand les mines seront régulièrement exploitées, sera admirablement située pour approvisionner les navires de charbon et aussi pour en fournir au chemin de fer qui devra avoir Quan-yen comme tête de ligne.

Après avoir traversé la baie de Faï-tzi-long (dont plusieurs géographes ont fait le nom anglais de Fitz-long), la forme des îles change de caractère : elles ne sont plus calcaires, paraissent moins escarpées, et plusieurs sont susceptibles de culture ; telle est celle de Sam-mui-tao, derrière laquelle nous mouillons le 23, à cinq heures du soir, au mouillage dit *de la Vipère*.

Plusieurs canonnières et un certain nombre de chalans ayant amené les troupes sont mouillés en ce point, et la canonnière *Mutine* porte le résident général, M. Vial, et le général Mensier, qui ont voulu visiter par eux-mêmes la ville de Monkay, pour se rendre compte de son importance, tant au point de vue commercial qu'au point de vue militaire.



Environs de Monkay.

On se rend réciproquement visite, et comme la chaloupe à vapeur contiendrait difficilement tous les passagers, nous nous décidons à passer la journée suivante à bord du *Casse-Tête*. D'ailleurs, les questions que nous allions avoir à débattre avec les Chinois comprenaient des questions maritimes. Suivant l'intérêt que pouvait offrir la baie d'Oanh-xuan comme point de mouillage pour nos navires de guerre, on devait attacher une importance plus ou moins grande à revendiquer le cap Paklung ; les commissaires avaient donc tout intérêt à s'éclairer près des commandants des différents navires qui avaient déjà pratiqué ce mouillage. Le commandant Bugard ²³, capitaine de frégate, fut même pendant un certain temps attaché à la commission de délimitation pour lui fournir les renseignements techniques dont elle avait besoin ; il était en ce moment sur la *Nièvre*, transport mouillé près de nous, mais il lui fallait se rendre à Haïphong avant de venir nous rejoindre.

Dans la journée du 24 nous descendîmes à terre sur l'île de Traco, où étaient campées une compagnie de tirailleurs annamites et une batterie de canons de montagne.

²³ Joseph-Jules Bugard (Auch, 2 août 1843-Bordeaux, 29 mars 1922) : commandeur de la Légion d'honneur du 12 juillet 1904 : contre-amiral.

Cette île de Traco forme une longue bande de terre, s'étendant depuis l'île de Tchouk-san jusqu'à l'entrée du Paklam ; là s'élève une petite colline, appelée Mui-ngoc, où l'on établit ensuite un blockhaus avec un magasin d'approvisionnements.

Ce point est celui où le débarquement est le plus aisé ; on ne peut cependant y aborder qu'à marée haute et avec des navires calant moins de trois mètres ; encore le chenal qu'il faut suivre entre les bancs de sable pendant quatre kilomètres est-il très variable, ce qui en rend le balisage difficile et cause de fréquents échouages.

L'île de Traco n'est séparée de celle de Vanninh que par un arroyo de peu d'importance, navigable seulement à marée haute ; mais de vastes terrains marécageux et couverts de palétuviers rendent fort difficiles les communications par terre entre Mui-ngoc et Monkay, même à marée basse.

Le soir, on fêta le réveillon à bord du Casse-Tête, et le lendemain matin, à six heures, nous partions en chaloupe à vapeur pour nous rendre à Monkay, où le commandant Poncet, qui avait fait préparer nos logements, nous reçut de la façon la plus cordiale.

P. NEIS.

(La fin à la prochaine livraison.)

(*Le Tour du monde*, n° 1434, 30 juin 1888)

Arrivée et séjour à Monkay

Nous avons dit plus haut ce qu'était Monkay avant les événements du mois précédent. À notre arrivée, nous la trouvâmes à peu près telle que nous l'avait décrite M. J. Scot ; mais le village annamite qui précède la ville, et la forteresse annamite avaient été presque entièrement consumés par les flammes ; les maisons disséminées dans la campagne avaient aussi presque toutes été incendiées.

Après la mort de M. Haïtce, les Chinois avaient pillé et brûlé tout ce qui était case annamite, et, après la rentrée de nos troupes, les Annamites avaient usé de représailles envers les maisons chinoises. La ville de Monkay, cependant, restait intacte ; seule la maison occupée par MM. Haïtce et Bohin présentait des traces de feu.

Le déménagement des habitants de la ville ne s'était pas accompli en un jour, mais méthodiquement et complètement. Dans les maisons, tout avait été enlevé, marchandises, meubles et ustensiles de ménage ; rien n'avait été brisé, et l'on voyait qu'on avait agi sans précipitation, n'abandonnant que les meubles trop lourds, grossiers et sans valeur.

Les devantures des magasins, ornées de leurs enseignes, formées par de longues planches laquées noires ou rouges avec des caractères d'or, de même que les ornements des portes, que nous avait décrits M. J. Scot, n'avaient subi aucune dégradation ; mais les bâtonnets ne fumaient plus devant les petits hôtels, et, au lieu des riches commerçants à longue queue et à vêtements de soie, on ne voyait circuler dans les rues, à part les coolies de l'administration, que des uniformes de chasseurs de Vincennes ou de tirailleurs annamites.

Ceux-ci s'étaient installés dans les maisons vides du centre de la ville, se fabriquant bien vite des tables, des bancs et des lits de camp avec les rayons des magasins, les volets et même les planchers ; les cuisines étaient occupées et, dans cette garnison relativement confortable, régnait un air de bien-être et de gaieté.

On se croyait en sûreté et l'on s'inquiétait peu de mettre la ville en état de défense.

De vastes quartiers restaient déserts et présentaient un contraste frappant avec le centre de la ville. Monkay [402] contenait naguère, dit-on, près de dix mille habitants ; mais il ne faudrait pas croire qu'elle tient autant de place qu'une ville européenne de même importance. On sait combien, à part les riches commerçants, les Chinois occupent peu de place dans un logement ; c'est par dizaines qu'ils s'entassent pour la nuit dans la plus petite chambre ou dans la moindre barque.

Les habitants annamites de Van-ninh revenus à la suite de nos troupes commençaient déjà à relever leurs maisons en ruine, mais aucun n'habitait dans la ville de Monkay.

Dans l'après-midi de notre arrivée le commandant Poncet nous fit passer devant le front des troupes rassemblées, puis il nous présenta un à un les officiers de la garnison, près desquels nous étions destinés à vivre pendant de longs mois.

On envoya le jour même une lettre au village chinois de Tong-hin, pour avertir les commissaires chinois de notre arrivée. Cette lettre fut confiée à un sous-officier de chasseurs, qui passa à gué la rivière de Tchouksan, séparant Monkay de Tong-hin. Il était sans armes et portait la lettre à la main. Quand il arriva de l'autre côté du gué, il rencontra un petit mandarin militaire, qui lui fit signe qu'il venait prendre la lettre pour la porter à son adresse.

Dès le lendemain, nous recevions de Wang une réponse aimable, nous souhaitant la bienvenue et nous disant qu'il envoyait immédiatement un courrier au président Teng, qui attendait à Kim-tchéou, pour l'avertir de notre arrivée. Cette lettre nous fut

apportée par un mandarin à cheval, et, sitôt qu'il eut passé le gué, un sous-officier de chasseurs le précéda et le conduisit vers la demeure de notre président ; ce fut désormais toujours de cette façon que l'on communiqua ensemble, et grâce à ces précautions, il ne se produisit jamais à ce sujet d'incident fâcheux.

Deux jours après notre arrivée, la colonne Dugenne, composée d'une compagnie de chasseurs, de trois compagnies de tirailleurs tonkinois et d'une batterie d'artillerie, vint camper près de Monkay et se dirigea le lendemain sur l'enclave, où elle occupa sans résistance Transon et les points principaux de la région.

De même qu'à Monkay, les habitants chinois s'enfuirent devant nos troupes, abandonnant leurs maisons, et les habitants tonkinois restèrent chez eux. Le colonel Dugenne fit fortifier Transon, et ce poste resta occupé par nos soldats pendant tout le temps de la délimitation, sans qu'il y eût aucune contestation de la part des commissaires chinois.

Notre position envers nos collègues chinois ne laissait pas d'être très délicate ; nous ne pouvions sans preuves matérielles et évidentes les accuser de l'assassinat de notre malheureux ami. Une accusation formelle de notre part eut été une faute grossière ; nous aurions couru au-devant d'un échec certain, et cependant nous savions pertinemment que Wang au moins, qui était chargé de toute l'administration de cette région, ne pouvait pas être entièrement innocent de ce crime. En admettant qu'il n'en eût pas été l'instigateur, il était impossible qu'il n'eût pas eu connaissance du complot et de ses préparatifs.

Des renseignements qui nous parvinrent plus tard, mais dont nous ne pouvions pas user officiellement, nous avertirent que cette attaque, de même que celle dont avaient été victimes MM. Geil et Henry sur le Long-po-ho, avait été concertée depuis longtemps entre le vice-roi de Canton, le président de la commission Teng et le tao-taï Wang ; celui-ci, chargé de l'exécution, avait fourni les armes et fait enrôler les hommes par un pirate appelé Bac-ha, qui commandait lors de l'attaque de Monkay.

Dès le 28 décembre, Wang et Li vinrent nous faire visite à Monkay et nous présenter leurs compliments de condoléance pour la mort de notre collègue. J'avoue qu'il nous fallut faire un violent effort pour prendre la main qu'ils nous tendaient.

Peu de jours après notre arrivée à Monkay, nous reçûmes la visite du père Grandpierre, qui, à peine rétabli, était revenu prendre son poste dans le village chinois de Tehouk-san, à quatre ou cinq heures de Monkay. Nous avons vu qu'il n'avait pas tenu à lui que notre malheureux collègue ne fût averti à temps ; il accepta encore de mettre au service de la commission sa connaissance du pays et ses nombreux moyens d'information. Le père Grandpierre était d'ailleurs bien connu des officiers de marine qui avaient fait la campagne de Chine : à diverses reprises, il put procurer des pilotes à l'amiral Courbet et lui fournir des renseignements utiles.

Âgé de trente-cinq ans et paraissant à peine son âge, malgré la dure existence qu'il menait depuis douze ans dans le village de Tehouk-san, le père Grandpierre, comme la plupart des missionnaires catholiques en Chine, portait des vêtements chinois, la tête rasée et la queue tressée derrière la tête.

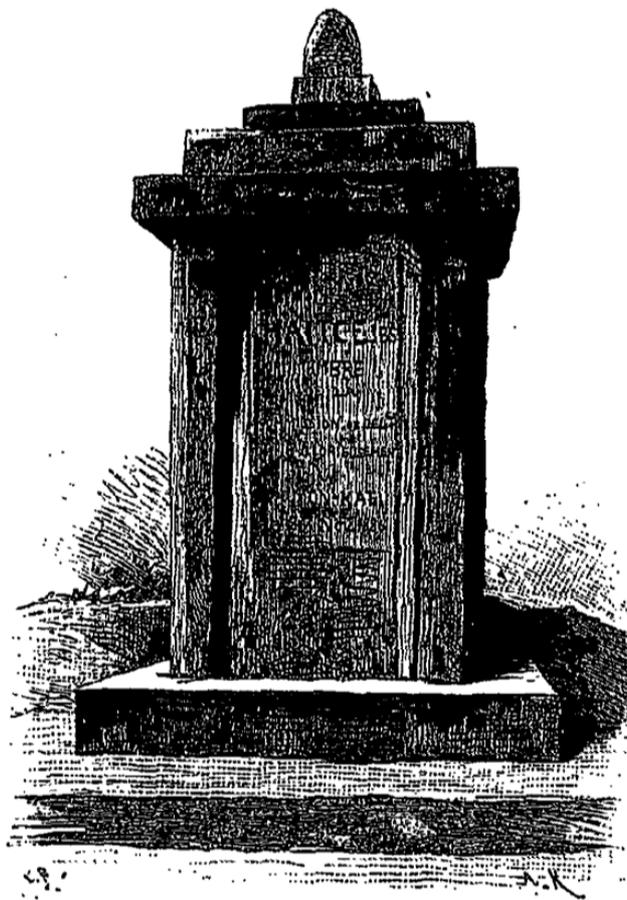
Les habitants de Tchouk-san ne sont pas des Chinois ; ceux-ci les appellent des sauvages, et ils méritent presque ce nom. Ils ont une langue particulière et gardent toute leur chevelure. Apathiques, paresseux et peureux, il a fallu toute l'énergie du père Grandpierre et tout son dévouement pour arriver à fonder cette chrétienté. Environné de tous côtés de pirates et mal protégé par des mandarins qui lui sont hostiles, il a dû faire de sa chapelle un véritable blockhaus, où il a déjà soutenu et repoussé plusieurs attaques des pirates.

Pendant la dernière guerre, menacé par les mandarins officiels, il dut se réfugier avec tous ses chrétiens dans une île plus éloignée de la côte, où ses sauvages se laissèrent mourir de nostalgie et de faim, plutôt que de travailler.

Rentré à Tchouk-san aussitôt après la paix, il avait réorganisé sa paroisse, malgré sa position précaire, restauré sa chapelle et son orphelinat, où il recueillait les enfants, qui, sans cela, eussent été vendus aux pirates pour être envoyés sur les marchés de Hong-kong et de Shang-Haï, Tchouk-san commençait à se [403] peupler, quand les troubles de Monkay vinrent encore compliquer sa situation.

Forcé depuis bien des années d'être toujours sur ses gardes et de prévoir les complots formés contre lui, il avait, au moyen de Chinois catholiques, un service de renseignements des mieux organisés, et il avait été maintes fois averti à temps des dangers qui le menaçaient.

On conçoit combien un pareil auxiliaire pouvait nous être utile. Il consentit à nous consacrer le temps qui lui laissait ses occupations ordinaires, et il devint bientôt pour nous tous, non seulement un collaborateur, mais un véritable ami.



Mausolée de M. Haïtce. — Dessin d'Eug. Burnand, d'après une photographie du lieutenant Hairon.

C'est avec son aide que nous pûmes arriver à connaître les détails de la mort de M. Haïtce, et c'est aussi grâce à lui que nous parvînmes à retrouver la tête de notre collègue. Encouragé par la promesse d'une prime assez forte offerte par notre président, plusieurs de ses hommes se mirent en campagne et nous apportèrent successivement plusieurs têtes plus ou moins bien conservées. Je les examinai toutes avec le plus grand soin, et je pus désigner avec certitude deux crânes d'Européens et

enfin la tête de notre malheureux ami, parfaitement reconnaissable à certains signes particuliers.

Assisté du docteur Roberdo et de plusieurs des amis qui avaient particulièrement connu M. Haïtce pendant sa vie, nous pûmes lui faire dresser un acte de décès, et l'on rendit les honneurs funèbres à ses restes et à ceux du chasseur et des miliciens qui avaient été retrouvés : Ils furent inhumés à mi-route entre la ville de Monkay, où ils avaient été attaqués, et la citadelle, où ils s'étaient si vaillamment défendus.

Toute la garnison de Monkay assistait à cette triste cérémonie. M. Dillon et le colonel Tisseyre rendirent hommage, en termes émus, à la mémoire de M. Haïtce et des braves qui étaient morts avec lui.

Un mausolée bâti en grosses pierres de teille, provenant de la ruine d'une vieille pagode, fut élevé sur sa tombe et perpétuera dans ce pays le souvenir de nos compatriotes.

Dans les premiers jours de notre arrivée on se croyait bien en sûreté dans la ville, mal défendue cependant, entourée de haies de bambous et, à peu de distance, de petits bois qui pouvaient favoriser une attaque. Hors de la ville il n'était pas prudent de s'éloigner, et, sur chaque mamelon, on pouvait craindre de rencontrer des pirates embusqués.

Si nous devons nous fier à des renseignements que, pour ma part, je crois très dignes de foi, les têtes de tous les Européens de Monkay, depuis celles des membres de la commission et du colonel Dugenne jusqu'à celle du dernier soldat, étaient mises à des prix variés, suivant les grades. On donnait même des primes pour tous objets rapportés en Chine et ayant certainement appartenu à un Européen, tels que casques, chaussures ou vêtements.

Quand le colonel Dugenne eut achevé d'organiser les postes dans l'enclave, il revint à Monkay et, à partir de ce moment, il régna dans la ville une activité fébrile. Dès le point du jour, les soldats, en tenue de travail, se mettaient à l'ouvrage ; en peu de temps, tous les environs de la ville furent déboisés et débroussaillés : bambous ou arbres fruitiers, maisons ou pagodes, tout ce qui pouvait favoriser une attaque ou gêner le tir des assiégés fut rasé impitoyablement. La citadelle annamite fut remise en état de défense, et le fortin, entièrement déboisé, fortifié et approvisionné, fut armé de hotchkiss et de deux canons de quatre-vingt-dix millimètres : maintenant il pouvait résister à toute une armée chinoise.

Un petit blockhaus fut en outre construit sur l'une des collines qui dominent le village chinois de Tong-hin. Nous nous trouvions dans une position inverse de celle que nous avons à Laokay ; ici, c'est nous qui dominions le village chinois et les forts environnants ; la ville elle-même fut convertie en un véritable camp retranché, et l'on en détruisit près de la moitié afin de mettre l'autre moitié en état de défense.

Tous ces travaux que faisait exécuter le colonel Dugenne étaient nécessaires pour assurer notre sécurité,[404] mais je dois avouer que c'était sans regret et même avec un certain plaisir que je voyais détruire cette ville et raser les maisons des habitants qui avaient été complices de la mort de notre collègue.

Les renseignements les plus alarmants ne cessèrent en effet de nous être rapportés à partir du mois de février.

Quand les habitants de Monkay virent que, décidément, nous voulions rester et occuper la ville, ils furent exaspérés, et sans les grandes précautions prises par le colonel Dugenne, nous eussions certainement été attaqués une nuit ou l'autre.

Outre ces travaux de défense, le colonel faisait faire chaque nuit des rondes dans toute la plaine et dresser des embuscades dans les endroits où les Chinois de Tong-hin pouvaient passer la frontière.

Il ordonnait aussi des reconnaissances un peu plus éloignées, pendant lesquelles nos officiers topographes purent lever une partie de la frontière vers le nord.

Dans une de ces reconnaissances, qui s'avança jusqu'au pied des *Cent-Mille-Monts*, on fit prisonnier un *paï*, habitant de la montagne, qui s'était par mégarde aventuré sur notre territoire, et on l'amena à Monkay.

Ces populations, comme les Mans, auxquels elles ne ressemblent nullement, vivent dans les parties les plus reculées des montagnes. Celui qu'on nous amena, à peu près nu, paraissait à moitié mort de faim, et il sauta avec avidité sur la nourriture qu'on lui offrit ; personne ne comprenait un mot de son langage. Avec ses cheveux frisés, ses yeux non bridés et sa peau brune, il me rappelait beaucoup plus certains types de la Malaisie que tout autre indo-chinois. On ne pouvait l'interroger, et le lieutenant Hairon voulut bien le photographier ; puis, quelques jours après, le colonel le fit reconduire au point où on l'avait pris. Quand on lui eut fait comprendre qu'il était libre, il prit sa course, comme un lièvre, dans la direction de la montagne, et s'enfuit à toute vitesse sans regarder derrière lui.

[406] Les maisons de Monkay, bien plus grandes que celle de Dong-dang, ont presque toutes un étage et plusieurs chambres ; sur le derrière se trouve une petite terrasse qui donne sur la rivière ; si l'usage des vitres et des fenêtres mobiles n'était totalement ignoré, on aurait pu y être installé assez confortablement pendant l'été. Au moment de notre arrivée et surtout les deux mois suivants, la température étant froide et humide, ceux d'entre nous qui ne purent se faire construire des cheminées eurent à souffrir du froid.



Petite pagode à Monkay. — Dessin d'Eug, Burnand, d'après une photographie du lieutenant Hairon.

Monkay renferme plusieurs pagodes : on utilisa les deux plus grandes, l'une pour y placer l'ambulance, et l'autre pour en faire notre salle de conférences. Celle-ci se trouvait placée près de la porte est de la ville, et les Chinois pouvaient y venir avec leurs escortes, leurs porteurs et leurs domestiques sans que ces derniers pussent se répandre dans la ville.



Pagode des conférences. — Dessin d'Eug. Bumand, d'après une photographie du lieutenant Hairon.

Les discussions sans fin recommencèrent avec les collègues chinois, et, bien qu'on eût alternativement, presque chaque jour, une conférence en Chine à Tong-hin, ou chez nous à Monkay, les affaires ne marchèrent pas plus vite qu'à la Porte de Chine.

Les premiers temps, pour se réunir, on passait à gué, à cheval, la petite rivière ; plus tard, on convint de construire un pont provisoire qui ne servirait qu'aux communications des deux commissions.

La frontière, en effet, ne devait être passée par personne autre. Tout Français ou même tout Annamite qui se serait aventuré à traverser la rivière aurait été arrêté, s'il n'avait auparavant été écharpé par la population. Les Chinois, de leur côté, étant à plusieurs reprises venus commettre des actes de brigandage dans les hameaux annamites, tout Chinois trouvé sur notre territoire, qui ne pouvait justifier de la cause de sa présence de notre côté de la frontière, était passé par les armes après une courte enquête.

Les autorités chinoises ne protestèrent jamais contre cette manière d'agir, et le colonel Dugenne ainsi que les commissaires nous déclarèrent souvent que tous les Chinois que l'on trouvait errants sur notre frontière ne pouvaient être que de dangereux pirates.

Comme on s'était plaint à Wang que les bandes qui avaient assailli M. Haïtce venaient du territoire chinois et avaient trouvé asile sur ce territoire à l'arrivée de la colonne du commandant Poncet, les commissaires, ne pouvant nier le fait, protestèrent qu'il leur avait été absolument impossible de l'empêcher et qu'ils s'emploieraient de tout leur pouvoir pour faire arrêter les coupables. Le chef de pirates Bac-Ha et plusieurs autres qui avaient été les instigateurs du massacre n'en res- [406] taient pas moins en sûreté à Tong-hin et dans les environs. Nous étions avertis de leur présence : cependant, ils ne furent jamais inquiétés. En revanche, plusieurs fois par semaine, les commissaires nous faisaient avertir que des exécutions de pirates chinois auraient lieu sur le bord de

la rivière, près du pont de la commission, et l'on y décapitait en effet de trois à cinq individus. Du haut d'un petit blockhaus qui dominait le pont, j'assistai quelquefois à ce triste spectacle. Le lieu de l'exécution était une petite plage de galets, et les bourreaux, habillés de rouge, en même nombre que les condamnés, y attendaient les victimes en aiguisant leur sabre, dont la lame, plus large du haut que du bas, ressemble à une sorte de couperet.

À cent mètres environ, par un sentier qui descend sur la rive, on voit arriver au grand trot un mandarin à cheval, immédiatement suivi par les condamnés, qui, les mains attachées derrière le dos, n'en courent pas moins à toutes jambes, suivis chacun par un gardien armé d'un bambou. Puis viennent une cinquantaine de réguliers en uniforme armés de leurs fusils, et une nombreuse population qui suit en courant. Arrivés près des bourreaux, les patients s'agenouillent, la face tournée vers la rivière et les têtes tombent immédiatement, avant qu'on ait eu le temps de se demander comment on va opérer. À ce moment, les soldats déchargent leurs armes en l'air, et le mandarin à cheval, les soldats et toute la foule des curieux détalent à toutes jambes en poussant des cris aigus. Ils craignent d'être poursuivis par l'âme des suppliciés, et c'est pour [408] l'effrayer qu'ils font tout ce bruit. Seuls les bourreaux, qui doivent être des esprits forts, ne s'empressent pas de se retirer et essuient tranquillement leurs sabres sur l'herbe de la rive. Les corps et les têtes doivent, d'après la loi, rester trois jours à l'endroit où ils sont tombés ; mais comme la vue de ces corps étendus sur notre passage, quand nous nous rendions en conférence à Tong-hin, nous était peu agréable, on les faisait disparaître au bout de quelques heures, puis on exposait les têtes dans des paniers de rotin sur le marché ou sur les routes fréquentées de Tong-Hin, avec une inscription disant la cause de leur supplice. Nous n'avons jamais su de quoi étaient accusés les malheureux qu'on décapitait ainsi ; mais s'il avait fallu exécuter tous ceux qui faisaient ou avaient fait de la piraterie, on eût été obligé de condamner plus des trois quarts des habitants du pays.

Les anciens habitants de Monkay avaient espéré, à notre arrivée, obtenir de rentrer dans leurs demeures et avaient fait demander par les commissaires chinois à notre président s'il pouvait faire prendre des mesures dans ce but. M. Dillon répondit que cela était hors de sa compétence et regardait les autorités territoriales du Tonkin. D'ailleurs l'autorité militaire se souciait peu d'ouvrir les portes de la ville à cette bande de pirates et d'espions.

Pendant que le colonel Dugenne prenait ainsi toutes ses précautions en cas d'attaque, l'autorité civile, représentée par le vice-résident M. de Goy, ne restait pas inactive. Établi dans une grande pagode située entre le fortin et le fleuve, et disposant de soixante miliciens annamites, il fit fortifier sa résidence, creuser des fossés, et instruisit militairement ses miliciens, qui se trouvèrent bientôt en état de concourir à assurer la sécurité du pays. M. de Goy, ex-lieutenant d'infanterie de marine, qui avait déjà passé quatre ans en Indo-Chine, parlait couramment l'annamite et connaissait bien le pays ; il s'efforça d'organiser l'administration des habitants annamites qui étaient revenus dans leurs maisons et commençaient à relever de ses ruines le village brûlé de Hai-ninh.

Pour ces pauvres gens, d'ailleurs, l'incendie de leurs cases n'est pas un malheur bien considérable, et en quelques jours, une nouvelle case est construite. La patate douce, principale culture du pays, était restée en terre, et les champs que les Chinois avaient abandonnés pouvaient aussi être récoltés par ces Annamites : aussi vivaient-ils fort tranquillement sous la protection de nos soldats.



Une maison de Monkay. — Dessin d'Eug, Burnand,
d'après une photographie du lieutenant Hairon.

M. de Goy n'en éprouva pas moins les plus grandes [410] difficultés pour choisir les autorités indigènes, phu, huyen et maires, car tous ces gens ne croyaient point à la durée de notre occupation.

Plusieurs de ceux qui acceptèrent des fonctions ne le firent que sur l'instigation des Chinois, auxquels ils rendaient fidèlement compte de tout ce qui se passait.

Aussi l'activité déployée par le colonel Dugenne dans les travaux de fortifications de Monkay fit-elle plus pour faciliter l'administration du pays que toutes les proclamations, promesses et assurances verbales qu'on put donner aux Annamites. Malheureusement, au moment où il commençait à bien connaître son personnel, M. de Goy fut remplacé par un jeune homme brouillon, ignorant des choses annamites et plus propre à faire des rapports de police qu'à l'administration dans des circonstances aussi délicates.

Dès le mois de janvier, grâce à ces mesures énergiques, toute la plaine de Monkay entre le Paklam et l'arroyo de la douane devint suffisamment sûre. Il est vrai que l'on ne pouvait s'aventurer qu'en troupe armée de l'autre côté de la rivière de Monkay, en face de la ville, où nous n'avions pas encore de poste fixe et où les pirates chinois vinrent piller une maison et assassiner deux femmes presque en face de la pagode de la résidence ; mais on pouvait dès maintenant faire de longues promenades à cheval jusqu'à l'autre côté de l'ancien arroyo de la douane, dans la direction de Mai-ngoc et de l'île de Traco. Au moment où les bruits d'attaques contre Monkay étaient les plus menaçants, l'amiral Rieunier, qui prenait le commandement de la division des mers de Chine, vint nous rendre visite, vers la fin de janvier, et séjourna quelques jours parmi nous.

Un soir, au milieu d'un grand dîner auquel, comme chef de gamelle, j'avais donné tous mes soins, le colonel Dugenne et l'amiral dînant avec nous, nous entendîmes des coups de fusil du côté du village de Hai-ninh, et le sergent qui gardait cette porte de la ville cria aux armes. La table fut vidée en un clin d'œil, chacun se rendant à son poste et les autres allant voir ce qui se passait. Toutes les précautions étaient prises à ce moment, et l'on n'avait à craindre aucune surprise ; aussi, n'ayant pas de poste de combat, je continuai à découper avec soin une oie magnifique qui était le plat de résistance de notre dîner : les convives revinrent se mettre à table avant qu'elle fût refroidie.

C'était une fausse alerte, causée par les miliciens de la résidence : ils avaient cru apercevoir des pirates chinois le long de la rivière, et ils avaient tiré dans la direction de la porte de Monkay. Les soldats du poste, de garde à cette porte, avaient entendu les balles siffler au-dessus de leur tête et ils avaient donné l'alarme.

Bien que vingt fois on nous eût avertis que Monkay allait être attaqué à jour fixe, c'est la seule alerte que nous ayons eue dans cette ville.

Pendant une visite que nous rendaient nos collègues, à propos du premier de l'an chinois, l'amiral reçut avec nous les commissaires, et, au cours de la conversation il eut soin de leur dire qu'au moindre acte d'hostilité qui viendrait à se produire de la part des Chinois du côté de Monkay, il était absolument décidé à user de représailles et à brûler et dévaster, au moyen de son escadre, cent kilomètres des côtes de Chine.

Ces fêtes du *thêt* (premier de l'an annamite) retardèrent de quelques jours nos affaires ; puis nous reprîmes les conférences, et dès la première séance qui suivit, on arriva à une entente verbale à peu près complète. Non que les Chinois aient jamais voulu considérer l'enclave et le cap comme annamites, mais ce jour-là, ils acceptaient de reconnaître le *statu quo* et notre droit à occuper provisoirement la région, en attendant la décision de nos deux gouvernements. Malheureusement, ces bonnes dispositions ne durèrent pas, ils demandèrent à attendre au lendemain pour signer cette convention, et le lendemain ils demandèrent un mois, puis ils recommencèrent leurs éternelles tergiversations.

Malgré les bruits d'attaque et les avis continuels que nous recevions de bonne source de nous tenir sans cesse sur nos gardes, nous pûmes, grâce aux énergiques mesures du colonel Dugenne, faire des excursions autour de Monkay dès le mois de février. C'est l'époque du printemps pour ce pays, et tous les talus des champs dans les environs sont revêtus de haies de rosiers du Bengale dont les fleurs sont odorantes en ce pays. L'incendie des maisons de Hai-ninh avait respecté les jardins, et en peu de temps les ruines noircies furent en maints endroits couvertes par des bosquets de roses.

La chasse était peu productive, le pays étant trop cultivé pour donner asile au gibier, et il eût été imprudent de s'éloigner du côté des collines. Les bécassines dans les terrains humides, les tourterelles et quelques rares perdrix rouges dans les terres sèches, voilà à peu près le seul gibier que l'on rencontrât. Une autre chasse, plus amusante, était celle des chiens chinois, redevenus sauvages dans les collines situées à l'est de la ville ; ces animaux n'avaient pas suivi leurs maîtres en Chine, mais pendant notre séjour

ils ne s'approchèrent jamais de Monkay, Ils s'étaient creusé des terriers dans les collines, et quand, dans nos promenades à cheval, nous les rencontrions dans la plaine, on s'amusait à les forcer comme des renards.

L'un des premiers soins du commandant Poncet, quand il s'était installé à Monkay, avait été de faire cultiver un vaste espace de terrain près du fortin ; aussi, en quelques semaines, on eut en abondance des salades, des radis et des légumes verts de diverses espèces, non seulement pour les officiers, mais pour tous les Européens.

Le marché que l'on avait établi près de la ville ne fut d'abord que peu approvisionné, et cela se conçoit, le pays ayant été complètement dévasté ; peu à peu cependant, les pêcheurs de la côte y apportèrent leurs poissons, et les habitants de Traco et des autres points qui avaient échappé au pillage vinrent y vendre [411] leurs porcs, leurs œufs, leurs volailles, des fruits et quelques légumes. Ils nous vendaient d'ailleurs ces denrées au moins le triple de ce qu'elles valaient à Hanoï.

La principale culture du pays est la patate douce, qui forme la base de la nourriture des pauvres ; tous préfèrent le riz, qui pousse bien aussi dans la plaine de Monkay, mais la patate donne facilement jusqu'à trois récoltes par an, et à chaque récolte, une plus grande quantité de principe nutritif ; on cultive en outre l'arachide, le maïs et un peu de sarrasin.

Cette plaine, sillonnée par de petits arroyos, est parsemée de bouquets d'arbres formés par d'immenses banyans, sous lesquels on trouve souvent des tombeaux. Près de l'ancien arroyo de la douane, le pays est plus boisé. Dans une vieille pagode ombragée de grands arbres, située à quatre kilomètres environ de Monkay, l'autorité militaire avait placé un petit poste commandé par un officier, et ce poste de Kouniam-tong devint presque chaque soir le rendez-vous de nos promenades à cheval.

Parfois, quand la marée était basse, on traversait, l'arroyo à gué et l'on se rendait au village catholique de Tjunnin, qui se relevait rapidement de ses ruines.

C'étaient les gens de ce village qui avaient sauvé du massacre trois chasseurs en leur faisant passer l'arroyo, et quand les Chinois furent maîtres du pays, ils avaient incendié le village et chassé les habitants.

Sous la direction de leur curé annamite ils se mirent activement au travail dès l'arrivée des Français.

Se trouvant un peu éloignés de nos postes, ils commencèrent par construire une enceinte fortifiée défendue par des palissades et des bambous épineux, pour se mettre à l'abri d'un coup de main des pirates ; puis, avec les matériaux des maisons chinoises que l'on avait détruites et qu'on les autorisa à employer, ils se construisirent des cagnas, recouvertes en tuiles, plus confortables que celles qu'ils eussent jamais possédées.

Au centre du village, un vaste hangar recouvert en tuiles, dans un coin duquel logeait le curé annamite, servait d'église.

Toutes les missions de cette partie du Tonkin sont des missions espagnoles, et les évêques espagnols sont bien moins difficiles que les nôtres pour le recrutement du clergé indigène. Aussitôt que les néophytes connaissent un peu leur religion et qu'ils savent lire l'écriture latine, on les trouve assez instruits pour les ordonner prêtres et les envoyer administrer une paroisse. Ils ne savent en général ni le latin ni aucune langue européenne et jouissent de fort peu de prestige [412] près de leurs paroissiens. Le curé de Tjunnin ne se distinguait des autres hommes du village que parce qu'il portait les cheveux courts au lieu du chignon national, mais il était du reste vêtu à l'annamite, et nous le rencontrions parfois travaillant aux champs ou à la fortification du village, comme ses paroissiens, et portant des habits aussi sordides que les autres. Malgré tout, on est bien heureux, surtout dans ces pays troublés où il est imprudent de perdre de vue un poste militaire, de se trouver au milieu des villages catholiques. Quels que soient les missionnaires, Français ou Espagnols, leurs paroissiens regardent toujours forcément les Européens comme des amis, et tant qu'on est sur leur terre, on peut être certain d'être averti à temps si l'on court quelque danger. Les habitants de Tjunnin nous

saluaient toujours avec empressement ; ils nous servaient de guides dans nos promenades, et l'on se sentait parmi eux en parfaite sécurité, tandis que dans le voisin village bouddhiste de Mout-say, qui se trouvait plus à l'est, les habitants fuyaient ou se cachaient à notre approche, et plusieurs fois nos patrouilles trouvèrent des pirates chinois cachés dans ce village.

Quelle que soit la politique que l'on suivra envers les catholiques au Tonkin, que, suivant l'expression de Francis Garnier, on s'en serve sans les servir, ou que, s'appuyant sur eux, on leur accorde quelque confiance sinon quelques avantages, on pourra toujours être certain qu'ils préféreront notre domination à l'administration si capricieuse des mandarins, qui, suivant leur bon plaisir, les laisseront en paix pendant quelques années, pour les persécuter ensuite avec fureur pendant plusieurs autres. Comment s'étonner d'ailleurs de la prudence et du peu d'enthousiasme avec lesquels ils sont venus à nous en 1885, particulièrement dans les missions espagnoles, quand on se rappelle de quelle manière, en 1874, après les avoir compromis, on les a livrés dans tout le Tonkin aux fureurs des lettrés, lors de notre départ du pays.

Les premiers mois à Moncay se passèrent donc assez agréablement. Le soir, on se réunissait autour d'un grand feu, dans une maison chinoise que nous décorions pompeusement du nom de Cercle, où avec les officiers de la garnison, nous mettions en commun les journaux, revues et livres que nous recevions. Nous n'avions, il est vrai, et nous ne devons avoir dans la suite, aucune satisfaction, dans cette région, au point de vue de la réussite de notre mission, mais la vie matérielle était suffisamment confortable et les distractions variées, grâce aux bonnes relations qui ne cessèrent de régner entre les nombreux officiers habitant alors la ville. Dès le mois de mars, les conditions changèrent : mon ami et compagnon habituel, le commandant Bouinai, était parti pour Pékin ; quelques semaines après, le colonel Dugenne partait en colonne avec la plupart des officiers, et les autres allaient loger dans la citadelle restaurée. Puis les chaleurs étaient revenues et avec les chaleurs les accès de fièvre. Dans ces vieilles maisons de Moncay, les rez-de-chaussée et les sous-sols étaient encombrés de débris qui fermentaient et, dès les premières chaleurs, dégageaient des odeurs nauséabondes. Les animaux immondes les plus variés envahissaient nos logements.

Je dois cependant excepter de ceux-ci deux énormes araignées ayant le corps de la grosseur du pouce, et plus de quinze centimètres de l'extrémité d'une patte à l'autre ; elles avaient élu domicile au-dessus de mon lit et j'avais bien défendu à mon boy de les troubler ; elles ne descendaient jamais bien loin le long du mur, mais elles me débarrassaient des moustiques et surtout des cafards qui pullulaient chez moi. Elles chantaient un ronron sonore analogue à celui du chat, mais pouvant s'entendre d'une chambre à l'autre. Pendant les longs accès de fièvre qui me clouèrent sur mon lit à cette époque, ce chant me paraissait singulièrement agréable et je suivais leurs chasses avec intérêt. Bonnes mères de famille d'ailleurs, elles portaient, fixé sur leur dos, un gros sac de fine soie, de la grosseur du petit doigt, au travers duquel on apercevait une douzaine d'œufs d'un jaune d'or, ce qui ne les empêchait pas de se précipiter, avec une vitesse extrême, sur des cafards presque aussi gros qu'elles ; elles les piquaient au cou, leur suçaient le sang et les laissaient retomber en quelques secondes.

Je ne dirai pas que j'en étais réduit à cette seule distraction, car dans ces pays, on observe autour de soi tant de choses intéressantes et l'on a si peu de loisir pour les noter, que je n'ai jamais pu comprendre qu'on pût trouver le temps de s'ennuyer.

Pendant les mois d'avril et de mai, M. Hart ou l'ingénieur Li vinrent plusieurs fois me prier d'aller à Tong-hin soigner des malades auxquels ils s'intéressaient. Je remarquai qu'une véritable ville s'était construite depuis notre arrivée. Les plus riches négociants de Moncay s'étaient résolus à abandonner pour jamais leur ancienne résidence, et ils faisaient bâtir de grands magasins pour continuer leur honnête commerce. — Si l'on veut bien se rappeler que le traité de Tien-tsin ne prévoit pas de marchés nouveaux ouverts au commerce européen dans le Kouang-tong, il sera facile de comprendre que

l'existence d'une ville commerciale dont les habitants ne trafiquaient d'ailleurs que de denrées acquises par piraterie ou par contrebande n'avait plus sa raison d'être sous un régime régulier.

Nous aurons désormais là, en face de Monkay, une nouvelle ville chinoise dont les riches habitants essayeront de continuer l'honnête commerce qu'ils faisaient autrefois, et qu'une surveillance des plus actives pourra seule empêcher. Quant à l'avenir de cette ancienne ville florissante de Monkay, nous ne pouvons que souhaiter de voir accomplir la prédiction que, dès 1884, faisait le clairvoyant M. J. Scot : « Il faut qu'elle disparaisse de la carte pour que la province de Quang-yen jouisse d'un peu de sécurité ».

Malgré tout, les magasins ne s'approvisionnaient [413] plus, la piraterie et la contrebande étant impossibles pour le moment ; les riches négociants écoulaient seulement, dans leurs nouveaux magasins, les anciens approvisionnements, et une multitude de coolies, de petits marchands et d'employés se trouvaient dans une misère affreuse, mourant de faim et risquant souvent leur vie pour venir voler quelques patates dans les champs des environs de Monkay.

Plusieurs fois, quand M. Dillon et moi nous restâmes seuls membres de la commission, toute la population de Tong-hin vint faire des manifestations sur notre passage, et les réguliers chinois furent obligés de contenir les manifestants. Un jour même, S. G. Wang nous avertit que la population, exaspérée, devait tenter une attaque contre nous la première fois que nous irions en Chine pour une conférence ; il nous disait qu'il avait pris toutes ses précautions, mais nous demandait de l'avertir de l'heure exacte de notre arrivée en Chine.

Nous partîmes comme d'ordinaire, à pied, avec nos chasseurs sans armes comme escorte, et nous fûmes étonnés de rencontrer au bout du pont le taotai Wang, qui, avec l'ingénieur Li et une forte escorte, venait lui-même à notre avance. Plusieurs milliers de Chinois se pressaient derrière la baie de réguliers entre laquelle nous passâmes pour nous rendre à la pagode des conférences. Ces manifestations, que nous soupçonnions toujours organisées à l'instigation de nos excellents collègues, n'influaient naturellement en rien sur nos discussions, mais au retour, bien que nous fussions accompagnés par le taolai Wang et Li-Hing-Joueï, la population rompit les lignes des réguliers, et les anciens habitants de Monkay, se jetant à plat ventre devant nous, se mirent à pousser des cris lamentables et à implorer notre pitié. Nous ne pouvions absolument rien pour eux, et nous n'avions heureusement, aucune décision à prendre, car, vraiment, au point de vue de la conscience, ce sont là des questions complexes dont on est heureux de ne pas avoir à prendre la responsabilité.

Ces habitants de long-hin et de Monkay, si l'on en excepte les plus riches négociants (qui étaient absolument chinois, de race chinoise), de même que tous ceux des environs jusqu'au delà de Hakoï, sont d'une race ou plutôt d'une branche de la race mongole tout à fait distincte ; ils s'appellent eux-mêmes des Hakkas. Ils ont été chassés, il y a un certain nombre d'années, des environs de Canton, où ils avaient la mauvaise habitude de piller leurs voisins et de vivre à leurs dépens, et ils ont refoulé ou réduit à l'état de vassaux les Annamites du pays qu'ils ont envahi après leur exode. La cour de Hué s'inquiéta naturellement fort peu de ces empiètements, et les mandarins locaux, intimidés ou bien payés, se laissent facilement séduire. Habités, depuis des siècles peut-être, à vivre de brigandage sur terre ou de piraterie sur mer, ces Hakkas devront être ou exterminés ou expulsés du territoire qu'ils ont envahi, si l'on veut assurer la tranquillité et la liberté des Annamites, aux dépens desquels ils vivent en ce moment.



[414] Ce pays, il est vrai, était en grande partie habité par des Chinois, et c'était là le grand argument de nos collègues, qui n'en avaient guère d'autre ; les autorités chinoises des environs étaient souvent intervenues pour régler les différends, ce qui s'explique par l'éloignement de cette région et la faiblesse des mandarins annamites ; mais les traditions, les rôles d'impôts et même la grande géographie officielle chinoise nous indiquaient ce pays comme faisant partie du Tonkin.

Nos collègues cependant furent intraitables sur ce point : ils avaient des ordres formels du vice-roi de Canton de ne pas reconnaître ce territoire comme tonkinois.

Devant une pareille attitude, toute discussion devenait oiseuse ; il ne fallait pas espérer convaincre des gens qui ne voulaient pas, qui, même, par ordre supérieur, ne pouvaient pas être convaincus. Ce ne fut cependant qu'après avoir longuement et à plusieurs reprises développé toutes les preuves que nous avons à fournir, et fait toucher du doigt aux commissaires chinois l'inanité de leurs arguments, que nous convînmes de considérer la question de l'enclave comme pendante et de nous occuper d'autres choses.

On fit donc, dans un projet de procès-verbal accompagné de carte, une convention provisoire réservant à la décision de nos gouvernements une entente sur la question de l'enclave, et, comme la colonne Dugenne occupait le pays, on convint de garder le *statu quo* jusqu'à l'arrivée de cette décision.

Tout étant réglé, les cartes préparées et les procès-verbaux rédigés et collationnés, nous espérions signer le lendemain et en avoir fini, pour le moment, avec cette irritante question de l'enclave, quand, au lieu de tous les membres de la commission, nous vîmes arriver seul, chez nous, le 6 février, le commissaire Wang. Il venait nous apprendre que la parole qu'ils avaient donnée la veille ne devait compter pour rien. Poussé par M. Dillon, il finit par avouer que pendant la nuit, ils avaient consulté le vice-roi de

Canton par télégraphe, et qu'ils avaient été désapprouvés. Ils voulaient bien encore considérer une partie de l'enclave comme réservée jusqu'à la décision des gouvernements, mais ils refusaient d'y comprendre le cap Paklung, et nous demandaient de faire évacuer nos troupes immédiatement de ce point. La flotte chinoise du vice-roi de Canton venait, disait-il, mouiller dans cette rade tous les cinq ou six ans, et c'était là une preuve suffisante des droits de la Chine sur le cap Paklung !

On conçoit qu'après la convention de la veille, le pauvre Wang, que l'on chargeait toujours des commissions difficiles, fut fort mal reçu. On fit semblant de refuser de croire que les autres commissaires, et en particulier le président Tong, fussent d'accord avec lui, et l'on menaça de rompre entièrement si l'on revenait sans cesse le lendemain sur ce qui était convenu la veille. Nous ne pouvions, d'ailleurs, admettre que le vice-roi de Canton, qui faisait partie de la commission, mais qui n'y parut jamais, et avec lequel, par conséquent, toute discussion était impossible, vint modifier ainsi nos projets de conciliation.

Nous avons, sans engager l'avenir, poussé les concessions jusqu'aux dernières limites, puisque, certains du droit du Tonkin sur l'enclave, et ayant les preuves en main, nous consentions à réserver la question pour pouvoir nous occuper d'autres choses. Finalement, on ne signa rien, la convention resta verbale, mais en fait nos troupes continuèrent à occuper l'enclave et le cap jusqu'à la décision des deux gouvernements.

On se mit donc à s'occuper de la délimitation entre la porte de Chine et Monkay, puis de la région de Caobang jusqu'au Yunnan. Les documents étaient souvent incomplets, obscurs : le pays n'avait pas encore été parcouru par nos colonnes ; aussi ce travail était-il aussi long que délicat.

Le colonel Tisseyre s'en chargea d'abord ; mais, appelé bientôt à Hanoï, près du gouverneur, comme commandant de sa maison militaire, il nous quitta dans le mois de février, et le commandant Bouinai continua, avec M. Hart et l'ingénieur Li, les discussions des documents et l'établissement de la carte.

Pendant ce temps notre ministre à Pékin, auquel avaient été soumises par le gouvernement nos réserves au sujet de l'enclave, s'occupait du traité de commerce et, en même temps, des rectifications qui pourraient être faites aux frontières de la Chine et du Tonkin. Le commandant Bouinai fut envoyé à Pékin pour l'éclairer sur la question des frontières, et M. Dillon et moi nous restâmes seuls membres de la commission à Monkay.

Le commandant Bouinai était parti le 16 mars, et le jour de son départ, on avait pu signer un procès-verbal provisoire accompagné de quatre cartes, avec cette réserve qu'il pourrait y avoir, pour les noms et positions des villages, postes, passes, montagnes, etc., situés dans le voisinage de la frontière, des modifications, additions ou suppressions aux cartes signées en ce jour par les deux délégations.

Le travail, en effet, était loin d'être achevé, et, aidé par les deux officiers topographes, MM. Bohin et Hiron, je m'occupai, de concert avec M. Hart et l'ingénieur Li, d'établir les cartes définitives.

Le 29 mars, M. Dillon et moi nous pûmes signer le procès-verbal définitif de délimitation de toute la frontière des deux Kouangs, moins l'enclave et la question des îles, qui étaient réservées, La question des îles Gotow, sur lesquelles nos droits étaient absolument évidents, ne fut pas résolue sans peine, et ce n'est qu'après de longues discussions que les commissaires chinois se décidèrent à abandonner leurs prétentions sur ces îles.

Notre rôle paraissait être achevé pour le moment, puisque c'était à Pékin que devaient se décider la question de l'enclave et celle des rectifications de détail prévues par le traité de Tien-tsin, et qu'il ne pouvait être question de commencer l'abornement à cette époque de l'année.

Les chaleurs commençaient à se faire sentir, et les [416] pluies tombaient déjà en abondance ; les fièvres recommencèrent à sévir parmi nous. Successivement, M. Bohin,

puis M. Delenda furent gravement atteints et durent quitter le Tonkin. Bien que n'ayant plus rien à y faire, M. Dillon et moi nous fûmes maintenus à Monkay.

De nombreux renseignements nous apprenaient que les Chinois arrivaient de tous côtés. Liu-Vinh-Phoc levait des troupes sur les frontières, et les bruits d'attaques devenaient de plus en plus menaçants. Les anciens habitants de Monkay et de l'enclave, qui avaient fui leurs demeures, faisaient des manifestations près des commissaires chinois et agitaient toute la région.

Cependant, nous avions de fortes raisons de croire que, tant que la commission chinoise resterait dans le pays, aucune attaque ne se produirait du côté de Mon-kay, et le seul moyen de retenir nos collègues sur la frontière était d'y rester aussi. On nous donna donc l'ordre d'attendre à Monkay la fin des négociations qui se poursuivaient à Pékin.

Ce ne fut qu'à la fin de juin que l'on nous releva de notre longue et pénible faction, et que nous apprîmes les décisions prises par le ministre de France à Pékin.

Les îles Gotow nous restaient, mais l'enclave et le cap Paklung étaient rétrocédés aux Chinois à titre de rectification de frontière. De ce côté encore, quoiqu'il nous fût bien pénible de voir céder cette région pour laquelle nous avions tant combattu, nous n'avions pas absolument perdu notre peine, puisque c'était grâce aux revendications soutenues par nous que l'on avait pu faire de la cession de l'enclave une transaction pour le traité de commerce.

Nos troupes devaient donc évacuer le poste de Paklung et l'enclave, et, les habitants rentrant chez eux et désormais chinois, l'agitation allait cesser et notre présence devenait absolument inutile. Nous partîmes le 26 juin pour Hanoi ; nous emmenions avec nous le père Grandpierre, que les services qu'il avait rendus à la commission de délimitation avaient pu rendre suspect aux Chinois et dont la présence en ces temps troublés à Chouk-san offrait les plus grands dangers. L'évêque de Canton lui avait donc donné l'ordre d'aller attendre à Hong-kong que l'apaisement se fit sur la frontière.

Quelques jours après, nous apprîmes que M. Dillon était nommé ministre plénipotentiaire et que l'abornement était renvoyé à des temps plus propices. Nous quittâmes le Tonkin, après avoir obtenu du ministère l'autorisation de revenir par l'Amérique.

Je choisis pour ce retour une ligne qui venait de s'établir dans le but de faire concurrence à celle de San Francisco. Je pris à Hong-Kong mon billet pour Le Havre en passant par le Canada, et, après un intéressant voyage, je débarquai au Havre le 25 juillet, juste deux ans après notre départ de Marseille.

P. NEIS.

NÉCROLOGIE
(*La République française*, 29 avril 1889)

M. Charles Dillon, chevalier de la Légion d'honneur, ancien ministre plénipotentiaire, ancien résident supérieur à Hué, président de la délégation française à la commission de délimitation des frontières du Tonkin, est mort hier matin, à son domicile, 2, boulevard des Sablons, à Neuilly, après sept mois d'une cruelle maladie contractée aux colonies.

Il était né en 1842.

M. Charles Dillon avait été nommé ministre plénipotentiaire de première classe il y a deux jours.

Ses obsèques auront lieu mercredi à midi, en l'église de Saint-Jean-Baptiste, à Neuilly.

COMMISSION D'ABORNEMENT (1889-1896)

N° 389 *bis*. — ARRÊTÉ constituant une commission à l'effet de procéder aux opérations de l'abornement des frontières annamites et chinoises.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1889, p. 473-474)

Du 5 juillet 1889.

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur,

Vu la dépêche de M. le sous-secrétaire d'État des colonies en date du 18 mai 1889, relative à l'abornement des frontières sino-annamites,

ARRÊTE :

Article premier. — La commission, composée d'officiers désignés par le général en chef, et de fonctionnaires civils, en vue de procéder aux opérations de l'abornement de l'ensemble des frontières annamites et chinoises est constituée comme suit :

MM. le commandant Chiniac de Labastide ²⁴, de l'état-major des troupes de l'Indo-Chine, président ;

Le capitaine Michelez, de l'état-major des troupes de l'Indo-Chine, membre ;

De Lalande-Calan, administrateur de 2^e classe des affaires indigènes, membre ;

Mahé, vice-résident de 1^{re} classe en Annam et au Tonkin, membre ;

Le lieutenant Balagny, officier topographe, membre ;

Dans chaque région, la commission s'adjoindra, mais à titre consultatif seulement, le commandant ainsi que l'officier topographe de la région.

Art. 2. — MM. les membres de la commission recevront, comme frais de vacation, une indemnité journalière de seize francs.

Art. 3. — Un crédit de 12.000 fr., à titre de dépenses confidentielles pour le service des renseignements et frais de représentation, est ouvert au président de la commission.

Cette somme sera touchée par fraction au fur et à mesure des besoins, aux caisses de fonds d'avance des postes les plus voisins qui en sont pourvus et en échange d'états régulièrement établis.

Art. 4. — Une escorte, composée d'une demi-compagnie européenne et d'une compagnie de tirailleurs tonkinois, sera chargée d'assurer la sécurité de la commission.

Art. 5. — Des coolies, dont le nombre ne pourra dépasser 200, seront mis à la disposition de la commission pour assurer tous les services de transport.

Art. 6. — Les dépenses faites en 1889, en exécution des dispositions ci-dessus seront imputées au § 9, de l'article 2, du chapitre XII, dépenses imprévues.

Art. 7. — Le général, commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine, et le résident supérieur au Tonkin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 5 juillet 1889.

PIQUET.

²⁴ Pierre Stéphane Chiniac de Labastide (Toulouse, 21 septembre 1848-Oran, 18 février 1918) : saint-cyrien. Commandeur de la Légion d'honneur du 29 déc. 1898 : colonel, directeur du Génie à Marseille

Par le gouverneur général.
Le général, commandant en chef,
BICHOT.

Le Résident supérieur au Tonkin,
BRIÈRE.

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1890)

La commission d'abornement a reçu l'ordre de rentrer à Hanoï.

N° 560. — ARRÊTÉ désignant les membres de la commission d'abornement des frontières sino-annamites.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1890, p. 1026-1027)

Du 30 octobre 1890.

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu le décret du 12 novembre 1887 ;

Vu la dépêche du sous-secrétaire d'État des colonies en date du 18 mai 1889, relative à l'abornement des frontières sino-annamites,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission composée de :

MM. Frandin, premier secrétaire d'ambassade, commissaire de la République française en Corée, président.

Mahé, vice-résident de 1^{re} classe en Annam et au Tonkin ;

Didelot ²⁵, capitaine d'artillerie de marine ;

Dr Pethellaz ²⁶, médecin de 1^{re} classe du service colonial ;

membres.

poursuivra pendant la campagne de 1890-1891 les opérations de l'abornement des frontières sino-annamites.

Art. 2. — Sont adjoints à la commission en qualité d'officiers topographes :

MM. Delaunay, lieutenant au 2^e bataillon d'Afrique ;

Lavenir, lieutenant aux tirailleurs annamites ;

²⁵ Jean-Marc Didelot (Mont-le-Vignoble, Meurthe, 24 février 1856-Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1903) : polytechnicien, chevalier de la Légion d'honneur le 11 juillet 1892.

²⁶ Angel Balthazar François Joseph Pethellaz : né à Lanslebourg (Savoie), le 13 juillet 1852. Médecin-chef de l'hôpital Lanessan de Hanoï (juin 1899), directeur p. i. de la santé en Annam-Tonkin (22 août 1900), rapatrié (1907), retraité (1908), directeur de la maison de convalescence du Mont-des-Oiseaux sur les hauteurs d'Hyères (1910), acteur de la relance de la station thermale de Brides-les-Bains (Savoie) (1918). Officier de la Légion d'honneur : médecin principal de 1^{re} classe des troupes coloniales (6 août 1907).

Puypéroux, lieutenant au 1^{er} régiment de tirailleurs tonkinois ;
Spicq, sous-lieutenant.

En qualité de secrétaire particulier du Président :

M. Morin, commis de résidence de 2^e classe en Annam et au Tonkin.

Art. 3. — Les officiers chargés du service topographique se conformeront, sous la direction technique du capitaine Didelot, membre de la commission, à toutes les instructions qui leur seront données par le Président.

Art. 4. — Dans chaque région militaire la commission s'adjoindra, uniquement à titre consultatif, le commandant et l'officier topographe de la région. Ces officiers devront se rencontrer avec la commission à l'effet de s'entendre avec son président sur la marche à suivre à l'entrée des commissaires sur le territoire de la région.

Art. 5 — Les membres de la commission et les officiers et fonctionnaires qui lui sont adjoints recevront comme frais de vacation une indemnité journalière de seize francs.

Art. 6. — Une escorte dont l'effectif sera fixé d'accord entre le président de la commission et le général en chef, sera chargée, sous le commandement du capitaine membre de la commission, d'assurer la sécurité des commissaires.

Art. 7. — Le service sanitaire sera assuré par le médecin des colonies, membre de la commission.

Art. 8. — Un crédit de 12.000 francs, à titre de dépenses confidentielles pour le service des renseignements et les frais de représentation est ouvert au président de la commission.

Il touchera cette somme par fractions au fur et à mesure de ses besoins, aux caisses de fonds d'avance des postes les plus voisins et en justifiera dans la forme ordinaire.

Art. 9. — Le général en chef et le résident supérieur p. i. au Tonkin soit chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saïgon, le 30 octobre 1890.

PIQUET.

(Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin, 1890, p. 1188)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine en date du 15 décembre 1890, M. de Planet, chef de bataillon d'infanterie, hors cadre, est nommé membre de la commission d'abornement des frontières sino-annamites et sera chargé du service topographique en remplacement du capitaine Didelot, qui reste membre de la commission et chargé du commandement de l'escorte.

6 février 1891. — Résident supérieur au Tonkin
(Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin, 1891, p. 171)

Le nommé Ha-van-Huoc, secrétaire interprète auxiliaire de 1^{re} classe à la résidence de Lang-son, est mis à la disposition de M. Frandin, président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites, en remplacement du nommé Tran-phuong-Lai.

Le Chinois Banh-con-Tu est nommé interprète, à titre provisoire, pour servir auprès de M. le président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 2 mai 1891)

La commission d'abornement est arrivée de Lang-son avant hier, à 7 heures du soir. Parmi les personnes venues avec le président M. Frandin, nous avons remarqué M. Chang, l'un des plénipotentiaires chinois qui doit passer quelques jours à Hanoi avant de se rendre à Mon-kay.

M. Chang, qui a fait un séjour de 7 années en Italie et a parcouru la France, connaît fort bien notre langue qu'il parle avec élégance et facilité

Tous les membres de la Commission sont en excellente santé.

ACTES OFFICIELS (*L'Avenir du Tonkin*, 16 mai 1891)

Les travaux de la commission d'abornement des frontières sino-annamites pour la campagne 1890-1891 ont pris fin à la date du 30 avril 1891.

Les indemnités spéciales fixées par article 5 de l'arrêté du 30 octobre 1890 cesseront d'être payées aux membres de ladite commission et aux officiers détachés, à compter de la même date.

Tous les fonctionnaires et officiers attachés à la commission d'abornement sont remis à la disposition de leurs services respectifs à l'exception de :

M. le docteur Pethellaz, chargé de représenter le Président de la commission, pendant l'absence de ce dernier ;

M. Morin, commis de résidence, qui conserve ses fonctions de secrétaire particulier ;

MM. Béthouart, lieutenant, Marin, de Vial, Spick, sous-lieutenants, qui seront remis à la disposition de M. le docteur Pethellaz pour les travaux des cartes.

MM. le lieutenant Béthouart et les sous-lieutenants Marin, de Vial et Spick, recevront, pendant la durée de leur mission, une indemnité fixe de dix francs par jour.

13 juillet 1891. — Résident supérieur au Tonkin
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1891, p. 637)

M. Morin (Pierre), commis de résidence de 2^e classe, remis à la disposition du résident supérieur par le président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites, est appelé à continuer ses services sous les ordres de M. le vice-résident de France à Ha-nam, en remplacement, de M. Besson, décédé.

N° 714. — ARRÊTÉ fixant la composition de la commission française d'abornement des frontières sino-annamites.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1891, p. 1006)

Du 11 décembre 1891

Vu la dépêche du sous-secrétaire d'État des colonies, en date du 3 octobre 1891, relative à l'abornement des frontières sino-annamites ;

Après avis du Général, commandant en chef,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission composée de :

MM. le colonel Servièrè, commandant le 2^e territoire militaire, président.

Famin ²⁷, chef de bataillon au 3^e régiment de tirailleurs tonkinois ;

Fanet, capitaine de la Légion étrangère, officier de renseignements et chancelier du 2^e territoire militaire ;
membres.

Pethellaz, médecin de 1^{re} classe du service colonial, médecin de la mission, membre et secrétaire

poursuivra pendant la campagne de 1891-1892 les opérations de l'abornement des frontières sino-annamites.

Art. 2. — Sont adjoints à la commission en qualité d'officiers topographes :

MM. Bachelier, capitaine, commandant la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon étranger ;

Félineau, capitaine, commandant la 4^e compagnie du 1^{er} bataillon étranger ;

Lamey, capitaine, commandant la 3^e compagnie du 3^e régiment de tirailleurs tonkinois ;

Florentin, lieutenant à la 3^e compagnie du 2^e régiment de tirailleurs tonkinois ;

Coville, lieutenant à la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon étranger.

Art. 3. — Les membres de l'a commission et les officiers topographes, recevront, comme frais de vacation, une indemnité journalière de seize francs.

Art. 4. — La sécurité des commissaires et des officiers topographes sera assurée au moyen d'escortes prises par le président de la commission, parmi les troupes de son territoire. Les officiers et la troupe formant l'escorte, recevront l'indemnité de marche.

Art. 5. — Le Général, commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 11 décembre 1891.

DE LANESSAN.

N° 208. — ARRÊTÉ portant que la commission d'abornement des frontières sino-annamites sera chargée d'assurer la pose des bornes depuis le Quang-si jusqu'à la mer.

²⁷ Pierre-Paul Famin (1855-1922) : saint-cyrien, reconverti dans les affaires (1907-1922). Voir [encadré](#).

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1892, p. 267-268)

Du 19 avril 1892.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu la dépêche du sous-secrétaire d'État des colonies en date du 3 octobre 1891 relative à l'abornement des frontières sino-annamites ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 1891 constituant la commission d'abornement ;

Considérant que l'emplacement des bornes frontières entre la mer et le Quang-si a été fixé par les commissions précédentes, mais que les bornes n'ont pu être posées faute de temps ;

Considérant qu'il y a urgence à terminer pendant cette campagne les opérations d'abornement sur la frontière des Deux-Quangs et que la saison est trop avancée pour constituer une commission spéciale au 1^{er} territoire militaire,

ARRÊTE :

Article premier. — La commission constituée par arrêté du 11 décembre 1891 pour l'abornement des frontières du 2^e territoire militaire sera chargée d'assurer la pose des bornes depuis la frontière du Quang-si jusqu'à la mer, aux points fixés par les commissions précédentes.

Hanoï, le 19 avril 1892.

Pour le Gouverneur général et par délégation :
le Résident supérieur du Tonkin,
CHAVASSIEUX.

Gratifications

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1^{er} septembre 1892, p. 736)

15 septembre 1892. — Gouverneur général de l'Indo-Chine.

Sont accordées les gratifications suivantes aux interprètes et lettrés détachés il la commission d'abornement des frontières sino-annamites, savoir :

Au nommé Nguyễn-duy-Ky, lettré titulaire de 1 ^{re} classe	50 \$ 00
Au nommé Ha-Yao, interprète chinois auxiliaire de 3 ^e classe	30 \$ 00
Au nommé Nguyễn-van-Su, interprète titulaire de 6 ^e classe	20 \$ 00

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1893)

L'*Indépendance Tonkinoise* se déclare en mesurer de démentir la nouvelle de l'attaque du colonel Servièrre et de la commission d'abornement que nous avons donnée dans notre dernier numéro.

Notre confrère ajoute que mercredi soir, pas plus au gouvernement qu'à l'état-major ou partout ailleurs, on n'avait connaissance des faits dont nous parlions.

Nous regrettons d'avoir à maintenir formellement l'exactitude de ce que nous avons avancé, et nous ajoutons même que nous ne serions pas fâchés de nous voir infliger un démenti, soit par le gouvernement, soit par M. le général en chef, soit par l'état-major.

Avant de taxer notre information de fantaisie, notre confrère aurait dû se souvenir d'un incident récent qui, démenti lui aussi, de la même façon, nous obligea à mettre les pieds dans le plat.

Nous sommes décidés à en faire autant cette fois encore.

9 mars 1893. — Résident supérieur du Tonkin.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1893, p. 299)

Le nommé Thomas Thiên est nommé, à titre provisoire et à compter du 8 mars 1893, secrétaire-interprète auxiliaire de 1^{re} classe, pour être détaché auprès de M. le président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites.

L'ARMÉE COLONIALE (*L'Avenir du Tonkin*, 21 juin 1893)

M. Paulin Vial, ancien résident supérieur au Tonkin, dont on connaît la compétence en fait de questions coloniales, vient de publier l'intéressante étude qui suit au sujet de l'armée coloniale :

.....

Si nous avons une armée coloniale spécialement affectée à l'Indo-Chine, nous établirions les liens étroits entre nous et les populations indigènes ; et nos voisins remuants de la Chine et du Siam renonceraient vite à nous disputer les frontières de nos possessions nouvelles, qui seraient solidement gardées par des Français établis dans le pays.

N'oublions pas que c'est à la suite de l'assassinat de M. Haitce que la Chine a obtenu de notre diplomatie la cession de la baie de Paklung, et que des agressions tout aussi dangereuses peuvent se reproduire sur les rives du Mékong dans le but de nous arracher encore quelques lambeaux de notre domaine

Il est urgent de constituer sans retard la garde permanente de notre conquête. C'est le principal but, le seul même, de la création projetée. Il semble qu'on l'ait perdu de vue, que l'on se soit trop préoccupé du rôle que l'armée coloniale pourrait remplir en Europe, des garnisons qu'elle occuperait, du ministère auquel elle serait rattachée.

Une armée coloniale doit être employée aux colonies. Ceux qui la composent doivent être attachés à leurs nouvelles patries par leurs sentiments et par leurs intérêts. Ce sont des colons armés qui doivent s'associer étroitement à la prospérité de nos possessions nouvelles.

Espérons que nos représentants s'inspireront de ces principes lorsqu'ils décideront une création trop longtemps attendue, et que notre armée coloniale sera une institution réellement utile pour nos colonies.

P.V.

NOMINATIONS, MOUVEMENTS, etc.
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1893)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indo-Chine.

— M. le chef de bataillon Barre, du 1^{er} étranger, est nommé commandant par intérim du 2^e territoire militaire à dater du 1^{er} mai 1893 et pendant l'absence de M. le colonel Servièrre, parti pour présider les opérations de la commission d'abornement.

N^o 429. — ARRÊTÉ nommant M. le lieutenant-colonel Pennequin ²⁸ aux fonctions de vice-président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites en remplacement de M. le chef de bataillon Sucillon.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1893, p. 612)

Du 10 juillet 1893

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,
Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu les dépêches du sous-secrétariat d'État des Colonies en date des 3 octobre 1891 et 17 septembre 1892 relatives à l'abornement des frontières sino-annamites.
Vu l'arrêté du 11 décembre 1891 ;
Vu l'arrêté du 29 novembre 1892 nommant le colonel Servièrre, commandant du 2^e Territoire militaire, président de la Commission chargée de poursuivre pendant la campagne 1892-1893, les opérations de l'abornement des frontières sino-annamites ;
Vu l'arrêté du 2 janvier 1893 nommant les membres de la Commission d'abornement,

ARRÊTE :

Article premier. — M. le lieutenant-colonel Pennequin, commandant le 4^e Territoire militaire, est nommé aux fonctions de vice-président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites en remplacement de M. le chef de bataillon Sucillon, nommé aux fonctions de chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Art. 2. — Le Général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine et le président de la Commission d'abornement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Doson, le 10 juillet 1893.
DE LANESSAN.

N^o 469. — ARRÊTÉ ouvrant à M. le colonel Servièrre un crédit de trois mille piastres (3.000 \$) pour couvrir les dépenses de la Commission d'abornement des frontières sino-annamites.

(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1893, p. 651)

Du 24 juillet 1893

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,
Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu le budget du Protectorat de l'Armant et du Tonkin pour l'exercice 1893 ;
Vu le rapport n^o 74, en date du 4 juin 1893, de M. le colonel Servièrre, président de la Commission d'abornement des frontières sino-annamites ;
Sur la proposition du résident supérieur au Tonkin,

²⁸ Théophile Daniel Noël Pennequin (Toulon, 25 déc. 1849-Toulon, hôpital de Saint-Mandrier, le 22 juin 1916) : saint-cyrien, grand officier de la Légion d'honneur (8 janvier 1906) : général de division, commandant la division de Cochinchine. Voir bio-bibliographie de l'Indochine française.

ARRÊTE :

Article premier. — Un crédit de la somme de trois mille piastres (3.000 \$) est ouvert à M. le colonel Servièrè pour couvrir les dépenses de la commission d'abornement des frontières sino-annamites.

Art. 2. — Cette somme sera imputée au chapitre XVI, section 1^{re}, article 5, § 1 du budget de l'exercice courant.

Art. 3. — Le résident supérieur au Tonkin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Doson, le 24 juillet 1893.

DE LANESSAN.

Par le Gouverneur général :
Le Résident supérieur au Tonkin,
RODIER.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 septembre 1893)

M. le lieutenant Bourguignon ²⁹, faisant partie de la commission d'abornement qui opère sur la frontière de Lao-kay, est promu capitaine.

ACTES OFFICIELS
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 novembre 1893)

Commission d'abornement

L'arrêté du 27 octobre 1893, fixant les membres de la commission chargée de procéder à l'abornement du territoire Hoan-mo, est rapporté.

Une commission est formée à l'effet de s'entendre avec la commission chinoise et de procéder à la pose des bornes du territoire Hoan-mo suivant le tracé des cartes du ministre de France, approuvées par le gouvernement chinois.

Cette commission se compose de : MM. le colonel d'infanterie de marine Gallieni, commandant du 1^{er} territoire militaire, président ; le chef de bataillon d'infanterie de marine Amar, commandant le cercle de Moncay, des lieutenants d'infanterie de marine Audié et Trestournel, officiers topographes, membres.

Ces officiers seront traités, au point de vue des indemnités, sur le même pied que les officiers de la commission d'abornement du Yunnan.

LE PAYS DE PAC-HA
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1893)

Avant son départ si regretté du Tonkin, M. le lieutenant-colonel Pennequin aura achevé la partie la plus importante du programme qu'il s'était tracé, en prenant, il y a

²⁹ Xavier Joseph Victor Bourguignon (La Sône, Isère, 4 décembre 1864-Hyères, 22 mars 1918) : polytechnicien, artilleur (École d'application de Fontainebleau), il s'occupe par la suite du tracé du chemin de fer du Yunnan. Chevalier de la Légion d'honneur : capitaine en 1^{er} d'artillerie coloniale en Chine (du 11 juillet 1902).

un an à peine, le commandement de la région de Lao-kay et qui est le couronnement de l'œuvre qu'on lui doit : la pacification complète du fleuve Rouge.

Nous voulons parler de l'occupation récente du pays de Pac-ha, riche contrée d'environ cent kilomètres de largeur sur quatre-vingt de longueur, située par une altitude moyenne de 800 m. dans une large boucle du Song-chay, entre la frontière de Chine, le canton de Tu-long, les chaus de Van-ban et de Phong-Diên.

Dès l'année dernière, sur les rapports du distingué commandant Sucillon qui dirigeait le cercle de Lao-kay, l'occupation de Pac-ha, dont l'importance commerciale et militaire est très grande, avait été décidée par l'état-major, mais alors la région était infestée par les bandes sorties de Song-phong et les habitants, faisant cause commune, avec ces derniers, étaient disposés à accueillir nos troupes à coups de fusils. Dans ce pays de montagnes et de défilés s'imposer par la force eût été de nature à entraîner de grosses pertes d'hommes et d'argent, l'occupation fut donc remise à plus tard, mais tout en temporisant, M. le colonel Pennequin ne négligea rien pour l'amener peu à peu.

Sur ses ordres, partait de Ba-hoa, il y a six mois, une reconnaissance qui prenait à Pho-lu l'ancienne route des caravanes de Chine, en majeure partie inconnue, passait le Song-chay, après un engagement avec les pirates, et parvenait jusqu'à la forteresse de Ba-ha, résidence d'un chef Man-méo qui commande en maître à une importante population de montagnards.

Ce chef est le même qui, il y a vingt ans, repoussa de son pays l'armée de Luu-vinh-Phuoc après le siège de Tuyên-quang. Depuis, abandonné de nous, il s'était maintenu dans une indépendance à peu près complète à notre égard, en prenant appui sur les Chinois. Bien que prévenu de nos bonnes intentions, il reçut d'abord avec défiance la reconnaissance dont le commandant, après quelques jours de pourparlers, put néanmoins faire accepter du ly-truong et la population ses propositions de paix et de ralliement complet à notre cause.

Le poste de Xa-bao, entre Pho-lu et le Song-chay, fut d'abord installé. Peu de temps après, on occupait Bao-gnã sur le Song-chay.

Enfin, M. le commandant du cercle de Lao-kay s'est rendu dernièrement à Pac-ha même, y conduisant une compagnie de Tonkinois. Un poste de première importance, au cœur du pays, le commandera, surveillant les haut plateaux et les confins de la Chine. C'est un grand pas en avant, fait de ce côté.

La population de ces montagnes, très-mélangée et très étrange, est dense. Les habitants, mans méos pour la plupart, qui ont eu beaucoup à souffrir des exactions des bandes, ont rompu complètement avec les pirates et ont demandé à être armés pour les repousser au besoin. Cet armement est commencé par les soins de l'autorité militaire.

La sécurité est devenue telle, dans une région si dangereuse, il y a peu de temps encore qu'on nous a dit que, quelques jours avant de remettre son commandement, M. le lieutenant colonel Pennequin est arrivé sans escorte à Pac-ha, qui va devenir, croyons-nous, le siège d'un nouveau cercle militaire.

Si nous insistons sur ces beaux résultats, obtenus pacifiquement, c'est que nos renseignements particuliers nous affirment la richesse très grande de cette contrée, l'ouverture d'une voie commerciale nouvelle ou plutôt depuis longtemps fermée, la reprise du commerce entre Pho-lu, bien déchu aujourd'hui. et Kihoa, marché considérable de la frontière de Chine. Il y a entre ces deux points six journées de marche ; la route est déjà parcourue par des caravanes journalières important du coton, de la soie, du thé et autres marchandises provenant de Chine, et remportant du sel, du thé, des étoffes et autres produits du Delta.

Pho-lu, qui compte parmi les escales du nouveau service régulier, bénéficiera bientôt de ce débouché que la pacification de la Haute Région lui a ouvert depuis peu.

Le pays de Pac-ha peut fournir au Delta des chevaux, des mules, des mulets, des buffles et des bœufs. L'élevage y est pratiqué en grand. Des marchés importants ont

lieu périodiquement, où se font de nombreuses transactions et échanges, on y trouve à des prix peu élevés des porcs, de la volaille, des chapons surtout, qui sont l'objet d'un véritable commerce. L'industrie locale est représentée par ses produits : coton tissé, soie, passementerie, ferronnerie, articles d'argent et d'or.

Les femmes de ces montagnes sont couvertes de bijoux, leurs costumes sont magnifiques ; les hommes sont moins coquets, mais chaque village important ayant des modes différentes, il y a là de curieuses études ethnologiques à faire. Toute cette population est venue de Chine à une époque peu reculée et s'est mélangée aux anciens habitants, en conservant son propre caractère et des mœurs spéciales.

La nourriture habituelle du pays est la farine de maïs dont on se nourrit exclusivement une partie de l'année. Il y a peu de riz, c'est au contraire un article d'importation qui sert de monnaie ; le maïs est en abondance.

La température du plateau de Pac-ha est très tempérée, l'hiver, on voit de la neige et de la glace sur les hauts sommets. Dans la vallée, certains de nos légumes de France et des fruits qu'on ne rencontre qu'au Yunnan, pêchers, pruniers, pommiers, châtaignes etc., y poussent admirablement.

Le climat y est très sain ; n'étaient les difficultés de communication qui ne tarderont pas à disparaître, c'est une contrée à recommander comme sanatorium, un peu moins éloigné que le Japon et à signaler aux colons qui voudraient faire de la grande culture et de l'élevage.

Quelque temps encore, et ce pays aura doublé d'importance par ses débouchés **ro**uverts sur le fleuve Rouge. C'est par là que passe une des mille voies commerciales du Tonkin avec l'intérieur de la Chine que nous avons eu si grand tort de négliger jusqu'à ce jour.

Tous ces progrès réels sont dus à l'habile politique du lieutenant-colonel Pennequin dont les services éminents pendant son dernier séjour n'ont besoin d'aucun éloge pour être reconnus et appréciés de tous.

ENTREVUE
DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL
AVEC LE GÉNÉRAL SOU
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 janvier 1894)

Nous ne reviendrons pas sur les divers épisodes qui se sont produits au cours de l'intéressant voyage que vient d'accomplir M. de Lanessan à la frontière de Chine. Les dépêches de notre correspondant spécial, M. Chesnay, qui a accompagné M. le gouverneur général dans son excursion, étaient assez explicites pour que nous ne croyions pas nécessaires de donner à nos lecteurs de plus amples détails qui n'auraient pour eux, aujourd'hui, qu'un intérêt médiocre.

Mais il nous semble utile de donner toute la publicité possible aux relations qui se sont établies entre M. le gouverneur général et le général Sou, dans l'entrevue qu'ils ont eue, à mi-chemin entre Dong-dang et la porte frontière de Nam-quan.

Ne voulant pas obliger le général chinois à s'éloigner trop loin du centre de son commandement en venant jusqu'au Dongdang, car la visite du général Sou provenait de son initiative personnelle, M. de Lanessan avait fait établir à mi-chemin, sur un mamelon assez élevé, un grand abri fait de branches et de feuillages, décoré avec d'énormes pavillons français et chinois, des trophées d'armes et des écussons ; on avait aménagé aux extrémités de cette salle improvisée deux pavillons, destinés l'un à M. le gouverneur général, l'autre au général Sou, recouverts d'étoffes et ornés d'étendards.

Le 12, vers onze heures et demie du matin, M. le gouverneur général, accompagné par M. de Lanessan et M. le général Duchemin, arrivait sur l'emplacement préparé,

accompagné d'un nombreux état-major d'officiers, tous en grande tenue, et escorté par un détachement de légionnaires. Son arrivée fut saluée par des salves d'artillerie.

Quelques instants après, on signalait l'arrivée du général Sou, qui voyageait en chaise à porteurs, précédé de trompettes, accompagné par M. Bons d'Anty, consul de France à Long-tchéou, en grand costume de consul, M^{me} Bons d'Anty, et une nombreuse suite.

Le général Sou est reçu au pied du mamelon par M. le lieutenant Lagarde ³⁰, officier d'ordonnance du gouverneur général, et par M. le capitaine Gérard, officier d'ordonnance de M. le général Duchemin ; un piquet de la Légion rend les honneurs pendant que le canon tonne et que les clairons sonnent aux champs.

Le général Sou arrive au haut du mamelon, salue cordialement M. le gouverneur, M^{me} de Lanessan et M. le général Duchemin ; puis les présentations ont lieu. Le grand mandarin militaire chinois est revêtu du grand costume officiel et porte en plus de son uniforme une superbe veste de soie jaune qui lui a été offerte par la cour impériale.

On se met à table et M^{me} de Lanessan fait les honneurs du déjeuner. Elle a à sa droite le général Sou, à sa gauche le général Duchemin. En face d'elle, le gouverneur général a placé à sa droite M. Bons d'Anty et à sa gauche le secrétaire du général chinois. Après les politesses d'usage, au sujet des difficultés du voyage, de la qualité des mets, un courant de sympathie s'établit entre les convives et le général Sou engage le premier la conversation sur les affaires des deux pays. Tous ceux qui savent combien sont méticuleuses les allures de la diplomatie orientale trouveront dans ce détail la preuve de l'intérêt très grand qui avait guidé le général Sou à venir rendre visite à M. le gouverneur général.

Le général Sou dit qu'il était heureux de venir saluer le Gouverneur, qu'il était venu de sa propre initiative, sachant bien que son gouvernement ne blâmerait pas sa démarche. Il ajouta que la présence de M^{me} de Lanessan, venue dans ces contrées désertes, était une haute preuve de confiance qu'il savait apprécier dans toute sa valeur, en même temps qu'un signe de paix, désirée également par le gouvernement du Céleste empire. Il fit remarquer, en passant, que nous n'avions pas assez de postes sur cette ligne, pas assez d'hommes pour détruire ces bandes qui désolent encore la frontière, et il ajouta que dès que nous serions suffisamment outillés, rien ne serait plus facile que d'agir d'un commun accord ; [il déplora surtout les mutations trop fréquentes de nos officiers qui, après avoir acquis la connaissance du pays et avoir établi des relations sérieuses avec leurs collègues chinois, s'éloignaient du pays.](#) Le général s'intéressa beaucoup aussi aux [travaux du chemin de fer](#), de leur avancement, en manifestant l'espoir de les voir continuer jusqu'à l'extrême limite de la frontière, et dit que devant se rendre l'année prochaine à Pékin, il comptait passer par le Tonkin.

Le déjeuner terminé, on prit le café dans un des petits salons adjacents.

Pendant ce temps, une foule de serviteurs entra, porteurs des cadeaux que M. le général Sou destinait à M. le gouverneur général et à toutes les personnes présentes, il voulait que chacun gardât un souvenir de cette journée.

Puis le général quitta ses hôtes, mais pendant quelques instants seulement, car il revint presque aussitôt pour convier l'assistance à accepter une collation que ses serviteurs venaient de préparer. Il fallut se remettre à table; la diplomatie a de ces exigences. Les mets chinois les plus recherchés furent servis, arrosés d'une quantité de champagne. Le général chinois donnait l'exemple en vidant coup sur coup son verre ; l'étiquette commandait de l'imiter et une franche gaieté s'établit tout naturellement entre les convives, d'autant plus que le général Sou n'admettait aucune tricherie et

³⁰ Albert Lagarde (Lempdes, Haute-Loire, 1864-Lempdes 1945) : frère de Léonce, gouverneur de Djibouti. Lieutenant de cavalerie hors cadre, officier d'ordonnance des gouverneurs généraux Lanessan, Chavassieux et Armand Rousseau, administrateur au Laos, commandeur de la Légion d'honneur du 24 mars 1923.

surveillait attentivement les buveurs ; il obligea même le général Duchemin, qui avait mis de l'eau dans son champagne, à échanger son verre contre le sien.

Enfin, après de nouvelles protestations réciproques pour le bien des deux pays, l'on se sépara, enchantés des excellentes relations qui venaient de s'établir et qui jamais, croyons-nous, ne s'étaient manifestées avec autant de franchise et de cordialité.

Le soir même, M. de Lanessan rentra à Lang-son.

AFFAIRES COLONIALES

Tonkin

(*Le Temps*, 9 février 1894)

Notre correspondant de Marseille nous télégraphie :

Le courrier du Tonkin arrivé par le *Yarra* continue à dire que la tranquillité est complète dans tout le delta du Tonkin, mais que la région de Lang-Son est toujours infestée de pirates qui restreignent singulièrement le rayon de sécurité autour de la ville.

Dans la nuit du 6 janvier, les pirates se sont emparés sur l'autre rive du Song-Ki-Kong de dix congais et de dix buffles.

On écrit de Lao-Kaï que le colonel Servièrè est entré en pourparlers avec les mandarins qui font partie de la commission d'abornement. On espère que le colonel obtiendra la rétrocession du canton de Tu-Lang, abandonné en juin 1887. Le capitaine Brodiez s'est emparé aux environs du poste de Van-Pinh de trois lieutenants et de douze pirates avec des armes et des munitions.

C'est la bande à laquelle appartiennent ces pirates qui détient nos compatriotes prisonniers. L'affaire s'est passée le premier jour après une marche de nuit. Il n'y a eu ni blessé ni tué de notre côté.

Solde

21 février 1894. — Résident supérieur du Tonkin.

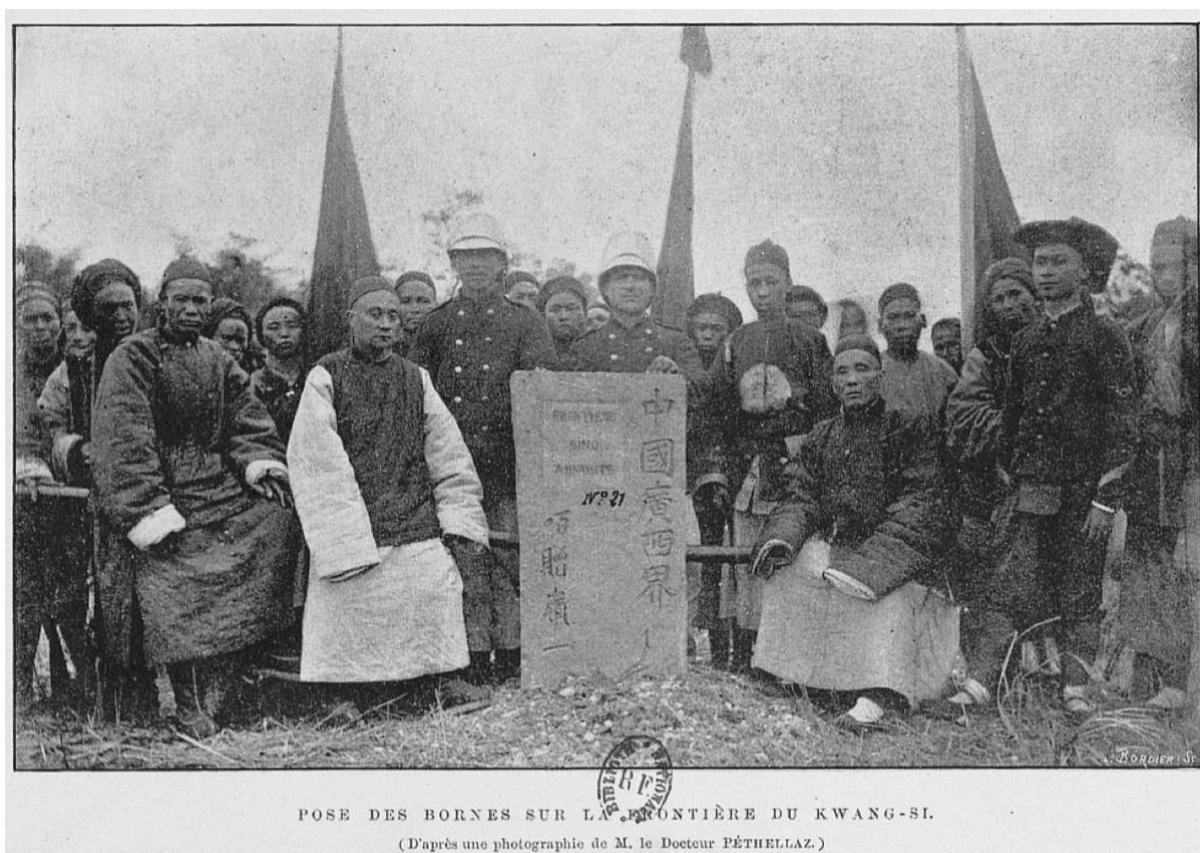
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1894, p. 225)

Le nommé Gao-Huan recevra, du 1^{er} novembre 1893 au 1^{er} février 1894, pendant la durée de ses services à la Commission d'abornement des frontières sino-annamites, une solde journalière de 0 \$ 90.

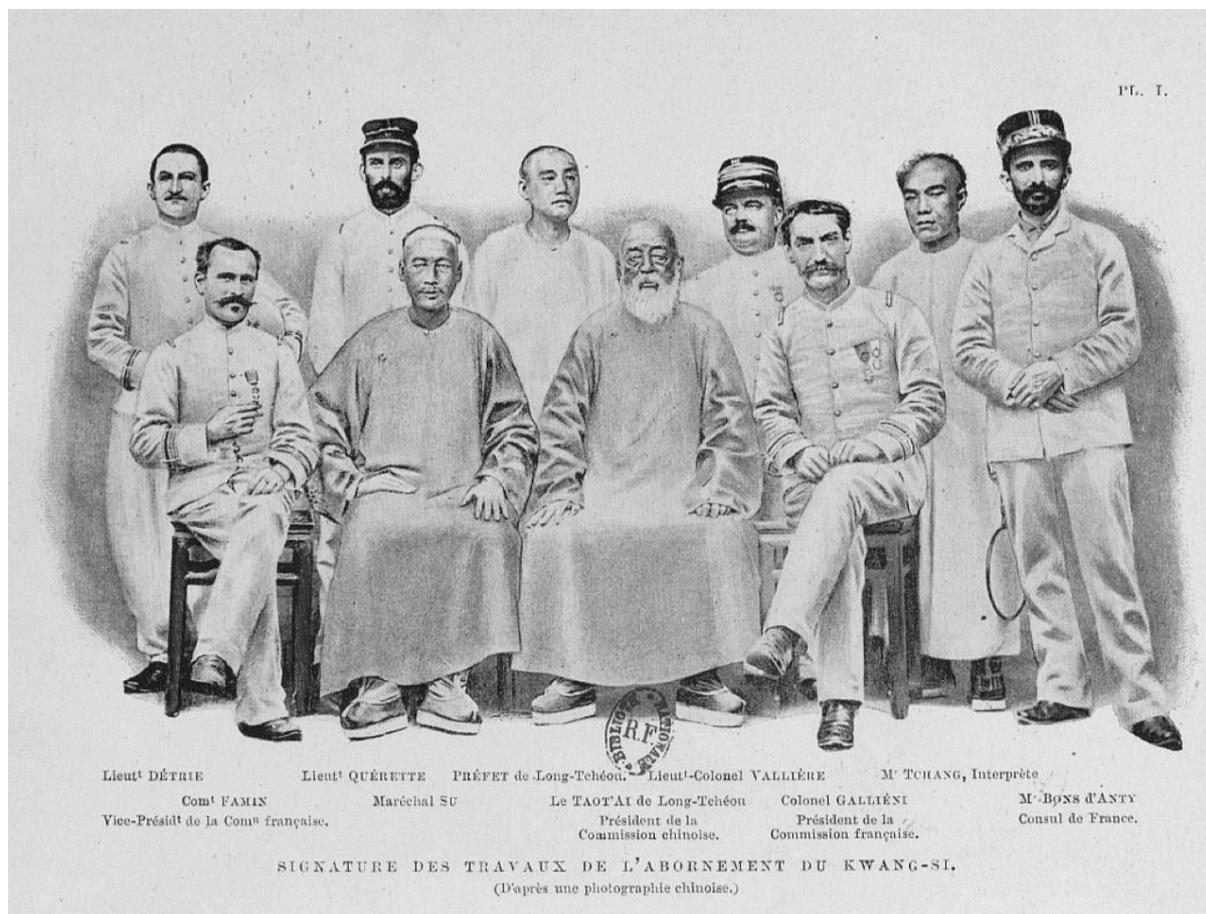
MUTATIONS

Infanterie de marine.
(*La France militaire*, 15 avril 1894)

M. Famin, chef de bataillon au 9^e rég., placé hors cadres et appelé à remplir les fonctions d'adjoint au colonel commandant provisoirement les 1^{er} et 2^e territoires militaires et de vice-président de la commission d'abornement du Quang-Si, est autorisé à compléter une troisième année de séjour colonial.



Pierre-Paul Famin, *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*. Paris, A. Challamel, 17 cartes, 42 grav., in-8, 1895. Planche 3. — Pose des bornes sur la frontière du Quang-Si (d'après une photographie de M. le docteur Pethellaz).



Pierre-Paul Famin, *Au Tonkin et sur la frontière du Kwang-Si*. Paris, A. Challamel, 17 cartes, 42 grav., in-8, 1895. Planche 1. — Signature des travaux de l'abornement du Quang-Si.

Second rang (de gauche à droite) :

Henri Détrie (Paris, 9 janvier 1867-Ochamps-Libin, Belgique, 22 août 1914) : fils du général Paul Alexandre Détrie et frère de Georges Détrie, administrateur en Indochine. Saint-Cyrien. Lieutenant au 1^{er} régiment étranger. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 janvier 1898.

Louis-Albert Quérette (Saint-Quentin, Aisne, 29 mars 1867-Clermont-Ferrand, 9 sept. 1936). Saint-Cyrien. Commandeur de la Légion d'honneur du 11 juillet 1922.

Préfet de Long-tchéou.

Lieutenant-colonel Jean Vallière (Auzat-sur-Allier, Puy-de-Dôme, 29 avril 1849-Paris V^e, 26 septembre 1920) : marié à Paris, le 28 octobre 1892, avec Jeanne Joséphine Chouanard, décédée à Rochefort-sur-Mer le 24 avril 1893 (brûlures accidentelles). Commandeur de la Légion d'honneur du 8 janvier 1914.

M. Tchang, interprète.

Bons d'Astry : consul de France en Chine.

Premier rang (de gauche à droite) :

Pierre Paul Famin.

Maréchal Su.

Le tao-tai de Long-tchéou, président de la commission chinoise.

Colonel Gallieni, président de la commission française.

NOS DIPLOMATES
(*Le Temps*, 22 mai 1894)

Nous recevons d'un de nos lecteurs la lettre suivante, qui répond à un article que nous avons publié au sujet de l'occupation de Ouadelai par l'Angleterre et de la conclusion des récents traités anglo-chinois et anglo-italien

Au directeur du *Temps*

Bordeaux, 10 mai.

.....
Comment voulez-vous qu'un diplomate agisse quand il est exposé à voir sa ligne de conduite modifiée tous les ans, si ce n'est pas tous les six mois ?

Voilà, par exemple, la question de la frontière sino-annamite qui est à l'étude depuis plus de dix ans. Est-ce la faute de nos diplomates si elle n'est pas encore réglée à notre entière satisfaction ? Il y avait jadis une commission mixte de délimitation composée de Chinois et de Français, de diplomates et de militaires : elle poursuivait tranquillement son œuvre quand elle a été remplacée — on n'a jamais trop su pourquoi — par une commission d'abornement qui, au lieu d'étudier avec les hauts représentants de la cour de Pékin le parcours de la ligne frontière — de la mer de Chine à la vallée du Mékong — se borne à discuter, chaque année, avec des mandarins de rang inférieur, la position de quelques poteaux indicateurs ³¹. Pendant ce temps, de grands problèmes de politique indo-chinoise se posent et se résolvent sans que nous ayons toujours été à même d'intervenir en temps utile pour défendre nos droits et nos intérêts.

Mais cela n'est pas de la faute de nos diplomates. Si le gouvernement avait une politique à l'égard de la Chine, si, comme les diplomates anglais, nos représentants en Extrême-Orient avaient à exécuter un programme d'action dont on poursuivrait la réalisation progressive, bien des fautes auraient été évidemment évitées, et la piraterie chinoise dans la Haut Tonkin aurait peut-être été plus facilement enrayée.

.....
UN ANCIEN DIPLOMATE.

AFFAIRES COLONIALES

Indo-Chine
(*Le Temps*, 25 juin 1894)

Nous avons publié hier la dépêche suivante, que le ministre des colonies a reçu du gouverneur général de l'Indo-Chine :

Mardi, à trois heures, ont été signés à Long-Tchéou, par les commissaires français et chinois, en présence du consul de France et du général Sou, les procès verbaux et les cartes de la commission d'abornement de la frontière entre le Tonkin et le Quang-Si. Les travaux sur ce point sont complètement terminés.

³¹ La commission d'abornement, comme son nom l'indique, avait pour but de matérialiser sur le terrain les décisions prises sur cartes par la commission de délimitation.

Voilà qui est parfait. Sur les 1.300 kilomètres qui forment la frontière franco-chinoise entre la mer et le Mékong, la commission d'abornement en a déterminé environ 450, de concert avec les autorités chinoises. Si considérable que soit ce travail, il s'en faut de beaucoup qu'il soit le plus important. Il reste, en effet, à délimiter la frontière franco-chinoise entre le Tonkin et la province du Yunnan. Ce travail est déjà ébauché par une convention franco-chinoise entre la frontière du Quang-Si et Laïchau sur la rivière Noire, soit sur une longueur approximative de 400 kilomètres. Mais entre Laïchau et le Mékong, dans la région de Sip-Song-Pannas, c'est-à-dire aux abords de la vallée du Mékong, tout est encore à faire.

Ce qui a retardé ce travail, c'est l'ignorance dans laquelle on se trouve quant à la topographie et à la géographie politique de ces territoires. Les missions Pavie ont déjà fourni de précieux contingents. Celle que cet excellent explorateur poursuit en ce moment en donnera encore davantage. En tout cas, des négociations devraient être engagées au plus tôt entre Paris et Pékin pour que l'on puisse résoudre au plus tôt cette délicate question de la frontière du Yunnan.

9 octobre 1894. — Résident supérieur du Tonkin.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1894, p. 1071)

Les nommés Tsa-tsang-Yé, Tsu-yung-Tseng, Dié-kiung-Zé, Zeng-zang-Keng, anciens élèves de l'école municipale française de Shang-hai, sont nommés, à compter du 19 septembre 1894 et à titre provisoire, interprètes au Tonkin pour la langue chinoise, à la solde mensuelle de 25 piastres.

Les nommés Tsa-tsang-Yé, Tsu-yung-Tseng, Dié-kiung-Zé et Zeng-zang-Keng, sont mis à la disposition de M. le général en chef, savoir : les trois premiers pour servir auprès de M. le colonel Servièrre, président de la commission d'abornement des frontières sino-annamites au Yunnan, et le dernier, Zeng-zang-Keng, pour servir auprès de M. le colonel-commandant le 2^e territoire militaire à Lang-son, en remplacement du nommé Trân-huu-Hanh, interprète auxiliaire de 3^e classe, remis à la disposition de l'autorité civile.

LES BLOCKHAUS DE LA FRONTIÈRE (*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1895)

Afin d'honorer la mémoire des officiers tués à l'ennemi et en conformité de la décision prise par les ministres de la guerre et de la marine, il a été décidé que les blockhaus récemment construits dans les premier et deuxième territoires militaires sur la frontière chinoise, recevront le nom de l'officier tombé dans le voisinage le plus immédiat de chacun d'eux.

Voici les noms donnés à ces blockhaus :

Cercle de Moncay. — Blockhaus de Luc-Lam : Jeanperrin, lieutenant d'infanterie de marine, tué à Thac-nat, en octobre 1892 ; de Vong : Lemoine, capitaine d'infanterie de marine, tué à Choi-xuan, en janvier 1892 ; de Bet-na : Esterhazy, lieutenant d'infanterie de marine, tué à Choi-xuan en janvier 1892 ; de Ly-quan : Lamay, lieutenant d'infanterie de marine, tué à Nui-co-Bang, en décembre 1891 ; de Po-hen : Letardif, lieutenant d'infanterie de marine, tué au col de Coi-tram, en février 1892.

Cercle de Lang-son. — Blockhaus de Nokan : Langrognet, lieutenant d'infanterie de marine, tué à Na-han ; de Son-tu ; Levrard, chef d'escadron d'artillerie de marine, tué à Pho-vi ; de Bo-sa : Cotter, capitaine à la légion étrangère, tué à Bang-Bo.

Cercle de Cao-bang. — Blockhaus de Bi-ka : Davy, lieutenant au 2^e bataillon d'Afrique, tué à l'embuscade près de Halang (30 octobre 1888) ; de Cat-ma-Khu : Castaignet lieutenant au 3^e bataillon d'Afrique, tué à l'affaire du Nem-nhung (27 décembre 1888) ; de Po-kuy : Adam, lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'affaire de Phu-tum (8 mai 1889) ; de Na-lam : Lanta, sous-lieutenant au 2^e bataillon d'Afrique, tué à l'affaire de Ho-tu (31 octobre 1889) ; de Ly-ban : Sagols, lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'affaire de Ta-sa (1^{er} janvier 1890) ; de Pacmuong : Audebet, sous-lieutenant au 2^e bataillon d'Afrique, tué à l'affaire de Bac-na (25 août 1890) ; de Bangkok : Ramadié, capitaine d'infanterie de marine, affaire de Lan-klé, blessé mortellement (20 décembre 1890) ; de Chi-choi : Magnenot, capitaine d'infanterie de marine, tué à l'affaire de Lunh-ché (21 février 1892) ; de Nalan : Ginalhac, lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'affaire de Bac-piet (18 août 1892) ; le Cong-kheo : Duchier, sous-lieutenant d'infanterie de marine, affaire de Cunh-ma, blessé mortellement (18 novembre 1892).

AFFAIRES COLONIALES

LES CONVENTIONS FRANCO-CHINOISES (*Le Temps*, 25 novembre 1895)

L'intervention de la France dans le conflit sino-japonais était motivée par des considérations de politique générale d'où les préoccupations d'intérêt particulier étaient naturellement exclues. Mais l'opinion publique, en France, n'aurait pas compris que le gouvernement français n'eût pas profité de la situation que les événements lui donnaient à Pékin pour obtenir du gouvernement chinois le règlement définitif de la délimitation de la frontière septentrionale du Tonkin.

C'était une vieille question, née au lendemain même de notre traité de paix avec la Chine en date du 9 juin 1885. Où finissaient les territoires annamites du Tonkin ? où commençaient les pays soumis à la souveraineté de la cour de Pékin ? La diplomatie chinoise excelle, on le sait, à faire traîner les choses en longueur elle ne manqua pas d'exercer, à ce sujet, toute son ondoyante souplesse et s'efforça de gagner du temps pour ne pas résoudre trop tôt une question qui, pour ce qui concerne les cas de piraterie, ne pouvait manquer de mettre souvent en cause la responsabilité, matérielle ou morale, de certains de ses mandarins.

On ne put, en raison de la longueur de la frontière à fixer, du manque de renseignements précis sur la suzeraineté réelle de certains territoires revendiqués par la Chine et où l'Annam avait exercé certains droits souverains, on ne put aborder tout d'un coup la question dans son ensemble. Il fallut aller au plus pressé, délimiter, tout d'abord, la partie de la frontière où les troupes françaises avaient opéré contre les troupes chinoises, c'est-à-dire dans la région de Lang-Son et dans la zone qui s'étend de ce point à la mer. Faut-il rappeler les résistances qu'opposèrent les mandarins du Kouang-Tong et du Kouang-Si, aussi bien devant la commission diplomatique de délimitation, où M. Bourcier de Saint-Chaffray et le regretté M. Dillon défendirent avec tant de fermeté les intérêts français, que devant la commission d'abornement, chargée d'appliquer sur place les décisions de la première ?

Et dans quelles conditions travaillaient nos diplomates et nos soldats ? Le pays où ils opéraient était sillonné de bandes formées d'irréguliers chinois ou d'insurgés annamites. Un membre de la commission de délimitation, le vice-consul Haïtce, fut massacré avec un agent du protectorat, dans une embuscade, sur la frontière du Kouang-Tong, non loin de Mon-Kay. Deux officiers de l'escorte furent tués dans la région de Lao-Kay, à la frontière du Kouang-Si.

Néanmoins, on arriva à un résultat. Grâce aux travaux des membres de ces diverses commissions, on put régler avec la Chine la frontière entre la mer de Chine et Laïchau sur la rivière Noire, dans une convention signée à Pékin le 20 juin 1887 par M. Constans, au nom de la France. C'est sur les bases posées par cette convention que se poursuivirent les délimitations sur place au cours de ces dernières années.

Seulement, au fur et à mesure que le travail se poursuivait dans les hautes vallées des fleuves tonkinois, on s'aperçut que l'on avait été amené à laisser à la Chine la souveraineté de certains territoires des régions montagneuses, dont la possession nous était fort utile. Ainsi, dans le haut de la rivière Noire, au nord de Laï-Chau, on avait abandonné à la Chine une partie de la région soumise à Deo Van Tri, un des chefs relevant de notre autorité.

Une révision de la convention de 1887 s'imposait donc, et, en outre, il devenait nécessaire de la compléter jusqu'au fleuve Mékong, l'installation de postes franco-annamites dans les hautes vallées tonkinoises et dans la partie française de la vallée du Mékong mettant les autorités françaises en contact permanent avec les autorités chinoises des districts méridionaux de la province chinoise du Yun-Nan. C'est l'objet de la nouvelle convention signée à Pékin le 20 juin dernier par notre représentant auprès de la Chine. M. Gérard l'a signée huit ans, presque jour pour jour, après la convention de M. Constans.

De légères rectifications de frontières, restituant à l'Annam des territoires dont notre protégé avait besoin, ont été ainsi réalisées dans la vallée de la rivière Noire ; aujourd'hui, la frontière au nord de Laï-Chau englobe tous les territoires de Deo Van Tri, ce que réclamaient vivement les autorités militaires du Tonkin.

C'est à partir de cette région que la nouvelle convention règle la délicate question des frontières du Tonkin avec la Chine dans la vallée du Mékong et de ses affluents.

Nous disons délicate, parce que c'est à ce propos qu'en Angleterre on a formulé les protestations les plus vives et que, si nos souvenirs sont exacts, le ministre d'Angleterre à Pékin a même très vivement insisté auprès des autorités chinoises pour que le tsong-li-yamen ne donnât pas son approbation à la convention préparée par M. Gérard de concert avec le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Rousseau.

Or, la lecture attentive des termes de la convention et l'étude de la carte de l'Indo-Chine nous montrent que les susceptibilités dont on a fait preuve en Angleterre n'ont aucune raison d'être.

La frontière, en effet, place sous la suzeraineté de la France la partie supérieure de la vallée du Nam-Hou, dont la plus grande partie forme le territoire septentrional de la province de Luang-Prabang. Or, cette petite portion de terrain était depuis longtemps revendiquée par les chefs de Luang-Prabang ; et, en l'obtenant de la Chine, nous avons le grand avantage d'établir nos limites sur des frontières naturelles, sur des lignes de partage de vallées qui écartent toute incertitude sur la position exacte des villages. La vallée du Nam-Hou est ainsi française dans toute son étendue ; par contre, l'importante vallée du Nam-La reste chinoise ainsi que les vallées situées plus au nord et où se cultive le thé dont se sert exclusivement l'empereur de Chine. Peut-être aurions-nous pu revendiquer quelques petits cantons muongs de la vallée du Nam-La ; nous ne l'avons pas fait afin de ne pas descendre dans cette vallée et porter ainsi atteinte au principe de la délimitation par des frontières naturelles.

Dans cet ordre d'idées, on le voit, la France n'a recherché et n'a acquis que le strict nécessaire. Par contre, il est de toute évidence qu'au point de vue commercial, elle a fort heureusement amplifié les bases de l'accord de 1887. M. Constans avait fort habilement, à cette époque, obtenu du gouvernement chinois des avantages commerciaux. Le Tonkin est riche par lui-même avec ses 18 millions d'habitants, mais de combien sa valeur économique se trouverait accrue s'il pouvait être ce que géographiquement il doit être, à savoir le grand marché de la Chine méridionale ? C'est à réaliser ce programme que s'est attaché surtout M. Constans, quitte à payer ces

avantages pratiques de l'abandon à la Chine de quelques parcelles de territoire, tels l'enclave de Pack-Lung et les cantons muongs de la rivière Noire que nous venons de reprendre. C'était une habile conception : elle est aujourd'hui pleinement réalisée avec la nouvelle convention de M. Gérard.

On a vu, par le résumé que nous en avons donné hier, quelle situation est faite maintenant aux industriels et aux commerçants français dans les riches provinces chinoises du Tonkin qui sont le Kouang-Tong, le Kouang-Si et le Yun-Nan. Aux villes de Long-Tchéou et de Mong-Tzé, dans le Kouang-Siet dans le Yun-Nan, ouvertes au commerce franco-annamite par la convention de 1887, s'ajoute aujourd'hui le grand marché yunnannais de Ssé Mao, dans la vallée du haut Mékong. Et, pour faciliter les relations commerciales, on précise formellement les conditions dans lesquelles elles pourront s'établir taxes de douane, bureaux de douane, résidence de consuls, lignes télégraphiques, prolongements éventuels de chemin de fer, tout est prévu, et très sagement prévu.

Cet heureux résultat est dû, nous ne devons pas l'oublier, aussi bien à notre représentant à Pékin, M. Gérard, qui a su profiter du concours de M. Rousseau, gouverneur général de l'Indo-Chine, qu'au ministre des affaires étrangères dont la politique énergique nous a donné en Extrême-Orient une si honorable position. M. Hanotaux a fort habilement tiré parti de la situation qu'il s'était créée à Pékin pour régler toutes ces questions il ne saurait être trop félicité.

Il ne nous reste plus qu'à tirer parti pratiquement de l'œuvre réalisée par notre diplomatie. À ce sujet toutes les espérances sont permises. D'une part, le gouvernement a obtenu des Chambres les crédits nécessaires pour installer convenablement et au plus tôt les nouveaux consulats de France en Chine. Dans son rapport, le rapporteur du budget des affaires étrangères, M. Raiberti, nous dit que cette installation aura lieu très prochainement. D'autre part, une mission d'études envoyée par les chambres de commerce, et à laquelle celle de Lyon s'intéresse tout particulièrement, est en route pour la Chine méridionale. Cette fois le nécessaire aura été fait pour que les sacrifices de toute nature que la France a consentis en Extrême-Orient profitent surtout au commerce français. C'est à lui maintenant de montrer qu'il est à même de remplir la mission qui lui incombe.

N^o 936. — ARRÊTÉ constituant une commission à l'effet d'achever pendant la campagne 1896-1897 les opérations d'abornement des frontières sino-annamites et donnant la composition de cette commission.

(Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin, 1^{er} octobre 1896, p. 1294-1297)

Du 2 octobre 1896

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu la nécessité d'achever l'abornement de la frontière du Yunnan, du fleuve Rouge à la limite du Quang-si ;

Vu ensemble les arrêtés du 29 novembre 1892 et du 2 janvier 1893, constituant la précédente commission d'abornement pour cette région ;

Sur la proposition du Général commandant en chef les troupes de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

Article premier. — Une commission sera constituée à l'effet d'achever pendant la campagne 1896-1897 les opérations d'abornement des frontières sino-annamites.

Art. 2. — La composition de cette commission sera la suivante :

Président : M. le colonel Pennequin, de l'infanterie de Marine hors cadres.

Vice-présidents : A. — Pour la partie intéressant le 4^e territoire militaire : M. le lieutenant-colonel commandant le territoire ;

B. — Pour la partie intéressant le cercle de Bac-quang : M. le commandant du cercle de Bac-quang ;

C. — Pour la partie intéressant le cercle de Ha-giang : M. le commandant du cercle de Ha-giang.

Dans le cas où l'un des commandants des cercles précités serait d'une ancienneté de grade inférieure à celle du commandant Lombard, ci-après désigné, ce dernier officier supérieur prendrait la vice-présidence de la commission et le commandant du cercle serait attaché temporairement à la commission comme membre de cette commission pour la partie de la frontière ressortissant à son cercle.

Membres : M. le chef de bataillon Lombard de l'état-major hors cadres ; M. Marc, commis de Résidence.

Interprètes : M. Xavier Baduel, interprète pour la langue chinoise ;

M. Luan, interprète pour la langue thaï.

Personnel européen adjoint : trois sous-officiers européens secrétaires.

Personnel indigène adjoint : un lettré.

Convoi de la commission : cent coolies.

Art. 3. — Une mission militaire et topographique fonctionnera en même temps que la commission d'abornement, sous la haute direction de M. le colonel Pennequin et sous les ordres directs du chef de bataillon Lombard : elle aura pour objet d'organiser les nouveaux postes à créer sur la frontière du Yunnan, de faire la reconnaissance militaire et topographique de cette frontière et de parer aux éventualités militaires qui pourraient se produire au cours des opérations de la Mission.

Elle comprendra :

Officiers topographes : M. le capitaine Cogniard, du 4^e bataillon du 2^e régiment étranger ;

M. le capitaine Bourguignon, de l'Artillerie de marine ;

M. le lieutenant Laurent, de la 16^e Compagnie du 4^e bataillon étranger ;

M. le Lieutenant.... (?)

Troupes : un groupe mixte à effectif variable selon les circonstances, composé normalement de 50 Européens et 150 tirailleurs, fourni par les commandants des territoires intéressés et pouvant être renforcé par eux, le cas échéant, sur la demande du colonel Pennequin.

Service médical : M. le docteur Battarel, médecin-auxiliaire de 2^e classe, aide-major à l'Artillerie de Marine ;

1 soldat européen infirmier ;

2 tirailleurs indigènes infirmiers.

Personnel indigène adjoint : 1 interprète, 2 dessinateurs indigènes.

Convoi de la mission : cent coolies.

Art. 4. — Le personnel de la commission d'abornement aura droit aux allocations ci-après ;

A. — Président de la Commission

1^o Une indemnité de fonctions égale à celle allouée aux commandants de territoires militaires ;

2^o Une indemnité journalière de 16 francs ;

3^o Un crédit de 12.000 francs pour dépenses diplomatiques justifiées sur l'état.

B. — Les vice-présidents et membres de la commission

Une indemnité journalière de 16 francs ;

Les commandants de territoire ou de cercle appelés temporairement à faire partie de la commission recevront cette indemnité de 10 francs, cumulativement avec leur indemnité annuelle de fonctions.

C. — M. Baduel, interprète

Une indemnité journalière de 10 francs.

D. — M. Luan, interprète

Une indemnité journalière de 6 francs.

E. Personnel européen adjoint

Une indemnité journalière de 2 francs.

F. — Personnel indigène adjoint

Une indemnité journalière de 1 franc.

Art. 5. — Le personnel de la mission militaire et topographique aura droit aux allocations ci-après :

A. — Officiers topographes et médecin

L'indemnité prévue à l'article 47 du règlement du 12 décembre 1889 (12 francs).

B. — Troupes (officiers et hommes de troupe du groupe mixte affecté à la Mission).

L'indemnité aux troupes en marche.

C. — Personnel indigène adjoint

Une indemnité journalière de 1 franc.

Art. 6. — Le personnel de la Commission d'abornement et de la Mission militaire et topographique ayant déjà droit à la ration, continuera à la percevoir pendant la durée des opérations.

Lorsqu'en raison des circonstances, la ration n'aura pu être perçue en nature, l'indemnité représentative sera allouée, en remplacement, aux parties intéressées.

Art. 7. — Sont imputés au budget local :

1° Les diverses allocations et le crédit de 12.000 francs, mentionnés à l'article IV du présent arrêté ;

2° La solde du personnel indigène adjoint, prévu à l'article 111 ;

3° La solde et la nourriture des 100 coolies de convoi de la commission.

Art. 8. - Sont imputées au budget colonial :

1° La solde du colonel Pennequin, et du chef de bataillon Lombard ;

2° La solde des trois sous-officiers européens adjoints, prévu à l'article II ;

3° La solde du personnel de la Mission militaire et topographique (à l'exception du personnel indigène adjoint prévu à l'article III) ainsi que les indemnités spécifiées à l'article V du présent arrêté, et les allocations prévues à l'article VI.

4° La solde et la nourriture des 100 coolies du convoi de la Mission.

Art. 9. — Le Général commandant en chef les Troupes de l'Indo-Chine, le secrétaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine et le Commissaire général, chef des

services administratifs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 2 octobre 1896.

Pour le Gouverneur général et par délégation ;
Le Secrétaire général,
J. FOURÈS.

Par le Gouverneur général :
Pour le Général commandant, en chef des
Troupes de l'Indo-Chine absent,
Le Colonel chargé de l'expédition des affaires,
H. De POYEN.

Le Secrétaire général du Gouvernement
général de l'Indo-Chine,
J. FOURÈS.

Le Commissaire général,
chef des services administratifs,
DE MONTFORT.

3 novembre 1896. —Gouverneur général de l'Indo-Chine.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, novembre 1896, p. 1541)

Du 2 octobre 1896

Le lieutenant Bouillane de Lacoste ³², du 4^e bataillon étranger, sera détaché provisoirement comme membre de la mission militaire et topographique qui fonctionne en même temps que la commission d'abornement du Yun-nam, en remplacement du capitaine Bourguignon, de l'artillerie de Marine, et jusqu'à l'arrivée de cet officier attendu de France.

Pendant la durée de cet intérim, M. le lieutenant Lacoste touchera, conformément à l'article 5 de l'arrêté du 2 octobre 1896, l'indemnité prévue à l'article 47 du règlement du 12 décembre 1889 (12 francs).

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1896, p. 2, col. 2-3)

Treize coolies chinois arrivés le 10 courant à Hanoï sont en train de devenir légendaires par suite des ordres et des contre-ordres auxquels ils donnent lieu. Commençons par dire qu'ils accompagnaient la commission d'abornement du colonel

³² Émile Antoine Henri (ou Henry) Bouillane de Lacoste (Montélimar, 14 janvier 1867-Montélimar, 25 septembre 1937) : saint-cyrien, il sert successivement dans les chasseurs alpins, à l'école de gymnastique de Joinville-le-Pont, dans la Légion étrangère en Algérie et au Tonkin (1895) comme officier du renseignement. Membre de la commission chargée de régler avec les autorités chinoises de la province de Yunnan les questions que soulève la construction du chemin de fer de Lao-kay à Yunnan-sen (7 juin 1899). Départ pour France par le transsibérien (déc. 1899). Attaché à l'état-major du général en chef du corps expéditionnaire en Chine (1900). Auteur de plusieurs relations de voyage.

Pennequin. La commission d'abornement n'ayant plus besoin d'eux, nos coolies redescendaient tranquillement le Fleuve lorsqu'en un point quelconque, mettons Phulu, l'un d'eux meurt, paraît-il, du choléra pendant qu'un deuxième va à la selle un peu plus que de coutume.

Aussitôt une émotion indescriptible se fait jour. Tout le monde se rend compte que le choléra ne peut être soigné que par les médecins à quatre galons que Hanoï possède. Il est impossible d'isoler les treize coolies en un point quelconque sur les bords du fleuve Rouge, Le sampan qui porte leurs personnes est considéré comme pestiféré et glisse sur les eaux du fleuve comme une sorte de vaisseau fantôme avec ordre de ne toucher nulle part.

Le secrétaire général est prévenu par dépêche et prévient à son tour M. Luce, directeur des Affaires civiles, M. Domergue, résident de Hanoï-province, qui doit fournir la garde, et la place d'Hanoï, qui doit pratiquer l'isolement quarantenaire.

On veille dans Hanoï dans l'attente des treize coolies de la commission d'abornement. Deux fois le soleil se couche dans l'océan, deux fois l'aurore aux doigts de rose anime la nature, on veille continuellement dans Hanoï en face du danger imminent.

Cependant, à la place, on se ravise. Convient-il d'introduire le choléra dans l'armée par la réception des treize pestiférés ? Le courage, certes, ne fait défaut à personne, mais l'intérêt public bien compris lui fait taire les dévouements. Il est décidé que la place fera la remise des trois pestiférés au Service de santé qui doit être mieux préparé pour les dangers de ce genre.

Le Service de santé s'est distingué dans maintes épidémies. Faire l'éloge du dévouement et du savoir des médecins des colonies est superflu dans une colonie comme la nôtre. Mais la prudence exige que ces malheureux n'introduisent pas l'épidémie à l'hôpital. D'ailleurs, les paillotes destinées aux cholériques sont détruites depuis longtemps. À regret, on se séparera d'eux et on les remettra, comme un fardeau embarrassant, à la municipalité d'Hanoï.

Cependant, l'arrivée des malheureux est proche. Un agent de police est placé en vigie pour explorer les abords du fleuve. Une garde du 9^e de marine attend à l'appontement des Fluviales. Oh fatalité, voilà bien de tes coups ! Voilà que la canonnière, je me troupe, de sampan, aborde aux pontonniers.

Ils sont à peine débarqués que le médecin des services municipaux réquisitionné à cet effet, survient pour prendre les mesures nécessaires et notamment pour faire désinfecter le sampan. La vue des treize coolies solides gaillards, un peu fatigués toutefois par la route et par les privations, le rassure pleinement. Cependant, il va jusqu'à la place pour s'occuper du sampan à désinfecter. Mais le sampan a déjà pris le large avec les rameurs, échappant ainsi aux dangers d'une désinfection préméditée. En même temps, ce docteur apprend de la place que les coolies rencontrés ne sont plus qu'au nombre de douze, le treizième ayant jugé bon d'aller à travers la ville chercher du pain pour se sustenter.

À son retour au commissariat de police, où les coolies ont été amenés, le docteur municipal apprend que le Service de santé revendique les malades et qu'il est dessaisi, Une demi-heure après, les services municipaux sont ressaisis. Il est midi. Les coolies chinois sont transférés immédiatement à la pagode des cholériques qui avait été évacuée quelques jours auparavant par les prisonniers, mis à l'isolement. À une heure et quand leur campement était assuré autant que le permettait le temps dont on disposait, ils avaient mangé et ils recevaient les premiers soins du docteur municipal.

Les malheureux, en présence desquels on se trouve, sont surmenés physiquement au delà de ce qui peut être dit. Plusieurs sont porteurs de plaies aux jambes et à la cheville des pieds. Pour deux d'entre eux, la faiblesse générale est extrême et la vie est peut-être en danger. Ces treize coolies avaient quitté Laokay cinq jours auparavant. Ils y ont reçu une distribution de riz pour un jour ou deux et, enfermés dans le sampan sans aucun

fourneau ou moyen de faire cuire les aliments, ils ont été mal nourris les premiers jours et sans nourriture les jours suivants. Leur sampan, loin d'être un sampan de cholériques, rappelle en petit Le rideau de la Méduse.

La moralité de tout cela est que l'on a cru trop vite à une maladie contagieuse. Cette croyance leur a fait refuser les soins et la nourriture dont ils avaient besoin. À leur arrivée à Hanoï, ils jouissaient d'une légende imméritée et, en présence de cas de choléra présumés, il y a eu une certaine incertitude dans les ordres à donner et dans les mesures à prendre.

Il faut espérer que cet incident se terminera, nous l'espérons, sans mort de Chinois, Il fera sans doute comprendre à nos administrations qu'il y a lieu de s'entendre et de préparer pour l'avenir une formation hospitalière municipale.

Cette formation hospitalière devrait être installée pour recevoir en tous temps les malades, vrais ou supposés, qui peuvent arriver à Hanoï d'un point quelconque du Tonkin.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS

(*L'Avenir du Tonkin*, 14 novembre 1896, p. 2, col. 4. Ressaïsi)

Lao-Kay. — On nous écrit :

La commission d'abornement de la frontière du Yunnan, présidée par le colonel Pennequin, va commencer ses travaux.

Deux brigades topographiques composées des lieutenants Laurent, Privé, Gadoff et Lacoste, accompagnés de cinq délégués chinois, ont quitté Laokay le 2 novembre pour déterminer l'emplacement des bornes.

Les deux commissions vont se mettre en route incessamment pour la frontière, accompagnées d'une escorte mixte.

Tout fait espérer que ces travaux seront conduits avec rapidité, car les rapports entre les présidents et les deux commissions paraissent empreints de la plus grande cordialité.

La commission impériale chinoise est composée de Lieou, tao, tai, président ; Peng, Ouang, Teng, Ko, mandarins civils, et Tchang, mandarin militaire, membres.

Enfin, le départ du mandarin Ouai, commandant des troupes à Songphong (ville chinoise du côté opposé à Lao-kay), qui, pendant longtemps, a eudes rapports avérés avec les bandes pirate, paraît, cette fois, décidé. Il n'attendrait plus pour quitter son poste et rentrer dans la capitale que l'arrivée très prochaine de son successeur, Léang-Tsé-Ming.

LÉGION D'HONNEUR Ministère des colonies Mission Pavie

(*Journal officiel de la République française*, 25 novembre 1896)

Au grade de chevalier.

M. Lugan (Hector-Jean-Baptiste), commissaire du gouvernement au Laos. Attaché à la mission depuis 1889. A fait preuve du plus grand dévouement, comme gérant du poste de Luang-Prabang, pendant les événements de 1893. Membre de la commission de délimitation avec la Chine.

M. Seauve (Henri)[polytechnicien], capitaine d'artillerie de marine. Services exceptionnels à la commission de délimitation avec la Chine, ainsi qu'à la commission franco-anglaise du Haut-Mékong.

M. Thomassin (Nayl-Marie-André), capitaine au 1^{er} régiment étranger. A prêté le plus utile concours aux travaux de la commission de délimitation avec la Chine et de la commission franco-anglaise du Haut-Mékong.

M. Lefèvre (Eugène-Adolphe-Alphonse-Marie), médecin de 2^e classe des colonies. A pris une part distinguée aux travaux de délimitation de la frontière avec la Chine et de la commission franco-anglaise du Haut-Mékong.

N^o 1207. — ARRÊTÉ ouvrant un crédit de 11.805 \$ 78
pour assurer le paiement des dépenses nécessitées
par la commission d'abornement de la frontière sino-annamite.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1896, p. 1675-1676)

Du 31 décembre 1896

Le gouverneur général p. i. de l'Indo-Chine, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Vu le câblogramme du département du 10 décembre 1896 ;

Vu ensemble les arrêtés des 2 octobre et 15 décembre 1896, fixant la commission chargée de l'abornement de la frontière du Yun-nam pendant la campagne 1896-1897 ;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer le paiement des dépenses de la susdite commission, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1896, en ce qui concerne la part qui en a été imputée au budget local par les arrêtés précités ;

Sur la proposition du Secrétaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine,

ARRÊTE :

Article premier. — Un crédit supplémentaire de onze mille huit cent cinq piastres soixante-dix-huit cents (11.805 \$ 78) est ouvert au secrétaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine, au budget ordinaire du Protectorat de l'exercice 1896, au titre du chapitre XVI, section 1^{re}, article 5, Missions, sous la rubrique : « Dépenses de la commission d'abornement des frontières sino-annamites. »

Art. 2. — Ce crédit est destiné à assurer le paiement des dépenses nécessitées, du 1^{er} octobre au 31 décembre 1896, par la commission d'abornement de la frontière du Yun-nam, du fleuve-Rouge à la limite du Quang-si, en ce qui concerne la part imputée au budget local par l'arrêté du 2 octobre 1896, savoir :

Paragraphe 1^{er}. — Indemnités diverses :

1^o L'indemnité de fonction allouée au président de cette commission, soit 90 jours à 5.000 fr. par an 1.250 fr. 00

2^o Indemnité journalière de 16 fr. aux président, vice-président et aux deux membres de la commission, soit 4 indemnités à 16 fr par jour pendant 90 jours 5.760 00

3^o Indemnité journalière de 10 fr. à M. Baduel, interprète, soit 90 jours à 10 fr. par jour 900 00

4^o Indemnité journalière de 6 fr. à M. Luan, interprète, soit : 90 jours à 6 fr. par jour 540 00

5^o Indemnité journalière de 2 fr. à trois sous-officiers et un soldat secrétaires, soit : 360 jours à 2 fr. par jour 720 00

6° Indemnité journalière de 1 fr. au personnel indigène, soit: 4 indemnités de 1 fr.
pendant 90 jours 360 00
 9.530 fr. 00
Soit en piastres au taux de 2 fr. 65 3.596 \$ 23

Paragraphe 2^e. — Solde de l'interprète et salaires des coolies

1° solde de M. Luan, interprète nommé spécialement pour le service de la
commission, soit. : 90 jours à 325 \$ par an 215 fr. 30 81 \$J 25
2° solde et nourriture des 100 coolies du convoi (évaluation fixée à 0 \$ 49 par coolie)
9.000 journées à 0 \$ 40 9.540 00 3.600 00

Paragraphe 3^e. — Présents diplomatiques

Avance de 12.000 fr. mise à la disposition du Président de la Commission pour
dépenses diplomatiques justifiées sur l'état 12.000 00 4.528 30
Total 31.285 fr. 30 11.805 \$ 78

Art. 3. — Il sera pourvu à ces dépenses au moyen des ressources générales du
budget du Protectorat de l'exercice courant.

Art. 4. — Le Secrétaire général du Gouvernement général de l'Indo-Chine, est
chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 31 décembre 1896.

J. FOURÈS.

N° 936. — ARRÊTÉ décernant une médaille en argent aux lettrés Pham-Phai et Pham-
trân-Chu.
(*Bulletin officiel de l'Annam et du Tonkin*, 1897, p. 1390-1391)

Du 20 septembre 1897

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine,

Vu le décret du 21 avril 1891 ;

Considérant les services rendus par les nommés Pham-phai, lettré auxiliaire de
2^e classe et Pham-tran-Chu, lettré auxiliaire de 4^e classe, pendant les opérations de la
commission d'abornement des frontières sino-annamites, en 1896-1897,

ARRÊTE :

Article premier. — Une médaille d'honneur de 1^{re} classe en argent est décernée aux
nommés Pham-phai, lettré auxiliaire de 2^e classe et Pham-trân-Chu, lettré auxiliaire de
4^e classe.

Art. 2. — Le Résident supérieur au Tonkin est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Saïgon, le 20 septembre 1897.

PAUL DOUMER.

Marine.

Témoignage de satisfaction
(*La France militaire*, 12 mars 1898)

M. le lieutenant d'infanterie de marine Bonnin, du 7^e régiment, a obtenu un témoignage officiel de satisfaction du ministre de la marine, pour les travaux typographiques qu'il a exécutés au cours des opérations (1896-1897), de la commission d'abornement de la frontière sino-annamite (frontière du Yun-Nam).

Réorganisation de la zone frontière de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 6 septembre 1912)

Dans la première quinzaine de juillet, M. Sarraut, gouverneur général de l'Indochine, a envoyé le câblogramme suivant n° 1617 au général Pennequin, commandant supérieur des troupes de l'Indochine :

« Après mûr examen des opinions exprimées dans la Commission instituée pour étudier la réorganisation de la zone frontière, je donne mon entière approbation à la solution de principe qui a rallié l'assentiment du Résident supérieur, de l'administrateur Bosc et du capitaine Doucet, à savoir : 1° remise de la province de Moncay sous le commandement de l'autorité militaire qui concentrera, sous la haute autorité du Résident supérieur, Les pouvoirs civils et militaires, par une organisation de marche frontière comparable aux 2^e et 3^e territoires militaires ; 2° maintien de l'administration civile, à la tête des provinces de Lang-son et de Lao-Kay, avec collaboration de délégués militaires.

« J'approuve également les propositions prises à l'unanimité de la commission, à savoir que :

« 1° La police frontière relèvera désormais du général commandant supérieur, sous le contrôle évidemment du gouverneur général ;

« 2° Les partisans des provinces frontières dépendront de l'autorité militaire pour la défense de la frontière ;

« 3° Toutes les délégations des provinces frontières seront confiées à des officiers, de façon que ceux-ci puissent avoir à tous moment l'action, la plus directe et la plus étendue sur les partisans de leurs circonscriptions.

« Je vous prie de préparer d'urgence sur ces bases un arrêté de principe de concert avec le Résident supérieur et mon représentant, le capitaine Doucet, et de m'en soumettre le texte sans délai.

« Je vous invite également à poursuivre sans retard avec les mêmes autorités, l'étude des instructions pour l'application pratique du *modus vivendi*, devant résulter de ces décisions de principe. »

Avant de commenter cet important document, je crois bon d'exposer rapidement cette question discutée des territoires militaires.

En arrivant au Tonkin en 1891, M. de Lanessan trouvait une situation des plus troublées. La paix avec la Chine était signée depuis six ans, mais des bandes de pirates chinois sillonnaient tout le pays, attaquaient les convois et les postes, enlevaient les Européens et ne les restituaient que contre le paiement d'énormes rançons. Les mandarins des provinces frontières de la Chine, Quang-si, Quang-toung et Yunnan, soutenaient ces bandes et les encourageaient à envahir notre territoire.

Devant l'inefficacité des « colonnes en coup de lance » à assurer la pacification définitive des régions montagneuses du Tonkin, le nouveau gouverneur décidait l'établissement des territoires militaires.

Le général Lyautey, dans sa brochure, intitulée « Du rôle colonial de l'armée », a exposé simplement la méthode créée et employée dans ces territoires par nos grands chefs coloniaux et notamment par son illustre maître, le général Gallieni

« Cette méthode, écrit-il, peut se formuler ainsi : « L'occupation militaire consiste moins en opérations militaires qu'en une organisation qui marche. »

« Le système repose sur trois organes essentiels : le territoire, le cercle, le secteur. Il présente une différence fondamentale avec notre ancien organisme d'administration par les militaires, les bureaux arabes. Ceux-ci étaient constitués par un corps d'officiers spécial, uniquement administrateurs. Or l'emploi de la force armée est forcé dans ces immenses pays coloniaux où il faut assurer la sécurité avec une poignée d'hommes en

face de peuples entiers. Le système des bureaux arabes, en maintenant deux autorités parallèles, créait donc souvent, au lieu de l'unité d'action, un dualisme avec ses inconvénients.

Le système appliqué, d'une manière absolue, par le général Gallieni repose, au contraire, sur l'identité du commandement militaire et du commandement territorial.

La circonscription minimum, qui est le secteur, correspond à la région que peut tenir une compagnie, un peloton, dont le chef, capitaine ou lieutenant, est en même temps le chef du secteur

Le cercle, réunion de plusieurs secteurs et, par conséquent, de plusieurs compagnies, correspond à l'action d'un officier supérieur.

« Le territoire est l'organe supérieur d'action politique et militaire. Son rôle est de fondre l'action particulière des cercles dans l'action d'ensemble, d'empêcher que l'intérêt général ne soit subordonné aux intérêts régionaux. Ce sont de vraies lieutendances du gouvernement général, destinées à mettre en liaison des régions qui s'ignorerait entre elles, à les faire entrer en relations économiques les unes avec les autres, à coordonner et à faire converger vers un but commun aussi bien les opérations militaires que les travaux de premier établissement. Ils correspondent à l'action d'un colonel. »

L'œuvre était complétée en 1895-96 par l'organisation des populations montagnardes de la frontière en corps de partisans, réunis par communes et par cantons et armés de fusils 74.

Le général Duchemin, commandant en chef du corps d'occupation de l'Indochine, exposait ainsi, en 1895, l'efficacité de cette méthode :

« Lorsqu'il s'agit de mettre en culture une partie d'un terrain envahi par les herbes sauvages, il ne suffit pas d'arracher celles-ci, sous peine de recommencer le lendemain, mais il faut, après y avoir passé la charrue, isoler le sol conquis, l'enclôre, puis y semer le bon grain qui seul le rendra réfractaire à l'ivraie.

« De même de la terre livrée à la piraterie ; l'occupation armée avec ou sans combat y passe le soc ; l'établissement d'une ceinture militaire l'enclôt et l'isole ; enfin la reconstitution de la population, son armement, l'installation des marchés et des cultures, le percement de routes, y sèment le bon grain et rendent la région conquise réfractaire au pirate, si même ce n'est ce dernier qui, transformé, coopère à cette évolution. »

Et M. le gouverneur général Rousseau rendait à l'œuvre réalisée un éclatant hommage :

« En arrière de la frontière, écrivait-il, il existe une vaste région ravagée par vingt ans de piraterie, terrain vague qui constitue un danger constant s'il reste à l'état inorganique, véritable matelas de protection au contraire s'il se constitue, se repeuple, si les voies de communication s'y rouvrent, si la culture y renaît.

Or, à cet objet, convient merveilleusement la méthode de colonisation militaire, pratiquée sous l'impulsion du général Duchemin. Cette méthode consiste à couvrir le pays d'un réseau serré de secteurs à chacun desquels correspondent des unités militaires réparties en postes, constituant autant de noyaux de réorganisation locale, sous la direction d'un personnel essentiellement dévoué et intègre et formant ainsi une population provisoire, à l'abri de laquelle se reconstituent la population réelle et la remise en exploitation du sol.

« Certains territoires témoignent déjà de l'efficacité de cette méthode, l'évidence des résultats obtenus est une des choses qui m'ont le plus frappé à mon arrivée au Tonkin. Cette méthode a fait ses preuves ; hors d'elle, il n'y a, vis-à-vis de la piraterie, que compromissions louches ou expéditions onéreuses et inefficaces. »

Cet hommage était mérité, car en l'espace de six ans, de 1891 à 1897, l'ordre et la paix avaient succédé à l'anarchie et à la piraterie ; les 4 territoires militaires (Langson, Cao-Bang, Hi-giang, Lao-kay) s'étaient couverts d'un merveilleux réseau de routes, aussi utiles aux transactions commerciales qu'aux opérations militaires ; les partisans, assurés en toutes circonstances de l'appui efficace des postes voisins, couraient sus aux pirates, les traquaient, les tuaient ou les refoulaient au-delà de la frontière ; les officiers commandant les secteurs, les cercles et les territoires, concentrant dans leurs mains les pouvoirs civils et militaires, avaient le plus grand ascendant sur les autorités indigènes et obtenaient tous les renseignements utiles ; tout mouvement était ainsi éventé dès l'origine et étouffé dans l'œuf.

L'administration militaire, très peu coûteuse, était, en outre, bien appropriée à un pays, ravagé depuis plus de trente ans par la grande piraterie chinoise. Les différents officiers, employés dans les territoires militaires ne touchaient, en effet, en dehors de leurs soldes, que de faibles indemnités de fonctions. On arrivait ainsi à réduire les dépenses de personnel à très peu de chose et à consacrer la majeure partie des impôts à des dépenses productives.

Pendant dix ans, de 1897 à 1907, le Tonkin allait profiter des bienfaits de cette organisation et jouir d'une paix profonde, à peine troublée par quelques incidents de frontière.

En 1907, le corps d'occupation, fort de 20 bataillons européens et 26 bataillons indigènes, était réduit à 13 bataillons européens et 16 bataillons indigènes. Cette énorme diminution de forces avait paru extrêmement dangereuse au Comité consultatif de défense des Colonies mais rien n'avait pu prévaloir contre la volonté de faire des millions d'économies, au titre des dépenses militaires.

La forte armature de la zone frontière était en même temps brisée : les territoires militaires de Lao-kay et de Lang-son étaient transformés en provinces civiles et deux brèches béantes étaient ainsi ouvertes, aux flancs des deux territoires restants.

Au point de vue militaire, M. Barthélémy a déjà indiqué, dans un récent article de *l'Armée coloniale*, les événements désastreux qui avaient immédiatement suivi ces mesures imprudentes. Dès 1908, nous étions ramenés à vingt ans en arrière ; nous étions obligés de revenir à ces « colonnes en coup de lance » dont le peu d'efficacité avait été mis en lumière à l'époque de la conquête.

Au point de vue économique, les deux provinces de Laokay et de Lang-son étaient trop pauvres pour se payer le luxe d'une administration civile. Les seules dépenses de personnel y sont aujourd'hui supérieures aux recettes. Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'aucun crédit ne puisse être affecté aux dépenses utiles.

C'est ainsi, par exemple, que les admirables routes, construites jadis par l'administration militaire, ont cessé d'être entretenues, ont disparu sous la brousse et sont devenues impraticables.

Ni ces piteux résultats économiques, ni les fâcheux événements politiques et militaires des années 1908-09 n'ont amené l'administration tonkinoise à reconnaître et à réparer l'erreur commise en détruisant l'œuvre féconde de M. de Lanessan. Les opérations régulières contre le Dé-Tham une fois terminées (fin février 1910), elle croyait ou affectait de croire que l'ère des difficultés était close.

Le rapport sur la situation du Tonkin (année 1911) respire l'optimisme le plus complet.

« Une tranquillité parfaite règne actuellement dans toutes les provinces du Tonkin. On peut l'affirmer désormais, les actes de piraterie, du moins ceux qui pourraient avoir un caractère quelconque de rébellion politique, ont entièrement disparu. »

Et plus loin :

« À l'issue des opérations poursuivies dans le Yen-thé par ses colonnes de police, il avait paru utile d'organiser temporairement cette région en un district autonome, dont la direction avait été confiée à un officier supérieur des troupes coloniales. Le calme

profond qui n'a cessé de régner dans Le Yen-thé, depuis l'éviction des bandits qui le mettaient, ainsi que les circonscriptions voisines, en coupe réglée, a bientôt paru tel que rien ne légitimait plus, pour le district, l'application d'un régime d'exception. Par arrêté du 2 novembre 1910, le Yen-thé a donc été replacé dans le droit commun, comme il était rentré dans la vie commune. » (*Indochine. Situation générale de la colonie pendant l'année 1911*, page 11).

Mais les mêmes causes produisent les mêmes effets et le 22 novembre 1911, le Dé-tham, enterré depuis de longs mois par l'administration tonkinoise, montrait aux plus aveugles la vanité des affirmations officielles et prouvait surabondamment son existence en infligeant à 120 miliciens l'échec sanglant de Tao-Thuong.

La résurrection du Dé-Tham, l'agitation politique en Annam et au Tonkin, les menaces de soulèvement et de violation de notre frontière par les bandes chinoises, tels sont les événements qui, vraisemblablement, ont amené M. Sarraut à décider la réorganisation de la zone frontière, quelques mois après son voyage dans le Haut-Tonkin et ses conférences avec le général Pennequin.

Son câblogramme n° 1617 pose les principes de cette réorganisation.

Je vais essayer d'en faire la critique brève et impartiale.

Les deux provinces actuelles de Langson et de Moncay formaient jadis le premier territoire militaire, supprimé en 1905 ; la province de Lao-kay a remplacé en 1907 le 4^e territoire.

Le gouvernement général remet purement et simplement la province de Moncay, sous le commandement de l'autorité militaire. Il reconnaît par là que la sécurité de cette partie de la zone frontière lui paraît incompatible avec l'administration civile.

Ce fait, une fois reconnu, on s'explique difficilement le maintien de cette même administration à la tête des provinces de Lang-son et de Lao-kay, autres parties de la zone frontière.

Sans doute, « la police frontière relèvera désormais du général commandant supérieur ; les partisans des provinces frontières dépendront de l'autorité militaire ; toutes les délégations des provinces frontières seront confiées à des officiers » ; mais tout cela n'empêchera pas « le principe de l'identité du commandement militaire et du commandement territorial » d'être violé, le fâcheux dualisme entre l'autorité civile et l'autorité militaire de se produire.

Notre histoire coloniale abonde en situations de ce genre qui, toujours, ont amené les résultats les plus néfastes. Pour ne rappeler que la plus récente, il est aujourd'hui hors de doute que les nombreuses fautes qui ont abouti aux massacres de Fez ont eu leur principale origine dans le partage d'autorité entre le général Moinier et M. Regnault.

Pourquoi répéter une expérience cent fois faite et cent fois défavorable ?

Rien n'est plus mauvais que les demi-mesures : ou l'administration civile, ou l'administration militaire, mais pas d'administration mixte.

Enfin, le câblogramme n° 1617 passe entièrement sous silence la question du Yenthé. Là aussi, on a essayé pendant quelques mois un système mixte d'administration : le passage du rapport sur la situation du Tonkin, que j'ai cité plus haut, y fait allusion. Là, comme à Lang-son et à Laokay, l'administration tonkinoise ne peut se résoudre à laisser passer aux mains des militaires un district infesté par la piraterie.

Et pourtant combien suggestive est l'appréciation de M. Rousseau, l'éminent prédécesseur de M. Sarraut, au sujet de l'efficacité des territoires militaires dans des cas semblables : « Cette méthode a fait ses preuves ; hors d'elle, il n'y a, vis-à-vis de la piraterie, que compromissions louches ou expéditions onéreuses et inefficaces. »

Tant il est vrai que les leçons de l'histoire ne profitent jamais ni aux peuples, ni aux gouvernements.

Ces réserves une fois faites, reconnaissons cependant le mérite qu'a eu M. Sarraut à vaincre les résistances de son entourage et à imposer une partie des mesures exigées par la situation.

Le gouverneur général a, sans doute, été pris entre le désir d'assurer la sécurité de la frontière sino-tonkinoise et celui de ne pas trop mécontenter ses collaborateurs immédiats, notamment M. Simoni, résident supérieur du Tonkin, notoirement hostile au rétablissement des territoires militaires.

Le malheur est que ces compromis ne satisfont personne.

Lieutenant XXX.

Militarisation de la frontière tonkinoise
(*Les Annales coloniales*, 26 décembre 1912)

Des troubles fréquents agitant nos provinces frontières du Tonkin du côté de la Chine, M. Sarraut vient de décider la remise à l'autorité militaire de l'administration de la province de Moncaye. Des officiers chargés d'organiser et de commander les forces militaires plus importantes que celles qui y séjournent depuis quelques années, seront placés auprès des administrateurs chefs des provinces de Lang-Son et de Laokay.

Les bandes chinoises violaient trop souvent nos territoires et les pirates avaient trop d'aisance pour accomplir leurs exactions.

M. Sarraut vient de réaliser une mesure préconisée depuis deux ans par le général Famin.
